

*Date de dépôt : 4 décembre 2009*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2010 (LBU-2010) (D 3 70)**

*Rapport de majorité de M. Jacques Jeannerat (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Eric Stauffer (page 282)*

### **Table des matières**

#### *Rapport de la majorité*

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>Réserve conjoncturelle</b>	<b>5</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>6</b>
<b>Dépenses générales</b>	<b>6</b>
<b>Niveau record des investissements</b>	<b>7</b>
<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES CHARGES DES AUDITIONS</b>	<b>8</b>
<b>Départements</b>	<b>8</b>
<b>Chancellerie d'Etat</b>	<b>9</b>
<b>Département des finances</b>	<b>17</b>
<b>Département de l'instruction publique</b>	<b>25</b>
<b>Université</b>	<b>36</b>
<b>HES</b>	<b>42</b>
<b>IHEID</b>	<b>59</b>
<b>Département des constructions et des technologies de l'information</b>	<b>66</b>
<b>Département du territoire</b>	<b>71</b>

<b>Département de la solidarité et de l'emploi</b>	<b>80</b>
<b>Hospice général</b>	<b>87</b>
<b>Département de l'économie et de la santé</b>	<b>91</b>
<b>HUG</b>	<b>105</b>
<b>Secrétariat général du Grand Conseil</b>	<b>123</b>
<b>Cour des comptes</b>	<b>128</b>
<b>Constituante</b>	<b>131</b>
<b>Synthèse du rapport d'audit du Département des institutions</b>	<b>145</b>
<b>Synthèse du rapport d'audit du Pouvoir judiciaire</b>	<b>147</b>
<b>DEBAT ET VOTES</b>	<b>148</b>
<b>Entrée en matière</b>	<b>148</b>
<b>PREMIER EXAMEN DU LIVRE ROUGE, PROJET DE BUDGET 2010</b>	<b>148</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>148</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>196</b>
<b>VOTE EN DEUXIEME DEBAT DU PL 10540 AMENDE</b>	<b>207</b>
<b>DEUXIEME EXAMEN DU LIVRE ROUGE</b>	<b>211</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>211</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>217</b>
<b>TROISIEME DEBAT</b>	<b>220</b>
<b>Position des groupes</b>	<b>220</b>
<b>Vote en troisième débat</b>	<b>223</b>
<b>PROJET DE LOI 10540 (<i>y compris tableau synoptique</i>)</b>	<b>226</b>

## ANNEXES

<b>1</b>	<b>Thèmes transversaux (<i>certaines pages superflues ont été supprimées et la partie « estimations fiscales » a été mise à jour selon la présentation du 28 octobre 2009</i>)</b>	<b>231</b>
<b>2</b>	<b>Effectifs de l'Etat: natures postes, à francs, et financements OCE</b>	<b>257</b>
<b>3</b>	<b>Questions transversales de la Commission des finances au Conseil d'Etat (<i>les questions adressées aux autres entités se sont basées sur le même modèle</i>)</b>	<b>258</b>
<b>4</b>	<b>Réponse du Conseil d'Etat aux questions transversales<sup>1</sup></b>	<b>260</b>
<b>5</b>	<b>Réponse du Pouvoir judiciaire aux questions transversales</b>	<b>275</b>
<b>6</b>	<b>Réponse du Grand Conseil aux questions transversales</b>	<b>277</b>
<b>7</b>	<b>Réponse de la Cour des comptes aux questions transversales</b>	<b>279</b>
<b>8</b>	<b>Réponse de l'Assemblée constituante aux questions transversales</b>	<b>281</b>
	<b>RAPPORT DE MINORITE</b>	<b>282</b>

---

<sup>1</sup> Les annexes à cette réponse sont consultables au SGGC

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M. Jacques Jeannerat

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le budget de l'Etat de Genève pour l'exercice 2010 a notamment pour ambition d'atténuer les effets de la crise économique mondiale sur l'économie genevoise qui oeuvre sur le marché local et, ainsi, de freiner la montée du chômage.

Ce budget prend en compte l'acceptation par le peuple, le 27 septembre 2009, de la réforme fiscale en faveur des familles, des célibataires à revenu modeste et de certaines catégories de retraités. Ces baisses d'impôts, propices au maintien du pouvoir d'achat de très larges catégories de la population, contribueront à soutenir la consommation locale au moment où cela s'avère particulièrement important.

Ce dispositif a évidemment un coût. Le Conseil d'Etat et une large majorité de la Commission des finances assument donc pleinement le risque d'un déficit de l'ordre de 335 millions de F. Le total des charges s'élève à 7608 millions et celui des revenus à 7274 millions.

Les travaux budgétaires de la Commission des finances, sous la présidence de M. Christian Bavarel, ont débuté le 3 septembre 2009 et se sont achevés le 18 novembre 2009 par l'adoption du projet de budget 2010 ; dix séances ont donc été nécessaires, ce qui représente près de 31 heures d'examen.

Ont assisté à tout ou partie des travaux de la Commission, pour le Département des finances, Mme Pauline De Vos Bolay, secrétaire générale, M<sup>me</sup> Sabina Mascotto, secrétaire générale adjointe, M. Marc Brunazzi, secrétaire général adjoint, M. Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat, M<sup>me</sup> Anne-Catherine Callot, directrice financière, M. Yves Fornallaz, directeur du budget, M. Daniel Hodel, directeur général de l'AFC, M. Serge Natarajan, directeur RH, M. Grégoire Tavernier, directeur général de l'OPE, M<sup>me</sup> Adriana Jost, directrice de la Trésorerie générale, M. David Miceli, économètre à l'AFC, et M. Olivier Christin, économiste à la Direction générale des finances de l'Etat. Les députés ont pu bénéficier de toutes les compétences de ces collaborateurs de l'Etat.

Pour le secrétariat général du Grand Conseil, M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique, ainsi que M<sup>mes</sup> Marianne Cherbuliez et Mina-Claire Pri gioni, procès-verbalistes, ont prêté leur concours au bon déroulement des travaux.

M. David Hiler, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, a également largement participé aux travaux. Les autres conseillers d'Etat, de même que les responsables du Pouvoir judiciaire, du Grand Conseil, de la Cour des comptes, de la Chancellerie, de la Constituante et de différents établissements publics autonomes ou entités connexes (Hospice général, Université de Genève, HES, IHEID, HUG), tous avec leurs propres collaborateurs, ont eu la latitude de venir expliquer leur budget.

Que tous soient ici remerciés pour leurs contributions !

## INTRODUCTION

### Réserve conjoncturelle

L'adoption d'un budget avec un déficit d'une telle ampleur n'a pu se faire par la Commission, et ne pourra se faire par le Parlement, que parce que la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF) a été modifiée au début du mois de novembre 2009 et que, dans son article 7, al. 1, elle a désormais la teneur suivante : « le budget de fonctionnement de l'Etat de Genève peut présenter un excédent de charges, à concurrence maximale de la réserve conjoncturelle disponible. Il doit être équilibré à terme. »

Cette réserve conjoncturelle a été régulièrement alimentée depuis 2006 et se monte actuellement à 744 millions.

Il est à noter que le budget a été établi sur une méthode d'évaluation des recettes fiscales très prudente et sur des hypothèses conjoncturelles plutôt pessimistes.

En outre, il faut également relever qu'entre le moment du dépôt du projet de budget au début du mois de septembre et la fin du mois d'octobre, l'AFC a actualisé les estimations des recettes fiscales, de sorte que lors du vote du projet de budget par la Commission des finances, elles étaient en hausse de 43 millions par rapport au projet de budget initial.

## Charges de personnel

La progression de 2,8% des charges de personnel est due à trois facteurs : les mécanismes salariaux, la création de nouveaux postes et la nouvelle définition de la réduction technique linéaire.

En ce qui concerne les mécanismes salariaux, le Conseil d'Etat respecte les engagements pris à l'égard des organisations représentatives du personnel en versant l'indemnité 2010 selon les mécanismes usuels, à laquelle s'ajoute l'annuité 2009 décalée versée au corps enseignant. En revanche, le budget ne prévoit pas d'indexation, puisque le taux d'inflation est actuellement négatif.

Le Conseil d'Etat a également tenu à répondre à des besoins prioritaires par la création de 238 postes. Il est en effet nécessaire et urgent, selon lui, de s'adapter aux exigences de la nouvelle organisation de la justice adoptée au plan fédéral, de consolider les effectifs de police, de doter le corps pénitentiaire des moyens de se préparer à l'ouverture de l'établissement pénitentiaire Curabilis, et de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves au post-obligatoire.

Ces créations de postes concernent dès lors essentiellement le Pouvoir judiciaire (52), le Corps de police (20), le personnel des établissements pénitentiaires (53), ainsi que l'enseignement spécialisé (21) et l'enseignement post-obligatoire (50). Au niveau du « petit Etat », l'augmentation des effectifs se monte ainsi à 1,4%, un chiffre proche du taux de croissance de la population.

## Dépenses générales

Les dépenses générales diminuent de 1,5% par rapport au budget 2009, confirmant ainsi la baisse observable depuis 2003. Cette diminution s'explique notamment par l'efficacité des reports budgétaires, par le rabais obtenu par la centrale commune d'achats et la discipline dont fait preuve l'administration.

Les subventions augmentent de 2,6%, une évolution qui peut être jugée rassurante compte tenu du contexte économique.

L'augmentation des indemnités traduit la concrétisation des lois quadriennales adoptées par le Parlement et fondées sur des contrats de prestations. Elle inclut l'application des mécanismes salariaux, qui sont compensés pour certaines institutions à l'auteur du degré de subventionnement. Les primes aux cadres supérieurs voulues par le Grand Conseil dans le contexte du nouveau système de rémunération – mais non inscrites au budget 2009 – exercent également un impact significatif.

Le projet de budget est caractérisé par un effort important en faveur des EMS et des EPH. L'Etat prévoit ainsi en 2010 l'ouverture nette de 197 lits dans des EMS et de 100 places dans des EPH.

Les intérêts et frais d'emprunt diminuent de 9 millions par rapport au budget 2009, conséquence du bas niveau des taux d'intérêt. Après un recul de près de 2,4 milliards entre 2006 et 2009, la dette pourrait augmenter en 2010 du fait du niveau très élevé des investissements.

### **Niveau record des investissements**

Le niveau record des investissements et leur nature concrétisent à la fois la volonté de maintenir les emplois dans le secteur du bâtiment et de l'informatique et d'accélérer la transition vers un développement durable, tel que défini par les standards internationaux. On retrouve cette double volonté dans les mesures en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments et des énergies renouvelables.

Le montant total des investissements nets prévus en 2010 atteint ainsi un niveau record de 710 millions de francs, soit une progression d'environ 90% par rapport aux comptes 2008 et de plus de 30% par rapport au budget 2009.

Presque deux tiers des dépenses (63%) sont affectés aux crédits d'ouvrage, soit aux projets qui visent à réaliser de nouvelles infrastructures publiques. Les crédits de programmes, qui permettent le renouvellement et le maintien en état du patrimoine existant, représentent un tiers des dépenses (33%). Le solde (4%) est constitué de prêts et d'otations, dont une partie est destinée aux logements d'utilité publique.

Les domaines des transports, de l'environnement, de la santé et du social représentent 60% du budget d'investissements. Cette part prépondérante met en évidence les efforts importants qui sont consacrés aux infrastructures de transports publics (trams et CEVA), ainsi qu'aux bâtiments hospitaliers et aux EMS.

A noter qu'au fur et à mesure de leurs mises en services, les nouveaux investissements vont engendrer des charges financières (amortissements et intérêts) ainsi que des frais d'exploitation (charges de personnel et dépenses générales), qui nécessiteront inévitablement, à moyen terme, une adaptation des budgets de fonctionnement.

## **RAPPORTS DES COMMISSAIRES CHARGES DES AUDITIONS**

### **Départements**

Les pages suivantes du présent rapport rassemblent les rapports – ou une synthèse des rapports – des commissaires chargés d’auditionner les différents départements, le Pouvoir judiciaire, le Grand Conseil, la Cour des comptes, la Chancellerie, la Constituante et les principales entités connexes (Hospice général, Université de Genève, HES, IHEID, HUG) sur leurs budgets respectifs.

S’agissant du DI et du Pouvoir judiciaire, ne figurent que des résumés des rapports.



# Chancellerie

## Rapport des commissaires: MM. Alberto Velasco et Jean-Marc Odier

L'audition a eu lieu en présence du Chancelier, M. Robert Hensler, M. Maurice Fiumelli, directeur administratif et financier et Mme Isabelle Rey, secrétaire adjointe.

<i>en CHF (sauf postes)</i>	Budget 2009	PB 2010	Ecart PB 10/B 09
<b>Charges sans imput. int.</b>	<b>21 471 927</b>	<b>18 440 087</b>	<b>-3 031 840</b>
Personnel	12 504 117	13 469 142	+ 965 025
Dépenses générales	8 434 156	4 441 512	-3 992 644
Subventions	530 654	522 054	- 8 600
<b>Revenus</b>	<b>2 349 457</b>	<b>2 395 264</b>	<b>+ 45 807</b>
Patentes, concessions	200 000	230 000	30 000
Revenus des biens	53	53	0
Recettes diverses	2 129 404	2 145 211	15 807
<b>Investissements</b>			
Mobilier, machines de bureau	84 973	40 000	- 44 973
<b>Postes</b>	<b>68, 83</b>	<b>70, 83</b>	<b>+ 2</b>

### Les charges hors imputations internes

La Chancellerie indique que les charges hors imputations internes par rapport au budget 2010 affichent une diminution d'un peu plus de 3 millions de francs.

### Les charges de personnel

Les charges de personnel augmentent entre 2009 et 2010 de 965'025 francs. Cela est dû à deux postes supplémentaires et aux effets des mécanismes salariaux.

#### *Protection de la personnalité*

La Chancellerie explique qu'il y a trois postes supplémentaires au groupe de confiance. *Celui-ci est lié à la protection de la personnalité et il est relié administrativement à la Chancellerie.* A l'équipe qui était composée d'une seule personne jusqu'à présent, se sont ajoutés deux postes de conseillers en protection de la personnalité et un procès-verbaliste. Il est précisé que le

groupe de confiance fonctionne comme un mini-juge, avec un grand effet lorsqu'une instruction est développée ou bien qu'il joue le rôle de médiateur. Il existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et cela était prévu dans le règlement.

La Chancellerie ajoute que le règlement prévoit, pour le groupe de confiance, au maximum trois à quatre conseillers et une assistance administrative en plus du responsable. Par ailleurs, il faut savoir que le périmètre d'action du groupe de confiance a été augmenté en cours d'année. En effet, le groupe de confiance était prévu au départ pour le petit Etat. Des entités subventionnées, la FSASD et les EPI, ont toutefois sollicité de pouvoir bénéficier des prestations du groupe de confiance. Un contrat de prestations sera donc passé avec ces institutions, ce qui constituera des recettes supplémentaires. Ces recettes étant inscrites au budget, il y aura peut-être un poste, ou une partie de poste, qui sera autofinancé.

#### *Protection des données*

Par ailleurs, il est apparu qu'il y avait six postes au budget 2009 pour le service de la protection des données et que cela ne servait à rien d'en avoir autant, car il va commencer son activité au premier janvier. Ce nombre va donc être diminué de deux postes et il y aura ainsi deux préposés, plus la possibilité d'engager deux personnes.

#### *Transfert de poste*

La Chancellerie signale qu'il y a eu également un transfert interdépartemental d'un poste du DIP, la directrice générale de l'office de protection de la jeunesse, à la direction des affaires juridiques de la Chancellerie.

Ainsi, au total, le nombre de postes à la Chancellerie augmente de deux unités par rapport à 2009 est d'un peu moins d'un million de francs.

### **Les dépenses générales**

Vu que 2010 est une année sans Télécom et sans élection, les dépenses générales baissent de 3'992'644 francs, ce qui correspond à une baisse de 3 millions de francs pour Télécom et d'un peu moins d'un million pour les élections. De ce fait, le budget de la Chancellerie est en effet adapté aux circonstances de l'année et ses dépenses générales constantes. A cela, il faut ajouter les reports budgétaires cumulés de la Chancellerie, qui n'ont pas été dépensés et qui représentent presque 1 million de francs.

#### *Télécom*

La Chancellerie précise, pour les comptes 2009, que Télécom 2009 a été un petit Télécom. Il a impacté l'économie genevoise de moins de 100 millions de francs, alors que ce montant était de 200 millions de francs il y a quatre ans. Les toutes grandes années, en 1995 ou en 1999, cela avait représenté jusqu'à 400 à 500 millions de francs. Sachant qu'il est prévu que Télécom se déroule tous les deux ans, et que 3 millions de francs étaient budgétés pour

Télécom 2009, il a été décidé de réduire la voilure de l'évènement en le qualifiant de petit Télécom. En conclusion, le total des dépenses se situe entre 1,5 ou 1,6 million de francs, ce qui démontre que les coûts ont été réduits, alors qu'il y avait des engagements contractuels.

## Questions

*A ce sujet un commissaire a souhaité connaître le budget nécessaire pour un grand Télécom, ainsi qu'obtenir des précisions sur la pérennité de la relation entre Télécom et la Chancellerie.*

M. le Chancelier indique qu'un grand Télécom représente 3 millions de francs, car il s'agit de charges fixes et la Chancellerie n'intervient que sur des éléments protocolaires ou sur le domaine des transports (par exemple pour assurer des liaisons transfrontalières, notamment pour l'hébergement), ou pour la solidarité internationale. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une aide pour deux jeunes par pays membre de l'UIT afin qu'ils puissent venir à Genève.

Quand aux relations pérennes, il annonce que, après son départ de la Chancellerie, il assurera cette pérennité dans le cadre de la présidence de Palexpo, car il y a un relationnel avec Télécom basé sur plusieurs années qui va au-delà d'un simple carnet d'adresses, qu'il est d'ailleurs prêt à transmettre.

### *Conclusion sur les dépenses générales*

La Chancellerie résume la situation au niveau du personnel et des dépenses générales en indiquant que l'écart total est de 3 millions de francs, en raison d'une baisse de 4 millions de francs des dépenses générales et d'un million de francs de dépenses supplémentaires sur le personnel. Cette évolution est donc parfaitement linéaire. Les budgets de la Chancellerie, en dehors des années Télécom ou de celles d'élections, baissent sans arrêt ; c'est l'effet du plan de mesures et des économies.

### *Mécanismes salariaux*

En réponse à la question d'un *commissaire souhaitant connaître les effets des mécanismes salariaux*, la Chancellerie explique que les mécanismes salariaux doivent représenter 500'000 francs.

## Les subventions

La Chancellerie, en ce qui concerne les subventions, annonce un écart de **- 8'600 francs**. En effet, il s'agit d'une subvention non monétaire, soit la mise à disposition de locaux pour le service d'information antiracisme ARIS, qui n'a pas été octroyée, dans la mesure où cette association a été dissoute.

### *Autres prestations*

Dans les nouveautés, il faut signaler la législation totalement accessible sur Internet, y compris les modifications. Signalons que Genève est d'ailleurs le seul canton à offrir ces prestations.

### **Feuille d'Avis Officielle**

*Question d'un commissaire souhaitant des informations sur la FAO et si, le cas échéant, celles-ci seront disponibles sur Internet avec un abonnement.*

M. le Chancelier indique que la FAO se porte bien et que la redevance plafonne à 250'000 francs. Ce résultat est bon si l'on se réfère à la situation actuelle des journaux, bien que la situation antérieure était encore meilleure avec des revenus d'un million de francs dans certains cas. Mais Publicitas, quant au contrat signé avec l'Etat, pensait qu'il était trop favorable à l'Etat, si bien qu'il a été adapté. Par ailleurs, M. le Chancelier signale que la FAO va aussi être mise en ligne aux environs de 2010.

Au sujet de l'abonnement, il est indiqué qu'il pourrait y avoir un combiné pour la version papier et la version Internet, l'idée étant de ne pas perdre sur le papier, afin de ne pas avoir des revenus en dessous de 200'000 francs.

### **Les CD de la législation**

*En réponse à la question d'un commissaire qui demande si les CD de législation sortent toujours quatre fois par année,* la chancellerie confirme, précisant qu'ils continuent à rapporter de l'argent. Elle précise que l'investissement pour ces CD a été amorti en trois ans et que cela fait donc neuf ans que le projet est rentable.

Le Chancellerie fait remarquer qu'elle a toujours veillé à ce que ses différents produits et prestations puissent avoir un retour sur investissement et qu'ils produisent des recettes.

### **Les projets de la Chancellerie**

*En réponse à la question d'un commissaire souhaitant connaître les projets pour la Chancellerie pour la prochaine législature,* M. le Chancelier indique qu'elle a le projet de FAO en ligne. Quant aux autres projets à venir, il espère que ce qui a été mis en place sur le plan de la gestion perdure ; la députation se devra de vérifier. Enfin, il signale qu'il aura la représentation de l'Etat au sein de Télécom, car il était difficile que cela soit repris par quelqu'un d'autre.

### **Le groupe de confiance**

M. le Chancelier explique que le groupe de confiance traite de la protection de la personnalité. En effet, un accord a été passé avec la fonction

publique et un règlement a été adopté en juin 2008. Il traite donc de harcèlement psychologique et physique. Ce service se situe au boulevard Helvétique et, sur les huit premiers mois de 2009, il a reçu des demandes sur nonante-trois situations difficiles. Ils ont eu presque cent cinquante entretiens et six séances de médiation, dont quatre ont abouti à des accords de médiation. Cela répond ainsi vraiment à un besoin. Il indique que la Chancellerie n'a toutefois qu'un rattachement administratif avec le groupe de confiance et ce n'est pas elle qui donne des instructions. M. le Chancelier indique que dans le cadre de l'administration globale, il demande des chiffres au groupe de confiance et que, à cet égard, ils ont par exemple eu 244 appels téléphoniques en un mois. Ainsi, la Chancellerie indique que 100 000 francs de recettes sont déjà prévus dans le budget pour les prestations que le groupe de confiance peut offrir dans le périmètre du grand Etat !

*Un commissaire demande : 1) si le groupe de confiance fait l'objet d'imputations internes au sein du petit Etat, 2) constatant que sur nonante demandes, seuls six sont allées en médiation, si cela signifie que beaucoup de causes sont résolues avant qu'une médiation soit nécessaire.*

La Chancellerie indique que le groupe de confiance ne fait pas l'objet d'imputations internes, car il doit être indépendant et offrir un service confidentiel. Elle ajoute que, pour des raisons de confidentialité, il a aussi été difficile de trouver des locaux, car ils devaient être accessibles et ne pas se situer au milieu d'une autre administration.

La Chancellerie indique que les personnes consultant le groupe de confiance sont rassurées par téléphone, car il y a beaucoup de situations conflictuelles, mais qui ne sont pas des cas de harcèlement. Ce service joue donc un rôle d'écoute important. Enfin, il a été indiqué qu'il existe une structure similaire dans le canton de Vaud qui se nomme le groupe Impact. Par ailleurs, il faut savoir que le groupe de confiance ne se situe pas aujourd'hui au maximum prévu par le règlement.

## **Les préposés à la protection des données**

*En réponse à un commissaire qui signale, qu'alors qu'une loi a été votée par le peuple, des caméras sont déjà partout, le préposé à la protection des données ne se enfin en place,* M. le Chancelier signale que les préposés à la protection des données entreront en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et que les personnes présentées ont d'ailleurs été acceptées par le Grand Conseil. Il a été nécessaire d'avoir recours à un chasseur de tête pour les trouver, car la difficulté a été que les mandats sont limités à quatre ans et qu'il faudra repasser au Grand Conseil.

Par contre, la dotation avec six postes pour les préposés étant trop importante pour démarrer, il a semblé logique de doter le préposé de deux postes pour commencer et d'évaluer ensuite les besoins en fonction de l'évolution de l'activité. Mais M. le Chancelier, faisant référence à l'activité de

la médiatrice actuelle indique que celle-ci n'affiche pas une activité débordante.

*Le commissaire considérant que l'activité de médiation actuelle n'est pas très visible s'enquiert de la visibilité future du préposé en rapport avec les usagers*

La Chancellerie signale que les futures préposées ont prévu de se faire connaître lors de leur prise en fonction. Il s'agit de Mme Isabelle Dubois-Dognon et de la suppléante Mme Anne Catherine Salberg, deux profils complémentaires. En complément à ces informations, il nous est indiqué que les personnes avaient peur d'être jugées sur des considérations politiques et qu'il y avait aussi le fait qu'il fallait agir indépendamment de tous les pouvoirs. La personne s'expose donc à une non-réélection

*Le commissaire tirent à souligner, concernant le préposé à la protection des données, que les commissaires qui ont travaillé sur le projet de loi se méfiaient du choix du Conseiller d'Etat. Par ailleurs, ils se demandent ce qu'il adviendrait si la personne retenue à ce poste ne faisant pas l'affaire ; fallait-il l'assumer pendant huit ans ? C'est dans cette optique et considérant que le Grand Conseil reconduit normalement les candidats en poste, que les députés ont voulu se garder, pour le cas où le candidat ne parviendrait pas à fonctionner correctement, la prérogative de pouvoir arrêter le contrat, que la durée de quatre ans a donc été choisie. Par ailleurs, pour ces personnes, la reconnaissance du Grand Conseil est une légitimité, tout comme pour les juges, qui peuvent voir leur mandat ne pas être reconduit.*

## **La constituante**

*Les commissaires demandent des précisions sur les relations entre la Chancellerie et l'Assemblée constituante et les réflexions à ce sujet.*

M. le Chancelier indique que la Chancellerie a aidé la Constituante sur le plan logistique pour tout ce qui est des systèmes d'information (AIGLE ou le site Internet), dans la mesure de ses possibilités, le DI étant le département rapporteur. Il est précisé que la Chancellerie a aussi cédé des locaux qui étaient prévus pour les préposés à la protection des données.

*Un commissaire, bien que reconnaissant de la part des constituants une certaine arrogance et méconnaissance du fonctionnement de nos institutions, demande pourquoi ils n'ont pas bénéficié d'un meilleur encadrement de la part de l'Etat, notamment en matière de budget et de logistique.*

M. le Chancelier signale que, lors de la séance du Conseil d'Etat de mercredi dernier, le Département des finances a informé du fait qu'il y avait des dépenses ouvertes de la constituante à hauteur de 46'000 francs.

*En réponse à la question d'un commissaire, qui se demande s'il est possible qu'un service de l'Etat vienne avec des dépenses non budgétisées,* M. le Chancelier indique qu'il n'est pas possible en Chancellerie de venir avec

des dépenses non budgétisées et que dans ce cas elles ne peuvent pas être engagées ; en cas de dépenses non prévues, une enquête administrative serait ouverte et la personne les ayant engagées risquerait le renvoi. Pour la Constituante, il faut toutefois prendre en compte la légitimité populaire. Cela étant, il faut se demander s'il est normal de faire le choix d'ordinateurs qui ne sont pas dans les normes de l'Etat.

*A ce sujet, un commissaire réagit en indiquant qu'il avait proposé au Bureau de la Constituante de faire le même choix d'ordinateurs que le Grand Conseil, mais celui-ci s'adressant à l'Etat, qui les a dirigé sur CTI, a reçu la consigne de commander les deux modèles. C'est la raison pour laquelle, malheureusement, la constituante n'est toutefois pas allée voir le Secrétaire général du Grand Conseil. Et le commissaire de constater qu'il a existé en effet un problème de communication entre le DCTI et le Secrétariat général du Grand Conseil, qui s'ajoute au fait que la loi instituant la Constituante n'a pas été un chef-d'œuvre en la matière,*

*Un autre commissaire relève en effet une situation étrange sur le plan institutionnel. Avec un budget de 3,5 millions de francs, une législation qui dit que le Grand Conseil donne les moyens à la constituante et un rattachement au département des institutions, le Conseil d'Etat aurait pu se rendre compte du flou artistique ne permettant pas de maîtriser les choses.*

A la suite de ces réflexions, M. le Chancelier indique que le Département des institutions a fait une estimation pour une institution indépendante. Il a décidé de donner le minimum et de laisser la Constituante faire ensuite ses propres choix pour ne pas qu'elle dise que les décisions ont été prémâchées. Ce n'était donc pas dans une mauvaise intention.

Un commissaire rappelle pour autant que tous les partis, à l'exception de l'UDC et de la gauche de la gauche, avaient milités en faveur d'une constituante. Il rappelle que mis à part le coût pour élaborer la constitution, il y a aussi le coût qui sera lié à la révision des lois découlant de la nouvelle constitution.

M. HENSLER fait remarquer que l'une des bonnes choses faites par la constituante c'est de faire beaucoup d'auditions. Celles-ci vont apporter un éclairage raisonnable dans le fonctionnement des institutions.

## **Remerciements et prise de congé des commissaires**

M. HENSLER remercie les commissaires pour leur excellent travail de rapporteurs sur la Chancellerie. Il s'agit en effet de la dernière fois où cet exercice est réalisé dans sa composition actuelle et de ce fait, il y a donc un peu d'émotion. Il annonce que M. Fiumelli va aussi partir au mois de mars et que le secrétaire général va faire la même chose ; le Chancelier a fait en sorte que toutes les démarches pour ces nouveaux postes puissent être engagées. Il ajoute que la Chancellerie souhaite que Mme Rey puisse prendre la responsabilité du personnel et du volet financier. L'idée étant d'essayer de

gagner un poste supplémentaire qui serait le non-remplacement du poste de M. Fiumelli. Mme Rey étant à la Chancellerie depuis plusieurs années, elle peut assurer les deux tâches avec un appui des collaborateurs.

Pour le poste de Chancelier, celui-ci sera désigné par le Conseil d'Etat élu.

M. Odier remercie M. le Chancelier Hensler et ses collaborateurs et indique également ressentir aussi un pincement étant donné que ce sont les derniers moments de députation pour M. Velasco et pour lui-même, et de reconnaître le travail de M. le Chancelier durant toutes ces législatures avec une très grande rigueur.

M. Velasco souligne le côté humain, affable et républicain de M. Hensler à travers les nombreuses auditions auxquelles il lui a été possible de participer et a apprécié la transparence et la qualité des documents remis par la Chancellerie. Enfin, tout comme son collègue M. Odier, il quitte ce parlement avec une certaine nostalgie car, malgré les batailles et affrontements politiques, il se crée, dans le cadre du Grand Conseil, des liens humains où la haine de l'adversaire n'a pas de place.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les commissaires de la commission des finances, il ne reste plus qu'à vous recommander l'adoption du budget 2010 de la Chancellerie.



# Département des finances

## Rapport des commissaires: Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Eric Leyvraz

*L'audition a eu lieu en présence de M. David Hiler, conseiller d'Etat, Mme Pauline De Vos Bolay, secrétaire générale, Mme Anne-Catherine Callot, directrice financière, M. Pierre Beguet, DGFE, direction générale, M. Yves Fornallaz, DGFE, direction du budget, M. Dominique Fei, officier cantonal de la statistique, M. Daniel Hodel, AFC, directeur général, M. Serge Natarajan, ressources humaines, M. Nicolas Roth, directeur unité des systèmes d'information, M. Grégoire Tavernier, OPE, directeur général. Qu'ils soient remerciés pour leur précieuse contribution.*

*Les commissaires remercient M. Rémy Asper pour sa fidèle restitution de la séance.*

Mesdames et Messieurs les Commissaires aux finances,

C'est avec plaisir que notre sous-commission rapporte l'audition du Département des Finances. Les commissaires tiennent à remercier les personnes présentes pour leur disponibilité, leur écoute et leurs grandes compétences.

### Préambule et constat

Les Commissaires relèvent les projets prioritaires définis par le Département des finances :

- Elaboration du budget par programmes et prestations
- Préparation d'états financiers conformes aux normes comptables IPSAS et consolidés pour toutes les entités du périmètre Grand Etat dès la publication des comptes 2010
- Activation de la seconde phase de la centralisation finances
- Mise en place d'un contrôle de gestion transversal et vertical permettant le suivi des objectifs, par l'utilisation d'indicateurs stratégiques et opérationnels
- Déploiement du projet "absences" ayant pour objectif une réduction marquée de l'absentéisme
- Poursuite du chantier législatif relatif à la modernisation de la loi sur les droits d'enregistrement ou de l'impôt sur les gains et bénéfices immobiliers (IGBI)

- Amélioration continue de la relation avec les contribuables par la mise en service d'une gamme étendue de prestations en ligne (projet Administration en ligne)
- Projet de fusion des caisses de pension, ainsi que la poursuite des discussions quant à un nouveau système de retraite anticipée, conforme au droit fédéral.

Sur l'axe RH, le projet de budget 2010 présenté par le DF est un budget de consolidation. Des mesures d'efficacité ayant conduit au cours des quatre années précédentes à la réorganisation des différentes structures et des processus de production du département déployant leurs effets.

Les grands chantiers tels que la refonte des directions de l'AFC, la réorganisation de l'OPE autour des axes métiers, la mise en production progressive des systèmes d'information (CFI, SIRH et refonte AFC), l'élargissement des périmètres d'intervention de la Centrale commune d'achat et de la comptabilité générale ont permis de poser les bases pour gagner tant en efficacité qu'en pertinence.

Changements organisationnels:

- Reprise de la gestion par le Secrétariat général du projet de fusion des caisses de pension ainsi que la gestion de la caisse des magistrats;
- Transfert de l'OPE à la Centrale commune d'achat de la partie contractuelle et juridique des assurances choses et personnes, ceci dans une double logique d'économie et d'application des marchés publics;
- Recentrage de l'activité de support à l'utilisation du système d'information RH auprès de l'unité des systèmes d'information;
- Disparition du CR de la Fondation de Valorisation des actifs de la BCGE, du fait de la dissolution de la structure au 31.12.2009, selon la loi 10202 du 29 avril 2008.

Objectifs en 2010 : poursuivre dans la continuité des perspectives déjà annoncées et capitaliser sur les résultats atteints dès à présent

Les dépenses du Département des finances sont bien contrôlées.

## **Modifications**

### *Péréquation communale*

Une série de modifications ont été entraînées par le nouveau système de péréquation intercommunale, car l'Etat ne participe plus financièrement à la péréquation. Les grands traits ont été donnés par le Département et la consolidation a été faite par l'ACG.

## *La RPT*

Un élément conjoncturel : pour 2010, Genève a moins à verser et a moins reçu, en lien avec l'indice de ressources des cantons et le fait que les différents indices ont été mis au net, notamment l'indice de pauvreté.

Au niveau de la direction de l'administration fédérale des finances, une ouverture est possible : si les cantons concernés (Genève, Tessin et Bâle) notamment par la problématique des frontaliers, présentent des propositions communes, l'administration fédérale y sera attentive. A la fin de cette année, le Conseil fédéral recevra un rapport sur la qualité et le suivi à donner dès 2011-2012. Une proposition a été dressée récemment, consistant à demander la prise en charge de l'équivalent des 50% des revenus frontaliers dans le dénominateur de calcul permettant d'aboutir à l'indice des ressources. Ce dossier alimentera la discussion sur le plan fédéral, qui reconnaît que les frontaliers coûtent également aux cantons. Le montant pourrait être d'environ 24 millions en prenant en considération 50% du revenu brut des frontaliers.

Dans le budget 2010, la moyenne des chiffres est issue de 2004, 2005, 2006.

Deux inconvénients se présentent :

- Dans le système RPT, les résultats des grandes années de croissance de Genève seront pris comme référence (avant la crise), par conséquent, les effets financiers en seront décalés
- Toutefois, un concept a été modélisé par Bâle pour essayer de dégager une orientation. (Ce modèle dépendra de ce que les cantons veulent bien entrer comme projections). Si en 2010, Genève a payé 14 million de moins, c'est parce que sur les trois ans, la progression de l'indice des ressources a été inférieure à Genève que la moyenne suisse. Globalement, Genève a diminué son indice de ressources de 2,9%, alors que la moyenne suisse est supérieure. (L'effondrement des contributions du canton de Zurich est dû à la baisse de l'impôt sur les personnes morales, en lien avec la finance, l'UBS et le Crédit-Suisse).

## *Comparaison*

Canton de Zurich : c'est en 2007 que l'UBS a cessé de payer des impôts sur le bénéfice. La crise se sera encore violente durant plusieurs années à Zurich

Canton de Vaud : ce canton a un développement assez fort, il ne connaît pas la crise et va devenir un contributeur plus important.

L'arc lémanique s'en tire mieux que la région zurichoise.

### *Concurrence fiscale intercantonale*

Le Conseil d'Etat a recommandé de trouver une solution pour réduire la concurrence entre les cantons. Grâce à la nouvelle loi qui vient d'être votée, Genève peut résister.

### *Multinationales*

Le canton de Genève est toujours attractif et est bien en phase avec le niveau fédéral. Pour le moment, l'horizon des risques s'éclaircit. Le moment n'est pas judicieux pour développer des réactions nationalistes.

### *Site Internet du Département*

Le site Internet de l'AFC a été complètement refait et les retours sont positifs. Une newsletter a été envoyée. (Trois ou quatre sont prévues par année). Parmi les 500 inscrits, la quasi-totalité sont des professionnels.

## **Personnel : variation de postes**

Les effectifs sont stables, à 6 unités près qui relèvent du centre de contentieux :

- Gestion de la clôture des dossiers de la Fondation de valorisation en 2010.
- Contentieux de l'administration fiscale et de l'assurance-maladie
- Contentieux de l'Etat et celui de la production de masse des appels, avant d'arriver à l'acte de défaut de bien.

Le but est de regrouper à terme en ce même service au DF la gestion des contentieux des départements.

Une évaluation est prévue afin de voir si, parmi les 6 postes, une partie pourrait être attribuée à la gestion.

## **Contrôle interne**

Le contrôle interne a progressé. Une base de données a été mise en place, ainsi qu'un pouvoir de signature pour contrôler une série d'actions. Il reste beaucoup à faire, notamment en matière d'éclairage du risque. Les équipes sont en général les mêmes, tant sur les contrôles que sur les projets.

Le processus entamé est perpétuel et à plusieurs niveaux:

Au niveau transversal :

Le futur Conseil d'Etat sera amené à prendre des options en tout début de législature afin de savoir qui a le pouvoir de faire quoi en termes de directives financières. C'est la Direction générale des finances de l'Etat qui doit édicter des normes valables pour tout l'Etat. La question de la transversalité devra être reposée...

Niveau vertical :

- 1) Le processus ainsi que le rôle et les responsabilités des intervenants restent à définir pour établir une ségrégation des tâches.
- 2) Il faut définir pour chaque processus les activités à risques. Dès que l'on voit une activité que l'on souhaite maîtriser, il faudra introduire, dans la couche « contrôle interne », un contrôle. Tout cela reste à construire.

Niveau de la consolidation de l'Etat :

Dans le domaine financier, il n'y a pas de contrôle interne possible sans un ensemble de normes clair. Pour les finances, le volet «comptabilité» mérite d'être centralisé. Dès lors que la comptabilité sera hiérarchisée, des directives vont émaner de la direction générale des finances de l'Etat.

Les directeurs financiers seraient de vrais répondants.

Certains départements ont aujourd'hui bien avancé : le DF et le DCTI. Au DCTI, la comptabilité est presque déjà centralisée. Il y a encore des départements qui ne sont pas avancés et le contrôle interne prendra des années à être mis en place. Des résistances au changement sont évoquées, mais le processus est entamé, permettant de passer d'une structure où cohabitaient, en 2005, « 7 Etats » à une structure globale. Un état d'instabilité subsiste toutefois au niveau du système de contrôle. Une volonté politique devra se réaffirmer clairement, afin de ne pas perdre les forces mises en place. Le système global sera en place en 2011.

## Contrôle externe

Les réviseurs de la Cour des comptes ou de l'ICF sont plus nombreux que les cadres de la Direction générale des finances de l'Etat. Ils soulèvent une série de vrais problèmes, mais qui ne peuvent être résolus que si un système global est en place.

Le Département plie devant la quantité de remarques de l'ICF. Aujourd'hui, le système de contrôle interne se construit par des remarques diffuses, non ciblées. Les collaborateurs et les responsables interviennent suite à une pléthore d'audits et de recommandations. Dans la mesure où le DF est un département transversal, les audits sont multipliés et le temps est investi dans les réactions aux recommandations au lieu de prendre du recul, d'analyser les risques pour mettre en place un système de contrôle adéquat.

Les systèmes de contrôle adéquats seront un enjeu majeur de la prochaine législature, tout en capitalisant ce qui a été déjà fait.

Il existe des risques en termes de milliards à deux endroits :

- premièrement, l'Etat garantit encore les dépôts de la BCG,
- deuxièmement, les caisses de pension.

Il faudra informatiser tout cela. Un travail gigantesque est en train d'être accompli. C'est un vaste changement dans la manière de gouverner. Tant

que le système global n'est pas automatisé, cela se présente du travail supplémentaire.

### **Budget par prestations**

Il permet de mesurer les performances des prestations. Le DF ne peut pas prendre cette responsabilité, ce sont les Départements qui doivent fixer leurs indicateurs, ainsi que leurs processus. La première version sera à peu près prête dans le même délai. Il y a, en cette année 2009, une aspiration des gens à un temps de respiration, après le passage à la LIAF et aux normes IPSAS.

### **Formation**

Une stratégie globale est nécessaire. Il a été décidé de mettre en place une formation des cadres intermédiaires. Une enquête de satisfaction sur l'ensemble des cadres est en cours. La difficulté consiste à passer de la vision locale à des visions globales.

#### *La formation et le contrôle interne*

Les formations ont été mises en place dans le domaine du contrôle interne. Suite à la modification de la loi concernant les licenciements pour motifs fondés, tous les cadres ont également été formés au processus d'encadrement (objectifs, évaluations performances, entretiens difficiles). Lorsque des difficultés de collaboration se présentent, il s'agit d'avoir un outil pour gérer ces situations et ne plus les renvoyer au Conseil d'Etat.

En parallèle, un travail a été fait au niveau du collège spécialisé RH pour développer une vue commune en termes de développement des compétences et de formation, ainsi que par rapport au contrôle interne transversal.

L'Office du personnel a été réorganisé avec deux prestations :

#### **1) Gestion administrative, financière, budgétaire :**

- le contrôle interne et le pilotage sont assurés par la direction finance et administration de l'Office du personnel.
- Fin 2006 : fusion des deux services de paie.
- 1<sup>er</sup> janvier 2007 : Mise en place du système d'information RH.
- 2009-2010 : Stabilisation, consolidation et mise en place des procédures de contrôle interne, assurance de la qualité des données (trop de différences d'un département à l'autre)

**2) Développement des ressources humaines** (formation, santé, rémunération). Deux processus qui ont été analysés (identifiés comme les plus risqués en termes de mise en œuvre) :

- **Le recrutement** : le groupe de travail sur le contrôle interne a transféré ses conclusions à un groupe de travail sur le recrutement.
- **Les entretiens d'évaluation et de développement** : le groupe de travail « Evaluation des performances et développement du personnel », a rendu ses conclusions et un indicateur a été mis en place pour 2010. L'objectif est d'atteindre une cible de 60% d'entretiens d'évaluation réalisés.

### *Recommandations de l'ICF en matière de formation*

Plusieurs recommandations étaient déjà en cours. Le centre de formation a été complètement réorganisé sous la responsabilité de la directrice, arrivée en septembre 2008. Au cours de l'année 2009, le module Formation a été mis en place selon deux angles d'attaque :

- 1) Catalogue unique pour l'ensemble des formations dispensées au sein de l'administration.
- 2) Dès qu'un collaborateur a suivi une formation, cette dernière sera inscrite dans son dossier.

### **Commentaires des commissaires – rapporteurs**

Dans le rapport de l'ICF figurait la question « du manque de prise en considération de l'évaluation des besoins ». Il y a eu un très gros travail de fait, mais il y a encore une grande nécessité d'évaluer les besoins avant de construire les projets de formation.

M. Hiler relève que cet élément est en lien avec la question de la stratégie. Le problème découle du fait que l'Etat comptait 1200 métiers, et qu'actuellement 200 fonctions ont été identifiées. En dehors du fait d'améliorer le potentiel, il s'agit aussi d'éviter de perdre du potentiel. Au fil du temps, on voit des gens qui ont perdu leur employabilité.

### **Commentaires des commissaires – rapporteurs**

Ils constatent que de grandes réorganisations ont été mises en œuvre. Des résistances ont été identifiées. Le processus de changement de mentalité est enclenché pour passer de l'ère des « féodalités départementales » à une vision globale des ressources humaines et des contrôles.

Les systèmes de contrôles internes seront « la clef de voûte » de ces réorganisations. Ce n'est cependant pas en assommant les collaboratrices et collaborateurs qu'on les rend plus efficaces, mais en leur donnant les outils nécessaires !

### **Questions transversales**

Le Conseil d'Etat donnera ses réponses la semaine prochaine.

### **Lenteurs de paiement des factures des fournisseurs**

Question à poser au D CTI. Le problème se pose au niveau de la centralisation de factures à la réception. La numérisation et la lecture automatique des factures fournisseurs est maintenant en production. Pour l'instant, les factures continuent d'être reçues par les services. Si une facture arrive en retard au DF, il ne peut pas rattraper le temps perdu.

**Projet « facture express »** : Imposer que la grande majorité des factures arrivent à un point unique. S'agissant des factures du DCTI sur les investissements, un projet pilote a été lancé. L'idée de mettre à disposition des fournisseurs un module issu de la CFI pour que ces derniers sollicitent la réception informatiquement permettant ainsi de gagner en délai de paiement.



# Département de l'instruction publique

## Rapport des commissaires: Mme Elisabeth Chatelain et M. Guy Mettan

*La séance d'audition s'est déroulée le mardi 13 octobre au DIP en présence de M. Charles Beer, conseiller d'Etat, Mmes Marianne Frischknecht, secrétaire générale et Tien Pham, directrice du budget, et de MM. Aldo Maffia, du service des subventions et Pascal Tissot, directeur financier. Le PV a été tenu par Mme Anaïs Boschung.*

**Total des charges :** 1'930,8 M (+2,44 % d'augmentation par rapport au budget 2009)

**Total des postes :** 7'192,6 postes (+ 50 postes, soit + 0.7% par rapport au budget 2009)

### Remarques générales

L'année 2010 poursuit le processus d'harmonisation de la scolarité obligatoire et la réorganisation de l'enseignement spécialisé et des questions concernant le suivi des élèves et enfants (ainsi que de leur famille) en difficulté avec notamment le dispositif articulé autour de l'Office de la jeunesse. Dans l'enseignement post-obligatoire, un certain nombre d'adaptations liées à la nouvelle ORRM demandent davantage d'enseignants. Le DIP doit aussi faire face au défi de l'augmentation des effectifs tout en maintenant au plus près le programme de rationalisation des postes, qui a notamment mis les cadres sous pression.

A terme, le DIP souhaite fusionner les deux directions générales en une seule direction générale en matière d'enseignement obligatoire, chargée principalement des prestations et de la mise en route du processus d'harmonisation.

En résumé, les tâches à effectuer sont colossales et la réorganisation du service public est phénoménale. Un exemple : le véritable succès rendant pratiquement ingérable l'Ecole de culture générale. Le nombre d'élèves par cours atteint à peu près les mêmes proportions qu'aux Collèges de Genève, alors qu'auparavant les effectifs étaient plus bas, étant donné qu'il s'agissait d'écoles pour élèves en difficulté. Maintenant ce n'est plus le cas, car les écoles de culture générale préparent aux diplômes et à la maturité spécialisée pour celles et ceux qui le souhaitent.

## Evolution des postes

Ces réorganisations, dont la nouvelle ORRM pour le Collège de Genève (10 postes), sont particulièrement exigeantes en postes dans le post-obligatoire. La plupart sont passés en Commission des finances, qui a octroyé les 40 postes demandés. La réorganisation de l'enseignement spécialisé est très profonde et repose sur les objets votés à l'unanimité au Grand Conseil en novembre et décembre 2008 sur la pédagogie spécialisée et l'intégration des élèves handicapés.

Le DIP a effectué un audit par rapport au flux de l'enseignement spécialisé en 2008, concluant que l'organisation de l'enseignement spécialisé ne répondait pas à la nouvelle logique de l'intégration. Le pilotage de l'enseignement spécialisé est défaillant en termes d'organisation et d'éclatement des responsabilités, étant donné que tous les enseignants, quel que soit l'âge des enfants et adolescents, relèvent de l'enseignement primaire tout en travaillant sous l'égide thérapeutique et méthodologique du Service médico-pédagogique, qui est lui-même rattaché à la direction générale de l'Office de la jeunesse, qui elle-même n'est pas officiellement chargée de l'enseignement spécialisé. Une grande transformation a été annoncée concernant la création probable d'un Office médico-pédagogique destiné à intégrer l'ensemble des enseignants de l'enseignement spécialisé avec l'actuel service. Cette réorganisation doit intervenir dès l'année 2010.

Enfin, l'Office de la jeunesse est actuellement en réorganisation. Sa directrice générale est partie ; le DIP est en train d'examiner les prestations, tout en essayant de pourvoir le poste ; le processus de désignation est actuellement en cours. Le départ éventuel probable du Service médico-pédagogique va engendrer un examen et un rééquilibrage de l'Office de la jeunesse tel que conçu actuellement et le DIP travaille sur l'idée d'une direction générale qui va profondément changer les méthodes de travail de l'actuel Office.

## Protection des mineurs

Moins de contrôle et plus d'aide est la logique dans laquelle le DIP s'est organisé au niveau du Service de protection des mineurs. Un nombre conséquent de demandes et un taux d'absentéisme élevé sont observés dans ce service, ce qui interpelle forcément le DIP en tant qu'employeur. Le personnel a peur soit de se voir reprocher de ne pas intervenir dans les situations de crises graves, soit de trop intervenir. Il est difficile de trouver un point d'équilibre, contrairement à ce qui est énoncé dans les divers médias. Si le DIP est allé trop loin dans l'approche « aide » et non intervention (au sens policier), cela a succédé à une période où le DIP est allé de façon extrêmement grave retirer des enfants de force dans la sphère familiale. Il prend notamment l'exemple des « enfants du voyage » qui a amené une culture chez les travailleurs sociaux de réaction totale à l'Etat interventionniste

et qui maltraitait des enfants, des familles entières et bafouait leurs droits sous prétexte qu'ils n'avaient pas de domicile. La question de la maltraitance est compliquée et ne touche pas uniquement le Canton de Genève. Ceci explique cette demande de 5 postes indispensables pour le bon fonctionnement de ce service.

## **Subventions**

En ce qui concerne les subventions, hormis ce qui est inter-cantonal et directement lié à un certain nombre d'obligations, le DIP souhaite insister sur les questions concernant la culture : l'aide ponctuelle à la culture de 100'000.- et 50'000.- pour l'Association pour la danse contemporaine qui va aller en progression lors des prochaines années et surtout la Fondation pour le cinéma qui bénéficie d'un montant important. Ce montant est romand, car c'est une adaptation ; il s'agit en effet d'une structure nouvelle, appelée à remplacer le fonctionnement actuel, qui est genevois. La refonte de l'enseignement spécialisé ne porte pas uniquement sur les postes évoqués ci-dessus, mais également sur un certain nombre de partenaires LIAF tels que la fondation « Ensemble ».

## **Réorganisation du SPMI**

La première étape de la réorganisation du SPMI consiste à s'interroger sur les prestations qui doivent être fournies et à connaître la base légale déterminant les champs de prestation. La loi sur l'Office de la jeunesse date de 1956 et n'offre aucune précision, ni ne borne, ni ne limite les prestations des différents services. Il faudra donc la revoir. Au SPMI, tout est susceptible d'arriver dans n'importe quel ordre de gravité et il est nécessaire d'établir un lien avec la formation des assistants sociaux, étant donné que ces derniers vont être confrontés à une multitude de situations complètement différentes. Les assistants sociaux ont un cahier des charges spectaculaire, soit 24 heures de technique d'entretien, 16 heures de négociation/médiation, 24 heures concernant les abus sexuels et la maltraitance, 16 heures en matière de violence/aspects multiculturels, etc.

Le DIP souhaite obtenir pendant deux ans la possibilité (cela ne figure pas au budget mais pas possible de demander un amendement) d'être au bénéfice d'une autorisation pour un crédit extraordinaire sur ce plan là, afin d'accompagner ce changement, car il n'est pas possible de dire à une direction de faire face au départ du SMP, de trouver un nouvel équilibre et de surveiller le SPMI sans les moyens nécessaires.

La fusion entre le SPMI, la FASE et le Bureau de l'intégration n'a-t-elle jamais été envisagée ? Ces divers services regroupent des problématiques souvent similaires, notamment en ce qui concerne la médiation culturelle ou interculturelle. Le Bureau de l'intégration ne peut par exemple pas employer de médiateurs culturels permettant de résoudre des conflits de logement ou

de scolarité par exemple. Réponse : la structure actuelle du DIE montre l'objectif du DIP, qui est d'arriver à faire en sorte que le bureau de l'intégration parvienne à disposer des montants de formation mis à sa disposition par la Confédération. Une telle situation n'est pas acceptable. Il est nécessaire d'arriver à une solution qui permette de mieux dépenser l'argent mis à disposition et même de dépenser plus pour des projets d'intégration liés à l'école.

### **Augmentation du PAT**

Le PAT augmente de 1,47%, alors que le personnel enseignant seulement de 0,45%, ce qui donne l'impression que le personnel administratif et technique augmente plus vite que le personnel enseignant. Réponse : il s'agit essentiellement de l'enseignement spécialisé. Ce sont notamment les éducateurs de l'enseignement spécialisé qui viennent accroître les effectifs du PAT. Le DIP est confronté à un problème avec d'autres PAT, notamment les assistants techniques infirmières scolaires, c'est-à-dire les assistants sociaux dans les écoles (cf. note annexée). Il y a effectivement une réflexion progressive à ce niveau et une terminologie est mise en place.

### **Ratio budget/effectifs d'élèves**

Le budget net de fonctionnement augmente de 2,2% : correspond-il à une augmentation des effectifs d'élèves ?

Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des élèves et à la législation fédérale. L'enseignement obligatoire a vécu entre 1995 et 2006 une augmentation de 26% et le PO une augmentation de plus de 30% depuis l'année 2000 ; il y a un tassement à ce jour au niveau du primaire.

### **Accompagnement au changement**

Concernant les processus de changement, le DIP a actuellement 82 projets à gérer. De nombreux changements ont lieu en même temps et sans élément de contrat, respectivement de projet ainsi que de rareté des biens, il n'est pas possible d'obtenir un changement. Ce n'est pas lorsque l'argent supplémentaire arrive en quantité suffisante que les changements se font ; au contraire, il n'y a jamais de modification dans de tels moments. Il faut pouvoir investir jusqu'au bout afin d'obtenir un retour sur investissement.

Les commissaires passent ensuite à l'examen de détail de certaines dépenses et subventions. Le DIP apporte les réponses souhaitées.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique  
**Le Conseiller d'Etat**

## NOTE INTERNE

Aux députés membres de la commission des finances du Grand Conseil  
23 octobre 2009

---

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

Pour donner suite à notre audition du 13 octobre 2009, voici comme convenu quelques éléments complémentaires relatifs à l'évolution de la situation du Service de protection des mineurs (ci-après SPMI).

### **1. Contexte de la fusion entre les services de protection de la jeunesse et du Tuteur général**

En janvier 2003, la commission de contrôle de gestion (CCG) du Grand Conseil a confié à la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) le mandat d'analyser l'organisation de la protection de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Genève.

La prise en charge fragmentée des situations, les approches en ordre dispersé, la faiblesse du travail en réseau figurent parmi les constats sur l'ensemble du dispositif genevois figurant dans le rapport final de la CEPP de décembre 2004. S'agissant plus particulièrement de l'Office de la jeunesse, la CEPP constate qu'il "donne l'impression d'une juxtaposition de services aux cultures et professions différentes et fortement cloisonnés"

En ce qui concerne le passage des situations entre le service de protection de la jeunesse et le secteur mineurs du service du Tuteur général (STG) : "*Ce transfert (...) implique un changement d'interlocuteur et une rupture pour l'enfant et sa famille. Les collaborateurs du STG sont peu disponibles.*" ("Evaluation du dispositif de protection des enfants victimes de maltraitance" - Rapport CEPP, décembre 2004).

Le rapport relève également que tant au service de protection de la jeunesse qu'au service du Tuteur général, le climat est tendu par rapport à la charge de travail.

Il souligne le fait qu'il existe vraisemblablement des cas avec des caractéristiques similaires gérés par les deux services, les uns avec mandat, les autres sans et qu'une analyse permettrait de dégager les pistes de collaboration entre les deux services, voire des articulations différentes au sein de l'OJ.

Fort de ces constats, j'ai proposé au Conseil d'Etat la fusion de ces deux services.

Cette mesure a été acceptée par le Conseil d'Etat et figure dans le premier plan de 73 mesures, qu'il a présenté le 30 mars 2006, afin d'améliorer le fonctionnement des institutions.

La fusion a été effective au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Cette mesure ne visait bien entendu pas une simple juxtaposition des deux services mais bien une refonte importante et une nouvelle conception de l'action de ces derniers. Elle avait comme objectif d'offrir aux usagers une véritable continuité de leur prise en charge, une meilleure prise en compte de l'intérêt des mineurs et une meilleure protection de ceux-ci. Il s'agissait pour un travailleur social d'assumer désormais jusqu'au bout la responsabilité de la prise en charge d'une situation familiale. Si, à l'issue de l'évaluation faite et de l'action menée

une mesure de protection tutélaire devenait nécessaire, le même assistant devait exécuter le mandat, assurant ainsi à la famille une cohérence d'intervention et de vision de l'action entreprise. La continuité de la prise en charge devait également permettre aux assistants sociaux un gain d'efficacité en terme de démarches administratives.

Un gain d'efficacité sur le plan de la gestion financière était également attendu.

En parallèle à cette nouvelle organisation, une reconfiguration des missions du nouveau service a été opérée. Un recentrage s'est opéré sur la mission de protection des jeunes en danger plutôt que sur celle de prévention.

C'est ainsi que:

- un projet de loi a été déposé, modifiant la loi de procédure civile, en vue de supprimer la systématique des interventions du SPMI dans les procédures en mesures protectrices de l'union conjugale, séparation ou divorce. La loi votée est entrée en vigueur le 01.07.2008, elle a entraîné une diminution du nombre d'interventions demandées à ce service par les tribunaux, ce qui a permis de réallouer 2,5 postes au secteur d'appui éducatif.
- En accord avec le Tribunal tutélaire, l'intervention à l'aéroport pour les cas de requérants d'asile mineurs non accompagnés a été confiée à l'association ELISA, qui a remplacé le SPMI dans cette tâche.
- Plusieurs postes d'éducateurs ont en outre été créés pour les établissements scolaires du réseau d'enseignement prioritaire, qui s'inscrivent dans la politique de prévention que je mène par ailleurs face à la montée des inégalités des chances des élèves.

## **2. Mutation du service**

La mutation de ce service ne s'est pas faite sans difficultés :

### Evolution du métier des travailleurs sociaux

Bien qu'ayant des missions plutôt complémentaires entre elles, les 2 services avaient chacun leur propre conception de l'intervention mais surtout leur propre conception de l'action de l'autre !

Il fallait revisiter les référentiels et les concilier. Il fallait également créer les conditions d'une véritable cohérence dans la prise en charge de chaque situation.

Les travailleurs sociaux devaient pratiquement apprendre un nouveau métier. Pour les uns apprendre à travailler sans mandat tutélaire, pour les autres apprendre à travailler dans le cadre d'un mandat tutélaire et le respecter et pour tous être capable de passer de l'un à l'autre. Qui plus est dans un contexte social de plus en plus difficile (fragilité grandissante de certaines familles, complexité croissante des difficultés des jeunes, opinion publique de plus en plus sensible) et cadre budgétaire resserré.

A cette évolution naturelle est venue s'ajouter la modification du contexte général en matière de protection des mineurs. La sensibilité du public aux affaires de maltraitance s'est, à juste titre accrue. Ceci entraîne une pression constante sur ce service, du fait que, comme le constate le rapport de MM F. Shultheiss, A. Frauenfelder et C. Delay, du département de sociologie de l'Université de Genève, la maltraitance fait l'objet d'une "définition plus extensive, d'un élargissement de la sphère des pratiques jugées intolérables allant de pair

avec (*l'évolution des mentalités*). ("La maltraitance envers les enfants : entre consensus moral, fausses évidences et enjeux sociaux ignorés", rapport final avril 2005),

Les signalements se font plus nombreux et l'on exige dès lors des travailleurs sociaux dans ce genre de situations, des formes de travail différentes, plus interventionnistes qu'auparavant. Or, de par leur formation et leur culture, ceux-ci sont davantage axés sur l'accompagnement que sur le contrôle. Certains d'entre eux ont le sentiment de perdre leurs repères professionnels, ce qui engendre de la résistance.

#### Augmentation du nombre et de la qualité des dossiers

Le nombre de nouvelles situations augmente ainsi que les clauses péril ( ex: 26 en 2008 et 34 en 2009, soit une augmentation de 30%).

Les situations dont traite le SPMI sont de plus en plus caractérisées par une multitude de problèmes différents, rendant la prise en charge complexe et chronophage. En effet, le contexte social actuel dans lequel s'inscrit l'action des services de l'Office de la jeunesse et plus particulièrement celle du SPMI, se distingue par une précarité grandissante d'un bon nombre de familles et de jeunes, tant sur le plan économique et professionnel que psychologique.

#### Outil de gestion TAMI

Le projet TAMI, destiné à permettre au SPMI de disposer d'un outil informatique de gestion permettant d'harmoniser la récolte des données entre les 2 anciens services (qui disposaient de 2 outils différents), a subi des retards conséquents de la part du fournisseur.

De plus il exige des forces de travail importantes pour valider les processus et procédures clé, la phase de ressetage et la formation des utilisateurs. Ces derniers étant les travailleurs sociaux eux-mêmes, c'est autant de force de travail en moins sur le terrain.

Déjà très sollicités dans leurs missions respectives, sous l'œil et la pression constants de la société et des médias, les collaborateurs des deux services ont éprouvé, de manière légitime, l'angoisse de ne pas arriver à réaliser toutes les conditions de cette mutation. L'état de santé de certains d'entre eux s'est dégradé.

#### Etat de santé du personnel

Le taux d'absentéisme des collaborateurs du SPMI est le plus élevé des services de l'Office de la jeunesse: il a passé de 3'200 jours en 2007, soit l'équivalent de 13.61 ETP, à 3'898 jours en 2008, soit l'équivalent de 16.59 ETP et correspond à un taux moyen d'absence de 9.4%, le taux moyen au DIP étant de 3.7%. Les dépenses de remplacement pour cette même période ont passé de F 438'479 à F 843'618.

Face à ce constat, une enquête a été commanditée, dont les résultats sont attendus pour le mois de novembre.

### **3. Mesures déjà prises en vue d'alléger ou de simplifier le travail des collaborateurs et des collaboratrices**

Hormis la reconfiguration des missions du service, évoquée au point 1 ci-dessus et assortie des mesures citées, d'autres mesures ont encore été prises par le département, la direction générale de l'Office et la direction du service, afin d'alléger la charge de travail des collaborateurs, parmi lesquelles :

- L'exécution de la mesure d'assistance personnelle du nouveau droit pénal des mineurs a été confiée à la Fas'e.
- Des procédures ont été mises en place à l'interne, dans le but de procéder de manière plus rigoureuse au classement des dossiers répondant aux conditions prévues.
- La procédure de facturation aux parents aidés par l'Hospice général, des frais de placement de leurs enfants a été simplifiée.

Malgré cela, la situation des collaborateurs reste précaire et l'absentéisme important.

Comme le souligne la doctoresse C. Barlet-Ghaleb, médecin conseil auprès du service du personnel de l'Etat, dans une lettre adressée à la directrice du SPMI le 2 mars 2009:

*Indépendamment de toutes les mesures mises en œuvre dans le service concernant l'organisation, les modalités d'exercice et d'échanges entre les différents métiers, ainsi que le remplacement régulier des personnes durablement absentes, il semble que la fréquence des absences actuelles désorganise en elle-même le travail (...) avec aboutissement à une spirale de dégradation : les collaborateurs en poste, faisant durablement face à une surcharge dans une tension importante, tombent à leur tour malade, etc..*

*On sait que la relation entre le taux d'absence et les conséquences en terme de désorganisation en milieu de travail n'est pas linéaire mais exponentielle. A partir d'un certain seuil d'absence, la situation s'amplifie d'elle-même."*

Le pool de remplacement de 4,8 postes demandé au PB 2010 est destiné à enrayer cette spirale de dégradation.

A noter que l'Hospice général dispose d'un tel pool depuis de nombreuses années déjà.

Le pool sera composé d'assistants sociaux chevronnés, capables de passer rapidement d'une problématique à l'autre, qui remplaceront au pied-levé leurs collègues absents (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, les dossiers restant en souffrance durant plusieurs semaines).

Il conviendra bien entendu de s'assurer que ces moyens complémentaires permettent d'abaisser le taux d'absences relevé et ce dispositif fera l'objet d'une évaluation.

Ce pool sera placé sous la responsabilité directe de la direction du service.



#### 4. Avenir OJ

La probable création d'un Office médico-pédagogique aura des conséquences importantes sur l'organisation de l'Office de la jeunesse.

Des réflexions sont actuellement menées dans le but de faire évoluer les prestations de cet office ainsi que son organisation. Un examen détaillé et critique de ses prestations est en cours. L'Office de la jeunesse prendra un nouvel élan avec la nomination de la nouvelle direction générale.

Recevez, Madame la Députée, Monsieur le Député, mes meilleures salutations.

Charles Beer

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by several horizontal strokes.

## Evolution des effectifs d'élèves (2002-2012) et de la population genevoise (2002-2009)

Effectifs d'élèves	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	31.12	31.12	31.12	31.12	31.12	31.12	13.11	prévision (1)	prévision (1)	prévision (1)	prévision (1)
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>											
Enseignement primaire (enseignement ordinaire)	34'207	34'278	34'276	34'145	33'966	33'473	33'500	33'497	33'286	33'149	32'977
Enseignement primaire (division spécialisée)	1'154	1'195	1'243	1'225	1'227	1'246	1'246	1'266	1'274	1'274	1'276
<b>Total enseignement primaire</b>	<b>35'361</b>	<b>35'473</b>	<b>35'519</b>	<b>35'370</b>	<b>35'193</b>	<b>34'719</b>	<b>34'746</b>	<b>34'763</b>	<b>34'560</b>	<b>34'423</b>	<b>34'253</b>
variation annuelle n - (n-1)	+0,32%	+0,13%	-0,42%	-0,50%	-1,17%	-4,74%	+27	+17	-4	-137	-170
variation annuelle %						-1,35%	+0,08%	+0,05%	-0,01%	-0,52%	-0,49%
<b>CYCLE D'ORIENTATION</b>											
Total Cycle d'orientation	12'157	12'606	12'999	13'246	13'154	12'977	12'979	13'076	13'050	13'069	13'008
variation annuelle n - (n-1)	+449	+393	+247	-92	-177	+2	+2	+97	-106	+19	-61
variation annuelle %	+3,69%	+3,12%	+1,90%	-0,69%	-1,35%	-0,02%	+0,02%	+0,75%	-0,80%	+0,14%	-0,46%
<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE</b>											
Structures d'accueil et d'insertion	607	742	739	985	1041	1075	1074	1'107	1'152	1'158	1'170
CFP Arts appliqués	522	544	549	572	593	603	599	610	610	610	610
CFP Commerce	3'684	3'875	3'921	3'947	4'141	4'308	4'602	4'749	4'815	4'848	4'888
CFP Construction - Technique - SRH (3)	3'362	3'357	3'275	3'289	3'215	3'183	3'307	3'263	3'263	3'259	3'272
CFP Nature et Environnement	305	281	302	320	320	320	334	357	357	357	357
CFP Santé et Social (4)	549	687	776	824	852	930	1'048	1'248	1'288	1'308	1'308
Collège de Genève	6'318	6'535	6'918	7'135	7'351	7'487	7'626	7'684	7'639	7'616	7'620
Ecole de culture générale	1'451	1'373	1'487	1'876	1'986	2'026	2'390	2'509	2'617	2'689	2'736
Formations pour adultes	557	600	603	706	701	617	704	685	685	685	685
CFP Coordination	26	26	27	57	65	57	66	65	65	65	65
<b>Total enseignement secondaire postobligatoire</b>	<b>17'381</b>	<b>18'020</b>	<b>18'597</b>	<b>19'503</b>	<b>20'265</b>	<b>20'766</b>	<b>21'750</b>	<b>22'277</b>	<b>22'602</b>	<b>22'491</b>	<b>22'711</b>
variation annuelle n - (n-1)	+639	+639	+577	+906	+762	+521	+964	+527	+852	-111	+102
variation annuelle %	+3,68%	+3,20%	+4,87%	+3,91%	+3,91%	+2,57%	+4,64%	+2,42%	+3,92%	-0,49%	+0,52%
<b>TOTAL EP-CO-PO</b>	<b>64'899</b>	<b>66'099</b>	<b>67'115</b>	<b>68'119</b>	<b>68'612</b>	<b>68'482</b>	<b>69'475</b>	<b>70'116</b>	<b>70'500</b>	<b>70'101</b>	<b>70'085</b>
variation annuelle n - (n-1)	+1'200	+1'076	+1'004	+493	-30	-130	+993	+641	+1'025	-399	-16
variation annuelle %	+1,85%	+1,54%	+1,50%	+0,72%	-0,19%	-0,19%	+1,45%	+0,92%	+1,48%	-0,57%	-0,16%

(1) Prévisions effectuées en décembre 2008 pour l'enseignement primaire, en janvier 2009 pour le cycle d'orientation et en mars 2009 pour l'enseignement secondaire postobligatoire.

(2) Observations effectuées dans l'attente des chiffres à mi-novembre du SRED. L'observation du PO à la rentrée 2009 (22'602 élèves) a servi de base pour la demande de dépassement de crédit à la commission des finances.

(3) SRH : Services et télérestauration.

(4) Le CFP santé-social dépend de la DGPO depuis 2006. Son effectif d'élèves avant 2006 est ajouté dans ce tableau au PO pour assurer un périmètre constant.

Source : SRED.

## Population résidente au 31.12 (canton de Genève)

variation annuelle n - (n-1)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (1)
variation annuelle %	427'705	434'473	438'483	440'982	445'306	447'584	453'439	455'527
variation annuelle %	+6'768	+2'499	+4'324	+2'278	+5'955	+2'088	+1'311	+0'466
(1) Situation au 30.09.2009	+1,58%	+0,92%	+0,57%	+0,98%	+0,51%	+1,31%	+0,46%	

Source : OCSTAT

## Ratio effectifs d'élèves EP-CO-PO

/ Population résidente 6E	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	15,17%	15,21%	15,31%	15,45%	15,41%	15,30%	15,32%	15,48%

## ANNEXE 3

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
Direction des finances / Direction des ressources humaines

22.10.2009

### **Répartition du personnel administratif et technique (PAT) du DIP**

Le personnel PAT du DIP regroupe une multitude de fonctions que l'on peut classer en deux grandes catégories selon la nature des métiers : les activités en lien direct avec les élèves, apprentis ou étudiants, et les activités de nature plus administrative.

Dans la première catégorie, on trouve principalement les fonctions suivantes :

- **éducateur-trice et animateur-trice** qui travaillent dans les institutions d'enseignement spécialisés et les classes spécialisées de l'enseignement primaire ;
  - **assistant-e social-e** dans les écoles du Cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire postobligatoire, et à l'Office de la jeunesse ;
  - **secrétaire** dans les écoles (primaire et secondaire) ;
  - **directeur-trice d'établissement scolaire** (primaire et secondaire) ;
  - **assistant-e technique** dans les écoles du Cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire postobligatoire ;
  - **psychologue** à l'Office de la jeunesse et à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue ;
  - **infirmier-ère et éducateur-trice pour la santé** du Service de santé de la jeunesse ;
  - **bibliothécaire** dans les établissements du Cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire postobligatoire ;
  - **médecin-dentiste et assistant-e dentaire** à la Clinique dentaire de la jeunesse ;
  - **conseiller-ère en formation** à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue ;
  - **logopédiste** à l'Office de la jeunesse ;
  - **médecin** au Service médico-pédagogique
- etc.

Les fonctions décrites ci-dessus représentent 60% du total du PAT.

Dans la seconde catégorie figurent principalement les fonctions suivantes :

- **secrétaire, commis-e administratif-ive**. A noter toutefois qu'environ un tiers des secrétaires (hors écoles), et un peu moins de la moitié des commis-es administratifs-ives exercent une activité en lien avec le public, à l'Office de la jeunesse et à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue ;
  - **assistant-e administratif-ive, assistant-e de direction** ;
  - **directeur-trice** dans les directions générales et les services du DIP (sans les directeurs-trices d'établissement scolaire) ;
  - **comptable, teneur-euse de comptes, secrétaire comptable** ;
  - **magasinier-ère-comptable, magasinier-ère** ;
  - **informaticien-ne** ;
- etc.

# Université de Genève

## Rapport des commissaires: Mme Elisabeth Chatelain et M. Guy Mettan

*L'audition s'est déroulée le 28 septembre à Uni Dufour en présence des représentants de l'Université : M. Jean-Dominique Vassalli, recteur, Mme Anik de Ribeaupierre, vice-rectrice, M. Raphaël Ferrillo, directeur des finances et Mme Ying Li-Yu, du service du budget et de la comptabilité analytique. MM. Aldo Maffia et Pascal Tissot ainsi que Mme Ivana Vrba représentaient le DIP.*

### Généralités

Le budget 2010 de l'UNIGE présente un résultat équilibré avec 540,3 millions de francs de revenus et de charges (531,8 millions au budget 2009 et 518,2 millions aux comptes 2008). Soit une croissance raisonnable de 1,6% des charges (8,5 millions) entre le PB 2009 et le PB 2010 (4 % entre les comptes 2008 et le PB 2009). L'allocation cantonale de fonctionnement se monte à 319 millions de francs (302,6 au budget 2009 et 280,5 aux comptes 2008).

Les charges de personnel augmentent, elles, de 16,2 millions (45) entre le PB 2009 et le PB 2010 (5% entre les comptes 2008 et le PB 2010).

Ces chiffres montrent d'une part que la croissance globale du budget de l'Université est maîtrisée et que celle-ci a fait un effort considérable pour absorber la croissance des charges de personnel (indexation et 13<sup>e</sup> salaire) imposées par l'Etat en 2009.

### Commentaire

Cette situation inquiète le rectorat, qui souligne que le problème principal réside dans la non-couverture complète des mécanismes salariaux par le budget de l'Etat. Les mécanismes salariaux correspondent à 5,195mio et le taux de couverture est de 67%, correspondant à la contribution cantonale au budget Etat de l'Université. La somme de 1,695mio est donc à la charge de l'Université. Cette part, que l'Université ne peut aujourd'hui couvrir que par des coupures sur d'autres postes, est le problème principal.

Car il apparaît que le mécanisme de couverture des mécanismes salariaux en fonction du taux de subventionnement est contre-productif car plus le financement externe sera élevé, plus il en coûtera à l'institution. Mais ce qui l'est encore plus pendant 2 ans, et qui n'incite pas l'UNIGE à aller chercher plus d'étudiants, c'est l'amendement lié aux 4,32mio de francs, voté à l'occasion de la loi LIAF à la suite des discussions sur le PB 2009.

L'essentiel de la discussion porte donc sur ce mécanisme et ses difficultés, qui apparaîtront avec encore plus d'acuité pour le PB 2011. Par la suite, grâce à l'augmentation du nombre d'étudiants (pour autant que celle-ci ne soit pas annihilée par une hausse équivalente de la croissance du nombre d'étudiants dans les autres universités suisses), et grâce à la fin du mécanisme LIAF, la situation devrait se détendre.

### **Convention d'objectifs**

La convention d'objectifs pour 2010 inclut une hausse de 3,58mio ; en plus des objectifs scientifiques prioritaires convenus entre le Conseil d'Etat (CE) et l'Université, les points suivants sont à relever :

1. La hausse des coûts des abonnements de périodiques
2. L'établissement de l'école d'avocature
3. Le transfert IFMES-IUFE

Ce transfert a déjà un impact sur le budget 2010 et les chiffres indiqués correspondent aux besoins de l'Université pour cette année. Cependant, cela ne correspond pas à une marche à pleine vitesse qui nécessitera une hausse pour le budget 2011 estimée à 700'000.- CHF supplémentaires.

### **Subventions fédérales**

Pourquoi baissent-elles ? Il y a deux éléments déterminants : 1) la baisse du nombre d'étudiants ; et 2) le nombre d'étudiants dans la Confédération au total. S'il y a eu un effort pour augmenter le nombre d'étudiants, celui-ci ne se traduira que plus tard, puisque la subvention de la Confédération est en décalage de 2 ans et que, comme elle est proportionnellement fixe, il n'est donc pas possible de l'anticiper. Par ailleurs, le montant de 4.3 millions précité correspond à une augmentation du nombre d'étudiants d'environ 2'000, ce qui est énorme. Il est à relever qu'on a constaté une augmentation sensible entre 2007 et 2008 dans toutes les universités.

Un examen de détail montre que certaines formations genevoises ont beaucoup de succès, comme le Baccalauréat universitaire en Relations Internationales (BARI) alors que l'intérêt pour les Lettres chute, notamment en raison de la mauvaise qualité des infrastructures, qui est dans certains cas inadmissible. La vision et la réputation de certains grands professeurs ne suffisent plus à assurer l'affluence, et les étudiants vont voir dans d'autres universités.

### **Taux d'encadrement**

En général, l'amélioration du taux d'encadrement provient de la baisse du nombre des étudiants et non pas d'une augmentation des professeurs. De son côté, la CUS s'est inquiétée non plus seulement du taux d'encadrement

des étudiants en Sciences sociales et humaines, mais aussi en Droit. En effet, le nombre d'étudiants en droit est en hausse partout en Suisse, et pas seulement à Genève. Pour la Confédération, l'objectif est de ne pas dépasser le taux de 40 étudiants par professeur pour les professeurs de Sciences Humaines ou sociales. Le taux d'encadrement est moins bon que cela partout, sauf actuellement pour la Faculté des Lettres. Elle relève cependant que la situation est un peu moins problématique que dans d'autres universités suisses. Le taux d'étudiants par professeur dans le domaine des Sciences est de 20.

### **Pôles d'excellence**

7,5 millions sont prévus au budget 2010. A Genève, les trois pôles nationaux de recherche viennent d'être refinancés à hauteur maximale espérée. L'UNIGE vient d'obtenir un financement exceptionnel de 2,8mio pour le développement d'un pôle d'excellence en sciences historiques. Ce pôle traitera de la fabrication des savoirs et réunira des historiens de toutes les facultés.

### **IFMES**

La dépense de 9,8 mios de l'IFMES s'explique par le transfert du budget du post-obligatoire à l'UNIGE. C'est une opération blanche, mais il faut encore y ajouter le transfert de quelque 29,2 EPT. De son côté, le IUF E devra consolider ses charges de personnel les prochaines années. C'est entre autres une des raisons de ce taux de croissance entre les budgets 2009 et 2010 ; taux de près de 1,7%.

### **Non-dépenses de personnel**

Un effort effectif de non-dépenses en 2009 a pu être réalisé en décalant les engagements. Pour 2010, il va falloir procéder à des coupures dans le vif. Ce poste a engendré de longues luttes avec les différents doyens des facultés.

### **Fournitures et périodiques**

Pour répondre à la question relative à l'augmentation conséquente du budget prévu pour les Fournitures et les livres, il est mentionné qu'une problématique importante de 2008-2009 est le coût des périodiques. Depuis fin 2007, il y a eu un travail conséquent sur le budget des facultés, pour les ajuster aux coûts réels. Il n'y a donc pas eu une augmentation si forte, mais une allocation des coûts aux rubriques correspondantes. Cependant, le coût des périodiques est parfois hallucinant, tant pour la version papier que pour la version électronique. Pour répondre à la hausse du coût des périodiques, la COB a prévu une augmentation d'environ 300'000.- CHF, soit une hausse de

7% par année. Il s'agit simplement de répondre aux exigences des éditeurs, sans périodique supplémentaire. Cette augmentation n'est même pas suffisante. Si la hausse se poursuit à rythme constant, dans 10 ans, ce sont plus de 10 millions qu'il faudra consacrer à l'achat des périodiques.

## **Plend**

L'UNIGE applique un système de vacance ; c'est-à-dire que quand une personne aura annoncé son départ, son poste ne sera pas remplacé les 6 mois qui suivent, ce qui équivaut à un demi-PLEND. L'autre moitié est prise en charge au plan central de l'Université. Aux comptes 2008, le paiement est de 100% à la CIA, alors que dans le budget, 50% sont ventilés dans d'autres lignes, sur le budget des facultés, et font varier le traitement du corps professoral.

## **Cours préparatoires de Fribourg**

Ces cours sont destinés aux étudiants détenteurs d'une maturité étrangère et dont le niveau doit être évalué. Fribourg organise aussi des tests et des cours de langue. Passer cet examen et faire examiner son diplôme est un passage obligatoire pour tout nouvel étudiant non francophone. L'organisation de ces cours par l'UNIGE elle-même reviendrait probablement moins cher grâce au programme de l'ELCF organisé en Lettres. Cette année, ce sont 21 étudiants qui ont passé sur les bancs fribourgeois pour ensuite aller à Genève.

## **Théologie**

Une fondation hors université encadre la faculté et assure une partie du financement, ceci n'est pas visible dans le budget. L'Etat subventionne la Fondation pour assurer une partie des postes académiques, et cette subvention transite par l'UNIGE. Comme la subvention de l'Etat à la Fondation ne suffisait pas, il a été décidé que quelques postes non professoraux soient transférés sur le budget de l'Université. Il s'agit d'une opération blanche. C'était une décision provisoire pour 2009 et elle sera reprise pour 2010 jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit établie avec la Fondation. Mais on peut se demander s'il est encore raisonnable d'avoir une faculté autonome au sein d'une université autonome.

## **Crèches**

Le mécanisme de l'ensemble des crèches est le produit d'une cogestion avec la Ville pour certaines et d'autre part, il y a un achat de places de crèche. Ce sont près de 100 enfants qui occupent actuellement ces places. Le coût d'un enfant en crèche est de 24-25'000.- CHF par an.

Il y a actuellement un nouveau projet de crèche au CM U. Elle rappelle également qu'aucune des crèches n'est que pour l'Université. C'est le taux de partage de moitié-moitié avec la Ville au niveau des places qui se fait, quoique parfois la répartition soit difficile, comme par exemple dans le cas d'un(e) étudiant(e) voulant placer son enfant en crèche et habitant sur le territoire de la Ville. La problématique d'appartenance à l'une des deux moitiés est très tendue.

### **Ecole de Chimie**

Ce projet est englobé dans le programme de rénovation « Bastions 2003 ». 150'000 francs sont prévus dans le budget pour les équipements, le reste de la rénovation fera partie du budget du DCTI. Mais on n'a pas encore vu d'ouvriers dans ce bâtiment. Il y a eu deux PL sur ces projets. Les problèmes sont les budgets ; la commission des monuments et des sites qui doit encore statuer ; et les crédits de programme. Quant à l'ancienne Ecole de Médecine, elle doit bénéficier cette année d'un crédit d'ouvrage au programme du DCTI.

### **CADMOS**

Le projet se fait en coopération étroite avec l'EPFL et l'UNIL, y compris son financement. Il s'agit du passage de la version « Blue Gene L » à la version « Blue Gene P ». Les conditions dans le cadre de la transformation par quelques millions investis. Dans le contexte CADMOS, l'EPFL participera au projet en finançant des groupes de recherche, ainsi que l'installation et la maintenance du système et des équipements localisés sur son site. Elle se chargera aussi du fonctionnement courant de la machine. Le projet lémanique CADMOS s'insère dans l'initiative HP2C (Swiss Platform for High-Performance and High Productivity Computing) qui a pour objectif de développer un programme de recherche national et un réseau d'utilisateurs pour le calcul à très haute performance, avec pas loin de 100 à 200 millions d'investissements.

Pour Genève, l'intérêt est grand. La mise en commun des ressources et de postes de recherche permettra de développer une appropriation des concepts de modélisation, par d'autres disciplines que celles qui ont traditionnellement accès à ce type de ressources. Cette installation favorisera également l'ouverture de postes de professeurs assistants entre les deux villes. Si le PL est accepté, CADMOS pourra avoir des élargissements sur Genève, notamment dans le cadre du projet de Centre de cerveau à la Jonction, peut-être aux alentours de 2015. Il est aussi important dans le cadre Jonction pour les Sciences du Cerveau. CADMOS représente l'amorce d'une collaboration plus large entre les Universités lémaniques, l'UNIL et l'EPFL pouvant apporter leurs savoirs dans la simulation et la modélisation. L'emplacement de l'ordinateur est à l'EPFL mais la localisation ne joue que



peu de rôle. Le DIP se chargera de trouver une date pour l'ensemble du PL lié à CADMOS, si possible d'ici fin octobre ou début novembre 2009 pour que la décision puisse être prise en Grand Conseil avant la fin de l'année.

# Hautes Ecoles Spécialisées (HES-SO)

## Rapport des commissaires: Mme Elisabeth Chatelain et M. Guy Mettan

*Assistent lors de l'audition pour la HES-SO, M. François Abbé-Decarroux, directeur HES-SO Genève et M. Philippe Treyer, directeur financière HES-SO Genève. Pour le DIP assistent, MM. Aldo Maffia, directeur des finances du DIP, Pascal Tissot, directeur des finances du DIP et Mme Ivana Vrba, secrétaire général du DIP.*

## Financement des HES

Les cantons partenaires versent dans un fonds commun une contribution fixée dans un Concordat ; les clés de répartition sont immuables. La HES-SO verse ensuite aux écoles les forfait étudiant-e-s en fonction du nombre d'étudiant-e-s. Les excédents de charges des établissements sont financés par le canton au titre des conditions locales particulières (coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement, etc.). Il convient de relever que les mécanismes salariaux des HES-SO-GE sont liés aux normes cantonales. La contribution cantonale est donc composée d'une contribution fixe et de la couverture de l'excédent de charges des écoles locales. D'autres recettes alimentent la HES-SO : la contribution fédérale, les taxes d'étudiant-e-s, les mandats réalisés par les HES.

En raison de bases légales différentes, les HES-SO-Genève sont divisées en 3 secteurs :

- SO : comprenant l'EIG, l'EIL (Lullier), HEG, HEAA (arts appliqués)
- S2: Haute école de santé HEdS et la haute école de travail social HETS
- S2 nouveaux domaines : musique HEM et arts ESBA (sans l'ESBA)

Le budget demandé par les HES-SO-GE augmente de F 3,9 millions pour atteindre la somme de F 92, 7 millions, soit une augmentation de 4.38%. 2 millions de cette augmentation sont dus aux mécanismes salariaux et au 13ème salaire.

Cette augmentation est à mettre en regard avec l'augmentation de 6.98% de la contribution genevoise pour la HES-SO; la HES-Genève a réalisé des efforts de rationalisation, d'économies d'échelles et de ponction sur ses réserves afin de limiter l'augmentation de la subvention.

## Budget 2010 SO-Genève

Le budget 2010 du canton pour la HES-SO-Genève s'élève à F 41'807'000, en augmentation de 4.23% par rapport au budget 2009, hausse due pour l'essentiel à la mise en œuvre des mécanismes salariaux (F 1'074'655.-) ainsi qu'à la hausse du nombre d'étudiants accueillis (+67, dont 58 masters) et envoyés (+57).

Les masters sont introduits depuis 2008, mais la majorité des cursus a commencé en 2009, dont le master en ingénierie. La CDIP ne souhaite toutefois pas une explosion du nombre d'étudiants en master car le but premier des HES est d'avoir un taux important d'étudiants se dirigeant vers le monde du travail.

La HES-SO-Genève a fait le choix de dissoudre des réserves pour un montant de F 790'000. Il s'agit de réserves comptables et non d'argent thésaurisé. Ces réserves permettent d'ordinaire de s'adapter rapidement aux modifications dues aux différences de nombre d'élèves, mais dans le cas précis, il s'agit de couvrir des nouveaux amortissements dus à l'introduction des normes IPSAS.

## Filières sous-critiques

Deux filières de l'EIG étaient considérées les années précédentes comme filières sous-critiques : informatique et télécommunication. Ces 2 filières ont été réunies en une seule qui s'appelle « ingénierie informatique ». Le Conseil stratégique et l'OFFT n'ont pas encore accepté cette fusion mais celle-ci est portée par l'ensemble de la HES-SO et va dans le sens de ce qui est demandé par ces instances. L'acceptation devrait donc avoir lieu en 2010.

## Budget 2010 S2

La contribution du canton de F 31'712'000.- est en augmentation de 2.84% par rapport au budget 2009 et est principalement due aux mécanismes salariaux, à l'augmentation du nombre d'étudiants envoyés dans la HES-SO (+4.94%) ou accueillis (+0.52%), ainsi qu'à des mécanismes internes à la HES-SO, à savoir l'augmentation du droit de codécision<sup>2</sup> et le forfait relatif à

---

<sup>2</sup> Le Concordat prévoit que le montant des contributions financières des cantons est composé de 3 parts :

- Le droit de codécision : contribution forfaitaire de 5% versée par les cantons sans tenir compte de la capacité financière
- L'avantage de bien public : contribution de 50% versée par chaque canton proportionnellement au nombre de ses étudiants dans la HES-SO. Cette contribution se monte à environ F 18'000.- par étudiant et par an.

l'avantage de site. De plus, le montant des forfaits étudiants perçus stagne, voire diminue.

Certaines filières sont au dessous du seuil de criticité par le fait que le nombre d'élèves est limité par les possibilités de places de stage : il s'agit notamment des sages-femmes et des physiothérapeutes.

## Budget 2010 S2 Musique et Arts

La part cantonale s'élève à F 19'181'000, en augmentation de 7.35%, en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants envoyés dans la HES-SO (+46). Ces chiffres ne tiennent pas compte des étudiants de la HEM Neuchâtel, HEM qui est une opération comptable neutre pour le budget genevois. L'application des mécanismes salariaux et notamment le 13<sup>ème</sup> salaire induit une hausse de F 717'514.-.

Après une longue négociation, le comité stratégique de la HES-SO a décidé de plafonner à 50% le financement mutuel de la part relative à l'avantage de bien public pour les étudiants étrangers, ce qui induit un coût pour le canton de Genève de F 3.7 millions pour 172 étudiants, étant donné que cette formation, reconnue loin à la ronde, attire 75% d'étrangers.

Des économies ont été trouvées de façon à réduire cette augmentation.

## Risque

Etant donné que les différentes HES romandes touchent les mêmes forfaits mais peuvent avoir des charges bien différentes (salaires, loyers, etc.), certaines d'entre elles doivent rogner dans le budget « bien, services et marchandises BSM » pour attirer de bons enseignants. Les BSM sont par exemple des équipements de laboratoires. Le renouvellement ou l'adaptation d'équipements est dans ce cas ralenti, ce qui pose des problèmes par rapport aux conditions de travail des étudiants et des enseignants.

La solution à cette problématique se trouvera vraisemblablement avec l'aide des normes IPSAS, qui considèrent le renouvellement d'équipement comme un investissement ; des crédits de programme pourront être proposés. Des discussions ont lieu actuellement entre le DIP et la HES-SO-Genève pour trouver la meilleure solution.

- 
- L'avantage de site : contribution de 45% versée par les cantons-sièges proportionnellement au nombre d'étudiants qu'ils accueillent dans les écoles. Cette contribution se monte à environ F 12'000.- par étudiant et par an.

## Conclusion

Tout en cherchant bien évidemment à doter les écoles des moyens financiers nécessaires à la production des prestations fixées dans le cadre de leur mission, les objectifs de la HES-SO-Genève sont de dégager des synergies au niveau des écoles, d'optimiser l'allocation de ressources entre la direction générale et les écoles, de stabiliser les contributions moyennes par étudiant et de limiter structurellement les conditions locales particulières<sup>3</sup> qui sont à la charge du canton.

En suivant de près les budgets et les comptes, les commissaires de la sous-commission constatent les problématiques rencontrées par le fait de l'intercantonalité, voient les efforts de dialogue et de recherche de solution fournis et apprécient les résultats obtenus, résultats qui permettent d'offrir des formations de qualité.

---

<sup>3</sup> Conditions locales particulières (CLP) : solde des dépenses liées au traitement du personnel, prix des terrains ou des loyers, prix de l'eau, gaz et électricité non couvert par les sommes perçues directement et les montants provenant de la HES-SO.

## NOTE INTERNE

**A** : Elisabeth Châtelain, Guy Mettan      **De** : Philippe Treyer

**Cc** : François Abbé-Decarroux      **Date** : 26 octobre 2009

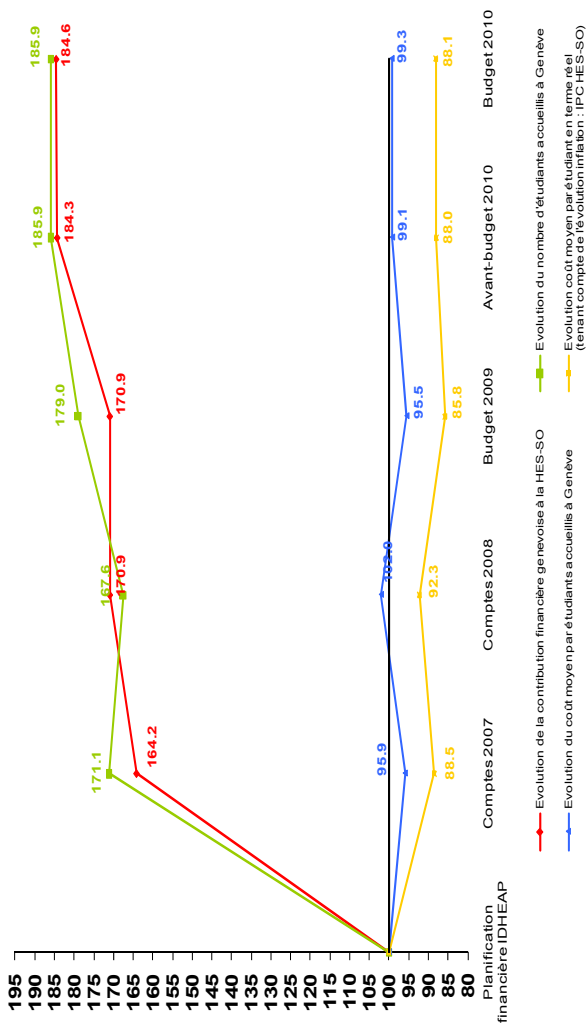
**Objet** : **Informations complémentaires relatives au projet de budget 2010 de la HES-SO Genève**

---

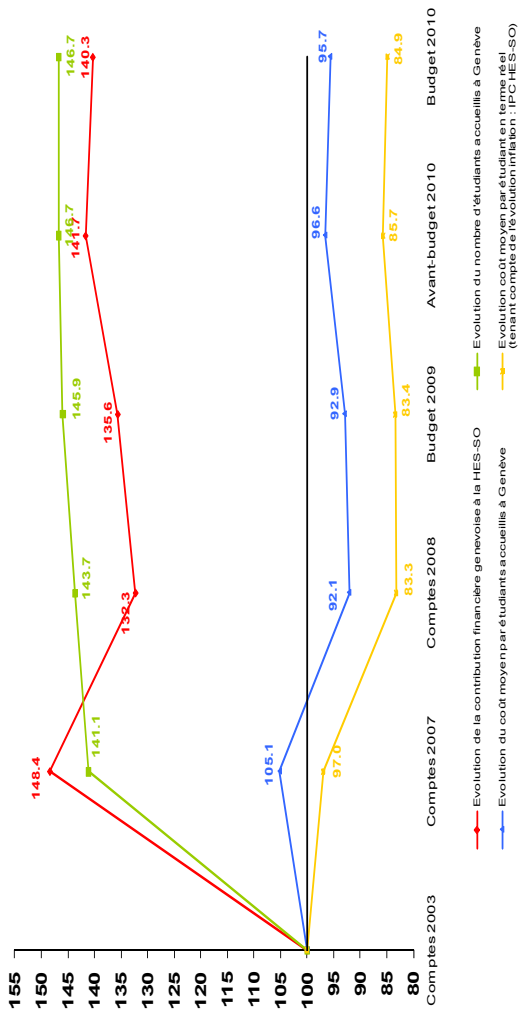
Veillez trouver ci-après les réponses aux questions posées lors de la sous-commission des finances du mardi 13 octobre 2009.

Comme vous pouvez le constater dans les deux graphiques ci-après, les coûts par étudiants des écoles de la HES-SO et S2 augmentent en 2008, et ce aussi bien en termes réel que nominal. Ceci est dû à l'introduction partielle du treizième salaire ainsi qu'à la décentralisation du paiement des coûts induits par les PLEND. En 2009, le budget prévoit une diminution du coût par étudiant car seule une petite partie des coûts du treizième salaire y est incluse. Au contraire, le coût par étudiant prévu pour 2010 augmente, le treizième salaire étant déjà pris en compte.

Evolution de la contribution financière du canton de Genève à la HES-SO en fonction du nombre d'étudiants accueillis et Coût moyen par étudiants (écoles SO).



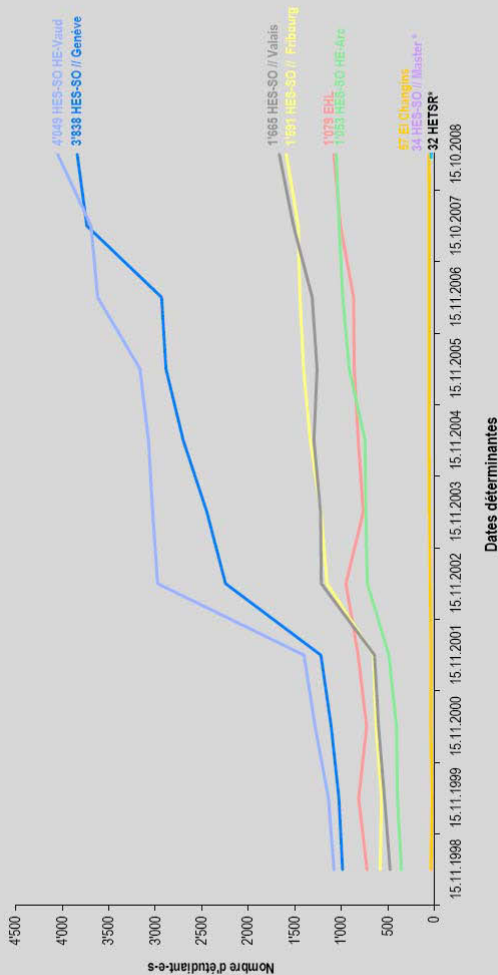
Evolution de la contribution financière du canton de Genève à la HES-SO en fonction du nombre d'étudiants accueillis et Coût moyen par étudiants (écoles S2).





## Evolution du nombre d'étudiants accueillis dans la HES-SO

4.1. Evolution du nombre d'étudiant-e-s par établissement aux dates déterminantes



HES-SO HE-Arc

Ecoles / Filiales d'études	Mode d'ins.											Effectifs 2009		
	1999	2000	2001	2002	2003 <sup>(a)</sup>	2004	2005 <sup>(b)</sup>	2006 <sup>(c)</sup>	2007	2008 <sup>(d)</sup>	2009	15 oct 2008	15 oct 2009	15 oct 2009 pondérée
Touaux Haute école Arc - Ingénierie	186.75	177.00	188.00	191.00	196.25	197.25	387.25	332.00	333.75	317.00	308.00	317.00	308.00	240.83
Touaux Haute école Arc - Gestion	162.00	178.00	202.25	257.25	266.50	266.75	279.50	330.00	330.00	393.00	355.00	393.00	355.00	0
Touaux Haute école Arc - Conservation-Restauration	22.25	27.50	30.00	37.00	43.25	48.50	64.50	63.00	54.00	35.83	25.00	23.00	23.00	15.67
Touaux Haute école Arc - Santé					197.75	203.50	211.75	230.50	255.50	291.17	318.288	318.288	288.00	197.00
Touaux HES-SO HE-Arc	351.00	382.50	418.25	483.25	702.75	716.00	924.25	912.75	972.25	1106.17	1053.974	1053.974	974.00	662.50

HES-SO / Fribourg

Ecoles / Filiales d'études	Mode d'ins.											Effectifs 2009		
	1999	2000	2001	2002	2003 <sup>(a)</sup>	2004	2005 <sup>(b)</sup>	2006 <sup>(c)</sup>	2007	2008 <sup>(d)</sup>	2009	15 oct 2008	15 oct 2009	15 oct 2009 pondérée
Touaux Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg	407.00	414.50	433.25	439.50	487.25	504.50	517.00	557.75	595.25	641.67	669.635	669.635	635.00	429.00
Touaux Haute école de gestion de Fribourg	166.75	154.00	191.00	205.75	264.50	273.25	315.75	286.00	284.75	293.67	341.324	324.00	324.00	218.83
Touaux Haute école fribourgeoise de travail social					160.75	197.00	247.50	212.50	287.25	282.17	287.280	287.280	276.00	187.83
Touaux Haute école de santé Fribourg					242.25	247.25	250.75	242.75	265.75	285.00	319.276	319.276	276.00	191.17
Touaux HES-SO / Fribourg	573.75	568.50	624.25	645.25	1194.75	1222.00	1331.00	1188.00	1428.00	1500.50	1616.1515	1616.1515	1515.00	1066.83

HES-SO / Genève

Ecoles / Filiales d'études	Mode d'ins.											Effectifs 2009		
	1999	2000	2001	2002	2003 <sup>(a)</sup>	2004	2005 <sup>(b)</sup>	2006 <sup>(c)</sup>	2007	2008 <sup>(d)</sup>	2009	15 oct 2008	15 oct 2009	15 oct 2009 pondérée
Touaux Ecole d'ingénieurs de Genève	524.00	457.25	421.00	431.25	487.50	502.50	500.25	464.75	410.25	380.33	399.375	399.375	375.00	254.00
Touaux Ecole d'ingénieurs de Lailler	135.00	151.75	191.50	229.75	278.00	330.25	378.75	374.25	340.00	295.50	288.275	288.275	275.00	185.50
Touaux Haute école de gestion	193.25	289.25	358.25	411.50	457.25	492.25	581.75	634.25	697.50	725.50	748.729	729.00	729.00	489.17
Touaux Haute école d'art et de design	122.50	119.75	133.00	146.75	178.00	210.25	230.75	216.25	216.25	520.67	548.514	514.00	514.00	341.33
Touaux Haute école de travail social					398.25	452.00	476.50	481.75	498.50	508.83	518.520	518.520	518.520	341.33
Touaux Haute école de santé					438.25	468.25	515.75	603.00	650.00	664.67	695.676	676.00	676.00	453.83
Touaux Haute école de musique							495.75	495.75	492.50	537.17	617.609	617.609	609.00	407.30
Touaux HES-SO / Genève	974.75	1016.00	1103.75	1220.25	2235.25	2455.50	2683.75	3370.00	3620.00	3764.67	3988.3988	3988.3988	3988.00	2464.50

## HES-SO / Valais

Écoles / Filiales d'études	Efficacité 1999			Efficacité 2001			Efficacité 2002			Efficacité 2003 <sup>(1)</sup>			Efficacité 2004			Efficacité 2005 <sup>(2)</sup>			Efficacité 2006 <sup>(3)</sup>			Efficacité 2007 <sup>(4)</sup>			Efficacité 2008 <sup>(5)</sup>					
	Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.		
	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée		
Totaux HES-SO / Valais - OIE	419,25	540,59	596,59	543,75	642,25	684,75	627,25	682,50	589,25	683,50	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	
Totaux HES-SO / Valais - OISE																														
Totaux Haute école d'art du Valais - ECAV																														
Totaux HES-SO / Valais	419,25	540,59	596,59	543,75	642,25	684,75	627,25	682,50	589,25	683,50	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	684,75	

## HES-SO / HE-Vaud

Écoles / Filiales d'études	Efficacité 1999			Efficacité 2001			Efficacité 2002			Efficacité 2003 <sup>(1)</sup>			Efficacité 2004			Efficacité 2005 <sup>(2)</sup>			Efficacité 2006 <sup>(3)</sup>			Efficacité 2007 <sup>(4)</sup>			Efficacité 2008 <sup>(5)</sup>					
	Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.		
	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	
Totaux Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud	973,75	1'023,25	1'181,75	1'272,25	1'376,25	1'410,25	1'488,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50	1'498,50
Totaux Haute école d'art et de design Lausanne	107,25	119,00	124,75	142,75	156,00	161,25	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75	171,75
Totaux Haute école cantonale vaudoise de la santé																														
Totaux Haute école de travail social et de la santé - Vaud																														
Totaux Haute école de saint-Jacques - Vaud																														
Totaux Haute école de musique																														
Totaux HES-SO / HE-Vaud	1'081,00	1'142,25	1'286,50	1'416,00	1'532,75	1'571,50	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25	1'660,25

## HES-SO / Master

Écoles / Filiales d'études	Efficacité 1999			Efficacité 2001			Efficacité 2002			Efficacité 2003 <sup>(1)</sup>			Efficacité 2004			Efficacité 2005 <sup>(2)</sup>			Efficacité 2006 <sup>(3)</sup>			Efficacité 2007 <sup>(4)</sup>			Efficacité 2008 <sup>(5)</sup>					
	Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.			Moins d'ents.		
	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	
Totaux HES-SO / Master	4'268,50	4'507,50	4'721,75	5'286,50	5'656,50	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	6'363,00	

(1) Domaine Santé et Travail social intégré dans le HES-SO de 2003

(2) ESJ Master intégré dans le HES-SO de 2005

(3) Domaine des Arts intégré dans le HES-SO de 2006

(4) Haute école de Théâtre (La Manufacture) intégré dans le HES-SO de 2008



Chemin du Château-Bloch 10  
CH-1219 Le Lignon

tél. +41 22 388 65 00  
fax +41 22 388 65 59

secretariat@hesgje.ch  
www.hesgje.ch

Evolution de s effectifs étudiants en EPT et moyenne pondérée depuis 1999 (étudiants présents et en échange OUT)

Table with columns for year (1999-2011), average (Moynne pondérée), and number of students (Effectifs). Rows include various departments like Architecture, Design, and Social Sciences, and a total row for all faculties.

Remarque: Le master en architecture n'est pas compris dans le total par les MES-SO

TOUS LES MASTERS ARCHITECTURE

**Nombre d'étudiant-e-s par genre** (au 15 avril 2009)

**Etudiants présents (sans étudiants IN)**

	Total	Hommes	Femmes	% hommes	% femmes
<b>Ecole d'ingénieurs de Genève</b>	<b>394</b>	<b>345</b>	<b>49</b>	<b>87.6%</b>	<b>12.4%</b>
Master en Architecture	20	13	7	65.0%	35.0%
Architecture	117	86	31	73.5%	26.5%
Génie civil	52	48	4	92.3%	7.7%
Informatique	47	46	1	97.9%	2.1%
Télécommunications	29	29	0	100.0%	0.0%
Microtechniques	77	73	4	94.8%	5.2%
Génie mécanique	52	50	2	96.2%	3.8%
<b>Ecole d'ingénieurs de Lullier</b>	<b>275</b>	<b>176</b>	<b>99</b>	<b>64.0%</b>	<b>36.0%</b>
Architecture du paysage	147	98	49	66.7%	33.3%
Agronomie	37	20	17	54.1%	45.9%
Gestion de la nature	91	58	33	63.7%	36.3%
<b>Haute école de gestion de Genève</b>	<b>702</b>	<b>400</b>	<b>302</b>	<b>57.0%</b>	<b>43.0%</b>
Economie d'entreprise	508	283	225	55.7%	44.3%
Informatique de gestion	98	89	9	90.8%	9.2%
Information documentaire	96	28	68	29.2%	70.8%
<b>Haute école d'art et de design</b>	<b>509</b>	<b>174</b>	<b>335</b>	<b>34.2%</b>	<b>65.8%</b>
Communication visuelle	111	46	65	41.4%	58.6%
Design	65	6	59	9.2%	90.8%
Architecture d'intérieur	67	16	51	23.9%	76.1%
Arts visuels	236	96	140	40.7%	59.3%
Master Arts Visuels	30	10	20	33.3%	66.7%

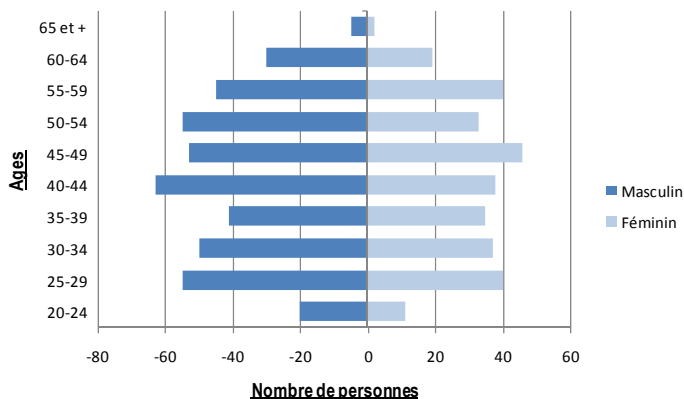
**Nombre d'étudiant-e-s par genre** (au 15 avril 2009)

**Etudiants présents (sans étudiants IN)**

	Total	Hommes	Femmes	% hommes	% femmes
<b>Haute école de santé de Genève</b>	<b>676</b>	134	542	<b>19.8%</b>	<b>80.2%</b>
<i>dont année préparatoire</i>	<b>195</b>	40	155	20.5%	<b>79.5%</b>
Soins infirmiers	330	57	273	17.3%	82.7%
<i>dont année préparatoire</i>	96	19	77	19.8%	80.2%
Sage-femme et homme sage-femme	83	1	82	1.2%	98.8%
<i>dont année préparatoire</i>	23	0	23	0.0%	100.0%
Physiothérapie	91	36	55	39.6%	60.4%
<i>dont année préparatoire</i>	24	9	15	37.5%	62.5%
Diététique	87	3	84	3.4%	96.6%
<i>dont année préparatoire</i>	23	2	21	8.7%	91.3%
Technique en radiologie médicale	85	37	48	43.5%	56.5%
<i>dont année préparatoire</i>	29	10	19	34.5%	65.5%
<b>Haute école de travail social de Genève</b>	<b>506</b>	123	383	<b>24.3%</b>	<b>75.7%</b>
Travail social	445	120	325	27.0%	73.0%
Thérapeutes en psychomotricité	61	3	58	4.9%	95.1%
<b>TOTAL SO et S2</b>	<b>3'062</b>	1'352	1'710	44.2%	55.8%
<b>Haute école de musique - Genève</b>	<b>458</b>				
Bachelor	458				
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL HES-SO Genève</b>	<b>3520</b>				
<b>HES-SO Master</b>	<b>10</b>	7	3	70.0%	30.0%
Management et ingénierie des services	10	7	3	70.0%	30.0%

Source : IS Academia

Evolution du personnel de la HES-SO Genève

**Pyramide des âges du corps enseignant HES  
en 2008**

**Corps professoral des écoles en EPT, nombre et genre**
**Professeur-e-s, Chargé(e)s d'enseignement, Chargé(e)s de cours HES**

au 31 décembre	En EPT				En personnes			Taux moyen d'activité
	EPT	Moyenne annuelle	EPT femmes	% femmes	Nombre	Nombre femmes	% femmes	
<b>2001</b>	0.000	0.000	0.000	0.0%	0	0	0.0%	0.0%
<b>2002</b>	36.850	0.000	8.900	24.2%	44	14	31.8%	83.8%
<b>2003</b>	159.312	38.841	33.090	20.8%	209	52	24.9%	76.2%
<b>2004</b>	277.599	184.136	100.410	36.2%	378	58	15.3%	73.4%
<b>2005</b>	299.788	295.180	105.432	35.2%	401	148	36.9%	74.8%
<b>2006</b>	304.949	302.204	104.602	34.3%	415	161	38.8%	73.5%
<b>2007</b>	305.868	304.133	115.732	37.8%	416	168	40.4%	73.5%
<b>2008</b>	317.728	311.253	118.797	37.4%	446	178	39.9%	71.2%

Source :

GIP 143 - contrôle des postes et SIRH



**NOMBRE DE FEMMES EN EPT PAR CATEGORIE DE PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2008**

ECOLE	CORPS PROFESSORAL										CORPS INTERMEDIAIRE			PAT		TOTAL	
	ens. PO	prof. HES	chargés cours HES	chargés ens. HES	total corps prof. HES	total enseignant	surnuméraires	adjoints scient. HES	assistants recherche HES	assistants HES	total corps interm.	Fixes*	surnuméraires	Avec surnuméraires	Sans surnuméraires		
Ecole d'ingénieurs	0.000	1.550	0.600	5.520	7.670	7.670	0.000	1.300	0.600	0.000	1.900	8.100	0.600	18.270	17.670		
Ecole d'ingénieurs de Lullier	0.000	1.000	2.200	1.000	4.200	4.200	0.000	2.500	0.800	9.000	12.300	10.900	1.000	28.400	27.400		
HEAD / HEAA	0.083	2.000	5.400	0.698	8.098	8.181	0.000	0.000	0.300	8.150	8.450	5.900	0.250	22.781	22.531		
HEAD / ESBA	0.000	1.750	4.450	3.600	9.800	9.800	0.000	0.000	0.000	7.300	7.300	6.800	1.050	24.950	23.900		
Haute école de gestion	0.177	3.300	3.750	5.579	12.629	12.806	0.000	2.800	0.200	9.900	12.900	15.455	4.400	45.561	41.161		
Haute école de travail social	0.000	8.400	1.800	14.200	24.400	24.400	0.000	0.000	2.200	3.100	5.300	20.900	1.300	51.900	50.600		
Haute école de santé	1.000	10.600	6.400	35.000	52.000	53.000	0.200	1.200	1.100	4.700	7.000	19.350	0.400	79.950	79.350		
Direction générale HES	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	13.200	1.800	15.000	13.200		
<b>TOTAL</b>	<b>1.260</b>	<b>28.600</b>	<b>24.600</b>	<b>65.597</b>	<b>118.797</b>	<b>120.057</b>	<b>0.200</b>	<b>7.800</b>	<b>5.200</b>	<b>42.150</b>	<b>55.150</b>	<b>100.605</b>	<b>10.800</b>	<b>286.812</b>	<b>275.812</b>		

**PROPORTION DE FEMMES EN EPT PAR CATEGORIE DE PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2008**

ECOLEES	CORPS PROFESSORAL								CORPS INTERMEDIAIRE				PAT		TOTAL	
	prof. PO	prof. HES	chargés cours HES	chargés ens. HES	total corps prof. HES	total ensei- gnants	surnumé- raires	adjoits scientif. HES	assistants recherche HES	assistants HES	total corps intem.	Fixes*	surnumé- raires	Avec surnumé- raires	Sans surnumé- raires	
Ecole d'ingénieurs	0.0%	4.3%	11.7%	21.0%	11.3%	11.2%	-	23.2%	10.2%	-	7.9%	23.0%	-	14.2%	13.8%	
Ecole d'ingénieurs de Lullier	-	6.8%	26.5%	7.3%	11.5%	11.5%	-	31.6%	21.1%	52.9%	42.9%	54.2%	43.0%	32.4%	32.1%	
HEAD / HEAA	100.0%	35.0%	39.6%	15.9%	34.1%	34.3%	-	-	-	58.4%	57.1%	46.3%	29.4%	43.6%	43.9%	
HEAD / ESBA	-	64.1%	27.0%	34.0%	32.9%	32.9%	-	-	-	58.4%	56.6%	55.3%	56.8%	43.9%	43.4%	
Haute école de gestion	100.0%	18.0%	49.0%	32.7%	29.4%	29.7%	-	-	6.0%	38.2%	39.0%	91.2%	81.5%	46.2%	44.2%	
Haute école de travail social	-	73.7%	37.5%	51.8%	56.0%	55.0%	-	0.0%	81.5%	75.6%	67.9%	74.9%	86.7%	63.6%	63.2%	
Haute école de santé	71.4%	86.1%	58.7%	70.5%	71.4%	71.4%	100.0%	60.0%	100.0%	90.4%	84.3%	76.3%	-	73.7%	73.5%	
Direction générale HES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67.0%	54.5%	65.2%	67.0%	
<b>TOTAL</b>	<b>12.8%</b>	<b>28.2%</b>	<b>36.7%</b>	<b>43.9%</b>	<b>37.4%</b>	<b>36.7%</b>	<b>28.6%</b>	<b>37.0%</b>	<b>30.1%</b>	<b>46.2%</b>	<b>42.5%</b>	<b>58.3%</b>	<b>66.6%</b>	<b>44.3%</b>	<b>43.8%</b>	

# Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement

## Rapport des commissaires: M. Guy Mettan et Mme Elisabeth Chatelain

*L'audition s'est déroulée en présence M. Philippe Burrin, directeur et Eric Severac, chef comptable.*

### Préambule

Le budget 2010 de l'IHEID porte les traces du plan financier qui a été incorporé dans la convention d'objectifs établie avec le canton de Genève et la Confédération. Celui-ci a été établi en 2007 à un moment où la fusion était encore à venir et comportait encore des incertitudes (les deux institutions n'avaient pas les mêmes plans comptables et il existait une inconnue sur le coût de la fusion). Il faut donc considérer le budget 2010 comme étant un budget de consolidation et de prévision des changements importants qui sont prévus dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et surtout des modifications de financement prévues. La subvention fédérale touchée par l'IHEID est composée de deux éléments: la subvention de base du Département Fédéral de l'Intérieur et la subvention de la Conférence Universitaire Suisse (CUS). Le montant de cette dernière était de 20 millions de francs pour quatre ans. Elle visait à soutenir le projet de fusion et elle ne sera pas reconduite. Toutefois, cette subvention étant versée de façon progressive (4,5 millions en 2009, 5,5 millions en 2010 et 6,5 millions en 2011), l'IHEID va voir la subvention fédérale baisser de manière marquée entre 2011 et 2012 (4,5 millions en 2012). De plus, la Direction du développement et de la coopération (DDC) donne à l'IHEID une contribution exceptionnelle de 2 millions de francs pendant 4 ans (2008-2011) pour réaliser la fusion.

Le budget 2010 prévoit donc déjà ces changements en s'efforçant de trouver les moyens pour les répartir sur les 2 prochains exercices.

### Revenus

Les recettes 2010 pour l'écolage et les prestations de service sont en hausse en particulier en ce qui concerne la formation continue, ce qui est réjouissant pour un secteur nouveau.

Les subventions augmentent également par le biais de la subvention de la Confédération qui passe de F 4'540'000 à F 5'500'000, comme expliqué dans l'introduction.

## Charges

Les charges de personnel sont en légère baisse. Le personnel administratif et technique (PAT) issu des 2 anciens instituts a été rééquilibré progressivement et plusieurs enseignants ont pris leur retraite et ont été remplacés par des personnes plus jeunes ; ceci entraînant à la fois un coût moindre et une augmentation du pourcentage de femmes dans le corps enseignant, étant donné que les candidatures à de nouveaux postes sont constituées pour moitié d'offres féminines.

Les charges d'exploitation augmentent légèrement en lien avec l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s.

## Etudiant-e-s

L'estimation faite des rentrées liées aux taxes d'écolage est trop élevée. Il ne s'agit pas d'une mauvaise estimation du nombre d'étudiant-e-s, puisque celui-ci est en hausse, mais du nombre d'étudiant-e-s recevant une bourse d'étude, puisque dans ce cas, ils sont exemptés de la taxe d'écolage. Il y a 170 bourses qui sont octroyées.

## Maison de la Paix et résidence des étudiants

Ces 2 projets avancent bien. Les demandes d'autorisation de construire seront déposées à fin 2009 pour la résidence et à l'automne 2010 pour la Maison de la Paix qui est un projet plus complexe.

## Réserves

L'IHEID met tout en œuvre pour terminer sa première convention d'objectifs, avec un excédent pour pouvoir assumer le passage à un financement diminué. Ce qui amène l'institut à constituer une réserve de 2'281.- qui devrait encore augmenter l'année suivante. Il sera donc judicieux de considérer les objectifs de la LIAF dans un cadre global. De plus, il n'est pas exclu que l'Institut récupère les F 500'000.- versés comme promesse d'achat des terrains de la Maison de la Paix. En effet, la Fondation Wilsdorf ayant acheté le terrain, il est envisageable que celle-ci rembourse cette avance à l'IHEID.

## Conclusion

Le résultat positif de F 728'917.-, obtenu par une gestion rigoureuse, permet à l'IHEID d'envisager les changements prévus pour les prochaines années de manière relativement sereine. Toutefois, cet Institut a l'espoir de voir le canton réfléchir à une augmentation de sa subvention dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs.

## THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA

## Projection et budget 2009 - Budget 2010

	Estimation 2009	%	Budget 2009	Budget 2010	%
<b>Revenus</b>					
<b>Ecologie</b>					
Droits d'inscr./LIC./CE/DES/DO	1'433'995.00		1'800'000.00	1'950'000.00	
Droits d'inscr. Formation continue	857'983.97		550'000.00	710'000.00	
	<b>2'291'978.97</b>	<b>5.51</b>	<b>2'350'000.00</b>	<b>2'660'000.00</b>	<b>6.34</b>
<b>Produits des prestations de service</b>					
Taxe administr. ouverture dossier	146'049.14		120'000.00	150'000.00	
Prestations en faveur de tiers	37'520.00		0.00	0.00	
Commission impôt à la source	38'971.05		30'000.00	40'000.00	
Honoraires de gestion (overhead)	772'056.52		670'000.00	900'000.00	
Charges effectives mandats	31'779.15		0.00	0.00	
	<b>1'026'375.86</b>	<b>2.47</b>	<b>820'000.00</b>	<b>1'090'000.00</b>	<b>2.59</b>
<b>Revenus divers</b>					
Location pavillons	132'131.00		130'000.00	60'000.00	
Salle séminaires	39'580.00		10'000.00	10'000.00	
Recettes diverses	264'731.36		89'020.00	95'500.00	
Droits d'auteur	10'000.00		10'000.00	10'000.00	
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-11'620.19		0.00	0.00	
Vente de publications	3'249.43		2'000.00	2'000.00	
Rappels, amendes	6'400.00		10'000.00	10'000.00	
Prêts interbibliothèques	2'088.00		2'000.00	2'000.00	
Cartes lecteurs	1'000.00		1'000.00	1'000.00	
Microfilms	63.00		1'000.00	1'000.00	
Vente de photocopies	30'831.00		30'000.00	20'000.00	
Impressions informatiques	36'649.65		15'000.00	15'000.00	
Ventes et recettes diverses	7'067.90		8'000.00	8'000.00	
Intérêts reçus	95'092.94		130'000.00	201'490.00	
Récupération frais communication	72.65		0.00	0.00	
	<b>617'336.74</b>	<b>1.49</b>	<b>438'020.00</b>	<b>435'990.00</b>	<b>1.04</b>
<b>Subventions</b>					
Subvention Confédération DFI - SER	13'782'000.00		13'782'000.00	14'209'000.00	
Subvention Confédération DFI - CUS	4'540'000.00		4'540'000.00	5'500'000.00	
Subvention DFAE - DDC	3'000'000.00		3'000'000.00	2'000'000.00	
Subvention Etat de Genève DIP	13'655'000.00		13'655'000.00	13'814'000.00	
Subvention Etat de Genève DCTI	1'198'410.00		1'198'410.00	1'198'410.00	
Subventions diverses	554'750.00		150'000.00	170'000.00	
	<b>36'730'160.00</b>	<b>88.37</b>	<b>36'325'410.00</b>	<b>36'891'410.00</b>	<b>87.78</b>
<b>Accord intercantonal universitaire</b>	<b>900'000.00</b>	<b>2.17</b>	<b>900'000.00</b>	<b>950'000.00</b>	<b>2.26</b>
<b>Sous-total</b>	<b>41'565'851.57</b>	<b>100.00</b>	<b>40'833'430.00</b>	<b>42'027'400.00</b>	<b>100.00</b>

## THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA

	Estimation 2009	%	Budget 2009	Budget 2010	%
<b>Revenus</b>					
<b>Fonds d'investissement</b>					
Part affectée au fonds d'investissement	-1'400'000.00		-900'000.00	-900'000.00	
Dissolution du fonds d'investissement	1'229'176.00		540'000.00	900'000.00	
	<b>-170'824.00</b>		<b>-360'000.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>Total des revenus</b>	<b>41'553'578.87</b>		<b>40'473'430.00</b>	<b>42'027'400.00</b>	
<b>Charges</b>					
Salaires direction	-1'423'229.60	3.38	-1'400'569.00	-1'387'775.34	3.36
Salaires PAT	-8'588'517.45	20.42	-8'245'247.60	-8'523'413.96	20.64
Salaires PER	-13'066'855.78	31.07	-13'259'027.08	-13'053'507.41	31.61
Prestations des assurances sociales et provision	71'255.65	-0.17	0.00	0.00	0.00
	<b>-23'007'347.18</b>	<b>54.70</b>	<b>-22'904'843.68</b>	<b>-22'964'696.71</b>	<b>55.61</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>-4'844'154.74</b>	<b>11.52</b>	<b>-5'032'214.99</b>	<b>-4'775'751.36</b>	<b>11.56</b>
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>-1'371'517.86</b>	<b>3.26</b>	<b>-1'441'900.00</b>	<b>-1'302'200.00</b>	<b>3.15</b>
<b>Total frais de personnel</b>	<b>-29'223'019.78</b>	<b>69.48</b>	<b>-29'378'958.67</b>	<b>-29'042'648.08</b>	<b>70.32</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Fournitures et charges de bureau	-526'374.81	1.25	-651'000.00	-691'000.00	1.68
Charges d'informatique	-402'249.67	0.96	-431'000.00	-428'500.00	1.04
Loyers, charges et entretien immeubles	-3'661'147.70	8.70	-3'099'657.60	-3'490'534.20	8.46
Entretien et réparations des immobilisations	-15'125.85	0.04	-24'500.00	-24'500.00	0.06
Frais de port et de communications	-286'405.93	0.68	-280'000.00	-305'000.00	0.74
Primes d'assurances-choses	-49'533.80	0.12	-56'000.00	-60'000.00	0.15
Charges financières	-207'144.35	0.49	-200'000.00	-250'000.00	0.61
Frais divers et imprévus	-131'357.49	0.31	-27'500.00	-52'500.00	0.13
	<b>-5'279'339.60</b>	<b>12.55</b>	<b>-4'769'657.60</b>	<b>-5'302'034.20</b>	<b>12.84</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>					
Documentation et abonnements	-949'210.61	2.26	-968'500.00	-967'500.00	2.34
Frais repr., relations ext. et communic.	-884'886.99	2.10	-679'000.00	-722'500.00	1.75
Frais académiques partic. activités	-287'004.75	0.68	-255'000.00	-305'000.00	0.74
Bourses et entraide étudiants	-1'075'305.00	2.56	-1'100'000.00	-1'100'000.00	2.66
Honoraires et prest. de service	-524'914.73	1.25	-180'000.00	-200'000.00	0.48
Droits d'auteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Congés scientifiques	151'875.00	-0.36	146'750.00	0.00	0.00
Subventions redistribuées	-2'617'671.74	6.22	-2'750'000.00	-2'617'800.00	6.34
	<b>-6'187'118.82</b>	<b>14.71</b>	<b>-5'785'750.00</b>	<b>-5'912'800.00</b>	<b>14.32</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>-1'369'861.00</b>	<b>3.26</b>	<b>-805'500.00</b>	<b>-1'041'000.00</b>	<b>2.52</b>
<b>Total des charges</b>	<b>-42'059'339.20</b>	<b>100.00</b>	<b>-40'739'866.27</b>	<b>-41'298'482.28</b>	<b>100.00</b>
<b>R E S U L T A T</b>	<b>-505'760.33</b>		<b>-266'436.27</b>	<b>728'917.72</b>	
Fonds propres reportés	-220'875.44		-220'875.44	-726'635.77	
Fonds propres estimatifs	<b>-726'635.77</b>		<b>-487'311.71</b>	<b>2'281.95</b>	

## THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA

## Par centre de coûts

	Projection 2009	Budget 2009	Budget 2010
Ressources générales	34'333'649.48	34'447'000.00	35'225'200.00
Direction	-2'475'725.31	-2'271'412.32	-2'291'942.48
Conseil de Fondation	-256'909.86	-258'887.30	-254'147.63
Direction Admin. & Finances	-1'835'520.18	-1'760'826.15	-1'795'113.63
Service généraux	-4'266'164.24	-4'113'766.54	-4'429'965.45
Unité académique HPI	-2'206'399.37	-2'252'078.13	-2'461'312.21
Unité académique SP	-1'935'250.99	-2'000'200.49	-2'080'555.70
Unité académique EC	-2'102'685.08	-2'228'665.93	-2'272'179.49
Unité académique DR	-2'996'445.52	-3'133'791.32	-2'866'546.99
Unité MIA	-291'361.97	-202'924.07	-280'686.11
Unité Développement	-5'110'194.87	-5'297'128.79	-4'712'098.74
Nouveaux professeurs	2'013.34	-184.88	82'564.80
Centre informatique	-1'136'414.97	-1'242'156.76	-1'190'032.10
Bibliothèque	-3'035'673.07	-3'227'038.02	-3'094'812.02
Publications - Editions	-654'728.11	-592'804.12	-634'424.09
Finance et comptabilité	-843'426.63	-810'290.87	-859'431.85
Ressources Humaines	-503'562.24	-514'105.28	-523'301.74
Gestion et secrétariat des étudiants	-1'236'863.22	-1'225'843.21	-1'134'746.77
Communication	-1'138'728.49	-974'787.10	-1'244'162.72
Programmes spéciaux div.	0.00	0.00	0.00
Campus de la Paix	-1'828.81	0.00	0.00
Augmentation de salaires et primes PAT	-120'254.74	-216'839.00	-237'117.31
Formation continue	-301'872.04	-272'246.96	-287'219.16
HEID Summer program in Intl Trade	49'513.78	56'864.12	58'066.58
HEID Summer school on Global Health Diplo	15'577.65	20'368.54	28'500.00
Politique Development & Management	1'069.55	0.00	0.00
Institut Européen EIPA	8'523.10	0.00	0.00
Global South Workshop	-7'601.85	0.00	0.00
Environmental Diplomacy	27'414.45	0.00	0.00
Executive Course in Intl Negotiation	31'437.89	0.00	0.00
HEID Summer program in Intl Affairs	34'417.27	87'500.00	40'566.58
IMAS	-780'865.25	-783'848.61	-836'213.22
Monit. Econ., socail and Cultural Rights	0.00	0.00	0.00
Executive Master INP	176'168.73	40'079.27	250'000.00
Thunderbird EMBA	-92.00	0.00	0.00
Centres et programmes			
Centre CCDD	-270'235.97	-197'846.85	-199'273.47
Centre ont Trade and Economic Integration	-273'592.96	-189'701.75	-198'821.58
EPFL	-120'000.00	0.00	0.00
Global Health Program	-348'513.85	-248'354.63	-229'538.96
Programme CSFM	-218'406.96	-156'470.28	-159'635.59
Centre environnement	0.00	-102'097.86	-101'873.10
Soutien projet Prof. Sylvan	-87'757.05	-44'214.98	-59'089.75
Soutien projet Prof. Bianchi	-22'811.20	-22'332.43	0.00
CEA	-263'590.14	-276'182.42	-253'262.43
Centre Gouvernance Internationale	-245'879.43	-222'044.84	-197'251.14
Prog. on global Issues & Civil Society	-16'833.44	-11'747.67	6'033.87
CERAH	-79'355.77	-67'428.66	-77'258.68
<b>R E S U L T A T</b>	<b>-505'760.33</b>	<b>-266'436.27</b>	<b>728'917.72</b>
Fonds propres reportés	-220'875.44	-220'875.44	-726'635.77
Fonds propres estimatifs	<b>-726'635.77</b>	<b>-487'311.71</b>	<b>2'281.95</b>

## Note explicative au budget 2010

### Revenus

#### Ecolage

La projection pour 2010 est basée sur une légère augmentation du nombre d'étudiants et sur le maintien du développement des formations courtes.

#### Produits des prestations de services

Ce poste est en augmentation suite aux développements des centres de compétences et à celui du nombre de mandats.

#### Subventions obtenues

Les subventions du Canton et de la Confédération correspondent à celles indiquées dans le plan financier de la convention d'objectifs, à l'exception de la subvention du DFAE-DDC d'un total de CHF 10'000'000 qui est répartie comme suit : CHF 3'000'000 pour 2008 et 2009 et CHF 2'000'000 pour 2010 et 2011.



## Charges

### Salaires

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

#### PAT

Stagnation des effectifs.

#### PER

Enseignants : deux postes de professeurs à 50% ne sont pas repourvus ainsi qu'un poste à 100%.

#### PAT/PER

Une indexation au coût de la vie de 1% par an a été calculée.

### Autres charges de personnel

La baisse de ce poste est due à la non reconduction de certains mandats de spécialistes mandatés en 2009 par la Direction pour les domaines suivants :

- o Fundraising
- o Relations avec le secteur privé
- o Communication & relations média
- o Coopération Institut – EPFL

### Charges d'exploitation

L'augmentation des coûts est due à la reprise de locaux supplémentaires sur le site de la Voie Creuse 16.

### Autres charges d'exploitation

La subvention versée au Réseau suisse en études internationales se monte à 2'567'800 pour 2010.

### Honoraires et prestations de services

L'augmentation de ce poste en 2009 est due à des mandats concernant le projet de la Maison de la Paix et au projet de démarche qualité, en 2010 ces coûts ponctuels sont revus à la baisse.

# Département des constructions et technologies de l'information

## Rapport des commissaires: MM. Jacques Jeannerat et Eric Bertinat

*Représentaient le Département : M.MULLER Mark, conseiller d'Etat, Mme HARB Cath erine, cheffe d u service d u budg et, Mme HEURT AULT-MALHERBE Sophie, directrice d es fin ances, M. MONIN Rob ert, secrét aire général, M. ROSSET Alan, responsable des investissements au s ervice du budget.*

### Priorités du Département

Parmi les priorités du DCTI pour 2010 figurent notamment :

- Mettre en œ uvre le déclassement des terrains du périmètre "Praille-Acacias-Vernets" (PAV), pour suivre les études qui serviront de base à l'élaboration des futurs plans directeurs et plans localisés de quartier ;
- Mettre en œ uvre la simplification et l'accélération des procédures d'autorisation de construire ;
- Poursuivre le programme d'assainissement "Amiante" dans les bâtiments publics ;
- Ouvrir le chantier du CEVA ;
- Poursuivre les chantiers de trams (TCMC, TCOB) ;
- Déposer le rapport final sur la traversé e du lac après achèvement de l'étude ;
- Poursuivre l'amélioration du réseau routier, des piste s cyclables et renforcer les mesures de protection contre le bruit ;
- Poursuivre la réalisation du projet d'administration en ligne (AEL) et la mise à disposition des prestations aux citoyens.

### Budget de fonctionnement 2010

Le projet de budget 2010 se caractérise par une progression des charges de 2.3%, compensée par une hausse des revenus de 15%.

- Charges : 687'069'578 F
- Revenus : 273'995'919 F

Dans la récapitulation sur les charges, il faut noter une augmentation de 15,3 millions de francs entre le projet de budget 2010 et le budget 2009. Elle est principalement due à l'augmentation des amortissements.

Concernant les charges de fonctionnement, il faut constater que les dépenses générales baissent entre le projet de budget 2010 et le budget 2009. Par ailleurs, les amortissements augmentent de plus de 10 millions de francs.

## Personnel

Les charges de personnel augmentent de 5'314'155 F (+4.1%). Cela est dû principalement aux facteurs suivants :

- application des mécanismes salariaux (1.5 million) ;
- diminution de la réduction technique linéaire (RTL) dont le taux passe de 4.04% à 2.87% (1,3 million) ;
- augmentation de la masse salariale du CTI en vue de l'internalisation progressive d'une partie du personnel externe affecté à des activités pérennes (2 millions) ;
- renfort en agents spécialisés pour le projet PAV (0.5 million) ;

A noter que de la masse salariale du CTI est très largement compensée par une réduction des dépenses générales pour le personnel externe (- 4 millions).

Par ailleurs, le D CTI procède en 2010, conformément aux recommandations de l'ICF et aux normes IPSAS, à l'activation des charges salariales d'une partie du personnel de l'office des bâtiments et de l'office du génie civil, qui vient s'ajouter à celle qui était déjà effectuée pour le CTI et le CEVA.

Les commissaires observent que les augmentations sont importantes au niveau des montants, mais que le nombre de collaborateurs (1092,85 ETP) demeure inchangé. Si une partie des explications se trouvent dans les remarques ci-dessus, il faut admettre que de ne pas faire figurer dans le nombre de collaborateurs à contrat à durée limitée (agents spécialisés) rend la lecture du budget peu transparente.

## Dépenses générales

Globalement, les dépenses générales sont en légère baisse par rapport au budget 2009 (- 2'398'115 F) en raison de la réduction des coûts énergétiques à l'Office des bâtiments et de la sensible diminution des honoraires et mandats à des tiers au CTI. Par ailleurs, un changement de méthode de comptabilisation entraîne une augmentation ainsi que des reclassements de charges à l'Office des bâtiments. L'augmentation qui en résulte est intégralement compensée par une hausse équivalente des revenus.

## Amortissements

L'augmentation des amortissements (+ 9'914'458 F) découle logiquement de la croissance des investissements effectués depuis le début de la législature.

## Subventions accordées

La variation sur les subventions (+2'412'502 F) provient essentiellement de l'ajout de deux subventions pour la Fondation du stade de Genève et pour l'Arena ainsi que d'une augmentation liée au bonus économique et de nouvelles subventions non-monétaires à l'office du logement.

Concernant les subventions accordées, il faut voir que la part des subventions non monétaires passe de 15,9 % à 20,6 % par rapport au total des subventions accordées. La répartition est ainsi différente par rapport au budget 2009. En d'autres termes, les subventions monétaires diminuent et les subventions non monétaires augmentent. Par ailleurs, ces chiffres sont comparables, car ils sont compatibles avec IPSAS. Si les subventions non monétaires augmentent, cela est lié à des recommandations de l'ICF. Cela est en particulier lié au calcul d'un intérêt sur les capitaux de dotation. Ceux-ci ayant augmenté entre 2009 et 2010, les intérêts liés à ces capitaux de dotation augmentent donc aussi.

## Revenus

Les revenus du DCTI augmentent de 35,8 millions (+15,0%). Les principaux motifs de cette progression sont :

– *Patentes et concessions* : -4'000'000 F (-99,1%)

Cette variation provient de la commission du Sport-Toto qui a été reclassée en fonds alloués par des tiers avec condition (FATAC) déjà dans les comptes 2008, mais qui est encore considéré comme un financement spécial au budget 2009. Les revenus sont dorénavant comptabilisés directement sur des comptes de bilan.

– *Revenus des biens* : + 30'694'951 F (+18,9%)

La hausse importante des revenus s'explique principalement par un gain comptable exceptionnel sur la vente d'actifs (Rive-Belle) et la comptabilisation au brut de charges et de revenus à l'office des bâtiments ainsi que par une hausse de revenus non monétaires à l'office du logement. Ces augmentations sont atténuées par une baisse des revenus non-monétaires relatifs aux location-financements de l'office des bâtiments.

– *Recettes diverses* : + 3'264'090 F (+6.8%)

Cette hausse provient essentiellement de la surtaxe HLM perçue par l'office du logement et des remboursements des locations à des tiers de l'office des bâtiments.

– *Dédommagements de collectivités publiques* : + 328'255 F (+1.6%)

Cette hausse provient des ajustements sur les droits d'entrée aux carburants et sur la taxe poids-lourds (RPLP).

– *Subventions acquises* : +5'511'492 F (+162.3%)

Cette progression découle principalement du changement de méthode de comptabilisation (calcul des produits différés) de la commission du Sport-Toto en FATAC. En outre, les remboursements des allocations au logement sont à la hausse.

## CTI

Parmi les priorités du CTI pour l'année 2010, figurent notamment :

- la poursuite de la réalisation du projet d'administration en ligne (AeL) et la mise à disposition des prestations aux citoyens ;
- l'optimisation de la répartition entre les tâches réalisées à l'interne et celle externalisées, en fonction de leur importance stratégique.

## Budget d'investissement 2010

Les investissements nets, y compris la réduction globale des dépenses (RGI) et les recettes des créances de location-financement, se montent à 521.5 millions, soit une progression de 81% par rapport aux comptes 2008 et de 33% comparativement au budget 2009. Cette croissance remarquable résulte notamment des efforts entrepris pour soutenir l'économie et l'emploi en dotant le canton des infrastructures dont il a besoin pour assurer durablement son développement.

Les dépenses cumulées, déduction faite d'une réduction globale (RGI) de 50 millions culminent à 719.1 millions de francs, soit une progression de 54% par rapport aux comptes 2008 et de 27% par rapport au budget 2009. La réduction globale des investissements (RGI) est dorénavant imputée en totalité au DCTI.

Les recettes cumulées, y compris 98 millions de créances de location-financement, s'élèvent à 197.6 millions de francs. Par rapport aux comptes 2008 et au budget 2009, elles progressent respectivement de 11% et de 13%. Les créances de location-financement des HUG et de l'Université, qui génèrent des recettes non monétaires pour 98.3 millions, représentent 50%

des recettes d'investissements. Le solde provient essentiellement des subventions versées par la Confédération.

Les principaux projets du DCTI, qui participent au dispositif de soutien à l'économie et à l'emploi, totalisent plus de 333 millions et représentent près de la moitié des investissements du Département.

	PB 2010 en mio	% des dépenses totales
CEVA	82.0	8.5%
Crédit de programme 2008-2010 - Bâtiments	75.2	7.8%
Extension du réseau tramway – TCOB	75.0	7.8%
CMU - 5e étape	24.7	2.6%
Curabilis	24.4	2.5%
IHEID Maison de la Paix	17.0	1.8%
Traversée de Vézenaz	12.5	1.3%
Administration en ligne (AEL) CTI	9.0	0.9%
HUG - Hôpital des enfants 3e étape	8.0	0.8%
HUG - Nouveau bâtiment des	4.0	0.4%
Travaux d'assainissement énergétique	1.8	0.2%
	333.7	46.8%

# Département du territoire

## Rapport des commissaires: MM. Jacques Jeannerat et Alain Charbonnier

*Les commissaires ont été reçus le 16 octobre 2009 par MM. Robert Cramer, président du département, Philippe Matthey, secrétaire général, Vincent Motte, directeur financier, Alain Fournier, responsable de la comptabilité, François Mumenthaler, Directeur du Service de l'organisation et des systèmes informatiques et André Wicks, directeur des ressources humaines. L'excellent procès verbal de cette séance a été tenu par M. Julien Siegrist.*

Le budget 2010 du Département du territoire se présente avec 375.525.192 Frs de charges, soit une augmentation de 4,1 % par rapport au budget 2009 et des revenus s'élevant à 12 8.638.531 Frs, soit une augmentation de 17,5 % par rapport à 2009 ; le taux de couverture du Département s'élève ainsi à 34,26%, soit une augmentation de 3,9 %

M. Cramer fait référence au tableau des effectifs du personnel, qui se trouve en fin du rapport ; il y a eu 2,98 suppressions de postes. Les consignes rigoureuses données aux différents services de gestion n'ont donc pas été levées, quand bien même le Département est arrivé à la fin de l'année 2009 à remplir l'objectif du Conseil d'Etat de diminution de 5% des postes.

Au niveau de la gestion, deux événements importants se sont produits. Le premier est la fermeture du four 3 des Cheneviers. La fermeture de ce four a confronté le Département au fait que certains collaborateurs qui travaillaient dans l'usine d'incinération ont gardé un statut de collaborateur de l'Etat de Genève. Lorsque l'on a fermé le four 3, les Services industriels se sont retrouvés avec le problème qu'une trentaine de postes a été supprimée. Parmi eux, une répartition des collaborateurs s'est faite. On a considéré qu'un certain nombre de collaborateurs étaient de l'Etat et que c'était à l'Etat qu'il appartenait de les reprendre. L'Etat a donc dû reprendre six personnes : il y en a trois qu'on ne voit pas apparaître, car elles ont été placées ailleurs où des postes s'ouvriraient ou sont encore en attente de déclassement ou à d'autres endroits. En ce qui concerne les trois personnes qui sont restées, elles aident et se rendent utiles, mais ce confort vient provisoirement contrecarrer les exercices de rigueur mis en place.

Le deuxième élément, qui est lui lié à des événements heureux, est la volonté du Conseil d'Etat de marquer un certain nombre de priorités. Ces priorités sont très marquées dans tout ce qui relève du projet d'agglomération et de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire le développement des

infrastructures et la préparation du prochain plan directeur cantonal. Cela se traduit par une augmentation de la masse salariale, qui n'est pas une augmentation en postes, parce que ce sont des agents spécialisés qui vont être engagés. Une autre priorité du Conseil d'Etat est le domaine de l'énergie. Contrairement au projet d'agglomération où l'on sait que l'on peut travailler avec des agents spécialisés, le domaine de l'énergie fait l'objet d'une augmentation de 5,5 postes. Il estime que cela ne sera d'ailleurs pas un luxe, car comme on a pu le voir cette année, plusieurs millions de francs de subvention ont été accordés, y compris une somme importante, ce qui était problématique pour mener des opérations de ce genre. Or, les opérations de ce genre vont s'accroître ces prochaines années pour une double raison : la première sera l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'énergie, qui va induire un accroissement du travail, et l'autre l'augmentation extrêmement importante, l'année prochaine, des subventions que la Confédération versera aux cantons dans le cadre de leur politique énergétique. Ces subventions induisent un travail supplémentaire conséquent, car elles sont versées selon un certain système : pour un franc de subvention fédérale, il faut verser un franc de subvention cantonale, ce qui signifie qu'il faut suivre un certain nombre de projets, qui le plus souvent sont montés par des particuliers et il faut s'assurer que ces projets sont conformes aux conditions nécessaires pour obtenir ces subventions dans le domaine de l'énergie.

Pour l'année prochaine aussi, on voit dans ce budget se traduire une réorganisation administrative qui est neutre financièrement et budgétairement, qui est d'ailleurs déjà en vigueur cette année-ci. Il s'agit du transfert d'un certain nombre de postes (4,3) de l'OCIRT qui se trouvaient jusqu'ici au Département de la solidarité et de l'emploi et qui viennent au Département du territoire. Ces 4,3 postes sont des gens qui s'occupent de vérifier que dans les entreprises, les normes environnementales sont respectées pour la santé des travailleurs. Il s'imposait que ces gens soient regroupés au Département du territoire.

Un autre élément est le contrat de prestations conclu avec la Fondation des parkings. La Ville de Genève a décidé d'externaliser le travail de surveillance de parkings. Au lieu de rentrer dans un système où la Ville de Genève mandate la Fondation des parkings pour faire ce travail de surveillance, et qu'elle continue à bénéficier du profit des amendes qui sont infligées sur son territoire comme c'est le cas actuellement, l'Etat a décidé de supprimer à la Ville la compétence générale de percevoir les amendes de stationnement. La situation de l'année prochaine est que l'Etat de Genève conclut avec la Fondation des parkings un contrat de prestations, qui consiste de manière courte à verser 10 millions de francs à la Fondation des parkings pour qu'elle fasse le contrôle des stationnements et qu'en contrepartie, l'argent des amendes rentre dans les caisses de l'Etat. Cette opération rapporte un bénéfice de 5 millions, mais il ne sera pas réalisé immédiatement, car il a été convenu que les choses interviennent de manière dégressive. La première année, il sera versé à la Ville une indemnité de 5 millions, la



deuxième année 3 millions et la troisième année 1 million. Le Département des institutions a déposé deux demandes de crédits complémentaires, qui tiennent compte du fait que dès le 1er septembre, l'Etat ne va plus rétrocéder les amendes à la Ville de Genève et aussi que le Conseil d'Etat commence à payer quelque chose à la Fondation des parkings pour le fait qu'elle en fait de plus en plus dans le contrôle du stationnement (voir tableau en fin de rapport).

### **Grands projets d'aménagement**

Au niveau des grands projets d'aménagement le dossier le plus avancé est celui de la Chapelle-les-Sciers. Un plan localisé de quartier a été adopté par le Conseil d'Etat et les premiers immeubles, représentant plusieurs centaines de logements, en sont au stade de l'autorisation de construire. D'ici un an ou deux, on verra des grues sur ce site, en tenant compte des éventuels recours. Le Département confirme qu'il y a effectivement des recours au niveau du plan localisé de quartier, mais les promoteurs ont été vivement encouragés à aller de l'avant sur l'instruction de l'autorisation de construire, afin que l'on puisse aller le plus vite possible au moment où tous les obstacles seront levés.

M. Cramer a ajouté qu'au moment où le Conseil d'Etat adopte le plan localisé de quartier, il indique dans la décision que le fait qu'il ait adopté le plan localisé de quartier permet dorénavant au promoteur de déposer une demande d'autorisation de construire, étant précisé que la construction physique des bâtiments ne pourra pas commencer tant que ce plan localisé de quartier n'est pas en force.

Sur le site des communaux d'Ambilly, on en est au stade du plan localisé de quartier. C'est une affaire qui va très vite, car c'est le promoteur qui est propriétaire. Nous avons de la chance que ce site ne comporte que très peu de propriétaires. Nous avons donc un promoteur qui a le sentiment d'être au bénéfice d'une promesse de vente de la part de la commune d'Ambilly et qui est en train de dépenser beaucoup d'argent pour que les choses se déroulent le plus vite possible. Actuellement, ce promoteur a dû sortir entre 1 million et 1 million et demi de francs. C'est une chance, car on a un vrai patron sur le terrain qui s'organise pour que cela marche. Il précise qu'il a été décidé que tout ne serait pas construit d'un coup. La construction devait être répartie sur 15 ans, avec trois vagues de 5 ans, mais il a été constaté qu'il serait plus efficace de ne faire que 2 phases. La première phase correspondra à un peu moins de la moitié des logements. La procédure d'adoption devrait se terminer en 2010.

Aux Vergers, la loi faisant que les communes, si elles le désirent, ont le droit de faire elles-mêmes les plans localisés de quartier a incité Meyrin à prendre des initiatives en ce sens. Les communes ont remarqué qu'elles ne savaient pas faire cela ; ce n'est pas leur métier, ce qui fait que le Département est en train de reprendre la main là-dessus. Mais maintenant, la

commune demande qui va payer pour les espaces publics, les parcs, les cheminements, etc. Tant que ces difficultés ne sont pas résolues, aucun plan localisé de quartier ne sera adopté. En étant optimiste, le plan localisé de quartier devrait être établi l'année prochaine.

Un site qui avance vite est celui de Bernex-Est, qui bénéficie d'un très fort soutien de la part de la commune. Au départ, ce site ne devait comporter que des activités industrielles ou économiques, mais on a voulu y inclure un certain nombre de logements, le programme en prévoit 800. La commune a une très forte motivation à voir ce site se développer. Il n'a donc aucun doute sur l'aboutissement de ce projet.

Les deux derniers sites qui sont évoqués dans le plan directeur cantonal actuel sont ceux du Plateau de Vessy et de la Plaine de l'Aire, en tant que lieux d'urbanisation potentiels si l'on n'arrive pas à atteindre les objectifs. En ce qui concerne le Plateau de Vessy, M. Cramer invite le Grand Conseil à ne pas céder aux sirènes de la commune sur le dossier. La commune estime que c'est un scandale d'urbaniser le Plateau de Vessy et qu'il serait mieux de construire en continuité du village de Veyrier. Il affirme que cela ne reflète en rien la réalité. La construction de 600 logements à côté de Veyrier sans histoires n'est pas possible ; on entre prendrait ainsi deux fois moins de logements avec deux fois plus de difficultés. Le Plateau de Vessy n'a qu'un seul propriétaire, qui est l'Etat de Genève ; on peut donc aller à fond sur ce projet, malgré les oppositions de la commune, qui devra se montrer raisonnable. Il pense donc qu'il ne faut absolument pas lâcher Vessy, même si l'accès y est difficile, mais les ingénieurs de la circulation sont en train d'y travailler.

La Plaine de l'Aire est un projet bien mieux parti que celui du Plateau de Vessy, car il y a des attentes à Plan-Les-Ouates et à Confignon sur les développements projetés.

Il ajoute qu'à côté de ces projets, il y en a d'autres qui sont imaginés pour le prochain plan directeur. Le projet le plus avancé dans le cadre du projet d'agglomération est celui de Bernex nord ou Bernex Ouest, qui se situe en face de l'entrée de Bernex. Il s'agit de la partie depuis le parking d'échange de Bernex, jusqu'au bout de Bernex, c'est à dire jusqu'au giratoire qui amène sur la route de Laconnex. On souhaiterait construire une véritable ville, avec environ 8000 logements, ce qui représente une grosse urbanisation. Ce projet a été présenté à plusieurs reprises à la population. Il a été admis que c'est un endroit qui est adéquat pour l'urbanisation. Sur cette base-là, les autorités de Bernex et des environs ont fait un pressing afin d'avoir immédiatement un tram urbain dans cette optique. Une nouvelle route serait construite pour contourner l'autoroute. Le projet a été accepté et nous sommes en plein dans ce processus, mais on ne le voit pas apparaître ici ; il figurera dans le prochain plan directeur.

## Zones industrielles

M. Cramer explique qu'un des problèmes est que l'on n'a pas assez de zones industrielles, on en a donc besoin. De nouvelles activités industrielles viennent à Genève et demandent des grandes surfaces, ce que l'on ne peut pas offrir. Le projet de Praille-Acacias-Vernets va amener la délocalisation d'un certain nombre d'entreprises. Il faut aussi avoir que l'on estime l'augmentation d'ici 25 ans à plus 200'000 personnes dans la région franco-valdo-genevoise, soit environ 100'000 à Genève même. Cela implique une construction de 2'000 logements par an environ. Il est possible de le faire, aujourd'hui on arrive à environ 1600 logements par an, on peut faire mieux. Un deuxième chiffre à intégrer est celui d'une augmentation de plus 100'000 emplois, ce qui veut dire environ 60'000 à Genève, 10'000 dans le district de Nyon et 30'000 en France voisine. Il sera très difficile et il faudra beaucoup de rigueur pour accueillir ces 100'000 personnes sur le canton de Genève.

Les zones industrielles, par rapport au bruit, sont de sensibilité 4, ce qui est considéré comme impropre à l'habitation. Donc soit on dit que ce ne sont pas des zones industrielles, mais des zones de développement 3, soit ce sont des zones industrielles, parce que l'on estime quand même qu'il va y avoir une activité bruyante, et si l'on essaye d'y ajouter des habitations au milieu, cela compliquerait grandement les choses. Il ne croit pas à la mixité avec les habitations. En zone industrielle, on peut imaginer un site d'activités, de services, mais on peut aussi, dans un bâtiment, prévoir que les deux premiers étages d'un bâtiment soient dévolus à des activités industrielles et que les deux ou trois autres soient dévolus à d'autres activités. Ce que nous devons donc faire est premièrement de créer de nouvelles zones industrielles pour parer à la demande et deuxièmement densifier les zones industrielles existantes. Il y a de la perte de place dans tout le canton.

M. Cramer explique que concernant le PAV il y a beaucoup de souplesse. Tout n'est pas encore fixé mais il y a des ordres de grandeur. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'on aura toujours des activités industrielles dans le PAV. Il y aura toujours la gare de triage, les activités raccordées aux trains, ce qui est bruyant et amènera à un degré de sensibilité 4 compatible avec les zones industrielles. On aura ensuite une zone mixte d'industries tertiaires, puis une zone mixte d'industries tertiaires et logements, et enfin une zone de logements. Il résulte de cela que dans le PAV aussi, il y a une densification possible de la zone industrielle.

## CGN

Pourquoi la subvention augmente-t-elle de 950.000 Frs au PB 2010 ?

Jusqu'à l'exercice 2009, le processus qui prévalait était celui de couverture des déficits, dont le décompte final reçu l'année n+1 permettait de compléter le montant de la subvention pour l'année concernée. Dès l'année 2009, le montant inscrit au budget est forfaitaire. A noter qu'à ce stade,

s'agissant du solde du décompte de l'année 2008, la CGN estime que la somme encore due par l'Etat s'élèverait à pratiquement 1 million, qu'elle justifie par les coûts du carburant et une mauvaise évaluation des besoins en main d'œuvre. Cette question sera traitée lorsque l'Etat disposera d'un plan d'action présenté par la CGN suite à l'audit. Il est probable que l'Etat n'acceptera pas l'intégralité de la différence.

En mars 2009, à la demande des trois cantons, la CGN a fourni un Business plan pour les années 2009 à 2018. Ce document montrait une augmentation des contributions totales des cantons de 8 millions à 12 millions de francs par an, à offre constante (offre 2009). Alarmés par ces chiffres, les trois cantons ont décidé de commander un audit à la fiduciaire Edmond Favre. Le rapport d'audit a été rendu aux trois cantons en juin 2009. Sur cette base, les trois cantons ont exigé de la CGN l'élaboration d'un plan d'action visant à stabiliser la situation et à maintenir les contributions globales autour de 9 millions de francs par année, l'explosion des subventions s'expliquant en grande partie par les charges en matière de salaires et d'amortissements en lien avec la rénovation des bateaux "Belle Époque" et par la résorption de la facturation de prestations internes qui "gonflaient" artificiellement les recettes de la CGN.

### **Montant au projet de budget 2010**

L'offre commandée pour l'année 2010 est estimée à 2.100.000 F (montant forfaitaire), mais 400.000 F sont jugés nécessaires pour régler le solde 2008 que nous n'avons pas encore validé, comme vu ci-avant.

### **Suite du dossier**

Le 3 novembre prochain, la CGN doit présenter aux trois cantons son plan d'action. C'est sur cette base que nous envisagerons la suite, si les réponses fournies par la CGN sont jugées satisfaisantes.

Concrètement, il conviendra à ce moment :

- de déterminer le montant du solde 2008 à verser à la CGN;
- de déposer un projet de loi pour doter le Canton d'une base légale formelle pour financer la CGN en fonction de la structure que celle-ci pourrait adopter (tourisme, patrimoine, etc.) en fixant, le cas échéant dans la loi, les modalités de participation financière de tiers (Ville de Genève, communes, Fondation pour le tourisme etc.);
- d'élaborer dès l'année 2011 un contrat de prestations pluriannuel avec la CGN;
- en fonction de l'évolution de la structure de la CGN, de déposer un PL permettant d'apurer le bilan de l'Etat en lien avec les différents prêts qu'il a consenti depuis les années 1960 (à bandon de créance), voire de reconsidérer la participation de l'Etat au capital de la CGN;

- de déposer, cas échéant, un projet de loi pour le financement des nouveaux investissements de la CGN (Bateau Vevey, Ville de Genève et chantiers navals).

Toutes ces opérations sont conditionnées par la présentation par la CGN d'un plan d'action crédible, solide et validé par les trois cantons. Ce plan est attendu pour le 3 novembre prochain. Le principe retenu est d'aller devant le CE et le GC en une fois, au plus tôt durant le premier trimestre 2010, avec un train complet permettant d'assainir la situation et d'asseoir la relation entre le canton et la CGN sur de nouvelles bases saines et solides. Quant à l'évolution des contributions à l'avenir, il faut compter, a priori, sur le maintien d'une contribution pour le canton de Genève de l'ordre de 2.500.000 F par an pour les prochaines années.

## **TPG**

Les TPG envisagent de demander à UNIRESO de demander au Conseil d'Etat une augmentation de tarif avec effet au mois de juin 2010. Jusqu'ici, le Conseil d'Etat n'a reçu aucune demande. Il pense qu'une augmentation en juin est insolite, les augmentations ayant plutôt lieu au mois de décembre. Il ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarif en décembre 2010. Si les CFF procèdent à une augmentation de tarif au mois de décembre 2010, il est préférable de suivre l'augmentation de tarif des CFF au niveau des TPG, de sorte que les choses soient organisées. Si on ne fait pas cela, on devra dédommager les CFF pour ne pas avoir procédé à une augmentation des billets. Si on n'augmente pas à Genève, cela se traduira par une subvention plus importante pour les TPG et par l'impossibilité de tenir ce ratio que demande le Grand Conseil qui est de dire que les subventions de l'Etat ne doivent pas dépasser 50% des frais des TPG. Ce qui paraît raisonnable, c'est de ne pas augmenter les tarifs au mois de juin et de peut-être augmenter au mois de décembre, si les CFF augmentent les leurs. Il faut donc coordonner les augmentations. Il pense que, comme il y aura en 2011 une plus grande offre de prestations, le mois de décembre 2011 se prêterait bien à une augmentation de tarifs.

## **Mouettes genevoises**

Quelles sont les conséquences des décisions du Tribunal administratif (les Mouettes ne doivent pas rendre les 700'000 Frs) au sujet des bateaux ?

M. Cramer indique que le contrat de prestations 2010 a été adopté par le Conseil d'Etat. Il ajoute que la gestion des Mouettes n'était pas très professionnelle ; cela a avantage l'Etat par ce que cette gestion était peu coûteuse. On ne payait pas les gens correctement et la comptabilité était mal établie. Finalement, cela coûtait moins cher que quelque chose de sérieux. A travers toutes les exigences que l'on a aujourd'hui, on a donc exigé une gestion rigoureuse. On peut donc estimer que la convention collective a été

respectée, que la façon dont on compte les passagers sur le bateau est faite de manière correcte, que la comptabilité tient la route, etc., mais cela coûte bien évidemment de l'argent. Il précise que les chiffres du contrat de prestations sont supérieurs à ceux que l'on a ici, c'est-à-dire supérieur aux 2.157.000 Frs proposés dans le budget et qui sont eux même supérieurs de 81.850 Frs soit de 3,9 % que ce qui a été octroyé dans le budget 2009.

La Société des Mouettes genevoises Navigation SA (ci-après : la SMGN) n'a pas pu bénéficier d'un contrat de prestations 2007-2010 en raison du différend financier l'opposant à l'Etat de Genève (ci-après : l'Etat), apparu suite à l'analyse approfondie en 2007 des comptes 2004, 2005 et 2006 par l'Inspection cantonale des finances.

Pour les années 2009 et 2010, le Conseil d'Etat avait prévu d'adopter un contrat de prestations portant sur ces deux années. Les négociations, notamment sur les deux budgets 2009 et 2010, ont eu lieu avec la SMGN en 2008. Ces derniers ont servi à l'établissement de la rubrique budgétaire de la SMGN dans les budgets 2009 et 2010 de l'Etat. Toutefois, la Commission des finances, puis le Grand Conseil, ont décidé de ne faire porter le contrat que sur l'année 2009.

Par conséquent, l'Etat a été contraint de conclure quatre contrats de prestations annuels avec la SMGN depuis 2007.

#### **Amendement au PB 2010: + 340.087 F**

Suite aux négociations relatives au contrat de prestations 2010, il s'est avéré que la SMGN devait disposer d'une subvention de 2.497.087 F pour l'exploitation de son réseau à offre constante (y compris les indemnités CTI-Unireso), alors que son budget initial, négocié en 2008 dans le cadre du projet de contrat de prestations 2009-2010, était de 2.157.000 F. Ce dernier montant a servi à l'origine de référence à l'établissement de la ligne budgétaire SMGN dans le projet de budget 2010 de l'Etat, actualisé depuis. Il en résulte donc un différentiel de 340.087 F, d'où le dépôt d'un amendement complémentaire au PB 2010.

Les différents postes du nouveau budget 2010 produits par la SMGN ont été attentivement analysés par le service des finances et la direction générale de la mobilité. Il en ressort que les montants sont cohérents avec l'analyse des comptes 2008 et ont été suffisamment explicités, tant par la Direction de la SMGN que par sa Fiduciaire.

Les augmentations des charges d'exploitation figurant au budget 2010 de la SMGN sont les suivantes:

1. Effets de la Convention collective de travail (CCT): malgré qu'elle ait été signée en été 2008, des négociations ont eu lieu entre les syndicats et la direction de la SMGN jusqu'en 2009. Aussi, toutes les incidences financières de la CCT n'étaient pas connues lors des premiers travaux d'élaboration du budget 2010 (+ 110.000 F).

2. Entretien des bateaux: en raison de leur vieillissement ainsi que du report d'une partie de leur entretien courant, des besoins financiers supplémentaires sont apparus (+ 80.000 F).

3. Frais de gestion administrative: compte tenu des demandes récurrentes de l'Etat visant à disposer d'une gestion rigoureuse et professionnelle au sein de la SMGN, une hausse des charges figure au budget 2010 de la SMGN (+ 110.000 F).

4. Quelques légères augmentations ponctuelles et justifiées, dont un système de comptage des passagers et de positionnement des bateaux ainsi que des frais de billettique, apparaissent au budget 2010 (+ 40.000 F).

Cette base budgétaire 2010 permet de remettre à flot l'entreprise et surtout de répondre à l'ensemble des demandes venant de l'Etat et de l'Inspection cantonale des finances.

# Département de la solidarité et de l'emploi

## Rapport des commissaires: MM. Eric Bertinat et Pierre Weiss

*L'audition s'est déroulée en présence de MM. François Longchamp, Conseiller d'Etat, Christian Goumaz, secrétaire général, et Laurent Pally, directeur financier.*

### Préambule

L'audition du département de la solidarité et de l'emploi s'est déroulée le 13 octobre 2009. Les deux commissaires tiennent à remercier le département pour la qualité des documents présentés. Ils relèvent que, depuis le début de la législature 2005 – 2009, les budgets présentés respectent la cible que s'est fixée le Conseil d'Etat. Il en est de même pour le projet de budget 2010. C'est pourquoi, les deux commissaires se sont permis d'approfondir un thème d'actualité : le travail au noir. Un autre point a été soulevé, celui des effets financiers pour le DSE du plan de mesures. M. Longchamp nous a informés qu'il tirera un bilan détaillé des mesures prises et de leur impact financier au terme de la législature.

### Charges

Hors imputations internes et subventions à redistribuer, les charges augmentent de 0,98%.

Dotation additionnelle de conseillers en personnel pour l'Office cantonal de l'emploi, liée à l'accroissement du chômage (postes entièrement financés par la Confédération)	+ 3 mio
Hausse de la contribution cantonale à verser à la Confédération pour les mesures du marché du travail (MMT), ainsi que des prestations maladie pour les chômeurs (PCM), compensée par une augmentation des cotisations perçues (effet de l'augmentation du chômage)	+ 4,9 mio
Places additionnelles en EMS et en EPH et impact induit sur les prestations complémentaires	+ 12,5 mio



## Revenus

Les revenus connaissent une hausse de 7,02%.

Cotisations PCM perçues par les caisses de chômage	+ 4,9 mio
Participation de la Confédération (chômage part fédérale)	+ 3,6 mio
Prestations à restituer au service des prestations complémentaires (SPC)	+ 2,6 mio
Dissolutions et utilisations de provisions au SPC	+ 3,1 mio
Restitutions des subsides SPC au service de l'assurance-maladie	+ 1,1 millions
Participation de la Confédération (subvention fédérale pour assuré à ressources modestes)	+ 9,1 mio
Loyer des Ports Francs et Entrepôts de Genève	+ 1,6 mio

## Réforme fédérale du financement des soins de longue durée

L'entrée en vigueur du nouveau financement par la loi sur l'assurance maladie des soins de longue durée dispensés par les EMS est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Cela entraînera une augmentation des coûts d'environ 20% pour les patients. La grande majorité de ceux-ci étant au bénéfice de prestations complémentaires financées par le canton, cette réforme provoquera une augmentation des charges estimée à 11 millions de francs (pour le deuxième semestre de 2010). L'ensemble des cantons ayant demandé que l'entrée en vigueur de cette réforme se fasse le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le DSE n'a pas inscrit ce montant au budget 2010.

## Effectif du DSE

Depuis le début de la législature, l'évolution des effectifs du DSE a été respecté pour rester dans la cible fixée par le Conseil d'Etat, puisqu'ils passent de 772.54 postes (B2006) à 728.35 pour le budget 2010, soit une baisse de 5.97%.

## Service des Prestations Complémentaires (SPC)

Le chef du département attire l'attention des commissaires sur la gestion du service, qui est devenue quasiment industrielle. Il fait part de son inquiétude devant une hausse de 17% de dossiers et la diminution du personnel de 5%. Il ne pense pas que ce rythme pourra être maintenu encore bien longtemps. Il rappelle alors que les 2/3 des personnes âgées sont aux prestations complémentaires, ce qui signifie que le travail pour les services

est ahurissant. Il précise que six postes sont dédiés à cela et que certaines factures qui sont reçues s'élèvent parfois à seulement 4 francs. Il sera nécessaire d'être extrêmement attentif au SPC durant ces quatre prochaines années.

### **Mise en œuvre de la 3<sup>e</sup> étape de l'introduction progressive de l'accord sur la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie**

Les implications budgétaires de cette 3<sup>e</sup> étape sont principalement des adaptations réglementaires. Mais le chef du DSE signale qu'en réalité, il n'y a personne provenant de ces pays.

### **Travail au noir**

M. Longchamp signale que les inspecteurs ont à présent des compétences plus larges (santé au travail, main d'œuvre étrangère, travail au noir). Il ajoute qu'une fois le système mis au point – ce qui n'aura pas été sans peine – des sanctions ont été prises par le biais du Procureur général. Il précise que la liste des entrées interdites sur les marchés ouverts a été publiée avec l'origine, la durée, etc. Il remarque que les conséquences ont été concrètes pour ces entreprises qui ont commis des infractions répétées et qualifiées. Il signale ainsi qu'une entreprise a perdu tous ses contrats avec les HUG. Il ajoute qu'un restaurant a également perdu des mandats. Il évoque encore Télé-Genève, qui a été concerné par ces mesures.

Le chef du DSE pense que le travail au noir est en régression à Genève. Il rappelle que la restauration était le grand pourvoyeur et que l'on constate à présent une évolution tant dans les salles que dans les cuisines. Il ajoute qu'il continue à appliquer la loi et à pénaliser les contrevenants. Il signale que les recours contre les décisions d'exclusion des marchés publics (pour une durée déterminée), ainsi que contre les autres interventions cantonales et communales à l'encontre des entreprises coupables de travail au noir, n'aboutissent pas. Il mentionne encore que le travail au noir est considéré à présent comme socialement et juridiquement répréhensible. Il ajoute que la distinction entre travail au noir et travail au gris est délicate, puisque pousser le système à son terme reviendrait à faire sauter les bilatérales. Il remarque que l'économie domestique ne fait pas encore l'objet d'une démarche proactive, puisque les efforts se portent sur d'autres secteurs.

Quelle est la durée de la sanction ?

Le chef du DSE répond que ces entreprises ont l'interdiction de postuler à des ouvertures de marché de n'importe quelle commune et de n'importe quel canton pendant une année. Il rappelle encore que toute la volonté du législateur était de cibler l'atteinte à l'image. Il mentionne en outre qu'une ligne téléphonique a été ouverte afin de répondre aux questions des entreprises. Il pense donc qu'il y a eu des conséquences très concrètes. Il rappelle alors que c'est l'OCIRT qui mène les enquêtes et que c'est le

Procureur général qui encaisse les amendes. Il évoque encore le transfert de l'aspect environnemental à la Direction de l'environnement, qui est rattaché e au DT. Il précise que cette question concerne des industries à haut risque, dont la problématique principale ne porte pas sur les travailleurs.

*Peut-on avoir une idée plus précise de la situation des tra vailleurs extra-européens ?*

Pour rappel, Il y a e u 785 permis B délivrés en 2008 et 848 permis L (le permis B est annu el alors que le permis L est un permis de courte durée). Il s'agit surtout de Nord-Américains ou d'Indiens et de qu elques employés de maison. La C ommission tripartite examine tous les cas selon les l imites imposées par Berne.

Un commissaire estime qu'une réponse plus détaillée est nécessaire. Il rappelle que les régies exigent notamment des contrats de travail, ce qui signifie qu'habiter à Genève e nécessite une situation officielle. Il remar que ensuite qu'il serait possible de déterminer les origines par le biais de l'Office de la population. Il signale par ailleurs que les personnes qui sous-louent ou qui se trouv ent dans d es situations illégales relèvent d'une autre problématique.

*Qui sont exactement les frontaliers ?*

Le chef d u DSE répond que parmi eux, il y a 2 0'000 Suisses et binationaux et rappelle qu'il y a également 120'000 Français à Genève et que le consulat de France est le second consulat français à travers le monde. Il est actuellement occupé à la réalisation d'une statistique sur la nationalité des pendulaires vaudois et il remarque qu'il n'est pas exclu qu'il y ait autant de Suisses dans ce flot que dans celui de France voisine.

Le chef du DSE profite de cette q uestion pour préciser que son département n'a engagé aucun frontalier en quatre ans. Il rappelle qu'il est question de quelques dizaines d'emploi par année. Il précise que ce principe serait impossible à appliquer dans les EMS.

Enfin, des questions ont été posées concernant l'OCAI (contrôles opérés par l'Office via la cellule spécialisée) ainsi que la just ification de l'aide financière accordée à l'Assuas. Les réponses écrites figurent dans le courrier du département du 26 octobre 2009 (voir annexe).



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la solidarité et de l'emploi  
Le Conseiller d'Etat

DSE  
Case postale 3952  
1211 Genève 3

A l'attention de

- Monsieur Eric BERTINAT  
Député au Grand Conseil
- Monsieur Pierre WEISS  
Député au Grand Conseil

N/réf. : FRL/  
V/réf. :

Genève, le 26 octobre 2009

**Concerne : projet de budget 2010 - département de la solidarité et de l'emploi**

Messieurs les Députés,

Comme convenu lors de notre séance du 13 octobre 2009, je vous communique les renseignements demandés.

## 1. Hospice Général

### 1.1 Estimation des besoins en formation non couverts par la Haute école de travail social (HETS)

Comme expliqué en séance, l'Hospice général a introduit pour l'ensemble de ses nouveaux collaborateurs un cursus de formation obligatoire lors de la première année, sanctionné par un examen. Le coût de cette formation est de 140'000 F.

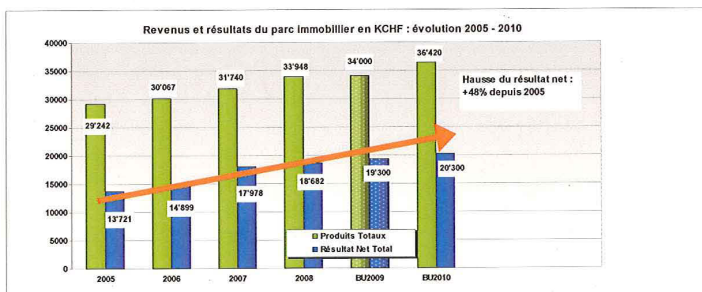
Cette formation reprend une partie des éléments déjà abordés dans le cadre de la HETS. Il faut relever néanmoins qu'il s'agit d'une intégration nécessaire pour tout nouveau collaborateur, complémentaire et plus axée sur la pratique (calcul des prestations) que la formation HETS. Relevons enfin que l'Hospice général a intensifié sa collaboration de manière positive avec cette Haute école au cours de ces dernières années.

### 1.2 Contrôles Hospice général : statistiques enquêtes 2008 et 2009

L'Hospice général procède à des enquêtes succinctes réalisées pour tout nouveau dossier à l'aide des accès informatiques disponibles au service des enquêtes. L'Hospice général a procédé en 2008 à 2'280 enquêtes à l'ouverture des dossiers, entraînant un refus d'aide dans 265 cas. En 2009, 1675 enquêtes ont été réalisées à fin juin 2009, aboutissant à 138 refus d'aide.

En complément, des enquêtes approfondies sont conduites, dès lors qu'il y a suspicion des assistants sociaux, ou par sondage (10% des cas). Toute non-conformité ne relève pas nécessairement de cas d'abus. En 2008, 461 enquêtes complètes ont été effectuées entraînant 88 arrêts d'aide. A fin juin 2009, 228 enquêtes ont été conduites, aboutissant à 46 arrêts d'aide.

### 1.3 Immobilier : prévisions rendement du service immobilier 2010, et évolution de ces dernières années.



La hausse sensible pour 2010 s'explique largement par l'opération immobilière réalisée par l'Hospice général sur le plateau de Pinchat et les nouveaux revenus locatifs qu'elle génère.

## 2. OCAI

### Contrôles opérés

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2008 de la 5ème révision de la LAI, les offices AI ont désormais les bases légales nécessaires pour mettre en place la surveillance des assurés en cas de suspicion de fraude. Une cellule spécialisée de deux collaborateurs a été créée à cette fin au sein de l'OCAI.

Cette cellule gère actuellement un portefeuille d'environ 200 dossiers. A noter que le nombre total de rentiers genevois est de 15'000. L'OCAI reçoit environ 3 à 4 dénonciations par semaine, qui sont systématiquement adressées à la cellule pour analyse, de même que les communications de l'OCIRT dans sa fonction de coordination de la lutte contre le travail au noir.

Depuis le début de son activité, la cellule a permis de supprimer ou réduire environ 25 rentes d'invalidité et 10 allocations pour personne impotente. Pour Genève, les économies pour l'assurance peuvent être évaluées entre 3 à 5 mio de francs sur une projection équivalente à la durée de la prestation. Compte tenu du potentiel existant, l'OCAI envisage d'augmenter la dotation en personnel de la cellule en 2010, ce qui permettra de diligenter un nombre plus important d'enquêtes.

### 3. Assuas

#### Justification de l'aide financière de 40'000.- F

Conformément aux dispositions de la LIAF, cette aide financière a fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du 18 décembre 2008 portant sur les années 2009 à 2012. Le département a toutefois fait savoir à l'Assuas que cet appui ne sera pas poursuivi au-delà, le délai octroyé devant permettre de trouver d'autres sources de financement.

Sur le plan financier, l'Assuas a réalisé en 2007 une perte brute d'exercice de 28'689.59 F. Le résultat net a toutefois été positif, pour un montant de 21'310.41 F grâce à la dissolution d'une provision pour litiges de 50'000 F. En 2008, la perte brute d'exercice s'est élevée à 48'800.75 F, qui a été ramenée à une perte nette de 45'091.30 F, en partie grâce à une nouvelle dissolution de provision pour litiges. Toujours pour 2008, sur 180'593.55 F de recettes, 40'000 F provenaient de la subvention de l'Etat (22%), 30'330.60 F de cotisations (17%), 91'192.35 F d'honoraires (50%), le reste de dons et soutiens divers.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Messieurs les Députés, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François Longchamp

# Hospice général

## Rapport des commissaires: MM. Eric Bertinat et Pierre Weiss

*L'audition a lieu en présence de M. Pierre Martin-Achard, président du Conseil d'administration de l'Hospice général et de M. Bertran Levrat, directeur de l'Hospice général.*

### Discussion préalable

Dans le cadre de la séance consacrée à l'examen général du département dont il a la charge, M. LONGCHAMP a rappelé que le non-dépensé par l'HG en 2008 se montait à 25 millions et remarqué qu'en 2009, le non-dépensé oscillerait entre 5 et 10 millions, même si le nombre de dossiers avait augmenté.

Il a aussi mentionné que le budget 2010 serait stable, avec un déficit de peut-être 5 millions, une marge d'erreur acceptable. Il a encore signalé que l'Hospice général craignait que le montant décidé par le DSE ne fût insuffisant.

Tout en soulignant la qualité actuelle de sa gestion, il a enfin émis une réserve concernant la politique immobilière de l'HG (construction de villas).

### Plus qu'un budget, deux approches, plusieurs raisons

La discussion du budget de l'HG a tout d'abord été caractérisée par son approche double. D'un côté une demande chiffrée par l'HG, de l'autre une réponse, tout aussi chiffrée par le DSE. Cela s'explique par le fait que le chef du département est moins pessimiste que les prévisions de l'Hospice général. Et de proposer un budget stable pour l'HG dont il assume, in fine, la responsabilité politique.

Le président du conseil d'administration de l'HG, rappelle pour sa part que l'exercice 2008 a été favorable, ce qui ne devrait pas être le cas de l'exercice 2009. Quant aux perspectives pour 2010, elles restent encore floues. Il est dès lors difficile d'établir une enveloppe budgétaire.

Il rappelle au passage que le coût d'un dossier s'élève à 25'000.- par an, soit 20 millions pour 800 éventuels dossiers supplémentaires.

Il mentionne ensuite que les études menées par l'Hospice se fondent sur des bases d'analyse précises. Il espère en l'occurrence que la réalité sera plus stable que ce que craint l'Hospice, pour qui les dépenses au titre de l'aide sociale devraient augmenter.

Un rapporteur remarque que le Président du Conseil d'administration de l'HG est en désaccord avec le cadrage financier du Conseil d'Etat. Comment alors interpréter le non-dépensé de 2009 ? Le président du CA de l'HG confirme de façon liminaire qu'il se monte à 5 millions.

Son directeur général déclare ensuite que le phénomène de hausse des bénéficiaires se ressent déjà (plus 4% à l'aide sociale à fin septembre 2009). Il ne manque pas de préciser que le budget de l'Hospice pour 2010 se base sur des perspectives établies récemment et que les incertitudes se chiffrent en millions de francs. Il met encore en évidence la corrélation entre la courbe du chômage et celle de l'aide sociale.

Le Président du Conseil d'administration de l'HG complète ce tableau en rappelant l'augmentation démographique qu'a connue le canton, ce qui explique que la courbe fléchit moins que ce qui était espéré.

Un rapporteur pense que la présentation de deux budgets présente un problème institutionnel. Même si un point de la situation au cours de l'année 2010 sur les dépenses effectives reste possible, comme le relève le directeur général de l'HG, ce rapporteur considère qu'une demande de dépassement de crédit est le biais permettant d'unifier les deux budgets. Il rappelle que ce type de présentation représente une source de polémique.

Le Président du Conseil d'administration de l'HG met enfin l'accent sur la nécessité d'améliorer la productivité des collaborateurs et de limiter l'absentéisme. (Voir aussi infra la question sur la formation continue. Ce point est à rapprocher de problèmes rencontrés par le DIP dans sa gestion du SPMI – Note du rapporteur).

## **Aide sociale**

A la remarque d'un rapporteur pour qui, si des chômeurs retrouvent du travail, il reste un pôle de personnes pour qui le retour sur le marché du travail n'est pas encore une réalité, le directeur général de l'HG répond que la durée moyenne du chômage est de 21 mois et que la grande majorité des personnes réussissent à réintégrer le marché du travail. S'agissant de la contribution de l'HG, il table sur une plus grande dynamique de l'aide sociale, malgré la nouvelle loi sur les effets de seuil. Il précise qu'à la fin du mois de septembre, on comptait 7'332 personnes à l'aide sociale et qu'il y en aura certainement 7'631 à la fin de l'année.

## **Méthode d'élaboration du budget**

Un autre rapporteur est intéressé par le processus d'élaboration des perspectives budgétaires au sein de l'Hospice général. Le directeur de l'HG répond que le travail se réalise sur la base de tableaux de bord et d'indicateurs mensuels. Le processus budgétaire commence entre mars et avril, sur la base de chiffres datant de l'année précédente. Il ajoute qu'à la fin du mois de juin, après discussion du Conseil d'administration de l'Hospice, le



budget est transmis au département. S'agissant des incertitudes, le directeur de l'HG mentionne la modification du délai cadre du chômage par la Confédération et les fluctuations de l'économie réelle.

## **RMCAS**

S'intéressant au RMCAS, un rapporteur apprend du directeur de l'HG que ce régime fonctionne moins bien que l'aide sociale. Ce qui se traduit par l'installation fréquente de personnes dans une situation inconfortable de manière durable. Des réflexions sont menées pour modifier ce régime.

Il précise ensuite que la baisse des coûts moyens est liée à la loi sur les effets de seuil. Jusqu'à présent, la facture pour un mineur placé dans un foyer était refacturée par ce dernier au département si les parents de l'enfant se trouvaient à l'aide sociale ; ce système a été rendu plus efficient. Cette modification n'entraîne pas de risques pour les bénéficiaires, car il s'agit d'un simple transfert de responsabilité financière.

Concernant le profil des bénéficiaires du RMCAS, le directeur de l'HG précise qu'il s'agit de chômeurs en fin de droit domiciliés à Genève depuis plus de cinq ans. Les jeunes qui sortent de l'école ont aussi accès à l'aide sociale. LE RMCAS en compte une dizaine de cas, correspondant à 0,6% des personnes moins de 25 ans.

## **Asile**

S'agissant des requérants d'asile, le directeur de l'HG mentionne que certains, qui travaillent, risquent de perdre leur travail prochainement, raison pour laquelle les besoins ont été chiffrés à la hausse. A noter que les origines des requérants d'asile les plus fréquentes sont le Sri Lanka et l'Irak ; l'Afrique de l'Ouest reste très présente.

En outre, les capacités d'hébergement sont très limitées pour les requérants d'asile. Le directeur de l'HG précise qu'il y a 1'300 personnes concernées (pour 600 dossiers) qui habitent dans des centres collectifs ou des appartements. L'ASLOCA ayant réussi à démontrer que leur participation au loyer faisait office de loyer, leur déplacement est devenu difficile.

## **Caisses de chômage**

Un commissaire se demandant si des personnes s'adressent à l'Hospice plutôt qu'à une caisse de chômage, le directeur de l'HG répond que l'aide sociale fait de nombreuses avances en cas de retard de caisses de chômage. M. LONGCHAMP précise qu'il y a effectivement des dysfonctionnements avec des caisses privées. Il n'est pas acceptable que l'Hospice se transforme en voiture-balai de caisses accreditées par le SECO, au nombre de 43 à Genève. Un nombre que M. LONGCHAMP considère élevé.

**Formation continue**

A une question portant sur le budget pour la formation continue, le directeur de l'HG répond que les collaborateurs doivent passer un examen au bout d'une année afin de se rendre compte de leurs connaissances. En cas d'échec, la personne est renvoyée.

**Informations complémentaires**

Sur ce dernier point, comme sur la question du contrôle sur les rentes partielles de l'AI et le rendement immobilier de l'Hospice pour 2008/2009, voir la note écrite remise par le DSE.

# Département de l'économie et de la santé

## Rapport des commissaires: MM. Alberto Velasco et Edouard Cuendet

*Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné le DES le 24 septembre 2009 tiennent à remercier pour le service de disponibilité le Conseiller d'Etat Pierre-François Unger ainsi que ses collaborateurs. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant l'audition.*

### Présentation et remarques générales

Le budget présente :

- 1'143'221'540 F aux dépenses
- 59'656'288 F aux recettes

Toutes les données essentielles du projet de budget 2010 du DES, y compris la subvention aux HUG, sont contenues dans l'exposé des motifs rédigé par le Département. Les membres de la commission des finances sont invités à s'y reporter. Les éléments qui suivent concernent des points plus spécifiques.

### DES

#### *Impact du 13<sup>ème</sup> salaire*

Un commissaire souhaiterait connaître l'impact des mécanismes salariaux et du 13<sup>ème</sup> salaire sur le DES et sur les entités subventionnées.

Un document explicatif figure comme annexe n° 1 à ce rapport.

### HUG

M. Unger commente tout d'abord l'augmentation de 4,5 millions des dépenses liées à la prise en charge des patients précarisés aux HUG. Cette évolution est notamment due au fait que le DES a constaté une augmentation du nombre des personnes qui suspendent le paiement de leurs primes d'assurance-maladie. Il s'agit d'une mission d'intérêt général. M. Unger ajoute qu'il convient aussi de prendre en compte l'augmentation liée à la médecine pénitentiaire.

Un commissaire relève qu'il s'agit d'une augmentation d'environ 10% de l'indemnité pour les missions d'intérêt général aux HUG.

Le Directeur financier du DES explique que ces différents éléments feront l'objet d'un amendement au budget qui tiendra compte, d'une part, du

transfert des foyers AI au DSE et, d'autre part, de l'augmentation des charges pour les missions d'intérêt général.

Un commissaire relève que l'initiative populaire qui vient d'être lancée pour réinjecter dans les HUG les excédents de recettes est très critiquable. Ce texte propose en substance que toute économie réalisée sur le fonctionnement soit immédiatement dépensée. Le même commissaire suggère de soumettre le projet Victoria à un audit externe pour étudier l'efficacité du plan de mesures.

Un autre commissaire estime que l'audit externe n'est pas prévu dans le contrat de prestations et est contraire à l'esprit de la LIAF.

A cet égard, M. Unger précise que le plan Victoria n'est rien d'autre que la transcription aux HUG des mesures des P1 et P2. Il insiste également sur la qualité de l'audit interne qui se base sur des questionnaires internationaux qui permettent la comparaison avec d'autres institutions similaires.

## **FSASD**

Pour 2010, la subvention de fonctionnement se monte à 117'575'735 F.

La Directrice de la DGCASS expose que le programme du réseau de soins sera rattaché à la FSASD. Les travaux préparatoires devraient être finalisés pour fin 2009, voire au courant du premier trimestre 2010. Actuellement, un outil informatique de planification est en voie de finalisation. Il pourra bientôt être employé par les services concernés. Il permettra une évolution importante dans la gestion des soins et des risques. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'investissements nouveaux, mais du budget d'investissement informatique voté il y a deux ans. Cet outil est en voie de tests. Il y a beaucoup de personnes à former à son utilisation, également dans les EMS.

Un commissaire se demande s'il n'y aura pas des volontés de résistance de la part des EMS.

La Directrice de la DGCASS explique que la crainte des EMS qui pourrait ressurgir est celle de ne plus avoir le choix de leurs clients. Les EMS devront signaler leur taux de vacance. Ils communiqueront cela à la DGCASS. Ensuite, une évaluation de la situation complète du patient et de sa situation financière se fera en collaboration avec la FSASD. Le programme sera donc fourni à l'ensemble du réseau de soins. La gestion de l'offre en lits sera donc désormais centralisée.

Un commissaire se demande s'il y a des résistances au sein même de la FSASD et en relation avec les nécessaires transferts de postes en provenance des HUG.

Le Directeur général de la FSASD expose que des postes sont actuellement « prêtés » à la FSASD par les HUG. Les résistances évoquées se feront probablement au niveau des transferts et des contrats de travail. Les

transferts de hiérarchie sont acceptés pour le moment par les HUG et les syndicats.

Pour répondre à un commissaire à propos du nombre de postes concernés, la Directrice du DGCASS précise qu'il s'agit de 15 à 17 postes pour un département de l'Hôpital.

Suite à l'intervention d'un commissaire sur le statut de la FSASD, M. Unger répond qu'actuellement un tel projet est débattu en Commission de la santé. Une audition est prévue le 25 septembre pour faire évoluer la FSASD en fondation de droit public.

La discussion porte ensuite sur l'utilisation du montant de 16 millions de francs considérés comme de la thésaurisation auprès de la FSASD.

Un commissaire craint une mauvaise utilisation de cette thésaurisation. Il rappelle que ces sommes doivent en principe revenir à l'Etat. En l'occurrence, il se demande toutefois si la thésaurisation sera complètement absorbée par une création de postes. Pour mieux comprendre cette affectation, il aimerait pouvoir consulter un tableau de l'évaluation des postes de la FSASD.

M. Unger admet qu'établir une politique de la maîtrise du nombre de lits et de planification est extrêmement difficile. Il y a eu pas moins de 600 lits d'hôpital supprimés ces dernières années et près de 400 lits en EMS sont en projet pour ces prochaines années. Ces tendances tiennent compte de l'évolution de la pyramide des âges. Il faut pour cela se référer aux courbes démographiques. La FSASD a besoin de moyens pour mettre ce projet de réseau de soin sur pied.

M. Unger ajoute que le financement de la FSASD en mutation se fera par un accroissement des ressources jusqu'en 2011.

Un commissaire estime que la thésaurisation est souvent réaffectée selon la décision de la Commission des finances. Le Grand Conseil (GC) voudra savoir si cette affectation se fera à tel ou tel poste.

M. Unger explique qu'un devis devra être établi directement par la FSASD pour expliquer l'utilisation de cette thésaurisation.

Un commissaire aimerait obtenir un tableau montrant précisément l'évolution des postes, y compris l'aspect des prêts de personnel en lien avec les HUG. Il relève une hausse des coûts liée au personnel soignant compensée par une diminution des coûts du personnel administratif.

Le Directeur général précise qu'il y a effectivement un recentrage sur les activités de terrain qui est opéré. Par exemple, les centres de maintien à domicile (CMD) ont concentré leur réception sur 4 lieux à la place de 22 CASS existant auparavant.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi les frais de formation de personnel et de stagiaires diminuent de près de 50%.

Le Directeur général souligne que, dans ce cas, on assiste à un alignement avec la consommation réelle. L'aspect lié à la formation continue fait l'objet d'un partenariat avec les HUG.

Les commissaires constatent le caractère incomplet de l'exposé des motifs du projet de budget de la FSASD. Une nouvelle version mise à jour a été transmise en temps utile. Elle est jointe en annexe n° 2 au présent procès-verbal d'audition, compte tenu de la réflexion qui devra être menée au sujet de l'utilisation des montants thésaurisés.

### **Direction générale de la santé**

La Directrice général de la santé souligne les efforts accomplis en matière de dépenses générales.

Un commissaire s'étonne du fait que les principales subventions accordées par le DES ne passent plus par la Direction générale de la santé (DGS), mais par le réseau de soins, alors même que les charges de personnel de cette même DGS augmentent.

M. Unger indique que ce phénomène est lié à la mutation qu'a connue le poste de Directeur général des hôpitaux, qui a été supprimé et est ventilé dans les différents organes de la DGS. À terme, ne devraient subsister au sein du DES que la DGS (incluant le Réseau de soins) et la Direction générale des affaires économiques (DGAE).

Le même commissaire s'intéresse au suivi des contrats de prestations.

La Directrice générale de la santé expose que la DGS gère près de 21 contrats de prestations. Ces derniers sont suivis par une commission de la DGS, regroupant ainsi les acteurs concernés : administration, responsable des métiers, secrétariat général et direction générale. Elle souligne la lourdeur de ce processus.

Dans ce contexte, un commissaire s'attarde sur les associations actives en matière de prévention.

M. Unger indique qu'il aimerait voir un Carrefour prévention naître lors du prochain contrat de prestations, englobant les domaines du jeu, du tabac, de l'alcool et des drogues.

Le problème actuel est que les personnes actives dans ces associations (qui sont d'ailleurs souvent encore les fondateurs) s'identifient à ces entités. Ce sera donc un projet difficile à mener, puisqu'il s'agira de convaincre le comité de ces associations.

La Directrice de la santé estime que ce changement est la solution la plus simple et également la plus efficace.

Un commissaire s'intéresse plus particulièrement au budget lié aux hospitalisations hors canton.

La Directrice générale de la santé souligne que les projections exactes sont difficiles à établir. A cela s'ajoute que, dès 2012, le libre choix de l'hôpital rendra ces estimations encore plus ardues.

A cet égard, M. Unger insiste sur la difficulté en matière de planification liée à l'introduction du libre choix de l'hôpital.

Un commissaire s'intéresse au rôle du pharmacien cantonal.

La Directrice générale explique que le pharmacien cantonal se charge notamment des autorisations d'exploiter des pharmacies, il est également conseiller en matière de produits toxiques, à disposition des citoyens. Il chapeaute aussi l'activité des pharmacies des HUG.

### **Promotion économique**

A propos de la promotion économique exogène, M. Unger relève que les objectifs principaux sont un accroissement des performances en développant l'intérêt des marchés classiques (France, Allemagne, Etats-Unis) en améliorant la présence des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et principalement de la Chine.

La hausse des performances à l'extérieur est aussi le résultat de l'amélioration de la promotion économique de Suisse occidentale. Le but est de souder la région et de faire un contrepoids efficace à la « *Great Zurich Area* », en établissant une « *Greater Geneva Bern Area* » (GGBA). Cette GGBA aura deux particularités importantes : 1) elle est bilingue et 2) elle couvre 100% des activités de relations internationales dans la zone. En effet, les ambassades de Genève et Berne abritent les chargés de la promotion économique et sont un lien important et stratégique.

Pour répondre à un commissaire, le Directeur général des affaires économiques indique que la contribution de Genève à la promotion économique exogène se monte à 820'000 F.

### **Fondation d'aide aux entreprises (FAE)**

Les commissaires s'intéressent à l'action de la FAE en temps de crise.

La Secrétaire générale du DES souligne que le projet de loi récemment voté par le Grand Conseil a rapidement été mis en vigueur et le budget de la FAE a été multiplié par deux.

Un commissaire insiste sur le fait que ce sont les PME qui ont besoin de crédit.

M Unger relève que le nombre d'entreprises qui s'adressent à la FAE est en augmentation. Il précise qu'il a été discuter avec les banques pour leur demander de participer à l'effort.

Un commissaire indique que les exigences de fonds propres supplémentaires qui seront exigées des grandes banques entraîneront une

hausse du prix des crédits. Or, les deux grandes banques détiennent 51% du marché du crédit aux entreprises en Suisse.

La discussion porte ensuite sur les effets de la crise sur le tissu économique genevois.

M. Unger est d'avis qu'il y aura une redéfinition de certaines activités économiques. Toutefois le canton connaît un certain nombre de stabilisateurs économiques : il évoque la Genève internationale et les activités liées au trading et au financement des matières premières.

Un commissaire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de mettre sous perfusion des entreprises non viables, mais plutôt d'investir dans les nouvelles technologies.

## **Tourisme**

Un commissaire se demande si la restructuration de la Fondation pour le Tourisme se poursuit.

M. Unger indique qu'il aimerait que le rôle de la Fondation pour le Tourisme et de Genève Tourisme soit clarifié dans une loi. Il s'agira de convaincre le Conseil de Genève Tourisme qui compte 40 membres. Dans le prochain contrat de prestations, il faudra établir un véritable Conseil d'administration. Des résistances existent dans les milieux du tourisme.

## **Service des autorisations et patentes**

M. Unger expose que ce service est un miracle et qu'un projet d'administration en ligne est en cours. Il relève qu'il y a eu près de 500 contrôles effectués, dont près d'un quart ont amené à la constatation d'infractions. Des sanctions ont été appliquées dans 100% des cas. Pour quelques 1'500 contrôles de taxis, 300 cas hors-la-loi ont été amendés. Il y a donc une véritable action suite à la restructuration du service.

M. Unger revient sur un triste événement intervenu fin mai 2009 où 2 inspecteurs ont été agressés lors d'un contrôle de vente d'alcool à un mineur. Un des deux est encore en arrêt, l'autre a pu lentement reprendre le travail. Désormais ces contrôles se font en binôme avec un gendarme.



## Incidences de l'introduction du 13ème salaire, de la prime pour cadre et des mécanismes salariaux 2010

	Coût du 13ème salaire	Coût de la prime pour cadres	Mécanismes salariaux 2010
Hôpitaux universitaires de Genève	18'755'502	3'302'732	6'826'630
Cliniques Joli-Mont et Montana	434'003	40'179	145'011
FSASD	3'065'769	102'715	1'128'365
Département économie et santé	686'448	215'490	283'532
<b>Total</b>	<b>22'941'722</b>	<b>3'661'116</b>	<b>8'383'538</b>



Direction des finances

## Projet de budget 2010 de la FSASD

version 2b (septembre 2009)

- Commentaires
- Projet de budget 2010 de la FSASD, version 2 (septembre 2009)
- Instructions reçues du DES

Carouge, le 28 septembre 2009

**FSASD**

Direction des finances

**Projet de budget 2010 - version 2b (septembre 2009)****Contexte et objectifs 2010 :**

Depuis plusieurs années, le nombre de personnes ayant recours aux prestations de la FSASD augmente en moyenne de 400 chaque année ; en 2008, 16'447 personnes ont bénéficié des prestations à domicile. La hausse est constituée principalement de personnes âgées nécessitant des soins.

Le nombre d'heures a augmenté durant ces trois dernières années, entre 3 à 8 % en moyenne annuelle, pour s'établir à plus de 500'000 heures à fin 2008.

Le nombre de situations complexes en lien avec des problématiques de santé mentale, une fréquence et une quantité de soins importante, est également en augmentation.

Le présent budget tient compte des objectifs suivants :

- absorber une hausse de 400 nouveaux bénéficiaires,
- absorber une augmentation de 2 % des prestations,
- mettre en place les nouvelles activités prévues dans la loi K 1 06, notamment le Programme d'accès aux soins (PASS),
- mettre en place la tarification des prestations non-LAMal fondées sur le RDU, conformément à la demande du Président du DES.

Le présent budget ne tient pas compte à ce stade des effets de la révision LAMal.

FSASD  
Direction des finances

**Projet de budget 2010 - version 2b (septembre 2009)**

Le projet de budget 2010 en bref :

**Indemnités**

**Indemnités cantonales**

Le projet de budget est construit sur le montant d'indemnités cantonales 2010 selon les instructions reçues le 14 septembre 2009. Entre 2009 et 2010, l'indemnité augmente de Fr. 2'338'373,-.

L'indemnité cantonale annuelle évolue donc comme suit :

Indemnité cantonale budget 2009	:	Fr.	115'237'362,-
Complément de couverture pour la mise en oeuvre du 13 <sup>e</sup> salaire	:	Fr.	662'709,-
Couverture de l'annuité 2010 à hauteur du taux d'indemnité	:	Fr.	1'128'365,-
Couverture de l'augmentation des cotisations CEH à hauteur du taux d'indemnité	:	Fr.	<u>547'299,-</u>
<b>Indemnité 2010</b>	:	<b>Fr.</b>	<b>117'575'735,-</b>

**Indemnités cantonales non monétaires**

Les indemnités non monétaires correspondent à l'amortissement et aux intérêts de la dette en lien avec les biens d'investissement (informatique) mis à disposition de la FSASD.

Elles s'établissent comme suit :

	<b>Total</b>
Mise à disposition de matériel informatique	<b>Fr. 844'985,-</b>

**FSASD**  
Direction des finances

**Projet de budget 2010 - version 2b (septembre 2009)**

---

**Tarifs**



- ▶ **Non-LAMal** : une nouvelle grille tarifaire basée sur le RDU a été proposée au Conseil d'Etat. L'incidence de cette nouvelle tarification sera globalement neutre pour les recettes de l'institution.
  
- ▶ **LAMal** : les prévisions budgétaires sont établies selon les tarifs-cadres édictés en 2006 par le Conseil d'Etat. Selon la révision LAMal prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'arrondi aux 5 minutes devrait diminuer les produits de 1,6 million pour 6 mois. Demeurent inconnus les effets sur les recettes de l'introduction des forfaits pour soins aigus et de transition.

**Volume d'activité**



Le volume d'activité table sur une augmentation de 2 %, toutes prestations confondues, conformément à la tendance observée ces dernières années et à l'évolution démographique.

FSASD  
Direction des finances

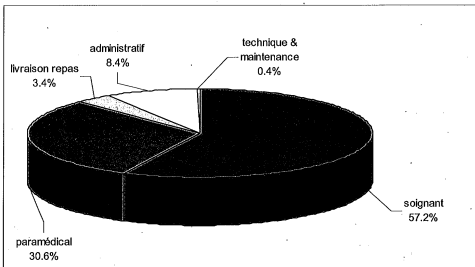
### Projet de budget 2010 - version 2b (septembre 2009)

#### Dotation en personnel

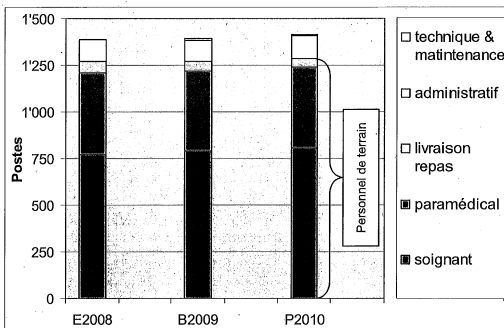
Pour absorber les nouvelles activités et l'évolution à la hausse des prestations, la FSASD sera amenée, conformément à la proposition du Conseil d'Etat, à utiliser une partie de sa réserve de thésaurisation. Le détail figure au chapitre « Résultat de l'exercice ».

Dans sa gestion du personnel, la FSASD privilégie l'engagement de personnel de terrain afin de contenir la proportion de personnel administratif et d'encadrement.

#### Composition de la dotation de base 2010 :



#### Evolution des différentes catégories de personnel de 2008 à 2010 :



**FSASD**  
Direction des finances

**Projet de budget 2010 - version 2b (septembre 2009)**

**Mécanismes salariaux**



Le projet de budget tient compte de l'augmentation des cotisations CEH connue à ce jour ainsi que de l'octroi d'une annuité au 1<sup>er</sup> janvier.

La progression des mécanismes salariaux entraîne une hausse des frais de personnel de Fr. 2'230'219,- dont Fr. 554'555,- sont à la charge de l'institution conformément au contrat de prestations.

**Autres charges de fonctionnement**



- ▶ **Charges de matière et sous-traitance** : augmentation en lien avec l'activité et la hausse des prix, notamment le coût des repas et le matériel de soins (par exemple la stérilisation).
- ▶ **Charges de fonctionnement** : charges fondées sur les éléments connus à ce jour et la consommation 2009

**Résultat de l'exercice**



Le résultat de l'exercice est à l'équilibre selon la proposition contenue dans la lettre de cadrage, datée du 8 septembre 2009, qui consiste en l'utilisation d'une partie de la réserve de thésaurisation de la FSASD existante au 31 décembre 2007 (voir tableau ci-dessous).

**Composition de la réserve de thésaurisation antérieure à 2008 selon le rapport ICF 09-13 du 24 mars 2009 :**

Réserve pour salaires	Fr. 10'602'750.00
Réserve fonds de prévoyance	Fr. 1'077'915.40
Réserve mobilisable	Fr. 1'348'411.22
Capital au début de la période	Fr. 2'597'486.50
Résultat de la période	Fr. <u>1'191'019.01</u>
<b>Total des fonds propres au bilan</b>	<b>Fr. 16'817'582.13</b>

FSASD

Direction des finances

**Projet de budget 2010 - version 2b (septembre 2009)****Tableau d'utilisation pour les années 2009 à 2011 de la réserve de thésaurisation :**

	P2009	B2010	E2011
Réserve de thésaurisation au début d'année	16'817'582	14'907'835	10'958'750
Utilisation de la réserve de thésaurisation prévue en cours d'année	1'909'747	3'949'085	4'756'341
Réserve de thésaurisation en fin d'année	14'907'835	10'958'750	6'202'409

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le renouvellement du contrat de prestations portant sur les années 2012 à 2015, devra intégrer la reprise de ce financement.

◆□◆ ◆□◆



# Hôpitaux Universitaires de Genève

## Rapport des commissaires: MM. Edouard Cuendet et Alberto Velasco

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné les HUG le 7 octobre 2009. Ils ont été reçus par M. Bernard Gruson, directeur général des HUG, M. Mario Veli, directeur des affaires économiques et financières des HUG. L'audition a eu lieu en présence de Mme Marie Daroxa, secrétaire générale du DES et de M. Dominique Ritter, directeur financier du DES.

### Présentation du budget

	<b>PB 2010</b>	<b>B. 2009</b>	<b>Ecart mios</b>
<b>Revenus</b>	1 619 903 464	1 555 014 686	64. 889
<b>Charges</b>	1 619 903 464	1 555 014 686	64, 889
<b>Résultat de fonctionnement</b>			
<b>Indemnité de fonctionnement monétaire</b>	800 950 830	784 497 343	16, 454
<b>Indemnité de fonctionnement non monétaire</b>	98 881 634	98 279 642	0, 602

	<b>Δ %</b>	<b>Cpt 2008 mios</b>	<b>Cpt 2007 mios</b>
<b>Revenus</b>	4, 2	1 562, 31	1 408, 04
<b>Charges</b>	4, 2	1 548, 62	1 385, 79
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>13, 688</b>	<b>22, 246</b>
<b>Indemnité de fonctionnement monétaire</b>	2, 1	767, 959	748, 78
<b>Indemnité de fonctionnement non monétaire</b>	0, 6	103, 499	

### Généralités sur le budget des HUG

En préambule, la direction souligne que la ligne d'efficacité est conservée et que la volonté d'assurer une performance, elle, n'a pas varié. En effet, les acquis du plan Victoria sont inscrits dans la routine et la continuité. Le reporting opéré à la fin du mois d'août 2009 a révélé que les objectifs ont été atteints. Le but est alors de continuer sur cette même ligne, la seule chose qui

risque de changer est le discours de Victoria quelque peu usé après trois années de mise en application.

Il informe que les HUG veulent entraîner leurs collaborateurs dans une nouvelle vision. Il s'agit de savoir comment être les meilleurs et les plus efficaces. Cette base sera la nouvelle démarche du plan 2010-2014 et sera utile pour le prochain contrat de prestations. En effet, lors du dernier sondage effectué auprès du personnel, ce ne sont pas moins de 1'300 réponses qui ont été obtenues de la part des collaborateurs et des cadres, alors qu'il y a 4 ans, seuls 33 avis avaient été enregistrés. Cette question est devenue une préoccupation de l'ensemble du personnel.

La direction rappelle que pour l'année 2010, aucune réduction d'effectifs n'est prévue. Ceci veut dire qu'une atteinte d'objectifs tels que ceux visés par Victoria est possible sans pour autant diminuer les effectifs. Il rappelle l'équation présentée à la page 43 :

Actuellement, l'Etat couvre 52,7% des charges du personnel et les 47,3% restants sont couvertes par d'autres recettes (comme celles des assurances sociales).

Mécaniquement, l'Etat n'entre en matière qu'à hauteur du pourcentage de la couverture des masses salariales. La hausse des coûts liés aux charges salariales et les mécanismes tels que les annuités ne sont forcément pris en charge par l'Etat. Le problème réside dans le taux de couverture LAMal. Les difficultés ne seront pas pour 2010, mais au fur et à mesure des années à venir, l'écart va se creuser. Il y a actuellement près de 9mio à trouver en interne pour assurer la couverture des mécanismes salariaux.

## Questions et réponses

Un commissaire trouve l'exposé des motifs présenté par les HUG extrêmement clair et demeure frappé par la volonté de contenir les coûts. Il veut toutefois mettre en garde contre l'éventualité d'un vent contraire et remarque la hausse de 3,8% liée à la masse salariale ; masse qui représente par ailleurs quelque 75% des dépenses des HUG. Il constate également que le plan Victoria arrive à son terme en tant que tel, il se demande d'ores et déjà quelle sera la suite car il espère que le cadre et la ligne forte seront conservés. *Il aimerait savoir ce que prennent en compte les assurances, si elles ne tiennent pas compte des annuités et demande également pourquoi le coût des primes d'assurances notamment, à Berne, est aussi effectué par un calcul bizarre.*

La direction explique qu'il n'y a pas de hausse tarifaire liée à cette question dans le budget, ce qui est la même chose que pour 2009. Les assureurs regardent les benchmarks et veulent réduire ces coûts de 25% pour des parts de recherche et d'enseignement. Le taux de base pour son établissement se sert d'une référence, référence constituée par l'hôpital universitaire le moins cher, en l'occurrence l'Inselspital.

Le département explique que la LAMal couvre aussi les assurances privées sur Berne. L'approche du Département est claire, puisqu'elle est liée au taux de subventionnement ; ce face à Santésuisse, qui fixe les règles du jeu dans cette question (benchmarking et comptabilité analytique), mais ne les respecte pas. Ainsi, quand un chiffre désavantage Santésuisse, cette dernière change les règles. La problématique des mécanismes salariaux dans l'ensemble des entités subventionnées qui doivent négocier avec Santésuisse est limite, surtout pour les hôpitaux. Cette problématique apparaîtra rapidement.

A la question du commissaire qui se demande si c'est pour cela que la somme de 115mio pour la recherche est mise à part, la direction admet que cela vient de la structure du contrat de prestations. Elle indique que les assureurs prennent plus de 25% pour tous les hôpitaux, dont les HUG ; il n'y a pas 25% de recherche à Loëx par exemple. Il n'y a aucune règle nationale précise. La LAMal stipule que cela doit être réglé entre les hôpitaux et les assureurs, ceci alors que la comptabilité analytique n'est même pas respectée par Santésuisse. Cette dernière va contre une volonté d'efficience.

### **Augmentation des charges et coûts**

*Un commissaire revient sur les 64mio jugés intéressants de la page 34 en remarquant que, sur le total du budget de 1,4mia, cela représente moins de 1% ; c'est donc un écart infime. Concernant la politique ambulatoire, il met en cause les assurances et la couverture de la santé, en faisant payer 10% de la facture aux patients qui, choisissant cette option, vont dans le sens d'une économie. Le commissaire y voit un paradoxe où celui qui veut rester moins de 24 heures en chambre paiera 10% de plus de charges.*

La direction constate que ce sera pareil tant que la raison des *All Patient Diagnosis Related Groups* (APDRG) demeure. Elle revient sur la nécessité de maintenir une haute qualité des soins en indiquant que le domaine ambulatoire est économiquement intéressant pour TARMED. Par ailleurs, il souligne que le domaine de la chirurgie ambulatoire est devenu peu intéressant pour le secteur privé, puisque peu ou prou rentable en chiffres d'affaire. A la suite de cette politique ambulatoire, le nombre de journées en utilisation de lits a chuté. La direction concède qu'il y a un non-sens dans le retard du système de tarification à la journée plus très actuel dans les hôpitaux. La tarification à l'activité permettrait une meilleure maximisation des profits et est en train d'être appliquée presque partout en Europe.

*Le commissaire constate que l'augmentation des charges est de 0,5%, et ce, malgré la hausse de la population et des prix. Il aimerait comprendre pourquoi, malgré l'augmentation du taux de croissance.*

La direction explique que selon le budget de ces dernières années, l'écart entre les budgets et les comptes s'est agrandi. Il s'agit désormais d'être plus en lien avec la réalité dans les nouvelles éditions des budgets et de ces

décalages présents chaque année. La hausse des recettes est aussi très régulière.

Revenant sur la hausse dans le domaine opératoire, qui peut être un exemple plus concret pour l'explication, la direction indique que s'il est question de donner plus de salles d'opérations pour réduire les délais d'attente, il faut alors donner plus de personnel. Les HUG essaient de passer en mode salle ouverte de 14h30 à 20 h00. Cette hausse des frais de personnel engendrant aussi des hausses des recettes, c'est donc simplement une mise à niveau, donc une variation du volume d'activité qui engendre ce type de variations.

En réponse à ce commissaire qui s'enquiert de l'évolution des coûts, la direction l'explique simplement par une hausse des charges. En effet, entre 1999 et 2007, l'augmentation du coût des soins peut se chiffrer à 4,9 % de hausse en moyenne annuelle.

### **Hausse des visites hospitalières**

Un commissaire s'enquiert de la hausse des visites et journées hospitalières. Chiffres qui sont évoqués à la page 17 du projet de budget.

La direction explique que la fermeture des lits provoque un débat sur la planification hospitalière. Citant l'OCDE qui, dans un de ses rapports, estime qu'il y a trop de lits en Suisse, celle-ci considère qu'il y a trop de lits en soins aigus. Le mécanisme qui en résulte est une transformation possible de ces lits en ambulatoire. Ainsi, les besoins en lits d'hôpitaux et résidentiels suivent une courbe inversement proportionnelle. En conclusion, il reste aux HUG peu de lits hospitaliers à supprimer encore.

Il relève d'autres phénomènes :

- les entrées et sorties du vendredi ;
- les hospitalisations du week-end, parfois résultats d'entrées sociales ;
- les ressources disponibles sont quelque peu limitées ;
- les pressions de la communauté et des personnes qui parfois font tout pour garder les gens à l'hôpital.

La direction explique qu'il y a 30 patients en médecine intermédiaire, mais pas de lit de dégagement et que les personnes hospitalisées restent trop en chambre. Ces cas peuvent s'expliquer par des questions de famille (héritage) ou administratives et juridiques. Par ailleurs, il y a 150 lits pour les cas en fin de traitement à Loëx, ces lits servent également d'EMS tampon pour ceux qui ont des extensions ou travaux en cours.

## Réseau de soins et EMS

*Un commissaire rappelle que lors de l'audition du Département, la problématique du réseau de soins avait largement été discutée. La question des rapports laissait sous-entendre une collaboration difficile avec les EMS.*

La direction souligne que le document présenté aux Commissaires est un budget, et non un document de plan stratégique. Ce dernier plan montre une coopération intense entre les différents acteurs ; le budget n'étant pas une réponse à la question du réseau de soins. Elle souligne que la FSASD, en coopération avec les HUG, a mis en place un programme appelé PAS, programme qui assure le transfert des assistants sociaux. En effet, le nombre de ces spécialistes diminue progressivement. Par ailleurs, la situation des HUG est comparable à celle des autres CHUV suisses.

Cette motivation a conduit les directions d'établissements à mettre en place un projet de consultation pour les assistantes sociales et d'assurer le transfert progressif de ces dernières sous l'autorité de la Fondation. Ce qui se justifie par leur occupation lors du séjour hospitalier. Dans un premier temps, une phase de rotation et de mise en place est à instaurer pour ensuite remettre l'entier de l'effectif sous l'autorité de la FSASD. Le plus important est d'abord de travailler sous l'autorité du réseau de soins qui est en train d'être mis en place.

Le département explique que le DES soutient ce processus ; il a mis en place un changement d'approche. Le DES cherche à favoriser le processus d'anticipation des sorties d'hôpital pour éviter de longues durées de séjour.

*Le commissaire demande si la FSASD est à la CEH ou la CIA, et se dit être préoccupé par le réseau de soins.*

Au sujet des caisses de pension, le département indique qu'elle est aux deux et estime qu'il s'agit d'une question d'accompagnement des processus.

## Facturation

*Le commissaire revient sur les questions de facturation (page 3) et sur les deux systèmes de facturations.*

La direction explique que les HUG sont en train d'adopter le système SwissDRG. La structure des deux systèmes est identique. Quelque 700 maladies sont répertoriées dans le APDRG, ce n'en sont pas moins de 1'000 dans le SwissDRG, système qui est davantage basé sur la vision allemande. Il n'y a pas de grands changements entre les deux systèmes, donc pas de réinvestissement dans les processus informatiques, puisque les systèmes existent déjà au sein du même système.

## Evolution des charges

*Au sujet de l'évolution des charges, qui est de 3,8%, un commissaire demande si le 13<sup>ème</sup> étage est compris, notamment pour les classes supérieures à 27. En 2009, l'évolution annuelle représente 2% en ayant compris la classe 27 pour le 13<sup>ème</sup>.*

La direction précise que ce n'est pas le cas. En effet, cette évolution comprend aussi la classe 3 (frais de personnel). Ces frais sont couverts par les personnes et les recettes.

## Projets d'économie

La direction indique aussi, en complément, des résultats d'expériences et de projets d'économies menés, comme les réductions des files d'attente ou encore un système de réallocation de lits ; système qui consiste en une mise en place de lits dits de soins intermédiaires, légèrement appareillés. Cette manière de réallocation ne consiste pas en une hausse des 36 lits de soins intensifs.

Les lits de soins intermédiaires dégagent également des recettes supplémentaires, mais aussi des coûts. Par exemple, un lit en soins intensifs occupe une personne à 100% ; c'est 90 à 92% pour un intermédiaire et 85% pour les soins bas. Cette affectation demande une souplesse des activités et de la gestion du personnel. Elle permet également d'engendrer des recettes et dépenses supplémentaires.

La direction relève que la hausse en temps de salle en orthopédie permet de réaliser par exemple plus de PTH. Ainsi, les coûts se répartissent à 4,2mio en charge de personnes, 1,2mio pour les implants pour quelque 2,7mio de recettes (calculées au niveau LAMal). En définitive, cela résulte en une injection de pas mal de frais de personnel.

## Médecine pénitentiaire

*Un commissaire reconaît que, lors de la dernière audition du DES, on avait donné quelques explications et détails sur la médecine pénitentiaire, ces fameux 4,5mio. Il voit que la séparation est effectuée sur les pages 30 et 31.*

La direction souligne que, sur le haut de la page 31, le montant de 1,6mio est pour la médecine et psychiatrie pénitentiaire. Le montant pour les précarisés figure sur le bas de la page 30 soit 2,9mio.

*Le commissaire se demande à propos de la question des précarisés s'il existe un lien entre cette hausse et l'explosion liée aux urgences.*

La direction répond que cela est visible surtout en polyclinique, mais le lien n'est pas toujours à mettre en évidence. Par exemple, c'est principalement valable pour les précarisés, ou pas moins de 730'000.- CHF supplémentaires sont pour le paiement des suspensions de primes ; 473'000.-

CHF sont pour des cas ambulatoires (soit 32%) ; 18% de cas hospitalisés en stationnaire ; 74'000 CHF sont eux pour les frais d'interprète. Il ne faut pas y omettre la part des clandestins, qui n'est pas comprise dans ces chiffres.

La secrétaire générale du DES explique encore que ces 4,5mio sont l'objet d'un avenant au contrat de prestations, avenant qui fera l'objet d'un nouveau PL s'il est exigé pour ces modifications. Elle s'avoue inquiète de la marche à suivre en cas de refus.

En réponse au commissaire qui soutient qu'il y a un problème légal avec la LIAF pour cela, la secrétaire général admet que l'article 25, alinéa 2 peut s'y appliquer. Le CE a toute latitude au moment du vote du budget. C'est justement ce lien que l'on peut mettre en application avec la LIAF ; donc s'il devait y avoir un ajustement, cela nécessite un nouveau PL pour un vote au GC. C'est un processus long et fastidieux. Elle se demande pour quelle finalité en fin de compte.

## **Absentéisme**

*Un commissaire s'interroge sur le taux d'absentéisme de 6,4 % et les mesures prises ou encore le dialogue entamé.*

La direction explique que la somme de 1, 11mio représente le coût de chaque point d'absentéisme. Un plan est mis en place pour assurer une formation des cadres, afin qu'ils aient de réelles compétences en gestion d'équipe. Ce n'est pas là la seule mesure. Il en a résulté une obtention de bons résultats, département par département, et ces derniers sont alors discutés dans les séances de reporting et ont un lien fort avec la DRH.

*Un commissaire se référant à un rapport mettant en cause le système de management à l'absolu, indique que c'est une manière de gérer les ressources humaines qui a des conséquences : en effet, quand un collaborateur est soumis au stress, cela n'est pas sans conséquences sur son potentiel et donc sur l'absentéisme. Il donne l'exemple d'un moteur tournant à très haut régime, moteur qui se fatiguerait rapidement. Il faut donc trouver une forme de compromis qui permette de concilier le court et le long terme d'un point de vue de RH. Il se demande enfin quel serait le taux d'absentéisme minimal, ce taux que l'on ne peut pas éliminer.*

La direction estime ce taux entre 3 et 4%. Il y a à l'intérieur une part liée aux accidents – où il n'y a qu'une prise limite possible, puisqu'ils incluent aussi la maternité – et une seconde part liée aux maladies – où les spécialistes voient des actions possibles. Il s'agit principalement de tout faire pour favoriser la meilleure ambiance de travail en mettant des solutions pour optimiser le leadership. La direction reconnaît qu'il peut être parfois plus facile de se désintéresser des absences, mais de par la reconnaissance des contraintes, l'absentéisme est une véritable priorité.

## Urgences

*Un commissaire relève la question ayant trait à l'accueil et au traitement des urgences. Il aimerait savoir comment le problème est abordé et quelles sont les mesures qui sont envisagées, notamment les questions de places et de synergies. Ensuite, il souhaiterait savoir combien de temps prendra la mise en place des solutions envisagées*

La direction détaille le processus opéré aux HUG pour traiter de cette question. Dans un premier temps, une *task force* a été mise en place, et ce de concert avec le DES, pour expliciter les informations et lancer une campagne sur les urgences. Ensuite, un recrutement d'experts externes a été fait. Le but de ces spécialistes sera de travailler sur les luttes intestines et sur la difficulté à faire communiquer des cellules.

La hausse des activités aux urgences peut s'expliquer entre autres par l'augmentation de la population et la hausse de l'espérance de vie et le fait que ce soit presque le seul service du canton où il est possible de se faire soigner après 22h00. Le pouvoir d'action sur la question des urgences est limité quand certains problèmes en amont et en aval ne peuvent être résolus. Les HUG sont en train de préparer un développement de nouvelles actions avec la Ville, mais actuellement ils sont surtout en attente des résultats de la *task force*. En aval, il sera dès maintenant question de mettre en place un plan de traitement pour évacuer et offrir de la place en urgences. C'est un jeu de domino qui se résume en une création de lits de dégagement.

*Le commissaire se demande alors pourquoi avoir supprimé autant de lits à Loëx.*

La direction répond que les suppressions de lits sont le résultat d'un processus lié à l'offre et à la demande. Il souligne que, quoiqu'il arrive, s'il devait y avoir trop de lits, ces derniers seraient de toute façon remplis. La question qu'il faut se poser est de trouver le point d'équilibre.

Cependant, en fin de contrat de prestations, les objectifs annuels et quadriennaux sont atteints en ce qui concerne par exemple les délais d'attente pour une opération de la hanche. Mais l'hôpital de Nyon a les mêmes délais d'attente.

*Le commissaire apprécie le fait que l'on soit capable de reconnaître que les décisions ne sont pas absolues dans le temps et qu'en matière de suppression de lits, on soit allés trop loin. Il souligne que les urgences sont un service public.*

La direction explique que la pression pour la fermeture des lits est grande et indique le chiffre de 28'000 opérations par an.

Quand à la question de savoir si la proportion de non-urgences est toujours aussi nombreuse, la direction répond en précisant que les urgences 3 ou 4 sont en hausse. Il ajoute en plus que l'augmentation est aussi liée au report des horaires d'activités des médecins de villes et ajoute que le tri médicalisé à l'entrée des urgences est mis en place. Par ailleurs, il indique



qu'il n'y a pas assez de médecins urgentistes sur le marché. C'est une nouvelle profession et une pénurie est existante dans l'offre francophone ; il insiste sur ces deux volets :

- Le manque réel d'urgentistes se fait aussi ressentir en France, Belgique, Luxembourg, Canada etc. C'est un véritable problème ;
- Sans les collaborateurs venant de France voisine, les HUG ne tourneraient pas. Ils pourraient être simplement fermés si les frontaliers ne sont pas présents.

### **Recrutement du personnel**

Il ressort des questions posées que :

- sans le personnel Français, les HUG seraient fermés ;
- la proportion d'infirmières frontalières s'élève à 40% ;
- qu'il y a une consigne de favoriser le recrutement local d'abord. Ce qui veut dire une priorité aux demandeurs d'emploi locaux.

La direction insiste sur ces derniers termes, puisque favoriser les Genevois est illégal et contraire aux accords bilatéraux. Il admet que, dans certains services, comme en psychiatrie ou en gériatrie, les médecins frontaliers sont moins nombreux. Elle insiste sur le problème du recrutement de chefs de service et met en cause les prétentions salariales élevées. A ce sujet, la direction aimerait pouvoir avoir des marges de négociations et donne pour exemple le cas du CHUV, qui peut employer des professeurs de l'EPFL, qui a des meilleures ressources. Il voit là une compétition malsaine.

### **Rétrécissement du tissu social et bénévolat**

*Un commissaire relève un aspect qui est relevé dans projet de budget soit la question du rétrécissement du tissu social et son impact véritable.*

La direction indique que l'entraide et le bénévolat ont tendance à disparaître. Elle estime que la hausse de fréquentation de l'hôpital des enfants apparaît plus clairement sous le filtre d'hospitalisation sociale. A ce sujet, MM. les Conseillers d'Etat Beer et Unger prennent cette question très au sérieux, car ces enfants seraient mieux soutenus dans un foyer de soutien éducatif. Par ailleurs, la direction précise que si l'impact est moins important s'agissant des enfants, l'augmentation des hospitalisations sociales est préoccupante. Elle souligne aussi que l'hospitalisation des personnes venant de pays tiers (clandestins notamment) est également en hausse, d'autant que cette population est à soigner et fait partie également des patients précarisés.

A la question de savoir si cette progression se retrouve dans les autres cantons la direction indique que les HUG sont dans le trend, et concède que la situation est différente pour des cantons comme Appenzell, mais est identique pour les autres cantons ayant un CHU.

*Le commissaire voit une certaine réalité sociale, qui se caractérise par la baisse du bénévolat et de l'assistance familiale et de demande si cela a un impact sur le budget et si c'est le cas, dans quelle rubrique il est répertorié*

La direction estime que les frais liés au paiement des factures dépendent désormais de l'assistance sociale, concept diffus et difficile à identifier.

Le commissaire conclut que la précarité sociale se diffuse non seulement sur le corps et la santé, mais conduit à l'hôpital.

*Un commissaire se pose la question de savoir si le coût par assuré par rapport à la moyenne suisse, coût de plus élevé de près de 900.- CHF pour Genève, peut s'expliquer par le fait que les HUG soient un CHU. Il précise vouloir savoir si, par rapport à l'hôpital, la masse salariale en conséquence est importante.*

La direction estime que ce n'est pas là le seul facteur : sur la moyenne suisse il y a 1 généraliste pour 2 spécialistes, alors qu'à Genève le ratio est de 1 pour 5. Plus il y a de spécialistes, plus les coûts de la santé sont élevés. Quant à la masse salariale, elle souligne que c'est une donnée de la facturation aux assurés, représentée par les primes ; données qui sont exprimées en coût par rapport à la facturation. Les Genevois consultent plus en regard de l'offre disponible.

La direction soutient qu'il faut se référer à l'OFS et à son *monitoring* de la santé. Ces trois dernières années, des hausses de fréquentation en ambulatoire sont apparues. Les hôpitaux publics jouent un rôle certain dans la hausse en stationnaire et en ambulatoire.



Hôpitaux universitaires de Genève

***PROJET DE  
BUDGET  
2010***

***HUG***

Version du 28 septembre 2009

## **Table des matières**

**CONTENU****PAGE**

- **Projet de Budget de fonctionnement des Hôpitaux universitaires de Genève**
  - **Projet de Budget de fonctionnement des HUG ..... 1**
  
- **Projet de Budget d'investissements des Hôpitaux universitaires de Genève**
  - **Subventions d'investissements des HUG ..... 2**



***PROJET DE BUDGET***  
***DE FONCTIONNEMENT DES HUG***

COMPTE DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE		FB2010	BUDGET	ECARTS	ECARTS	COMPTES	COMPTES
		CHF	CHF	CHF	%	2007	2008
<b>PRODUITS</b>							
60	Forfaits d'hospitalisation	457271'000	424531'234	327'39766	7.7 %	383726498	438723372
61	Honoraires privés des médecins	214507'000	18934826	2'615'174	13.9 %	2'1567'805	19'988'295
62	Autres prestations médicales	98407'000	90996'674	8411'326	9.2 %	94370'585	90320'610
63	Services spécialisés	103472'000	1007219'000	3253'000	3.2 %	101759'027	105314357
64	Prestations spéciales extra-hospitalières	423'000	423'000	0	0.0 %	159'1019	1629'136
65	Autres prestations aux patients	4867'000	5141'000	(274'000)	(5.3) %	5'168'544	5421'751
66	Loyers et intérêts	4785'000	4'901'000	(36'000)	(0.7) %	5'227'841	5'065'825
68	Prestations au personnel et à des tiers	28416'000	27291'967	1'124'033	4.1 %	27'016'320	25'065'495
695	Indemnité monétaire de fonctionnement de l'Etat <small>(dont enseignement et recherche CHF 115000000 et mission d'intérêt général CHF 40121'939)</small>	800'950'830	784497'343	16453'487	2.1 %	767'959'290	748'780'000
	Indemnité de fonctionnement à restituer					(4562'745)	
696	Indemnité non monétaire de fonctionnement	98881'834	98279'642	601'992	0.6 %	103499'160	0
697	Autres subventions et dotations internes	0	0	0	ns	0	4728'200
697	Autres contributions	0	0	0	ns	230	0
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1'619'903'464</b>	<b>1'555'014'686</b>	<b>64'888'778</b>	<b>4.2 %</b>	<b>1'408'040'167</b>	<b>1'562'310'458</b>
<b>CHARGES</b>							
3	Frais de personnel	1215897'464	1170926'353	44971'111	3.8 %	1105958'835	1147562'033
40	Matériel médical d'exploitation	157768'000	143562'200	14205'800	9.9 %	146231'536	146264407
41	Alimentation	18592'000	18588'670	6130	0.0 %	17905'299	18018'103
42	Autres charges ménagères	14418'000	13028'000	1390'000	10.7 %	13289745	13878786
43	Entretien, réparations	25121'000	24470'000	651'000	2.7 %	28593'306	23683'768
44	Charges des investissements dont Part monétaire dont Part non monétaire	26807'887	29092'621	715'066	2.5 %	334141'138	28973746
45	Eau, énergie, combustible	63040'313	62438'321	601'992	1.0 %	62931'079	15090'383
46	Charges des intérêts dont Part monétaire dont Part non monétaire	18640'000	17631'000	1009'000	5.7 %	16274'063	16274'063
47	Frais d'administration	402679	276300	127679	46.4 %	41327	85617
48	Exécution des décrets	36941'321	35841'321	40569'081	0.0 %	40569'081	0
49	Autres charges	17693'000	17693'000	181'000	0.9 %	17985'495	18413'067
49	Autres charges	1567'000	1567'000	1385'344	0.0 %	1385'344	1385'344
49	Autres charges	21115'000	20068'600	1030'000	5.2 %	18746'101	18540'383
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1'619'903'464</b>	<b>1'555'014'686</b>	<b>64'888'778</b>	<b>4.2 %</b>	<b>1'548'622'222</b>	<b>1'548'622'222</b>
	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>22246'300</b>	<b>13'688'236</b>

\* Les comptes 2008 sont présentés selon les normes IPSAS et les directives d'implémentation DiCo-GE, les comptes 2007 ont été retraités en conséquence



***PROJET DE BUDGET  
D'INVESTISSEMENTS DES HUG***

## INVESTISSEMENTS

### Tranches annuelles sur les projets en attente du vote par le Grand Conseil

Projet de loi 10507 pour l'acquisition et l'installation d'un scanner à l'hôpital des Trois-Chêne (CHF 3'300'000.--)	
1 <sup>ère</sup> tranche sur 2	CHF 1'500'000.--
Projet de loi 10508 pour l'acquisition d'une chaîne automatisée de laboratoire (CHF 2'500'000.--)	
1 <sup>ère</sup> tranche sur 2	CHF 1'000'000.--

### Tranches annuelles sur les projets de loi votés

Projet de loi 10141 pour le financement du crédit programme pour les exercices 2008-2010 destiné aux investissements liés (CHF 133'130'000.--)	
Dernière tranche	CHF 71'000'000.--
Projet de loi 10266 pour le financement de la centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésiologie (CHF 1'946'200.--)	
Dernière tranche	CHF 1'450'000.--
Projet de loi 9422 pour la construction et l'équipement de la 3 <sup>e</sup> étape (phase 3.1 et 3.2) de la maternité (Equipement CHF 12'812'000.--)	
Dernière tranche	CHF 10'100'000.--
Projet de loi 10409 pour la rénovation partielle et l'équipement De l'hôpital des enfants (Equipement CHF 1'863'000.--)	
Dernière tranche	CHF 1'760'000.--





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'économie et de la santé  
**La Secrétaire générale**

DES - SG  
Case postale 3984  
1211 Genève 3

A l'attention de

M. Edouard Cuendet  
M. Alberto Velasco  
Députés au Grand Conseil

N<sup>o</sup>réf. : MDR/704196-2009  
V<sup>o</sup>réf. :

Genève, le 8 octobre 2009

**Concerne : projet de budget 2010 - monitoring sur les coûts de la santé**

Messieurs les Députés,

Pour faire suite à notre séance du mercredi 7 octobre 2009 et à votre demande, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments sollicités relatifs au monitoring sur les coûts de la santé.

1. Les coûts bruts annuels totaux par assuré (= factures adressées aux caisses) se montent à Genève à 3'881.- en 2008 contre 3251.- en moyenne dans les cantons universitaires.

		2006		2007		2008
TOTAL	GE	3636.1	1.8%	3702.1	4.8%	3881.4
	cantons avec hôpital universitaire	3020.7	3.4%	3122.2	4.1%	3251.5
	CH	2758.1	3.7%	2861.1	3.9%	2973.4

Les coûts de l'ambulatoire hospitalier sont les suivants :

		2006		2007		2008
Hôpitaux (ambulatoire)	GE	489.9	11.2%	544.6	7.0%	582.7
	cantons avec hôpital universitaire	445.0	4.8%	466.3	10.1%	513.4
	CH	383.3	7.1%	421.2	10.4%	485.2

Les coûts du stationnaire hospitalier sont les suivants:

		2006		2007		2008
Hôpitaux (séjour)	GE	751.3	-4.8%	715.0	7.7%	769.7
	cantons avec hôpital universitaire	705.9	1.9%	719.6	2.6%	738.4
	CH	681.4	3.8%	686.3	1.5%	696.3

Il faut noter la faible différence entre Genève et les autres cantons dans ce dernier secteur de coûts à charge de l'assurance obligatoire.

2. Ces chiffres peuvent être aisément comparés sous forme graphique sous le lien suivant : [http://www.ge.ch/couts\\_sante](http://www.ge.ch/couts_sante)

Ils sont synthétisés dans les pages 6 et 7 du "Suivi des prestations de santé à Genève", dont le numéro de juillet est joint ci-contre:



suivi-des-prestation  
s-sante ju...

3. La comparaison avec Bâle permet de constater que les coûts hospitaliers ambulatoires se montaient à F 649.- en 2008 (+ 10,4%) contre F 582.- à Genève (+ 7%). Les coûts du stationnaire sont à Bâle de F 1'044.- (+ 6,6%) par assuré en 2008, contre F 769.- (+ 7,7%) à Genève. Quant aux coûts totaux par assuré, ils sont de F 3'972.- (+ 6%) à Bâle contre F 3'881.- (+ 4,8%) à Genève.

Les comparaisons complètes avec Bâle sur ces domaines de coûts sont synthétisées dans le tableau ci-joint :



Annuel\_avec\_Assur  
a.xls (18 Ko)...

4. En ce qui concerne l'évolution par trimestre, jusqu'à fin juin 2009, elle n'est désormais observable que sans les chiffres d'Assura, qui refuse désormais de fournir ses données à santéuisse. Cela signifie que plus de 13% des assurés (souvent les moins chers) disparaissent des chiffres donnés par les assureurs pour Genève. Cela fausse à la fois le montant des coûts et la comparaison avec les autres cantons, où hormis Vaud, Neuchâtel et Jura, Assura ne représente qu'une part anecdotique voire nulle des assurés. Les tableaux ci-joints vous donnent néanmoins une vue d'ensemble des évolutions trimestrielles et annuelles (deux onglets différents dans le tableau excel) sans Assura, ainsi qu'un calcul de l'augmentation totale de 2006 à juin 2009.



coûts\_par\_assuré\_  
sans\_assura\_d...

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, je vous prie de croire, Messieurs les Députés, à mes salutations les meilleures.

  
Marie De Roxa

Copie : M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat en charge du DES  
M. Dominique Ritter, Directeur, direction financière du DES

# Grand Conseil

## Secrétariat général du Grand Conseil

**Rapport des commissaires: Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Pierre Losio**

*L'audition a eu lieu le vendredi 18 septembre 2009, en présence de Mme le Sautier, M.-A. Hutter, et des commissaires-rapporteurs Mme A.-M. von Arx-Vernon et M. P. Losio. Les notes de séance ont été prises avec rigueur et précision par M. Nicolas Huber. Qu'il soit ici remercié pour la qualité de son travail.*

**Le projet de budget 2010 du SGGC n'affiche aucune progression par rapport au budget 2009.**

### **Montants incompressibles de la rubrique 31 (indemnités aux partis et assistants parlementaires)**

Transfert de 37'723 F compensant les effets de la réduction linéaire décidée pour 2009 : la réduction linéaire ne permettait plus de prendre des engagements vis-à-vis des assistants parlementaires ; des disponibilités existant ailleurs, ce montant a été trouvé : 16'240 F (ligne 318 8013) - 12'180 F (ligne 318 7129) et 7'700 F (ligne pour « mandats contrôle de gestion »).

### **Augmentation des frais de repas 210'000 F (+ 46'000 F)**

Application normes IPSAS et plan comptable. Le logement des députés en déplacement à l'extérieur (exemple: déplacement du Bureau à Delémont le 2 10 09), de la Commission des visiteurs. Désormais, chaque nouvelle dépense devra être approuvée par le Bureau. Pour la nouvelle législature, le défraiement pour les frais de repas du soir passera de 35 à 40 F ; (+ 8'000 F).

### **Commentaires des commissaires - rapporteurs**

*Dans quelle mesure le SGGC est-il tenu de se soumettre à la réduction linéaire des dépenses, en vertu de son autonomie, par analogie au PJ, à la CdC et à la Constituante ?*

**Position du Bureau :** Le SGGC représente 0,14 % du budget de l'Etat. Le Bureau a décidé d'agir ainsi une seule fois, démontrant que certains montants sont incompressibles. Le CE a demandé aux départements, ainsi

qu'à la Chancellerie et au SGGC, de ne pas dépasser le budget 2009 sur la ligne 31, et que les 30 et 31 restent à hauteur des comptes 2008. Le Bureau a refusé par respect de l'autonomie du SGGC.

### **Mandats « contrôle de gestion »**

Cette ligne n'est presque jamais utilisée ; mandats donnés à la CCG et à la Commission des visiteurs. Le but est de garder une marge de manœuvre.

### **Léman Bleu : Diminution de 25'000 F « honoraires et prestations de service de tiers »**

240'000 F au budget 2009 : retransmission de Saint-Pierre (pas lieu en 2010). En 2008, retransmission de la prestation de serment du PJ. Cette diminution mène à un montant de 215'000 F, correspondant aux 200'000 F d'avant (avec TVA incluse). Les négociations avec Léman Bleu ont duré plusieurs mois. Le contrat a été signé début septembre 2009. Le SGGC a désormais l'option du streaming, permettant éventuellement de renoncer à LB.

### **Publications périodiques : Nouveau montant de 13'000 F**

Pour des questions de transparence, les abonnements ont été regroupés avec les cotisations à l'Assemblée de la francophonie (environ 3'000 Euros), la Communauté d'intérêt des parlements suisses (2'000 F) et le FIR : Forum Interparlementaire Romand (en sus des abonnements aux journaux).

### **Ligne 318 : Diminution de l'achat de prestations informatiques auprès de tiers**

Les besoins estimés étaient inférieurs à ceux évalués précédemment.

### **Publications officielles de la « Chancellerie » (ligne 310 4100) : Augmentation de 21'000 F**

Cela a été calculé en fonction des besoins du Mémorial papier, ainsi que des tirés-à-part. Le montant a été constamment diminué ces dernières années (malgré l'augmentation du prix du papier et de l'imprimerie). Le montant était de 600'000 F. Est également inclus un nouveau contrat dès la nouvelle législature, prévu par la loi.

### **Commentaires des commissaires – rapporteurs**

*Par erreur, cette rubrique s'appelle « Chancellerie », au lieu de « Publications officielles du Grand Conseil » : le Bureau doit de mander le changement.*

## **Ligne « frais de commission d'enquête » : Dernière commission d'enquête en 1998**

Peu utilisée, cette ligne est bien remise d'année en année afin d'éviter des dépassements de budget, en cas de besoin.

## **Augmentation des charges de personnel**

Confirmation des mécanismes salariaux.

## **Investissements**

- 550'000 F de diminution : concernent l'achat d'ordinateurs pour la nouvelle législature (imputés sur 2009).
- L'immobilisation générique : fait partie du crédit de programme.
- E-parlement : la priorité est à la consolidation des projets en cours avant d'en lancer de nouveaux.
- Le streaming vient d'être achevé, en interne et à moindres frais. (Achat d'un serveur de 5'000 F, et une facture de l'Assemblée fédérale d'un montant de 15'000 F).

## **Relations avec le CTI**

Nettement améliorées avec le directeur général, mais blocage depuis 6 ans, pour un « service level agreement », contenant les responsabilités des interventions de chacun, concernant la gestion des pannes et la maintenance...

## **Commentaires des commissaires-rapporteurs**

Cette attente est inacceptable et une solution à ce problème doit être exigée par le Bureau. Un chef de projet responsable au CTI doit être désigné comme interlocuteur et un cahier des charges clairement défini. (Référence : sous- Commission informatique de la Cofin).

## **Postes de secrétaires scientifiques**

Un poste est encore disponible en cas de traitement d'un gros objet. Le nombre de postes actuel convient, les collaborateurs sont très compétents et polyvalents.

## **Evaluation**

Les secrétaires scientifiques ont été réévalués, conformément à la démarche initiée par la Cofin.

## Formation

Plusieurs procès-verbalistes ont trouvé un premier emploi au SGGC et ont bénéficié d'un développement de leurs compétences par une formation acquise sur le terrain.

## Commentaires des Commissaires-rapporteurs

Mme le Sautier est félicitée pour l'excellence du SGGC. La grande qualité des prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs du SGGC est une fois de plus relevée. Leurs compétences et leur disponibilité sont exemplaires, notamment dans le cas des collaborateurs scientifiques à disposition des commissions.

## Information sur les conséquences qu'entraînent les Elections judiciaires au SGGC

La mise en place des Elections judiciaires risque d'entraîner la création de postes pour assurer la surcharge de travail au SGGC : à chaque session du Grand Conseil (au lieu de 4 ou 5 élections par année, c'est 5 ou 6 par session !). Idem pour les élections des commissions de recours, qui sont devenues des Tribunaux, rattachés au PJ. Le SGGC doit vérifier tous les documents relatifs aux candidats (certificats, curriculum vitae, etc).

## Questions transversales

N° 1 : **consommation énergétique** : pas de commentaire.

N° 2 : **mise en place d'une nouvelle législature** : le SGGC risque d'être davantage sollicité par les nouveaux élus.

N° 3 : **emplois-formation**: en raison de la spécificité du SGGC, il n'y a pas d'engagements d'apprentis.

N° 4 : **connaissance des nouveaux diplômes émergeant à Genève** : l'OPE informe des nouvelles formations existantes afin d'évaluer les fonctions différemment. Certains collaborateurs du SGGC donnent ou ont donné des cours en HES ou à l'UNI, ce qui permet des liens informels et donc l'obtention d'informations de manière indirecte.

***Mme le Sautier propose de compléter le projet de réponses aux questions transversales et soumettra cette nouvelle version au Bureau.***

## Information aux nouveaux députés

- Un nouveau vade-mecum est en cours de réalisation, les bases légales ayant évolué depuis 2005, avec notamment la limitation du temps de parole.
- Le Bureau a approuvé une « Journée portes ouvertes » au SGGC afin de présenter ses collaborateurs aux députés.

- Des « Journées-séminaires » pourraient être organisées sur le modèle initié par M. Halpérin lors de sa présidence.

### **Assemblée constituante**

Celle-ci sera à même d'être autonome pour le Mémorial et le vote électronique.

Seul un huissier restera à disposition de la Constituante. Est facturé à la Constituante : en imputations internes, 150 F par heure pour la salle par le DCTI, et 1100 F par session par le SGGC. (Le SGGC paie des mandataires externes 5'000 F par mois pour les maintenances informatiques.)

# Cour des comptes

## Rapport des commissaires: MM. Claude Jeanneret et Pierre Losio

*L'audition a eu lieu le 16 septembre en présence de M. Geiger, président de la Cour, de M. Zuin, magistrat, et de MM. Jeanneret et Losio, commissaires rapporteurs de la Commission des finances. Les notes de séance ont été prises par Mme Prigioni, que nous remercions pour la qualité de son travail.*

### Questions transversales

Les réponses de la Cour figurent en annexe au présent rapport.

Toutefois, à propos de la question transversale 4 (**connaissance de l'offre de formation**), la Cour précise qu'elle reçoit toutes les informations relatives aux formations continues de l'Université de Genève et de la HES. Elle a en outre régulièrement connaissance des offres de formation de l'Association suisse d'audit interne, du Contrôle fédéral des finances, de la Chambre fiduciaire. Elle reçoit également l'offre de formation de l'OPE destinée aux cadres intermédiaires et supérieurs.

### Budget 2010

Les commissaires constatent que le budget 2010 de la Cour est quasiment identique à celui de l'année précédente. M. Zuin explique que la variation est effectivement infime et que la Cour, bien qu'elle n'y soit pas tenue, a souhaité se soumettre, par souci d'exemplarité, au cadre fixé par le Conseil d'Etat pour l'élaboration du budget 2010 (charges de personnel plafonnées à hauteur du budget 2009 et dépenses générales égales à celles des comptes 2008.)

### Charges de personnel

La variation de 0,4 poste s'explique par le fait que deux collaborateurs ont réduit leur taux d'activité à 80% et que l'an prochain, une collaboratrice réduira le sien à 70%.

Le personnel de la Cour se compose, outre les magistrats et les magistrats suppléants, de :

3 directeurs d'audit, 1 directeur d'audit adjoint, 5 auditeurs seniors, 3 auditeurs et 1 secrétaire.



Il reste ½ poste libre et la Cour devra décider si elle procède à un nouvel engagement ou si elle souhaite utiliser ce montant pour des mandats de tiers.

### Dépenses générales

Elles affichent une grande stabilité (en diminution de 0,4% pour un total de 164.746 CHF).

La rubrique 318 (honoraires/prestations de tiers) s'élève à 114.000 CHF. Ce montant recouvre 50.000 CHF pour la sous-traitance de la maintenance informatique dont s'occupait jusqu'alors un collaborateur qui a quitté la Cour et 60.000 CHF pour des mandats de tiers lorsque la Cour ne dispose pas à l'interne des connaissances spécifiques nécessaires à une étude (par exemple dans le domaine du bâtiment).

### Investissements

Les 50.000 CHF inscrits au budget sont destinés au renouvellement des serveurs acquis en 2007 et qui sont à bout de souffle. « La garantie de l'ensemble des ordinateurs (postes de travail et serveurs) arrive à échéance en fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Un des deux serveurs actuellement déployé par la Cour présente un problème de lenteur connu ; la Cour a choisi d'échelonner le renouvellement des équipements informatiques en deux temps : 2010 pour les serveurs et 2011 pour les postes de travail (ordinateurs portables et fixes) » (extrait du document interne « Système d'information : rapport des comparaisons des offres de remplacement et d'amélioration des serveurs »). La Cour a sollicité deux offres ; l'une auprès d'une société privée, l'autre auprès du CTI. Après une analyse formalisée, elle a retenu celle du CTI, qui est moins chère et présente une meilleure fonctionnalité par rapport aux besoins de la Cour.

Les serveurs sont situés dans les locaux de la Cour. Tous les postes de la Cour sont cryptés. Le président de la Cour insiste sur le fait que le but de la sécurisation informatique est de garantir l'intangibilité des pièces récoltées dans les audits. La Cour doit être certaine que ces pièces ne sont pas altérées. M. Zuin ajoute que si les serveurs étaient hébergés au CTI, n'importe quel technicien « autorisé » du CTI pourrait aller consulter des fichiers de la Cour. Cette dernière doit pouvoir garantir la confidentialité de ses dossiers (mission légale), c'est pourquoi elle a opté pour une décentralisation et une gestion de l'informatique à l'interne (pour toutes les solutions communes, internet, etc., la Cour passe par l'Etat).

## Divers

Un commissaire se demande si, avec un effectif constant, la Cour peut continuer à planifier ses études sans accumuler de retard. Le président de la Cour relève qu'il est arrivé que des instances de contrôle (l'ICF et la Cour) effectuent des études au même moment sur le même sujet. La Cour a donc revu sa matrice de risques et réévalué ses priorités afin de cibler d'autres risques moins visibles de prime abord.

En ce qui concerne les demandes adressées à la Cour provenant de l'extérieur (demandes individuelles de citoyens), elles représentent environ le 10 % des dossiers et donnent lieu à un traitement spécifique après enquête.

Le rapport d'activités annuel de la Cour sera publié à la fin du mois de septembre 2009.

# Assemblée constituante

## Rapport des commissaires: MM. Jean-Marc Odier et Pierre Losio

L'examen du budget 2010 de l'Assemblée Constituante (AC) a conduit les rapporteurs à l'audition de ses représentants le 7 octobre 2009 dans leurs locaux du 2, rue Henri-Fazy.

Ils ont été reçus par Madame Sophie Florinetti, secrétaire générale, Madame Marguerite CONTAT-HICKEL, co-présidente et Monsieur Thomas BUCHI, co-président.

Nous souhaitons avant tout relever le bon accueil réservé aux rapporteurs ainsi que l'état d'esprit positif qui a présidé cette rencontre, empreinte d'une réelle volonté de transparence.

Nous remercions vivement Madame Mina-Claire PRIGIONI pour l'excellente rédaction d'un procès-verbal rendu compliqué par la multitude des documents présentés.

## Méthode de travail

L'examen d'un budget passe habituellement et logiquement par la comparaison aux exercices précédents. Encore faut-il pouvoir comparer ce qui est comparable. Tel n'est pas le cas ici, à en juger les diverses variantes, budget 09 du Conseil d'Etat, budget 09 voté par le Grand Conseil, budget 09 voté par l'AC, prévisionnel dépensé 09, budget 2010 voté par l'AC, budget 2010 remanié par le bureau de l'AC sur recommandations de notre commission des finances.

Compte tenu de ces aléas, après s'être attardé à clarifier les différentes variantes de chiffres, les rapporteurs ont choisi d'examiner le budget 2010 remanié au travers du document en dix pages « Assemblée constituante – Projet de budget de fonctionnement 2010 hors amortissements remanié ». Il permet de détailler des postes importants tels que les jetons de présences (2,4 mios CHF), les charges en personnels administratifs (760'000 CHF) et les honoraires externes (1,5 mio CHF).

## Examen du budget

Le budget 2010 « remanié » s'élève à 5,6 mios, contre les 6.2 mios votés par l'AC en mai de cette année. La demande revue à la baisse d'environ 600'000,- soit 10%, correspond aux suggestions de notre commission dans ses débats relatifs aux demandes d'autorisations de crédits supplémentaires sur l'exercice 2009.

Le poste le plus important est constitué des jetons de présences (2.4 mios). Il est d'autant plus important en 2010 que de nombreux rapports de commissions verront le jour cette année engendrant des coûts nouveaux. Par ailleurs, contrairement à 2009, où les commissions n'avaient commencé de siéger qu'en avril, 2010 sera une année complète et très chargée.

Le système de rémunération des Constituants est en tous points similaire à celui du Grand Conseil. Une exception : les co-présidents ont renoncé à l'indemnité annuelle fixe de 8'000 CHF dont bénéficie le président du Grand Conseil, ou à celle des membres du bureau de 4'000 CHF.

Si le système de rémunération est le même, en revanche, les commissions siègent plus souvent et plus longtemps. En effet, il est prévu 48 séances dans l'année, contre environ 36 pour le Grand Conseil, et les séances durent 3 heures.

Par ailleurs, compte tenu du nombre de groupes (11), les séances de chefs de groupe et du bureau sont relativement « lourdes ». Il a par conséquent été nécessaire que les co-présidents se rencontrent chaque semaine pour préparer et organiser dans les grandes lignes. Cette interface supplémentaire peut être mise sur le compte de la conséquence du quorum à 3% pour être représenté à l'AC.

Selon le document examiné, la masse salariale des collaborateurs/trices du Secrétariat se monte à 760'000 CHF, y compris les charges sociales de l'employeur pour 4,7 postes s'échelonnant des classes 9 à 30.

Selon le tableau « CR : 13.01.01.00 Assemblée Constituante », le montant inscrit au budget semble nettement plus élevé et mérite une explication complémentaire lors de l'audition devant notre commission.

Le troisième groupe de charges importantes est les honoraires externes (1.5 mios) constitués pour une grande partie des indemnités aux partis et assistants parlementaires (860'000 F), et les mandats à un tiers pour la prise de procès-verbaux des séances de commissions et des séances plénières (340'000 CHF). Les co-présidents indiquent que ces mandats devraient faire l'objet à l'avenir d'appels d'offres.

La retransmission des séances par Léman Bleu occasionnent une dépense de 54'000 CHF. Une retransmission par internet, moins coûteuse, n'a pas fait l'objet d'une réflexion.

A l'instar des députés, les Constituants peuvent bénéficier du parking St-Antoine et d'un abonnement TPG. La proposition de recourir aux « Cartabonus » TPG plutôt qu'à un abonnement annuel pour les utilisateurs occasionnels n'a pas été faite.

## Investissements

Il n'y aura pas d'investissement en 2010. Les investissements ont eu lieu en 2009 et concernent les ordinateurs, le mobilier et le raccordement au

système Aigle (système d'information de la Chancellerie pour la législation et les objets en cours de modification).

Comme cela s'est déjà produit, l'investissement a déjà eu lieu avant même que le Conseil d'Etat dispose des deux acceptations nécessaires du Grand Conseil, à savoir le vote du budget et du projet de loi.

En effet, le D épartement des institutions, département de référence en 2008, avait préparé un projet de loi d'investissement, mais ne l'avait pas présenté. C'est au moment de devoir payer les fournisseurs que l'Etat s'est rendu compte qu'il n'y avait pas la seconde base légale.

Le projet de loi ci-joint devrait donc être présenté à la séance du Conseil d'Etat du 28 octobre, puis déposé au Grand Conseil.

Il n'appartient pas au rapporteur de commenter dans son rapport cette pratique ; en revanche, il imagine que vous conviendrez que l'on ne peut retenir de fautes à l'administration de la Constituante et vous suggère de saisir l'opportunité de cette audition pour poser les éventuelles questions sur cet objet. Lorsque le projet de loi sera formellement déposé au Grand Conseil et renvoyé à notre commission, le traitement à proprement parler en sera avancé.

Sur ce point, le rapporteur souhaite que l'on puisse distinguer correctement les montants d'investissement et de fonctionnement concernant l'intégration du système Aigle.

Enfin, il est à relever que la durée d'amortissement correspond à l'existence de l'AC, soit quatre ans. On retrouvera donc le quart des investissements chaque année en charge de fonctionnement.

### **Commentaire du / des rapporteur(s)**

Il est certain que l'Assemblée constituante élue n'a pas eu la tâche facile pour s'organiser. Elle n'a pas eu non plus de réel soutien, notamment par le fait de son statut d'indépendance, mais probablement aussi par le fait que le Conseil d'Etat n'y voyait pas son intérêt.

Dès lors, notre Conseil aurait dû préciser sa pensée au-delà du texte constitutionnel ou parallèlement à celui-ci. A sa décharge, notre Conseil est une assemblée de militaires, qui n'a pas vocation à s'impliquer dans l'opérationnel.

Quoiqu'il en soit, il faut admettre que l'Assemblée a su prendre en mains son destin, s'organiser, et se doter d'un mode de fonctionnement. Avec onze composantes politiques différentes, chacun estimera la difficulté de l'exercice.

D'un point de vue budgétaire, le Grand Conseil aurait pu préciser un cadre financier. Il ne l'a pas fait. Dès lors, le contour financier est délimité par le bon sens et le critère de la raison. C'est dans ce cadre que le Grand Conseil accorde les moyens nécessaires à l'Assemblée constituante.

Dans ce sens, l'examen budgétaire nous incombant est le même que pour tous les services du petit Etat, ou toute institution publique autonome. Dans le cas de l'Assemblée constituante, sans juger le mode de fonctionnement, l'examen conduit à évaluer les moyens demandés sous l'angle de la proportionnalité et le cas échéant à réduire ce qui ne le serait pas.

Dans ce contexte, l'utilité des assistants parlementaires peut se discuter, tout comme la nécessité de séances plénières mensuelles plutôt que trimestrielles par exemple.

Par ailleurs, l'efficacité de séances de commissions durant trois heures est une question à se poser. On connaît la difficulté pour se concentrer dans des séances traitant le même objet durant plus d'une heure trente. Lorsque nous ne sommes plus dans l'occurrence occasionnelle, mais dans une fréquence hebdomadaire ou plus, il est peu probable que des séances d'une durée de trois heures soient réellement efficaces.

Enfin, fixer quarante-huit séances annuelles pour chaque commission thématique pourrait paraître sortir du critère de moyens nécessaires.

S'il apparaît au rapporteur que tant les assistants parlementaires que le nombre de séances et leurs durées sont discutables sous l'angle du critère de nécessité, il semble dommage que le mode de fonctionnement ne recoure pas davantage aux sous-commissions.

## **Conclusion**

L'évaluation des dépenses budgétisées répond au système d'organisation décidé par l'Assemblée constituante à travers son règlement.

Il appartient au Grand Conseil de donner les moyens à l'Assemblée Constituante dans les limites d'une proportionnalité. Les chiffres sont présentés, le débat peut avoir lieu.

De l'avis des rapporteurs, un cadrage financier aurait pu être défini au moment de la conception de la loi, tel n'a pas été le cas. Dès lors, il ne leur apparaît pas opportun d'ouvrir ce débat aujourd'hui, soit bientôt à mi-chemin du travail de l'Assemblée Constituante.

Par ailleurs, le budget remanié présenté aujourd'hui répond aux vœux de notre commission, qui avait recommandé une diminution des dépenses d'environ 10%.

C'est pourquoi, les rapporteurs soutiendront ce budget et vous invitent à en faire de même.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
<b>JETONS DE PRESENCE (rubrique 300)</b>								
<b>1. SEANCES PLENIERES</b>								
Nombre de sessions	1	12						
Nombre de séances (2 par session)	1	24	80	160.00			307'200.00	
Majoration présidentielle	1	24	1	80.00			1'920.00	
Caucus	1	12	80	160.00			153'600.00	
Indemnités chefs de groupe	1	12	11	80.00			10'560.00	
<b>TOTAL PLENIERES</b>							<b>473'280.00</b>	<b>-73'280.00</b>
<b>2. COMMISSIONS THEMATIQUES</b>								
Jetons des commissaires	5	48	17		110.00	3.00	1'346'400.00	
Majoration présidentielle	5	48	1		55.00	3.00	39'600.00	
Réserve de 20% pour sous-commissions							277'200.00	
<b>TOTAL THEMATIQUES</b>							<b>1'663'200.00</b>	<b>-163'200.00</b>
<b>3. COMMISSION DU REGLEMENT</b>								
Jetons des commissaires	1	6	11		110.00	3.00	21'780.00	
Majoration présidentielle	1	6	1		55.00	3.00	990.00	
<b>TOTAL REGLEMENT</b>							<b>22'770.00</b>	<b>0.00</b>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
<b>4. COMMISSION DE REDACTION</b>								
Jetons des commissaires	1	15	5		110.00	3.00	24'750.00	
Majoration présidentielle	1	15	1		55.00	3.00	2'475.00	
<b>TOTAL REDACTION</b>							<b>27'225.00</b>	<b>0.00</b>
<b>5. CONFERENCE DE COORDINATION</b>								
Jetons des commissaires	1	15	7		110.00	3.00	34'650.00	
Majoration présidentielle	1	15	1		55.00	3.00	2'475.00	
<b>TOTAL COORDINATION</b>							<b>37'125.00</b>	<b>0.00</b>
<b>6. COMMISSION DU CONTRÔLE FINANCIER</b>								
Jetons des commissaires	1	4	3		110.00	3.00	3'960.00	
Pas de majoration présidentielle								
<b>TOTAL CONTRÔLE FINANCIER</b>							<b>3'960.00</b>	<b>0.00</b>
<b>7. RAPPORTEURS DES COMMISSIONS</b>								
Estimation provisoire (clé de répartition GC)							80'000.00	
<b>TOTAL RAPPORTEURS</b>							<b>80'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>8. BUREAU</b>								
Jetons des membres du Bureau	1	42	11		110.00	3.00	152'460.00	
Majoration présidentielle	1	42	1		55.00	3.00	6'930.00	
<b>TOTAL BUREAU</b>							<b>159'390.00</b>	<b>-19'390.00</b>



BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
<b>9. CO-PRESIDENCE</b>								
Jetons des co-présidents	1	50	4		110.00	4.00	88'000.00	
Majoration présidentielle (renoncement)							0.00	
<b>TOTAL CO-PRESIDENCE</b>							<b>88'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>10. BUREAU ET CHEFS DE GROUPE</b>								
Jetons des membres	1	10	22		110.00	2.00	48'400.00	
Majoration présidentielle	1	10	1		55.00	2.00	1'100.00	
<b>TOTAL BUREAU ET CHEFS DE GROUPE</b>							<b>49'500.00</b>	<b>0.00</b>
<b>11. GROUPES COMMUNICATION ET AUTRES SUJETS AD HOC</b>								
Informatique, finances, recrutement, logistique et équipement, etc.								
Jetons des membres	3	10	5		110.00	3.00	49'500.00	
<b>TOTAL GROUPES AD HOC</b>							<b>49'500.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL JETONS DE PRESENCE</b>							<b>2'653'950.00</b>	<b>-255'870.00</b>
<b>12. CHARGES SOCIALES PATRONALES SUR JETONS DE PRESENCE</b>							<b>171'000.00</b>	<b>-17'100.00</b>
<b>TOTAL GENERAL JETONS DE PRESENCE</b>							<b>2'824'950.00</b>	<b>-272'970.00</b>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>								
<b>13. PERSONNEL ADMINISTRATIF ET AGENTS SPECIALISES (charges comprises)</b>								
Secrétaire général								
1 Secrétaire juriste								
1 Secrétaire adjoint(e) chargé(e) communication, information et Mémorial								
3 secrétaires/empl. de commerce								
<b>TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF ET AGENTS SPECIALISES avec charges sociales employeur</b>							<b>820'000.00</b>	<b>-60'000.00</b>
							<b>760'000.00</b>	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
<b>14. MANDATS EXTERNES FONCT ADM. ET TECHNIQUE</b>								
<i>Prestataires externes pour procès-verbaux</i>								
Séances plénières		12		4'166.00			50'000.00	
Commissions du Règlement		6		1'200.00			7'200.00	
Commissions thématiques	5	48		1'200.00			288'000.00	
Séances de Bureau							0.00	
Mandat système d'information Aigle							15'000.00	
Mandats de formation informatique des Constituants							0.00	
<b>TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT</b>							<b>360'200.00</b>	<b>-20'200.00</b>
<b>15. MANDATS EXTERNES EXPERTISES ET ANALYSES SCIENTIFIQUES</b>								
Experts scientifiques							180'000.00	-80'000.00
<b>TOTAL EXPERTISES ET ANALYSES SCIENTIFIQUES</b>							<b>180'000.00</b>	<b>-80'000.00</b>
<b>16. LOYERS (charges comprises)</b>								
Loyer Secrétariat Henri-Fazy							120'000.00	0.00
Loyer Salles du Grand Conseil et extérieur							40'000.00	0.00
<b>TOTAL LOYERS</b>							<b>160'000.00</b>	<b>0.00</b>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
<b>17. INFORMATION, COMMUNICATION</b>								
Retransmission télévisuelles des plénières			12				54'000.00	0.00
Maintenance et mise à jour du site Internet							30'000.00	-40'000.00
Publications							60'000.00	-60'000.00
Insertions de communiqués et de spots							40'000.00	0.00
Organisation de rencontres & manifestations							50'000.00	-20'000.00
Autres actions de communication							50'000.00	0.00
<b>TOTAL INFORM ET COMMUNICATION</b>							<b>284'000.00</b>	<b>-120'000.00</b>
<b>18. FOURNITURES GENERALES</b>								
Fournitures générales de fonctionnement							10'000.00	-10'000.00
<b>TOTAL FOURNITURES GENERALES</b>							<b>10'000.00</b>	<b>-10'000.00</b>
<b>19. COTISATIONS, ABONNEMENTS</b>								
JOURNAUX ET PERIODIQUES							4'000.00	-4'000.00
Périodiques et cotisations							4'000.00	-4'000.00
<b>TOTAL COTIS. ABONNEMENTS (rub.310)</b>							<b>8'000.00</b>	<b>-8'000.00</b>
<b>20. ACHATS DE LIVRES</b>								
Divers ouvrages							3'000.00	-3'000.00
<b>TOTAL ACHATS DE LIVRES</b>							<b>3'000.00</b>	<b>-3'000.00</b>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
						Total		
<b>21. INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS</b>								
Maintenance matériel et logiciel pour les ordinateurs portables Constituants et assist						1'550.00	1'550.00	0.00
Maintenance matériel et logiciel pour les postes du Secrétariat						3'000.00	3'000.00	0.00
Hébergement Internet et stockage données						19'368.00	19'368.00	0.00
Boîtes aux lettres électroniques PC portables						13'880.40	13'880.40	0.00
Services externes pour informatique portable Constituants et assistants parlementaires						15'000.00	10'608.00	-4'392.00
<b>TOTAL INFORMATIQUE ET TELECOMM</b>						<b>52'798.40</b>	<b>48'406.40</b>	<b>-4'392.00</b>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
<b>22. ENTRETIEN DU MOBILIER</b>								
Entretien mobilier							2'500.00	0.00
<b>TOTAL ENTRETIEN MOBILIER</b>							<b>2'500.00</b>	<b>0.00</b>
<b>23. LOCATIONS ET TAXES PHOTOCOPIEURS</b>								
Utilisation mopieur							12'000.00	0.00
<b>TOTAL LOCATIONS PHOTOCOPIEUSE</b>							<b>12'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>24. FRAIS DE REPAS ET DE GARDE</b>								
Collations lors de séances de commissions et de travail							30'000.00	14'000.00
Indemnités repas séances plénières			80	35.00			16'800.00	-16'800.00
Frais de garde	1	12					3'000.00	-7'000.00
<b>TOTAL FRAIS DE REPAS ET DE GARDE</b>							<b>49'800.00</b>	<b>-9'800.00</b>
<b>25. FRAIS DE DEPLACEMENTS</b>								
Abonnements Constituants TPG, parkings et autres							80'000.00	18'000.00
Autres déplacements en dehors du canton							7'000.00	0.00
Défraitements pour déplacements invités							7'500.00	0.00
<b>TOTAL FRAIS DE DEPLACEMENTS</b>							<b>94'500.00</b>	<b>18'000.00</b>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
<b>26. FRAIS DE SEMINAIRE</b>								
Divers séminaires, conférences, travaux							20'000.00	0.00
<b>TOTAL FRAIS DE SEMINAIRE</b>							<b>20'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>27. FRAIS DE PORT ET D'AFFRANCHISSEMENTS</b>								
Expédition courriers et publications							10'000.00	-10'000.00
<b>TOTAL FRAIS DE PORT ET AFFRANCHISSEMENTS</b>							<b>10'000.00</b>	<b>-10'000.00</b>
<b>28. MANIFESTATIONS ET RECEPTIONS PROTOC. ANIMATIONS</b>								
Réceptions et manifestations protocolaires							50'000.00	0.00
<b>TOTAL MANIFESTATIONS, RECEPTIONS, ANIMATIONS</b>							<b>50'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>29. ASSISTANTS PARLEMENTAIRES</b>								
11 groupes à 60'000.- (pro rata pour 2009)							660'000.00	0.00
<b>TOTAL ASSISTANTS PARLEMENTAIRES</b>							<b>660'000.00</b>	<b>0.00</b>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2010 VERSION DU 28.05.09						Remanié 28.09.2009	Variation
	Nbre de commissions	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance		
<b>30. INDEMNITES DE GROUPE</b>								
Indemnités selon pratique Grand Conseil, pro rata des 252'000.- pour 100 députés						200'000.00	200'000.00	0.00
<b>TOTAL INDEMNITES DE GROUPE</b>						<b>200'000.00</b>	<b>200'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>31. ASSURANCES RC ET MENAGE DE LA CONSTITUANTE</b>								
Diverses assurances						5'000.00	5'000.00	0.00
<b>TOTAL ASSURANCES CHOSES</b>						<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>32.FRAIS USAGE PERSONNEL ET EQUIPEMENTS GD CONSEIL</b>								
Frais usage personnel et équipements GD Conseil (huissier, machines, copies, etc)						25'000.00	25'000.00	0.00
<b>TOTAL FRAIS DE SECURITE</b>						<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL PROVISoire BUDGET DE FONCTIONNEMENT hors amos</b>						<b>5'966'548.40</b>	<b>5'390'186.40</b>	<b>-576'362.00</b>



# Synthèse du rapport concernant l'audition du Département des institutions

## Charges de fonctionnement

- Les charges de personnel augmentent de F 18,3 millions par rapport au budget 2009. A hauteur de F 10.8 millions, il s'agit de postes supplémentaires acceptés par le Conseil d'Etat au sein de l'office pénitentiaire, de la police, du service des passeports et de la nationalité et aux offices des poursuites et des faillites. Le solde est constitué des mécanismes salariaux et d'autres éléments techniques.
- Les subventions accordées, qui augmentent de F 10,8 millions. Il s'agit, à hauteur de F 10 millions, de la nouvelle subvention versée à la Fondation des parkings dans le cadre de la reprise par cette dernière du contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève.

## Revenus de fonctionnement

- Augmentation des recettes sur le produit de l'impôt sur les véhicules (+ F 2,95 millions par rapport à 2009).
- Augmentation nette des recettes diverses de F 3,1 millions, qui se décompose elle-même en plusieurs éléments positifs et négatifs, dont les principaux sont :
  - augmentation de F 2,1 millions des émoluments (Office cantonal de la population);
  - diminution de F 5,3 millions des dédommagements de tiers (changement de mode de comptabilisation des frais liés aux dossiers des OPF);
  - augmentation de F 6,2 millions des amendes d'ordre et contraventions.
- une augmentation de F 2,4 millions de la subvention fédérale en faveur des gardes de sécurité diplomatique.

## Contrôle du stationnement

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009, la Fondation des parkings reprend progressivement le contrôle du stationnement. Elle doit engager du personnel pour assurer cette activité et perçoit une subvention de F 10 millions de la part de l'Etat (rubrique 36). Elle reverse régulièrement les amendes d'ordre au service des contraventions qui se charge de leur encaissement. Cela se traduit par des recettes supplémentaires de F 15 millions sur la nature 437 "Amendes d'ordre et contraventions".

Par ailleurs, la Ville de Genève cédant le contrôle du stationnement et perdant des recettes, il est prévu de la dédommager durant trois ans. L'accord signé entre la Ville et le canton prévoit un dédommagement de F 5 millions pour 2010, F 3 millions pour 2011, F 1 million pour 2012 (rubrique 35). En revanche, comme il n'y a plus de rétrocessions d'amendes d'ordre en faveur de la Ville, la rubrique 34 est diminuée en conséquence.

# Synthèse du rapport concernant l'audition du Pouvoir judiciaire

## 1. Rubrique 30 « Charges de personnel »

Le Pouvoir judiciaire souhaite avoir 12 magistrats de plus et 38,5 postes de personnel en plus, afin d'anticiper la mise en place de la réforme « Justice 2010 ».

M. ZAPPELLI confirme qu'il faudra procéder à une modification de la LOJ, pour pouvoir élire des nouveaux magistrats. Il admet qu'il est parfaitement exact qu'à priori un budget ne peut pas être voté s'il porte sur un PL qui n'a lui-même pas déjà été voté, à l'exception notoire du fait que les 3 pouvoirs sont d'accord. Il note que ce cas de figure s'est déjà produit et que, dans le cas présent, le PJ et le CE sont dans une parfaite concordance sur la nécessité de procéder ainsi. Dans une hypothèse de travail, il propose de supposer que si le GC décide de ne pas voter des modifications de la LOJ ou, en d'autres termes, de ne pas élire 12 magistrats de manière anticipée, étant précisé qu'il s'agit d'un engagement moyen de 3 mois par magistrat, portant sur un montant d'un peu plus d'un demi million. Cela donnerait alors uniquement lieu à une non dépense, sur une autorisation de dépense accordée par le GC, pour autant que le budget soit voté par le GC, d'où une économie qui ne serait toutefois pas souhaitée par le PJ.

## 2. PL d'investissement de 1'253'640 F pour la réforme du Pouvoir Judiciaire « Justice 2010 - volet logistique »

Une partie du Pouvoir judiciaire étant amenée à déménager en décembre 2010, ce crédit d'usage doit permettre l'acquisition du mobilier nécessaire à la future autorité de poursuite pénale, qui devrait être composée de 35 procureurs et d'une centaine de collaborateurs administratifs.

## DEBAT ET VOTES

### Entrée en matière

Aucun groupe ne souhaitant faire de déclaration politique avant d'entamer l'examen du budget, **le président met au vote l'entrée en matière du PL 10540.**

#### **Vote :**

Pour : 12 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG)

Contre : --

Abstention : --

## PREMIER EXAMEN DU LIVRE ROUGE, PROJET DE BUDGET 2010

### Propositions d'amendements pour le budget de fonctionnement

*Rubrique 30 « Charges de personnel (récapitulation du projet de fonctionnement de l'Etat) »*

Un député libéral propose une diminution de 35,7 millions.

Il constate une augmentation importante des charges de personnel de + 2,8% dans le projet de budget 2010, soit une augmentation de 55 millions par rapport au budget 2009. Cette augmentation lui paraît trop importante. Il explique que le groupe libéral ne conteste pas le caractère prioritaire des 238 postes supplémentaires, mais il estime que le problème survient plutôt au niveau de la masse salariale, qui est en forte augmentation. Il relève que la rigueur qui aurait pu être constatée les précédentes années de la législature est oubliée et que le Conseil d'Etat ouvre les vannes des dépenses de fonctionnement. Le député précise que son amendement représente 1% du budget de l'Etat. Il conclut qu'il appartiendra au Conseil d'Etat de choisir les endroits idéaux pour réaliser cette diminution.

Les verts relèvent un certain manque de courage politique de la part des libéraux, qui ne proposent pas dans quel département il faut procéder à des coupes.

Un député socialiste rappelle que les commissaires se sont rendus dans les départements et qu'ils ont pu ainsi recevoir les réponses à leurs questions. Le Conseil d'Etat s'est engagé à respecter la diminution de 5% dans tous les

départements, hors police et enseignement, les explications par rapport à cette augmentation ont été données.

Un député libéral explique que pour l'heure, les députés n'ont pas de budget analytique par prestation à disposition et donc pas de vision exacte des coupes auxquelles il conviendrait de procéder au niveau de telle ou telle prestation. C'est pour cette raison que le groupe libéral se contente de demander, budget après budget, une diminution globale des dépenses, jusqu'à ce qu'un budget analytique par prestation soit disponible.

M. Hiler commente l'amendement proposé par le groupe libéral, qui représente environ une baisse de 1,9% de la masse salariale de l'Etat. Il rappelle les trois secteurs où il y a de nouveaux besoins : la justice, l'établissement de détention de la Brenaz et le post-obligatoire (non pas à cause de l'augmentation démographique, mais en raison de la hausse du nombre d'élèves qui suit la formation scolaire post-obligatoire).

Parlant du Département des finances qu'il dirige, M. Hiler considère que l'on est arrivé au bout de ce qu'il peut être fait pour réaliser des économies, comme notamment centraliser les achats et baisser les effectifs.

M. Hiler explique que la seule manière d'interpréter l'amendement libéral consiste à l'appliquer linéairement, raison pour laquelle il appelle à le refuser.

**Le président met aux voix l'amendement du groupe libéral de – 35,7 millions sur la rubrique 30 (récapitulation du budget de fonctionnement de l'Etat).**

**Vote :**

Pour : 6 (2 MCG, 1 UDC, 3 L)

Contre : 9 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R)

Abstention : --

**Cet amendement est refusé.**

### ***Rubrique 30 « Charge du personnel »***

Un autre député libéral propose un amendement de + 30'000 F. Il rappelle que l'année dernière, le groupe libéral-radical avait présenté un amendement accepté par la majorité du Parlement, accordant un supplément de reconnaissance pour les cadres supérieurs de l'Etat. Plus concrètement, il s'agissait d'accorder au personnel à partir de la classe 27 une augmentation annuelle de 8,3%, limitée aux salaires des conseillers d'Etat. Or, affirme le député libéral, cette petite limitation vers le haut manquait de finesse. En effet, il relève que le salaire des conseillers d'Etat n'est pas un bon point de

départ pour une comparaison et préc onise de prendre en considération le « revenu vie » des conseillers d'Etat en intégrant le montant de leur retraite.

M. Hiler déclare qu'il faut modifier la base légale et faire une demande de dépassement de crédit pour concrétiser cet amendement. Ensuite il précise qu'il y a environ huit personnes concernées par cet amendement. Il ajoute que le salaire différé, pour les conseillers d'Etat, est aujourd'hui excessif par rapport aux salaires touchés.

Un député radical constate que cet amendement radical-libéral a passablement amélioré le traitement des hautes fonctionnaires. Il rappelle la discussion qu'ils avaient eue à l'époque, à savoir qu'ils ne concevaient pas qu'un haut fonctionnaire ait un traitement supérieur à celui d'un conseiller d'Etat.

**Le président met aux voix l'amendement libéral de + 30'000 F s ur la rubrique 30 (charge de personnel).**

**Vote :**

Pour : 4 (3 L, 1 PDC)

Contre : 6 (2 S, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG)

Abstentions : 2 (2 R)

**Cet amendement est refusé.**

## Chancellerie

### ***Rubrique 01.02.02.00 : « Service du Protocole »***

Un député libéral demande à M. Hiler si le niveau des réceptions du canton permet à Genève de tenir son niveau et son rang.

M. Hiler pense qu'il y a actuellement un gros problème, pas tellement sur les réceptions, mais plus sur ce qui est spécifique à la Genève internationale. En assurant la présidence du Conseil d'Etat, il a ap pris nombre de choses intéressantes sur cette Genève internationale, par exemple la problématique des escortes. La Confédération décide de payer ou non ces escortes, en fonction d'une analyse de sécurité qu'elle fait de manière autonome. A titre d'exemple, il relève que le président brésilien Lula n'avait pas droit à une escorte, alors qu'il en avait une importante lorsqu'il était à Bruxelles. Le problème est assez aigu avec les pays du sud, qui sont souvent habitués à un cérémonial inversement proportionnel à leur richesse et qui sont persuadés que l'on veut les humilier. Il relève que ce ne sont pas des pays négligeables en population et en influence dans le système des Nations Unies et indique

qu'il faut donc plutôt s'attendre à ce que le Conseil d'Etat, probablement avec le Bureau du Grand Conseil, viennent dire que le dispositif général n'est pas assez musclé.

Le député libéral pense que les honneurs à rendre, compte tenu de la place de la Genève internationale, méritent que l'on soutienne par avance cet intention du Conseil d'Etat et, afin de lui faciliter la tâche, propose un amendement de +500'000 F en faveur du Service du Protocole.

M. Hiler relève qu'il n'y a pas de couverture pour cet amendement et indique donc qu'il le reprend au compte du Conseil d'Etat, afin qu'il puisse être voté de manière politique, sans que la question du manque de couverture ne prime. Il faut imaginer que les dépenses pour la Genève internationale seront moins symboliques qu'elles l'ont été jusqu'à maintenant.

Le président constate que la Commission ne s'oppose pas à la proposition de M. Hiler de reprendre au nom du CE l'amendement de +500 000 F pour le Service du protocole.

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement de la Chancellerie, comprenant +500'000 F pour le Service du Protocole.**

**Vote :**

Pour : 14 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 MCG)

Contre : --

Abstentions : --

**Le projet de budget de fonctionnement de la Chancellerie est accepté.**

## **Département des finances**

***Rubrique 02.21.00.00 : « Secrétariat général »***

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 30 « Charges de personnel » : -178 594 F.**

Transfert d'un agent spécialisé du DF au DIP.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 43 « Recettes diverses » : -151 F (revenus).**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

*Rubrique 02.22.00.00 : « Direction générale des finances de l'Etat »*

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 32 « Intérêts passifs et frais d'emprunts » : -7 000 000 F.**

Ajustement des intérêts passifs lié à la diminution de la dette.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 34 « Parts et contributions sans affectation » : +1 104 624 F.**

Actualisation du montant dû au titre de la péréquation des ressources (RPT) selon une information de l'Administration fédérale des finances du mois de septembre et suite à la consultation effectuée auprès des cantons.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 365.10181 « Subvention non monétaire – Fédération des cafetiers – capital de dotation – intérêts sur prêts » : -6 000 F.**

Ajustement des intérêts pour 2010 -6 000 au lieu de 12 000 F.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 41 « Patentes et concessions » : -300 000 F (revenus).**

Correction sur le revenu des Régale des sels. Le montant est corrigé à hauteur des Comptes 2008.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**



**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 42 « Revenus des biens » : -6 000 F (revenus).**

Ajustement des intérêts non monétaires sur prêts à la Fédération des cafetiers pour 2010 -6 000 au lieu de 12 000 F.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 42 « revenu des biens »***

Un amendement porte sur une diminution des revenus de 526'218 F relatifs aux redevances perçues des SIG. M. Fornallaz explique que ces redevances ont été transférées au DT. Toutefois, un reliquat figurait à double au projet de budget 2010, soit au DF et au DT. Ce reliquat ayant été laissé par erreur au niveau du DF, l'amendement budgétaire permet de corriger cette erreur.

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 42 « Revenus des biens » : -526 218 F (revenus).**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 02.24.00.00 : « Administration fiscale cantonale »***

**Amendement du Conseil d'Etat relatif à l'AFC**

M. Brunazzi explique que cet amendement correspond à l'actualisation des estimations fiscales à la fin du mois d'octobre 2009 et se décompose de la manière suivante :

***Rubrique 40 « impôts »***

+ 43,4 millions.

***Rubrique 439 « recettes diverses » (baisse de la dissolution de la provision)***

- 8,1 millions.

***Rubrique 44 « Parts à des recettes sans affectation liées à l'IFD »***

- 32 millions.

***Rubrique 45 « Dédommagement de collectivités publiques » (augmentation pour la part rétrocédée des communes sur l'impôt)***

+ 1 million.

**Rubrique 45 « Dédommagement de collectivités publiques » :****-207 500 F.**

M. Hiler explique qu'il s'agit d'une actualisation des estimations fiscales à fin octobre, ce qui engendre divers amendements. De plus, il y a eu un recalcul sur la dissolution de provisions, suite à une erreur, dont le montant sera donc moins important qu'indiqué. Il note encore que, s'il y a plus au niveau des personnes physiques, il y a aussi plus au niveau des communes frontalières, en termes de dédommagement de collectivités publiques ; cela est automatique. M. Hiler note que le chiffre de fin octobre apporte une considérable amélioration par rapport à celui de fin août. Il précise qu'il n'y aura pas de réactualisation de ces chiffres à fin novembre.

**Le président met aux voix l'amendement à la ligne 40 « Impôts » :  
+43 400 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement à la ligne 439 « Recettes  
diverses » : -8 100 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement à la ligne 44 « Parts à des  
recettes sans affectation » : -3 200 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement à la ligne 45  
« Dédommagements de collectivités publiques » : +1 000 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement à la ligne 45  
« Dédommagement de collectivités publiques » : -207 500 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Rubrique 02.25.00.00 : « Office du personnel de l'Etat – OPE »**

Un député libéral rappelle la discussion qui a eu lieu l'an dernier au sujet des envois mensuels des fiches de salaires à tous les collaborateurs de l'Etat, pour tous les salaires, y compris ceux qui ne variaient pas. Il a formulé la même demande depuis plusieurs années auprès de l'OPE, toutefois sans succès. Après discussion avec M. Hiler, de laquelle ressortait que le montant qui pourrait être économisé serait de l'ordre de 500 000 F, il propose cette année un amendement de 3 00 000 F en moins aux dépenses générales de l'OPE, en espérant que cela le fera réagir.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à la ligne 31 : « Dépenses générales » de -300 000 F.**

**Vote :**

Pour : 12 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 1 R, 3 L, 2 MCG)

Contre : --

Abstention : --

**Cet amendement est accepté.**

**Rubrique 02.29.01.00 : « Commission externe d'évaluation des politiques publiques – CEPP »**

Un député libéral trouvant la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) redondante et superfétatoire, suggère de la supprimer et, de ce fait, propose un amendement visant à diminuer cette rubrique de 733 432 F, sur la ligne des charges.

Un député du PS rappelle que la Commission de contrôle de gestion s'est penchée sur la question et a déposé une motion demandant au CE de présenter un PL dans le courant de l'année 2010, portant sur la politique du contrôle des institutions de l'Etat. Il trouve donc malvenu de vouloir supprimer maintenant la CEPP, alors que la réorganisation doit être faite par le CE et qu'elle a été demandée par le GC en plénière, quasiment à l'unanimité.

M. Hiler indique que les députés ne peuvent pas supprimer la CEPP, car la loi prévoit qu'elle existe et que les personnes sont nommées. En tentant de la supprimer, ils risquent ainsi des poursuites.

M. Hiler pense que la structure de la CEPP, soit un mélange de gens de la société civile et d'études scientifiques, est arrivée à terme. Il y a aussi, affirme-t-il, des limites dans le temps car, lorsque des choses ne vont pas, il faut rapidement pouvoir réagir en mettant des professionnels sur le coup. Il estime toutefois que cette question doit être traitée dans le cadre d'un nouveau PL sur la surveillance. C'est à ce moment qu'il faudra trouver le système d'évaluation des politiques publiques. Si la Commission veut donner un signal, il sera entendu par le CE, mais cela ne restera qu'un signal. Il conclut qu'un PL sera déposé probablement en fin de semestre prochain.

Suite aux explications de M. Hiler, et pour respecter les obligations légales, tout en donnant un signal politique, le groupe libéral propose de n'enlever que 133 432 F, pour laisser ainsi le montant de 600 000 F, lequel est supérieur à celui des comptes 2008. L'amendement libéral consiste à enlever 100 000 F sur la ligne 30 – jetons de présence et charges de personnels – et 33 432 F sur la ligne 31 – dépenses générales.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à la ligne 30 « Charges du personnel » de -100 000 F et à la ligne 31 « Dépenses générales » de -33 432 F.**

**Vote :**

Pour : 5 (1 PDC, 1 R, 3 L)

Contre : 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG)

Abstention : --

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Département des finances ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour : 12 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 1 R, 3 L, 2 MCG)

Contre : --

Abstentions : --

**Le projet de budget de fonctionnement du Département des finances est accepté.**

**Département de l'instruction publique*****Rubrique 03.11.00.00 : « Secrétariat général »***

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 31 « Dépenses générales » : +150 000 F.**

Mandat d'expertise sur la réorganisation de la FAS'e notamment sur la gouvernance de l'institution en lien avec l'éducation spécialisée.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 03.13.00.00 : « Services partagés et logistiques »***

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 30 « Charges de personnel » : +178 594 F.**

Transfert d'un agent spécialisé du DF au DIP.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 31 « Dépenses générales » : +100 000 F.**

Financement d'un mandat pour le projet de conduite transversale de la réforme de l'enseignement public délégué dans les domaines musique, rythmique, danse et théâtre.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 362.00502 « Centre de l'image contemporaine (CIC) » : -152 500 F.**

Transfert du montant destiné au CIC sur la rubrique de diffusion et échanges culturels, suite à la décision de la ville de transférer des activités du CIC au Centre d'Art contemporain et au non aboutissement du référendum contre la disparition du CIC.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.06701 « Diffusion et échange culturels » : +152 500 F.**

Transfert du montant destiné au CIC sur la rubrique de diffusion et échanges culturels, suite à la décision de la ville de transférer les activités du

CIC au Centre d'Art contemporain et au non aboutissement du référendum contre la disparition du CIC.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 43 « Recettes diverses » : +151 F (revenus).**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

*Rubrique 03.21.00.00 : « Enseignement primaire »*

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 30 « Charges de personnel » : +225 000 F.**

Réévaluation de la fonction d'inspecteur de l'enseignement spécialisé.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 43 « Recettes diverses » : +21 F (revenus).**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

*Rubrique 03.22.00.00 : « Cycle d'orientation »*

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 30 « Charges de personnel » -8 595 F.**

Transfert de 0.25 ETP de personnel enseignant vers du personnel administratif et technique pour le service des remplacements. L'impact est dû à la différence de salaire entre un enseignant et un PAT.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 43 « Recettes diverses » : -7 F (revenus).**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Rubrique 03.23.00.00 : « Enseignement secondaire postobligatoire »**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 46 « Subventions acquises » : +2 514 068 F (revenus).**

Augmentation de la subvention fédérale dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle pour 2010.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Rubrique 03.31.00.00 : « Office de la jeunesse »**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 31 « Dépenses générales » : +29 800 F.**

Transfert d'une partie de la subvention à l'Association genevoise des structures de coordination de l'accueil familial (AGSC) et la Fédération Genève Enfants (FGE) vers les dépenses générales, pour mandater des tiers pour des actions ciblées aux familles d'accueil avec hébergement du canton.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.05801 « Soutien à l'enfance » : -29 800 F.**

Transfert d'une partie de la subvention à l'Association genevoise des structures de coordination de l'accueil familial (AGSC) et la Fédération Genève Enfants (FGE) vers les dépenses générales, pour mandater des tiers pour des actions ciblées aux familles d'accueil avec hébergement du canton.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 43 « Recettes diverses » : -70 000 F (revenus).**

Reclassification des produits différés du nouveau FATC « TEC Autisme » dans la bonne rubrique budgétaire. Nature 46 au lieu de la 53.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 46 « Subventions acquises » : +70 000 F (revenus).**

Reclassification des produits différés du nouveau FATC « TEC Autisme » dans la bonne rubrique budgétaire. Nature 46 au lieu de la 53.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 03.32.00.00 : « OFPC – Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue »***

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 30 « Charges de personnel » : +283 000 F.**

Plan de soutien à l'économie du CE (mesure 27, no. 10) – Projet EQIP visant à favoriser l'insertion des jeunes gens en rupture de formation.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 31 « Dépenses générales » : +10 000 F**

Plan de soutien à l'économie du CE (mesure 27, no. 10) – Projet EQIP visant à favoriser l'insertion des jeunes gens en rupture de formation.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 43 « Recettes diverses » : +240 F (revenus).**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Département de l'instruction publique ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour : 10 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC)

Contre : --

Abstention : 1 (1 MCG)

**Le projet de budget de fonctionnement du Département de l'instruction publique est accepté.**



## Département des institutions

### *Rubrique 04.01.00.00 « Présidence, secrétariat général »*

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 43 « Recettes diverses » : +100 000 F (revenus).**

Emoluments pour inscription aux cours et examens professionnels (omission).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

### *Rubrique 04.02.02.00 « Service des étrangers et des confédérés »*

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 35 « Dédommagements à des tiers » : +700 000 F.**

Forte augmentation du nombre de journées de placement (détention administrative).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

### *Rubrique 04.03.10.00 « Service de promotion de l'égalité entre hommes et femmes »*

Un député libéral, au sujet de ce service, remarque que la façon dont le CE dispose de l'organisation de ses services est de sa stricte compétence, mais se pose en même temps la question de l'efficacité de son organisation. Les libéraux pensent qu'un rapprochement de ce service de l'Etat et de son administration serait souhaitable, car il est actuellement isolé. Il serait possible d'imaginer qu'il y ait, au sein de chaque département, un responsable des questions d'égalités entre hommes et femmes, plutôt qu'un service central. Il note que cette remarque vaut, *mutatis mutandis*, pour le CTI, qui n'est pas toujours au fait des souhaits et besoins de chaque département.

L'amendement libéral consisterait à répartir dans les 7 départements, à parts égales, les moyens mis à disposition de ce service, pour qu'il y ait un rapprochement et une plus grande efficacité.

M. Moutinot lui donne totalement raison lorsqu'il dit que ce service devrait être rapproché des autres services. Il signale que, lorsque le CE a créé l'Office des droits humains, c'était précisément pour une synergie de différents services qui participent de la promotion des droits de la personne,

soit le Bureau de l'intégration, le Délégué aux violences domestiques, la Solidarité internationale et le SPPE ; dans le courant de cet été, avec M. Muller, ils se sont mis d'accord pour trouver des locaux communs aux 4 services, pour parvenir à cette synergie souhaitée et souhaitable. Il espère que les efforts du DCTI seront prochainement couronnés de succès, de manière à ce qu'ils parviennent à regrouper ces services.

Il adhère en grande partie à la seconde remarque, mais relève qu'il ne lui appartient pas de conduire cette réforme, qui sera le travail de la prochaine législature. Il pense qu'il se justifie d'avoir un service, qui soit le SPPE, dans une voilure probablement réduite et qu'une partie des collaborateurs et des moyens soient placés dans les grandes entités de l'Etat, dans lesquelles peuvent se poser ce genre de problèmes d'égalité, par exemple à l'OPE ou à la police. Il a dans l'idée un SPPE qui centralise l'essentiel en disposant d'antennes dans les principaux lieux stratégiques de l'Etat. Par contre, il pense qu'une simple division par 7 aboutirait à des absurdités, car il se peut que certains départements n'aient pas besoin de ce personnel et de ces moyens.

#### ***Rubrique 04.04.00.00 « Corps de police »***

#### ***Ligne 30 « Charges de personnel » : +2 126 969 F***

#### ***Rubrique 30 « charges de personnel »***

Un député libéral s'enquiert de l'amendement visant à augmenter de 2'126'969 F les charges de personnel du Corps de police pour le « re-calcul du montant alloué au paiement de l'inconvénient de service ».

M. Fornallaz indique qu'en fonction des résultats de l'exercice 2009, le DI a adapté les montants budgétaires 2010.

M. Moutinot indique que c'est grâce aux questions pertinentes des députés, posées lors de l'audition du Département, qu'ils ont réalisé que le calcul du montant des inconvénients de services était erroné depuis 2004 en tous cas, car ils n'ont pas tenu compte de l'indexation et du fait qu'un certain nombre de fonctions, notamment à la PSI, avaient été réévaluées. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation du montant en tant que telle.

Les inconvénients de service correspondent au 15% du salaire de base du collaborateur au début de sa carrière, pour les agents de la PSI, les gendarmes et les agents de la police judiciaire ; cela ne bouge pas, quel que soit le grade que la personne occupe ultérieurement. Cet élément n'a pas été recalculé

dans les budgets précédents et, lorsque les députés ont relevé cette incongruité, ils ont refait les calculs et ont réalisé qu'il n'avait pas été tenu compte de l'indexation et de la réévaluation de certaines fonctions, d'où des nouveaux chiffres et cet amendement. Il prie les commissaires d'excuser cette très regrettable erreur de prévision budgétaire.

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 30 « Charges de personnel » : +2 126 969 F.**

Recalcul du montant alloué au paiement de l'inconvénient de service.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Ligne 363.0118 « Subventions à la Fondation des parkings » : - 225 206 F.**

Un député radical souhaite avoir des explications sur l'amendement visant à une diminution de cette subvention de 225'206 F.

M. Brunazzi explique que le DCTI et le DT ont élaboré le contrat de prestations pour la Fondation des parkings. Or, ce contrat de prestations doit être adapté au PFQ, c'est-à-dire en respectant le + 1% de croissance maximum par année, raison pour laquelle le contrat de prestations doit être revu à la baisse. Un nouveau contrat de prestations amenant la subvention de 10 millions à 9,7 millions sera par conséquent prochainement déposé.

Un député MCG estime que le montant de 10 millions de subventions pour la Fondation des parkings est disproportionné par rapport à l'utilité qu'ils en ont et suggère de faire un amendement pour réduire le budget à 5 millions, somme qui lui semble suffisante pour commencer une expérience qu'il qualifie toutefois d'intéressante.

Un député UDC intervient au sujet de la somme de 5 millions, qui concerne la ristourne sur 3 ans à la Ville. Ça le dérange beaucoup car les commissaires n'ont toujours pas vu l'accord liant l'Etat à la Ville, sur lequel le versement de cette somme se fonde. Il constate qu'ils vont présenter un budget déficitaire alors que la Ville va avoir un budget dans les chiffres noirs et que l'Etat lui verse encore un dédommagement et fait par là preuve d'une extrême gentillesse. Il souhaite donc que ces 5 millions soient retranchés de la ligne 36 « Subventions accordées ».

**Le président met aux voix l'amendement MCG à la rubrique 363.0118 « Subventions à la Fondation des parkings » : -5 mios**

**Vote :**

Pour : 3 (1UDC, 2MCG)

Contre : 11 (2S, 3Ve, 2PDC, 1R, 3L)

Abstention : --

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire du Conseil d'Etat à la ligne 363.0118 « Subventions à la Fondation des parkings » : -225 206 F.**

**Vote :**

Pour : 5 (2 S, 3 Ve)

Contre : --

Abstentions : 9 (2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

**Cet amendement est accepté.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 43 « Recettes diverses » : +1 972 F (revenus).**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 45 « Dédommagements de collectivités publiques » : +360 000 F (revenus).**

Indemnités de la Confédération dans le cadre de la RPT pour la gestion opérationnelle du trafic sur les routes nationales et au titre de financement de prestations des opérateurs affectés à la gestion du trafic.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 04.05.04.00 « Service de probation et d'insertion »***

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 366.0117 « Reclassement des détenus libérés » : +75 000 F.**

Selon recommandation ICF, modification du schéma comptable.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 439 « Recettes diverses » : +75 000 F (revenus).**

Selon recommandation ICF, modification du schéma comptable.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 04.06.01.00 « Direction générale de l'office des droits humains »***

Un député libéral, s'exprimant au sujet de la Direction générale de l'office des droits humains, constate qu'il s'agit d'une création récente qui, selon les libéraux, ne répond pas à la règle des « 3 E », à savoir qu'elle n'est pas économique, efficace et efficiente, raison pour laquelle ils en proposent la suppression.

M. Moutinot rappelle que cette direction a été créée sans création de postes, puisque ceux-ci ont été pris dans les différents services concernés, dans le but de regrouper les efforts en faveur de la promotion des droits de la personne. Il estime donc, contrairement aux libéraux, que ceci est efficace, économique et efficace. Cela permettait d'éviter que chacun des 4 services qui composent cet Office agisse dans son coin avec une politique propre et de faire en sorte que les compétences juridiques ou financières des uns et des autres profitent à tous. Le but est que les droits humains, qui ne se limitent pas aux violences domestiques, à la solidarité internationale, à l'égalité entre hommes et femmes et à l'intégration, acquièrent une vocation plus généraliste en la matière, de sorte à être à la hauteur de la réputation de Genève, en termes humanitaires et de défense des droits de l'homme.

Il demande instamment aux commissaires de ne pas détruire cette direction, dont ils ne peuvent d'ailleurs que supprimer la ligne budgétaire, l'organisation de l'administration dépendant du CE, et leur enjoint de refuser l'amendement.

L'auteur de l'amendement relève que les montants des diminutions des services qui dépendent de cette Direction sont inférieurs au montant de l'augmentation prévue pour ce service, qui est de quelque 240 000 F ; il y a environ 50 000 F d'augmentation et 70 000 F de diminution, soit une

diminution nette de 20 000 F, raison pour laquelle il accepte de diminuer son amendement de cette même somme et ainsi de demander une diminution de 220 000 F sur cette Direction, au lieu des -246 482 F qu'il avait initialement mentionnés.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à la rubrique 30 « Charges du personnel » : -220 000 F.**

**Vote :**

Pour : 5 (3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Contre : 8 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R)

Abstention : --

**Cet amendement est refusé.**

### ***Rubrique 04.06.06.00 « Solidarité internationale »***

Un député libéral se souvient qu'il leur avait été promis un contrat de prestations pour les activités de Solidarité internationale. Il relève que c'est l'un des derniers domaines pour lesquels ils dépensent des millions avec un contrôle plus que précaire et sans contrat de prestations, ce qui est inacceptable.

Il avait, rappelle-t-il, demandé à de nombreuses reprises la somme que la Fédération genevoise de coopération (FGC) versait pour sa page « Solidarité » dans le journal le Courrier, lequel se prétend indépendant mais est pourtant subventionné tant par la Ville de Genève que par l'Etat. Il attend toujours la réponse et ne voit pas pour quelle raison cette activité n'est pas liée à l'Etat par un contrat de prestations.

Il propose de ne pas accorder cette augmentation d'un million.

Il est vrai, estime un autre député libéral, que l'actuelle Solidarité internationale crée un cas particulier, difficilement acceptable pour les autres subventionnés, à savoir qu'un montant lui est versé, lequel refinance une entité autonome. Lui et son collègue étaient arrivés à la conclusion qu'il était logique et cohérent que l'argent mis à la disposition du CE pour ses interventions urgentes ne fasse pas l'objet d'un contrat de prestations. Il apparaissait toutefois spécieux qu'un montant important de cette ligne soit transféré vers une autre association, alors qu'il est interdit aux associations de subventionner d'autres institutions. Le chef du Département avait dit qu'il entrerait en matière sur ce raisonnement et il ne lui semble pas cohérent que le problème soit admis par celui-ci, mais que parallèlement, la subvention soit tout de même augmentée.

M. Moutinot rappelle que le GC a voté une motion qui réclamait d'arriver à 0.7%. Il avait alors dit que cette décision reviendrait de toute façon aux députés en Commission et plénière au moment du vote du budget ; puisque les députés voulaient cela, il y a ce million supplémentaire. S'agissant du contrat de prestations, le CE, après avoir d'abord refusé cette option, a finalement décidé de soumettre la Fédération genevoise de coopération à un contrat de prestations.

Il demande d'accepter ce million de plus, sinon les députés vont à l'encontre de la motion qu'ils ont votée. Il ajoute que le CE a donné pour instruction de préparer un contrat de prestations.

Un député libéral pense qu'il serait intéressant de lister l'ensemble des aides faites sur l'ensemble du territoire genevois et qu'ils sachent effectivement quel est le chiffre réel.

M. Brunazzi explique qu'il travaille, avec le DI, sur la mise en place du calcul du 0.7% et de tous les coûts qui pourraient être additionnés pour qu'ils puissent atteindre un chiffre, sur une base homogène, qui puisse être comparé et comparable dans le temps. Il souligne que, par rapport à 2006 et 2007, l'exercice 2009 sera totalement différent en raison des normes IPSAS, lesquelles ont fait augmenter les charges de l'Etat de plus de 300 millions. Calculer un 0.7% sur 300 millions de charges non monétaires aurait fait augmenter la subvention de manière exponentielle.

S'agissant du montant versé par la FGC au Courrier, il l'est depuis 1997, sur proposition de M. Rossetti, alors conseiller administratif de la Ville de Genève. Il est accordé comme contribution aux pages « solidarité » du Courrier par la FGC (budget grands projets d'information). Le montant était de 30'000 F en 2006 ; il est depuis 2007 de 50'000 F. Chaque année, le concept est validé par la Ville de Genève.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à la rubrique 36 « Subventions accordées » : -1 000 000 F.**

**Vote :**

Pour : 4 (3 L, 1 UDC)

Contre : 7 (2 S, 3 Ve, 2 PDC)

Abstentions : 3 (2 R, 1 MCG)

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Département des institutions ainsi amendé :**

**Vote :**

Pour : 9 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R)

Contre : 1 (1 MCG)

Abstentions : 4 (3 L, 1 UDC)

**Le projet de budget de fonctionnement du Département des institutions est accepté.**

### **Département du territoire**

#### ***Rubrique 06.03.00.00 « Direction générale de la mobilité »***

**Le président met aux voix l'amendement à la ligne 366.00113 « Transports publics genevois (TPG) » : -141 056 F.**

Réévaluation de la subvention aux TPG suite au recalcul de l'effet de la RPT.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

#### ***Rubrique 366.00124 « Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) »***

L'amendement du CE vise à augmenter de 340 087 F la subvention. La Commission des transports est actuellement en train d'étudier le projet de loi et le contrat de prestations pour l'année 2010. Plusieurs députés s'étonnent de cette augmentation de subvention et suggèrent de maintenir le montant de la subvention 2010 à celui de 2009 ; ce qui se traduirait par un refus de cet amendement. En effet, plusieurs députés se déclarent favorables à une subvention en faveur de la Société des Mouettes, mais en affirmant qu'il y a pire, pour une entreprise subventionnée, que de recevoir la même subvention en 2010 qu'en 2009.

Un député radical évoque l'attachement de son groupe aux questions d'amélioration de la mobilité à Genève, mais il trouve toutefois qu'ici les limites sont atteintes. Il constate que, depuis 2002, le nombre de passagers a augmenté d'un facteur 2,2 alors que la subvention a connu une multiplication



par 5. Il cite l'exemple des TPG, à qui il est donné une enveloppe et un contrat de prestations et qui gèrent de manière moderne leur entreprise.

En demandant que la subvention aux Mouettes pour l'année 2010 soit équivalente à celle de l'année 2009, il suggère d'étudier d'autres solutions que de supprimer les services le week-end, par exemple de limiter ou supprimer les prestations durant les mois de janvier et février. Il relève que les Mouettes ont fourni un bon service en 2009 et pourront faire pareil en 2010. La SMGN a compris quelles étaient les exigences de l'Etat, les ont appliquées en 2009 et elle a maintenant un savoir-faire qu'il faut exploiter.

Une députée, pour le PDC, ajoute que le fait d'être des clients captifs, au nom d'une concession fédérale, est une forme de chantage qui est insupportable. Elle sait que M. Cramer n'y est pour rien et qu'il a d'ailleurs tout mis en œuvre pour renégocier la concession fédérale, mais ajoute que, pour ce faire, il faut des éléments nouveaux, lesquels ne peuvent être liés qu'à une difficulté de gestion, raison pour laquelle le PDC apporte un autre amendement, qui consiste à revenir à la subvention de 2008. Il s'agit donc de diminuer la subvention de -600 127 F. Elle estime que ne pas avoir les Mouettes les week-ends en hiver fait partie des privations qui peuvent être infligées à la population en regard d'autres privations qu'ils ne souhaitent pas.

M. Cramer explique que le montant de 3 40 000 F se décompose en 4 postes :

- les effets de la convention collective de travail, signée en 2008 avec des négociations qui se sont prolongées jusqu'en 2009 : +110 000 F. Il rappelle que la Commission avait demandé que la convention soit signée ;
- les conséquences de la demande d'une gestion administrative et d'une comptabilité rigoureuse : +110 000 F ;
- l'entretien des bateaux en raison de leur vieillissement et du report d'une partie de l'entretien courant : +80 000 F ;
- 40 000 F supplémentaires pour quelques augmentations ponctuelles et justifiées, notamment liées au comptage des passagers et à des frais de billetterie.

Il indique donc que soit les commissaires admettent que cette augmentation est justifiée, soit ils décident de supprimer ces 340 000 F, ce qui aurait pour conséquence une diminution des prestations des Mouettes. Il note que le CE aurait pu faire le choix de supprimer les services des Mouettes durant le week-end, par exemple, mais a préféré opter pour le maintien des prestations et, partant, pour une augmentation de la subvention de 340 000 F. Il n'y a pas d'alternatives à cela et il répète que ces montants sont justifiés et

que diminuer la somme accordée aux Mouettes signifie diminuer ses prestations.

Il rappelle qu'il a été demandé aux Mouettes d'assurer ses services tous les jours et que ceux-ci sont appréciés par la population.

Une députée verte estime que l'augmentation de la subvention n'est donc pas due à un caprice de la Société des Mouettes, mais bien à des éléments concrets tels que l'application d'une CCT et l'entretien de bateaux. Elle estime qu'il n'est pas possible de demander à la Société des Mouettes de faire l'effort et de ne pas lui donner les moyens de remplir les exigences fixées par l'Etat. Selon elle, une diminution de la subvention ne permettrait plus aux Mouettes de fonctionner durant les week-ends en hiver par exemple.

Un député libéral rappelle que les TPG ont des horaires variables selon les périodes de l'année ; ils font preuve de souplesse et on ne peut que louer la qualité de leurs services sur ce point. Ils ont, par le passé, reproché au CE sa dissémination des subventions relevant de la même politique publique et constate que ce reproche tend à ne plus avoir lieu d'être car il y a désormais des regroupements et plus de clarté.

Un député du MCG relève un historique assez décevant, peut-être dû au gouvernement ; les Mouettes n'ont pas été très contrôlées durant un certain temps. Le Département s'est rendu compte, suite à un contrôle financier, qu'il y avait un défaut de comptabilité et des problèmes de répartitions. Le Département a fait une estimation de ce qu'il pensait que les Mouettes lui devaient, mais ce n'est qu'une estimation, que le Tribunal n'a d'ailleurs pas jugée opportune de prendre en considération. Le fait que l'Etat ait perdu devant le Tribunal ne signifie rien, mais appelle pour le moins à une certaine modestie.

Les verts soutiendront cet amendement. Il serait regrettable, selon eux, que celui-ci ne soit pas accepté car la population apprécie grandement ces services. Ils comprennent le mouvement de mauvaise humeur des commissaires, mais pense qu'une diminution des prestations aurait un impact regrettable sur l'image de Genève.

Un député socialiste s'étonne du passage de 1.8 mios aux comptes 2008 à une subvention de 2.5 mios au budget 2010. Il a bien entendu les arguments du CE, mais aimerait tout de même avoir quelques explications supplémentaires sur cette grande différence. Ayant fait le rapport sur les Mouettes en Commission de contrôle de gestion, il a les comptes de celles-ci pour les années 2004 et 2005 et constate que, dans ses charges en gestion, il y avait déjà des montants importants sur ce qui est administratif et comptabilité. Il souhaite savoir d'où proviennent ces augmentations. Il

annonce que les Socialistes voteront tout de même cet amendement, car il y a désormais une convention collective, qui représente un point trop important pour le refuser. Ils voteront cet amendement, mais demandent à avoir toutes les informations requises, au moment de voter le PL. Il faudra aussi s'assurer qu'il n'y a pas de possibilité de meilleure prise en charge de ces Mouettes genevoises, par exemple par les TPG.

M. Cramer remarque que le temps consacré aux Mouettes est disproportionné par rapport aux montants en cause. Il se demande s'il est finalement réaliste de vouloir conclure, dans le domaine des transports publics, un contrat de prestations avec des entités privées. Il est demandé à ces entités de ne pas faire de bénéfice, pour garder des tarifs les plus bas possibles, ce qui peut cependant aller à l'encontre même de la logique de l'entreprise privée.

**Le président met d'abord aux voix l'amendement du PDC à la rubrique 365.00124 « Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) » : -600 000 F, celui-ci étant le plus éloigné du budget.**

**Vote :**

Pour : 1 (1 PDC)

Contre : 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG)

Abstentions : 7 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met ensuite aux voix l'amendement du CE à la rubrique 365.00124 « Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) » : +340 087 F.**

**Vote :**

Pour : 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG)

Contre : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Abstentions : --

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 365.10108 « Subvention non monétaire – Fondation des parkings – Droits de superficie et d'utilisation de places de parc » : + 655 343 F.**

Inscription de la subvention non monétaire pour la mise à disposition de terrains et droits de superficie à la Fondation des parkings. Voir également contrepartie en 42 du DCTI.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 367.00402 « GLCT : participation au défi cit des lignes TC transfrontalières + fonctionnement » : -1 277 000 F.**

Subvention au Groupement Local de Coopération Transfrontalière corrigé suite à l'attribution des lignes de bus transfrontalières (D-F-Y) aux TPG.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 06.05.00.00 « Direction générale de la nature et du paysage »***

Un député libéral demande à M. Cramer le nombre actuel de gardes-faune. M. Cramer répond qu'il y en a environ 15 ou 16. Il relève qu'il est quasiment pareil à celui d'il y a quelque 15 ans.

Le député propose une diminution de 1.8 mio des charges de personnel, étant entendu que l'externalisation des prestations, qu'il suggère, ne serait pas une source de coûts, mais de revenus, les personnes externes ayant alors à payer pour faire le travail de garde-faune. Il pense ici à la tâche de régulation de la faune, et notamment des sangliers, dans le canton.

M. Cramer relève que cela n'est qu'une petite partie des tâches des gardes-faune, la grande partie étant d'aider les agriculteurs, d'exercer la police des forêts ; il y a aussi toutes les tâches visant à lutter contre le braconnage dans les cours d'eau, celles relatives au Service des mariages, etc. Il rappelle, par ailleurs, que la chasse est interdite à Genève et qu'il est, de ce fait, interdit de délivrer des permis de chasse de par la Constitution.

Le député libéral, au vu de ces explications, modifie sa proposition d'amendement et retient qu'il y a, au maximum, 20% des tâches des gardes-faune qui concernent la régulation de la faune. Il ne s'agirait pas de délivrer des permis de chasse à des collaborateurs externes, mais uniquement de donner des mandats d'exercer ce que font les gardes-faune en tant que régulateurs de la faune. Ces personnes seraient assermentées et paieraient pour effectuer leur travail. Il réduit son amendement à -4 00 000 F sur la

nature 30, imaginant que ce travail permettra en outre des recettes de l'ordre de 50 000 F.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à la ligne 30 « Charges du personnel » : -400 000 F et à la ligne 41 « Patente et concessions » : +50 000 F.**

**Vote :**

Pour : 5 (2 R, 3 L)

Contre : 5 (2 S, 3 Ve)

Abstentions : 3 (2 PDC, 1 MCG)

**Cet amendement est refusé.**

***Rubrique 06.08.00.00 « Direction générale de l'eau »***

**Le président met aux voix l'amendement à la ligne 43 « Recettes diverses » : -4 600 00 F.**

Normes IPSAS – subventions aux communes déjà transférées en investissements – le revenu de leur refacturation aux SIG figurait toujours en fonctionnement et il est supprimé.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Département du territoire ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour : 9 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R)

Contre : --

Abstentions : 4 (3 L, 1 MCG)

**Le projet de budget de fonctionnement du Département du territoire est accepté.**

## **Département de l'économie et de la santé**

### ***Rubrique 08.01.11.00 « Présidence et secrétariat général »***

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 30 « Charges de personnel » : -38 047 F.**

Transfert de 20% d'un poste d'attaché de direction à la direction générale des affaires économiques (CR 08.07.11.00).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 361.00210 « Conférence des directeurs des affaires sanitaires » : +57 640 F.**

Les cantons doivent participer au financement de la SwissDRG SA, organisation qui est chargée de l'élaboration, du développement, de l'adaptation et de la maintenance de structures tarifaires uniformes au plan suisse pour l'indemnisation via des forfaits des traitements résidentiels. La part cantonale s'élève à 57 640 F.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 43 « Recettes diverses » : -33 F.**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

### ***Rubrique 08.03.21.00 « Direction générale du réseau de soins »***

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 363.00117 « Indemnité de fonctionnement HUG » : -1 464 300 F.**

L'augmentation de l'indemnité de fonctionnement destinée à couvrir les charges relatives à la prise en charge des patients précarisés et de la médecine pénitentiaire (4,5 mois) doit être imputée sur l'indemnité relative aux missions d'intérêt général et non à l'indemnité de fonctionnement comme prévue initialement dans le PB2010. De plus, lors de la finalisation du budget 2009, plusieurs transferts et suppressions de missions d'intérêt général avaient été diminués de la rubrique « indemnité de fonctionnement HUG » en

lieu et place de la rubrique « indemnité missions d'intérêt général des HUG ». Ces corrections s'élèvent à 3 035 700 F.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 363.00117 « Indemnité de fonctionnement HUG » : +1 350 000 F.**

Charges de fonctionnement liées à la mise en service de la première étape de la maternité III. Afin de respecter les dispositions légales liées à la LIAF, un projet de loi est déposé pour modifier la loi et le contrat de prestations actuels.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 363.00210 « Indemnité missions d'intérêt général HUG » : +1 464 300 F.**

L'augmentation de l'indemnité de fonctionnement destinée à couvrir les charges relatives à la prise en charge des patients précarisés et de la médecine pénitentiaire (4,5 mois) doit être imputée sur l'indemnité relative aux missions d'intérêt général et non à l'indemnité de fonctionnement comme prévue initialement dans le PB2010. De plus, lors de la finalisation du budget 2009, plusieurs transferts et suppressions de missions d'intérêt général avaient été diminués de la rubrique « indemnité de fonctionnement HUG » en lieu et place de la rubrique « indemnité missions d'intérêt général des HUG ». Ces corrections s'élèvent à 3 035 700 F.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 365.00117 « Indemnité de fonctionnement FSASD » : +3 949 085 F.**

En 2010, la FSASD est chargée de mettre en place le programme d'accès aux soins (PASS). Conformément à la décision du CE du 18 août 2009 d'accorder à la FSASD, pour ses nouvelles activités liées à la mise en place du réseau de soins, la totalité de la réserve existante au 31 décembre 2007, une dissolution et restitution à l'Etat de Genève de 3 949 085 F sera effectuée en 2010 pour compenser l'augmentation de l'indemnité monétaire. Afin de respecter les dispositions légales liées à la LIAF, un projet de loi pour modifier la loi et le contrat de prestations actuels. Voir également sous nature 43.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.00117 « Indemnité de fonctionnement FSASD » : +2 040 000 F.**

En 2010, la FSASD se verra confier la gestion de 34 lits d'unité d'accueil temporaire de répit (UATR) dans le bâtiment de Villereuse. Cet amendement permet le regroupement sur la rubrique de l'indemnité de fonctionnement en faveur de la FSASD de l'ensemble du financement destiné aux activités de la Fondation. Afin de respecter les dispositions légales liées à la LIAF, un projet de loi est déposé pour modifier la loi et le contrat de prestations actuels.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.00419 « Unité d'accueil temporaire » : -2 040 000F.**

En 2010, la FSASD se verra confier la gestion de 34 lits d'unité d'accueil temporaire de répit (UATR) dans le bâtiment de Villereuse. Cet amendement permet le regroupement sur la rubrique de l'indemnité de fonctionnement en faveur de la FSASD de l'ensemble du financement destiné aux activités de la Fondation. Afin de respecter les dispositions légales liées à la LIAF, un projet de loi est déposé pour modifier la loi et le contrat de prestations actuels.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 43 « Recettes diverses » : +3 949 085 F.**

En 2010, la FSASD est chargée de mettre en place le programme d'accès aux soins (PASS). Conformément à la décision du CE du 18 août 2009 d'accorder à la FSASD, pour ses nouvelles activités liées à la mise en place du réseau de soins, la totalité de la réserve existante au 31 décembre 2007, une dissolution et restitution à l'Etat de Genève de 3'949'085 F sera effectuée en 2010 pour compenser l'augmentation de l'indemnité monétaire. Afin de respecter les dispositions légales liées à la LIAF, un projet de loi pour modifier la loi et le contrat de prestations actuels. Voir également sous nature 36.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**



**Rubrique 08.05.11.00 « Direction générale de la santé »**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 30 « Charges de personnel » : +8 423 F.**

Institution d'une commission officielle en matière de planification rattachée à la direction générale de la santé. Montant à prévoir pour le paiement des jetons de présence des ayants droit.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 366.00212 « Hospitalisations hors canton » : +600 000 F.**

L'amendement vise à ajuster le budget 2010 à hauteur de la projection des dépenses 2009.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Rubrique 08.05.51.00 « Service de la consommation et des affaires vétérinaires »**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 31 « Dépenses générales » : +200 000 F.**

Le rapport de l'ICF exige que les prestations effectuées et reçues à titre gratuit par le SCAV dans le cadre de la convention intercantonale soient évaluées et comptabilisées dans les comptes de l'Etat afin de respecter le principe comptable d'intégralité. Par conséquent, cet amendement permet la budgétisation, sous forme non monétaire, des prestations effectuées par le SCAV au profit d'autres cantons (comptabilisées en subventions non monétaires à d'autres cantons et en recettes diverses).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 361.18130 « Subventions non monétaires à d'autres cantons » : +200 000 F.**

Le rapport de l'ICF exige que les prestations effectuées et reçues à titre gratuit par le SCAV dans le cadre de la convention intercantonale soient évaluées et comptabilisées dans les comptes de l'Etat afin de respecter le principe comptable d'intégralité. Par conséquent, cet amendement permet la budgétisation, sous forme non monétaire, des prestations effectuées par le

SCAV au profit d'autres cantons (comptabilisées en subventions non monétaires à d'autres cantons et en recettes diverses).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 43  
« Recettes diverses » : +200 000 F.**

Le rapport de l'ICF exige que les prestations effectuées et reçues à titre gratuit par le SCAV dans le cadre de la convention intercantonale soient évaluées et comptabilisées dans les comptes de l'Etat afin de respecter le principe comptable d'intégralité. Par conséquent, cet amendement permet la budgétisation, sous forme non monétaire, des prestations effectuées par le SCAV au profit d'autres cantons (comptabilisées en subventions non monétaires à d'autres cantons et en recettes diverses).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 46  
« Subventions acquises » : +200 000 F.**

Le rapport de l'ICF exige que les prestations effectuées et reçues à titre gratuit par le SCAV dans le cadre de la convention intercantonale soient évaluées et comptabilisées dans les comptes de l'Etat afin de respecter le principe comptable d'intégralité. Par conséquent, cet amendement permet la budgétisation, sous forme non monétaire, des prestations effectuées par le SCAV au profit d'autres cantons (comptabilisées en subventions non monétaires à d'autres cantons et en recettes diverses).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 08.07.11.00 « Direction générale des affaires économiques »***

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 30  
« Charges de personnel » : +38 047 F.**

Transfert de 20% d'un poste d'attaché de direction de la présidence et secrétariat général (CR 08.01.11.00) à la direction générale des affaires économiques (CR 08.07.11.00).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 43 « Recettes diverses » : +33 F.**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du département de l'économie et de la santé ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour : 11 (2 S, 3 V, 2 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC)

Contre : --

Abstentions : --

**Le projet de budget de fonctionnement du Département de l'économie et de la santé est accepté à l'unanimité.**

### **Département de la solidarité et de l'emploi**

***Rubrique 07.00.00.00 « Solidarité et emploi »***

***Ligne 36 « Subventions accordées »***

Un député libéral rappelle qu'il avait fait part de son émoi face à la brochure que la FEGEMS avait édictée avant les élections pour soutenir certains candidats. Il avait demandé le prix de cette publication, mais n'a jamais obtenu de réponse. Il propose un amendement de -5 0 000 F sur la FEGEMS.

Un député du PS tient à préciser, qu'à sa connaissance, c'est la FEGEMS qui a fait cette publication et non la plate-forme de formation de la FEGEMS, qui est la seule entité à être subventionnée par l'Etat.

M. Longchamp admet n'avoir pas mené d'enquête spécifique sur le coût de cette publication.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à la ligne 36 « Subventions accordées » : -50 000 F à la FEGEMS :**

**Vote :**

Pour : 5 (2 PDC, 3 L)

Contre : 5 (2 S, 3 V)

Abstentions : 5 (2 R, 1 UDC, 2 MCG)

**Cet amendement est refusé.**

Un autre député libéral prend acte de ce vote, mais demande formellement le transfert de ce dossier à la Cour des comptes, pour un avis quant à l'application du contrat de prestations.

**Le président met aux voix cette proposition de transfert du dossier à la Cour des comptes.**

**Vote :**

Pour : 10 (2 V, 2 PDC, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 4 (2 S, 2 R)

Abstentions : 1 (1 V)

**Cette proposition de transfert est acceptée.**

#### ***Rubrique 07.14.11.00 « Direction de l'action sociale »***

Un député libéral relève qu'il a déjà été discuté de la subvention portant sur la rubrique 07.14.11.00 « Direction de l'action sociale », ligne 365.03810 « Assuas – Association suisse des assurés » lors d'une séance précédente. Il propose la suppression de cette subvention de 40 000 F.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à la ligne 365.03810 « Assuas – Association suisse des assurés » : -40 000 F.**

**Vote :**

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Contre : --

Abstentions : 4 (2 S, 2 MCG)

**Cet amendement est accepté.**

***Rubrique 07.04.02.00 « OCE – part fédérale »***

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 30 « Charges de personnel » : +1 085 000 F.**

Engagement de personnel auxiliaire à l'OCE afin de répondre efficacement et rapidement à l'augmentation des demandeurs d'emploi. Cette charge est financée par la Confédération. Voir amendement ci-dessous sous nature 45.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 43 « Recettes diverses » : +915 F (revenus).**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 45 « Dédommagement de collectivités publiques » : +1 085 000 F.**

Financement accordé par la Confédération au canton de Genève pour des auxiliaires à l'OCE. Voir ci-dessus.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 07.14.11.00 « Direction générale de l'action sociale »***

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.00144 « Commission forfait intégration domaine asile » : - 2 020 000 F.**

Transfert de la subvention commission forfait intégration domaine asile sur des natures 366 personnes physiques.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.00150 « Association actif » : +105 500 F.**

Fusion des subventions association project et CEFCA en une seule subvention (Association actif).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.00235 « Fondation PRO Entreprise sociale privée » : +135 202 F.**

Nouvelles places ouvertes en 2009 intégrées dans la subvention de l'entité correspondante (Fondation PRO).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.00237 « Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH » : -135 202 F.**

Nouvelles places ouvertes en 2009 intégrées dans la subvention de l'entité correspondante (Fondation PRO).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.08812 « Association project » : -38 000 F.**

Fusion des subventions association project et CEFCA en une seule subvention (Association actif).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.08910 « CEFCA – Centre de formation continue pour adultes » : -67 500 F.**

Fusion des subventions association project et CEFCA en une seule subvention (Association actif).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 365.10405 « EPH – Fondation Aigues vertes – subvention non monétaire » : +955 781 F.**

Adaptation du montant non monétaire à celui figurant au contrat de prestations et au revenu non monétaire en contre-partie au DCTI.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 365.12002 « EPH – SGIPA – subvention non monétaire » : +8 822 F.**

Adaptation du montant non monétaire à celui figurant au contrat de prestations et au revenu non monétaire en contre-partie au DCTI.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 366.00144 « Commission forfait intégration domaine asile » : +1 340 000 F.**

Transfert de la subvention commission forfait intégration domaine asile sur des natures 366 personnes physiques.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 366.00145 « Commission forfait intégration domaine réfugiés » : +680 000 F.**

Transfert de la subvention commission forfait intégration domaine asile sur des natures 366 personnes physiques.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

### ***Ligne 363.00121 « Hospice général : fonctionnement »***

Un député socialiste rappelle que le directeur et le président de l'Hospice général sont venus présenter leur projet de budget 2010. Ils ont indiqué qu'en 2008, il y a eu une nette baisse du nombre de dossiers à l'aide sociale et qu'en 2009, il y avait une remontée assez importante de ceux-ci ; selon les projections de l'Hospice général, il y avait une augmentation de 16% du nombre de ces dossiers pour 2010. Il note que l'Hospice général a fortement été remanié ces dernières années et que cette institution est souvent citée en exemple pour son bon fonctionnement. L'institution est saluée et vient ici avec des projections que le CE n'accepte pas, en retranchant 25 mios à ce que propose l'Hospice général, pour garder quasiment la même subvention qu'en 2009. Les socialistes estiment que ce n'est pas un bon signe de donner des sous-estimations en termes d'assistance publique ; lors des périodes de crises, il faut reconnaître l'augmentation du nombre des personnes qui émargent à l'aide sociale. Ainsi, les socialistes proposent un amendement de +15 mios.

M. Longchamp indique qu'il n'y a rien de nouveau, au sujet de l'Hospice général, qui avait une estimation budgétaire de 109 mios de plus que celle

que le CE a accordée pour l'année 2008 ; cela n'a pas empêché l'Hospice général d'avoir un non-dépensé de 29 millions en 2008. Il note que les estimations du DF et du DSE, pour cette année, laissent également supposer un bénéfice substantiel pour l'année 2009. Il n'y a pas de raison de s'inquiéter outre mesure. Même si la situation devait dramatiquement changer, il rappelle que la Constitution prévoit que le déficit de l'Hospice général, s'agissant de ses charges de prestations à des personnes physiques, est comblé par l'Etat de Genève. Il ne pense toutefois pas qu'il sera nécessaire d'en arriver là. Ainsi, c'est le CE qui assume les risques et l'Hospice général qui se pare des bons résultats, lesquels sont d'ailleurs à souligner.

Une députée PDC remarque qu'il est tout à fait louable de vouloir anticiper une catastrophe sociale, mais elle pense qu'en cas de réelle catastrophe, la Commission a la possibilité d'accepter des crédits extraordinaires, raison pour laquelle son groupe ne va pas supporter cet amendement mais soutiendra, comme à chaque fois, des demandes de crédits extraordinaires, si nécessaire.

M. Longchamp propose de donner aux commissaires les informations au mois le mois et, si la situation devait montrer qu'il y a des éléments inquiétants, il reviendrait en Commission. Il préfère de loin cette solution plutôt que de donner des coussins qui seraient des oreillers de paresse.

**Le président met aux voix l'amendement socialiste à la ligne 363.00121 « Hospice général : fonctionnement » : +15 millions,**

**Vote :**

Pour : 2 (2 S)

Contre : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Abstentions : 4 (3 Ve, 1 MCG)

**Cet amendement est refusé.**

Un député du PS présente un amendement, qui a trait à l'IN 125 et à sa non application par le CE, pour obtenir quelques millions, nécessaires afin que la volonté populaire puisse être respectée. M. LONGCHAMP a souvent dit que la nouvelle loi sur les EPA entrerait en vigueur en 2010, laquelle permettra de dégager des économies substantielles, qui pourront être mises à la disposition des EMS pour leur personnel. Il pense toutefois, pour sa part, que les économies ne viendront pas tout de suite, d'où le fait que cet amendement a toute sa raison d'être en 2010. Il propose donc une augmentation de 15 millions.



M. Longchamp signale qu'aujourd'hui, ils ont communiqué les prix de pension 2010 aux différents EMS et ils arrivent à des résultats assez intéressants. Il y a des prix qui diminuent sensiblement parfois, cela étant souvent lié à des éléments sur l'amortissement des bâtiments. Ils soumettront prochainement à la Commission les contrats de prestations 2010-2013, tous signés. Cela permettra de réaffecter des moyens actuellement stériles et sans aucune plus-value pour les résidents et/ou le personnel, puisqu'il s'agissait souvent d'activités liées à l'immobilier.

Il a la conviction qu'ils arriveront, avec les budgets ici proposés, à couvrir tous les prix de pension des EMS et tous les contrats de prestations qui ont été signés par ces EMS, y compris par celui qui avait montré quelques réticences lors de la signature du dernier contrat.

Les verts soutiennent le fait de vouloir faire plus pour les EMS et de vouloir appliquer cette IN 125, mais que la somme de 15 millions leur semble excessive ; les verts suggèrent de ramener l'amendement à +5 millions.

Les socialistes souhaitent que ces 15 millions ne soient utilisés que pour des nouveaux postes de travail, lesquels seraient bienvenus dans la situation actuelle du marché de l'emploi à Genève.

**Le président met aux voix l'amendement socialiste à la ligne 365.00134 « EMS – subvention d'exploitation » : +15 millions.**

**Vote :**

Pour : 2 (2 S)

Contre : 9 (1 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Abstentions : 3 (2 Ve, 1 MCG)

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix l'amendement des verts à la ligne 365.00134 « EMS – subvention d'exploitation » : +5 millions.**

**Vote :**

Pour : 6 (2 S, 3 Ve, 1 MCG)

Contre : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Abstentions : --

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour: 13 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: --

**Le projet de budget de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi est accepté à l'unanimité.**

### **Département des constructions et technologies de l'information**

#### ***Rubrique 05.04.00.00 « Bâtiments »***

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 42 « Revenus des biens » : +650 403 F (revenus)**

Amendement permettant de rééquilibrer les charges et revenus non-monétaires car selon IPSAS l'impact doit être neutre. La contrepartie concerne les subventions suivantes : Pâquerettes des champs (30 000 F), Vires (30 000 F), Aigues Vertes (995 781 F) et la Sgipa (-335 378 F).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 42 « Revenus des biens » : +655 343 F (revenus).**

Inscription du revenu non-monétaire pour la mise à disposition de terrains et droits de superficie à la Fondation des parkings. Voir également contrepartie en 36 du DT.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Rubrique 05.08.00.00 « Centre des technologies de l'information (CTI) »**

Un député UDC propose de diminuer la ligne 31 « Dépenses générales » de 50 000 F, pour les attribuer au SG GC, afin de pouvoir avoir enfin un véritable outil de recherche sur le site du GC.

Les libéraux saluent l'amendement de l'UDC, qui illustre le problème qui se posait déjà avec le Service de l'égalité entre hommes et femmes, c'est-à-dire la nécessité d'avoir au plus proche des entités concernées les informaticiens responsables. Il se demande s'il ne serait pas plus judicieux, dans une organisation ultérieure du CTI, par une structure centrale, qu'il se trouve rapproché des départements utilisateurs.

M. Muller relève qu'il s'agit de permettre au GC de procéder à un investissement ; or, les commissaires sont ici dans le budget de fonctionnement.

Le président du GC pense que le problème soulevé est juste, mais que la solution n'est pas tout à fait appropriée. En effet, si le transfert de cet élément est fait vers le GC, il faut ensuite l'assumer ; or, le SGGC ne dispose pas des capacités informatiques pour gérer cela actuellement. Il pense que ce serait plus une charge qu'un service rendu au SGGC. Toutefois, il faudrait que le CTI soit réellement au service du SGGC quand celui-ci le lui demande, ce qui n'est vraisemblablement pas toujours le cas, bien que la situation soit en phase d'amélioration.

Une députée PDC rappelle que, dans le rapport qu'elle a rédigé dans le cadre de l'audit du SGGC, il est signalé que celui-ci attend depuis 6 ans, de la part du CTI, un outil, le « *system level agreement* » ; les négociations semblent pour l'instant infructueuses, alors que c'est un outil qui paraît indispensable pour le SGGC.

**Le président met aux voix l'amendement de l'UDC à la ligne 31 « Dépenses générales » : -50 000 F.**

**Vote :**

Pour : 8 (2 S, 3 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 4 (2 PDC, 2 R)

Abstentions : 3 (3 L)

**Cet amendement est accepté.**

**Rubrique 05.90.00.00 « Commission du sport »**

A la réponse d'un député socialiste demandant des explications complémentaires au sujet des quatre amendements du CE, M. Brunazzi relève qu'un montant 250 000 F est transféré à la rubrique « Associations sportives, subventions ordinaires » (36507012) à la rubrique « Associations et sociétés sportives, aide en faveur des sélections sportives cantonales » (36508811), transfert qui n'impacte donc pas le montant global du budget. Par ailleurs, les amendements de 300 000 F, respectivement 100 000 F, sur les deux autres rubriques, sont liées à des demandes de dépassement du crédit en cours sur l'exercice 2009 : le budget 2010 a donc été adapté pour tenir compte de ces demandes de dépassement de crédit.

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 362.07016 « Commission cantonale du sport-toto : subventions ordinaires – communes » :+100 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.07012 « Associations et sociétés sportives, subventions ordinaires » :+250 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 365.07012 « Associations et sociétés sportives, subventions ordinaires » :+300 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 365.08811 « Associations et sociétés sportives, aide en faveur des sélections sportives cantonales » :-250 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Département des constructions et technologies de l'information ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour: 15 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre: --

Abstention: --

**Le projet de budget de fonctionnement du Département des constructions et technologies de l'information est accepté.**

**Grand Conseil**

Un député libéral souhaite savoir sur quelle ligne se trouve la dépense pour Léman Bleu et connaître le montant du contrat y relatif. Il existe désormais une retransmission des débats du GC par internet, comme nombre d'autres cantons qui, tous, s'en satisfont alors que pour les Genevois, il semblerait qu'il faille la retransmission sous les deux formes, internet et télévision. Il est d'avis contraire et pense que l'adoption des technologies les plus modernes et les plus économiques est suffisante. Il propose ainsi que le contrat de Léman Bleu soit résilié.

Mme le Sautier répond que cette dépense figure à la rubrique 318.81.19, sous honoraires et prestations de tiers, pour un montant de 215 000 F. Elle explique que le contrat a été négocié par le bureau sortant, suite à un sondage réalisé auprès des députés en début d'année. Le résultat a montré qu'un tiers des députés étaient opposés à poursuivre les retransmissions par Léman Bleu et que deux tiers y étaient favorables. L'Etat a donc renégocié le contrat avec Léman Bleu et ce dernier prévoit une validité sous réserve de l'adoption du budget de l'Etat ; le délai de résiliation est de 3 mois et le contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2010.

Un député du MCG, après 4 ans d'expérience, croit que Genève a la chance d'avoir une télévision locale qui peut retransmettre des informations locales. Il pense que la télévision est un apport intéressant et s'adresse à toute la population. Ils ont la possibilité de transmettre les débats, qui ne sont ni secrets ni honteux et permettent aux gens de voir comment les députés travaillent ; c'est plus qu'un droit, c'est un devoir à l'égard des électeurs.

Le président du GC s'opposera à la suppression de la subvention. Il estime que cela va à l'encontre de tout le mouvement consistant à retransmettre les débats parlementaires. Le streaming est une innovation intéressante mais est complémentaire à la télévision ; il y a des gens qui ne reçoivent pas Léman Bleu et d'autres qui n'ont pas internet.

Un député radical considère que les engagements pris doivent être respectés. Il note toutefois que le streaming est fort bien fait et qu'en termes économiques, l'économie que représente un tel choix n'est pas négligeable. Souvent, la population se plaint de ne pas pouvoir rencontrer ses élus, mais il constate que la salle est pourtant généralement désertée. Il souscrit donc à l'idée de se concentrer sur la diffusion par internet, dès la fin du contrat avec Léman Bleu.

Le président du GC pense qu'ils pourraient revenir sur ce sujet au mois de septembre, au moment du dépôt du budget. Ils auront jusqu'au 30 de ce mois-là pour dénoncer le contrat. La Commission pourrait à ce moment donner un préavis sur ce point.

Aucun amendement n'est donc proposé sur cette question. En revanche, il est suggéré que cette Commission prenne l'engagement de faire figurer ce point à l'ordre du jour avant la fin du mois de septembre. Le président va rédiger un courrier au président du GC dans ce sens.

### ***Rubrique 11.02.01.00 « Secrétariat général du Grand Conseil »***

Le député UDC réitère sa demande de +50 000 F au SGGC, pour enfin avoir un moteur de recherche. Cette somme a été retirée du budget du DCTI pour ce faire et M. Muller leur a expliqué que cela serait plus une gêne pour le SGGC qu'un bénéfice, car ce dernier se retournerait de toute façon vers le CTI pour réaliser ce travail.

Mme le Sautier a pris très au sérieux cette remarque faite il y a un an déjà. Durant cette année, elle s'est un peu appuyée sur le CTI pour se demander pour quelles raisons les choses fonctionnaient ou non. Entre temps, elle a pris langue avec leur consultant à Berne, lequel est le responsable de l'Assemblée fédérale ; il lui a fait des propositions, donné des pistes et expliqué qu'ils avaient exactement le même problème à Berne. En fait, elle n'a pas besoin d'argent pour cela et ajoute que le SGGC a déjà un budget pour payer son consultant à Berne.

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Grand Conseil.**

**Vote :**

Pour: 14 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre: --

Abstention: --

**Le projet de budget de fonctionnement du Grand Conseil est accepté.**

### **Cour des comptes**

**Vote sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement de la Cour des comptes:**

Pour: 11 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Contre: --

Abstention: --

**Le projet de budget de fonctionnement de la Cour des comptes est accepté à l'unanimité**

### **Constituante**

*Rubrique « 13.01.00.00 « Constituante »*

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 30 « Charges de personnel » : +670 299 F.**

Ajustement des besoins de la Constituante.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 31 « Dépenses générales » : +1 880 877 F.**

Ajustement des besoins de la Constituante.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 33 « Amortissements, provisions, irrécouvrables » : +100 800 F.**

Ajustement des besoins de la Constituante.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 43 « Recettes diverses » : -579 F.**

Suite à l'amendement sur les charges de personnel, un calcul automatique impacte le remboursement de la perte de gain de maladie.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Vote sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement de l'Assemblée constituante ainsi amendé :**

**Vote :**

Pour: 15 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre: --

Abstention: --

**Le projet de budget de fonctionnement de l'Assemblée constituante est accepté.**

## **Pouvoir judiciaire**

### ***Rubrique 14.01.00.00 « Administration du pouvoir judiciaire***

Un député libéral rappelle le problème du PJ. Celui-ci est soumis à la LOJ en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ainsi, pour 2010, le PJ est soumis à l'actuelle LOJ. Le PJ souhaite engager, durant l'année, 12 juges et 36 autres collaborateurs, pour la mise en place de Justice 2011 et propose, pour ce faire, un budget qui n'a pas de base légale. Il précise qu'il ne conteste pas la mise en place de Justice 2011 en tant que telle.

Le Procureur général, lorsque la Commission l'avait auditionné sur le budget, avait expliqué que le Conseil supérieur de la magistrature avait envoyé des documents à la Commission Justice 2011, lui signifiant qu'elle avait à prendre toutes les mesures législatives qui s'imposaient. Ladite



Commission a répondu que cela n'était pas de sa compétence. Le PJ s'est ici trompé car c'est au CE de proposer une modification législative transitoire permettant d'engager ces 12 juges. Il constate que, suite à l'audition du PJ il y a presque 2 mois, à ce jour le CE n'a pas répondu aux sollicitations du PJ.

Il ne propose pas de refuser le budget du PJ, mais de ne pas accepter la partie du montant portant sur ces 12 juges, jusqu'à ce que les éléments juridiques pour les engager soient mis en place. Il suggère d'accepter ce budget, duquel serait déduite la partie relative aux 12 juges pour les 3 derniers mois de l'année. Le PJ verra dans ce cas demander un dépassement de crédit lorsque la loi sera mise aux normes.

Il espère qu'un jour le PJ arrivera à faire les choses comme le reste de l'Etat. A cause de la séparation des pouvoirs, il aimerait que le PJ respecte les normes qui le sont par le reste de l'Etat ; il ne voit pas pour quelle raison une exception serait faite pour le PJ.

Il suggère de modifier la rubrique 300 relative à la rétribution.

M. Hiler explique qu'au moment où le CE dépose le budget, tous les projets y figurent, même s'ils ne sont pas encore votés. Dès lors, le CE est assez libre de donner le signal qu'il souhaite, surtout sur des montants aussi modestes. Il préfère toujours tout avoir dans le budget, étant admis que ces juges ne peuvent pas être engagés tant que la loi ne le permet pas ; le cadenas légal lui semble suffisant et il préfère ainsi avoir la somme dans le budget. Par contre, si les députés veulent donner un signal au PJ pour lui rappeler que la séparation des pouvoirs implique que c'est lui qui juge, mais que c'est le GC qui donne les fonds, il estime que ce serait bienvenu car il y a eu un glissement de la notion de séparation des pouvoirs qui l'a quelque peu ahuri. De par cette séparation des pouvoirs, le législatif et l'exécutif n'ont pas à juger et le PJ n'a pas à établir des lois.

Il estime qu'il est préférable de ne pas avoir de mauvaises surprises en cours d'exercice, si faire se peut. Le signal serait ici politique. En technique budgétaire, il indique qu'il ne le gêne pas de mettre des sommes alors que la loi y relative n'est pas encore votée ; le seul risque est que l'argent soit dépensé autrement, mais il est ici faible car il porte sur la rubrique 300, non une rubrique de personnel 301.

Il se dit très inquiet pour la mise en place de Justice 2011 ; ce changement important suscite une agitation très forte au PJ et a fait révéler les tensions existantes. Il s'agit d'une réforme majeure, non d'une adaptation ; il faut réussir cette réforme et éviter de ralentir le travail de la Justice, dont la lenteur est déjà souvent évoquée.

Une députée socialiste abonde dans les propos de M. Hiler. Elle rappelle que le parti socialiste était le seul parti à s'être opposé à la gestion par le PJ de son propre personnel.

Le député libéral ne partage pas l'optimisme de M. Hiler. Il rappelle que la décision d'augmenter le salaire des cadres supérieurs a entraîné immédiatement une demande du PJ, qui voulait une réévaluation du salaire de tous les juges. Il estime qu'il est temps de donner un signal clair au PJ sur qui fait quoi.

Un autre député libéral relève que Justice 2011 est un véritable problème car le DI n'a pas fait son travail à temps, que les PL de Justice 2011 sont arrivés beaucoup trop tard et que la Commission judiciaire a dû faire son travail dans l'urgence. Le signal devrait moins aller au PJ qu'au DI, lequel n'a pas fait son travail avec la diligence requise. Les magistrats n'y peuvent rien et il estime qu'il est inacceptable de s'en prendre à eux.

Une députée socialiste indique que Genève est le canton le plus en avance dans la mise en place de Justice 2011 et qu'il ne peut ainsi être dit que le DI n'a pas fait diligence. Elle admet toutefois qu'il y a parfois un certain manque de concertation et de consultation en amont, avec certains milieux, ce qui a parfois rendu le travail de la Commission Justice 2011 un peu difficile, car les commissaires s'apercevaient, tout d'un coup, que diverses consultations préalables n'avaient pas été faites. Il y a une agitation au sein du PJ, mais pas uniquement en raison d'inquiétudes sur qui va prendre quel poste et qui va être engagé, mais aussi au sujet du fonctionnement du PJ et notamment de celui du Procureur général.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à la ligne 30  
« Charges de personnel » : -650 000 F.**

**Vote :**

Pour : 9 (3 Ve, 2 PDC, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 4 (2 S, 2 R)

Abstentions : --

**Cet amendement est accepté.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour: 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre: --

Abstention: 2 (2 R)

**Le projet de budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire est accepté.**

## **LISTE DES SUBVENTIONS**

Le président demande s'il peut procéder à un vote global pour toutes les listes ou si les commissaires souhaitent un vote par liste. **Les commissaires acceptent le vote global.**

Le président précise que ce vote prend en considération les amendements déjà votés sur diverses subventions spécifiques.

**Le président met aux voix l'ensemble des subventions figurant au projet de budget 2010.**

**Vote :**

Pour: 11 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 MCG)

Contre: --

Abstention: 4 (3 L, 1 UDC)

**L'ensemble des subventions est accepté.**

## INVESTISSEMENTS

Le président suggère un vote sur le fait de voter en bloc les amendements techniques autres que ceux relatifs au DC TI (votés un par un), puis de voter ensuite les amendements budgétaires quant au budget d'investissement.

**Le président met aux voix l'ensemble des divers amendements techniques au projet de budget 2010 d'investissement.**

**Vote :**

Pour: 12 (1 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre: --

Abstention: --

**Les divers amendements techniques au projet de budget d'investissement (autre que celui du DC TI, pour lequel les amendements techniques – voir ci-dessous – ont été votés un à un) sont acceptés.**

### Chancellerie

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement de la Chancellerie.**

**Vote :**

Pour : 10 (1 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Contre : --

Abstention : 2 (2 MCG)

**Le projet de budget d'investissement de la Chancellerie est accepté.**

### Département des finances

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement du Département des finances.**

**Vote :**

Pour : 12 (1 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : --

Abstention : --

**Le projet de budget d'investissement du Département des finances est accepté.**

### **Département de l'instruction publique**

#### ***Rubrique 03.11.00.00 « Secrétariat général »***

**Le président met au x voix l'amendement à la ligne 5061 projet 2010132 « Crédit de programme – Mobilier, équipement, machines, véhicules » : +300 000 F.**

L'acquisition d'un bus scolaire pour l'Economat du DIP et le service des loisirs de la jeunesse prévu initialement en 2009 sur le crédit de programme 2008-2010 du DIP (L 10132) est reportée en 2010. En effet, l'AIMP Midibus a été interrompue, car sur 7 demandes de dossier, un seul fournisseur a déposé une offre avec deux variantes non recevables. Les délais de la procédure d'appel d'offres ne permettront pas d'effectuer cette acquisition sur l'exercice 2009.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement du Département de l'instruction publique ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour : 10 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L)

Contre : --

Abstention : 3 (1 UDC, 2 MCG)

**Le projet de budget d'investissement du Département des finances est accepté.**

## Département des institutions

Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement du Département des institutions.

**Vote :**

Pour : 12 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 2 MCG)

Contre : --

Abstention : 1 (1 UDC)

Le projet de budget d'investissement du Département des institutions est accepté.

## Département des constructions et technologies de l'information

*Rubrique 05.04.06.00 « Direction des investissements, du patrimoine et des actifs »*

Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5662 projet 1909006 « FHP – Les marronniers – construction » : -5 420 000 F.

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.

Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5662 projet 1010408 « FHP – Les marronniers – construction » : +5 420 000 F.

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.

Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5040 projet 1909025 « Curabilis – construction » : -24 440 000 F.

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.

Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5040 projet 1010418 « Curabilis – construction » : +24 440 000 F.

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5040 projet 1910004 « Parking OMC – construction » : -1 000 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5040 projet 1010486 « Parking OMC – construction » : +1 000 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 05.05.01.00 « Office du génie civil »***

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5010 projet 2010139 « Crédit de programme 2008-2011 – Office du génie civil » : +2 000 000 F.**

Les travaux concernant la liaison du giratoire Milice – route de Saconnex-d'Arve – seront pris en charge par le crédit de programme et ne feront pas l'objet d'un projet de loi spécifique (voir CR 05.05.05.00).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

***Rubrique 05.05.05.00 « Direction des routes »***

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5010 projet 1910033 « Liaison giratoire Milice – route de Saconnex-d'Arve » : -2 000 000 F.**

Les travaux concernant la liaison du giratoire Milice – route de Saconnex-d'Arve – seront pris en charge par le crédit de programme et ne feront pas l'objet d'un projet de loi spécifique (voir CR 05.05.05.00).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 5010 projet 1910043 « FTI Maison Carrée » : +1 500 000 F.**

Dépôt d'un nouveau projet de loi afin de permettre à la FTI de réaliser pour le compte de l'Etat de Genève deux giratoires et une desserte dite « rue de la Maison Carrée » dans le but d'accueillir de nouvelles entreprises dans la zone de développement industriel et artisanal du Bois-de-Bay.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

*Rubrique 05.08.00.00 « Centre des technologies de l'information »*

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 5201 projet 1009465 « Refonte de l'application des tutelles STA représentants syndicaux SPMi – TAMi » : +1 100 000 F.**

Activation des charges de personnel (interne et externe).

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1909010 « Justice 2010 » : -137 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1010436 « Justice 2010 » : +137 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1909010 « Justice 2010 » : -1 570 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1010436 « Justice 2010 » : +1 570 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1909013 « DataPol » : -137 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1010429 « DataPol » : +137 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1909013 « DataPol » : -825 000 F.**



**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1010429 « DataPol » : +825 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1909014 « SI du commerce » : -32 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1010484 « SI du commerce » : +32 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1909014 « SI du commerce » : -1 043 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1010484 « SI du commerce » : +1 043 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1909015 « HRC-Matic » : -10 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1010430 « HRC-Matic » : +10 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1909015 « HRC-Matic » : -392 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1010430 « HRC-Matic » : +392 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1909017 « Refonte du REG » : -190 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1010514 « Refonte du REG » : +190 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 5062 projet 1010514 « Refonte du REG » : +150 000 F.**

Activation des charges de personnel (interne et externe)

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1909017 « Refonte du REG » : +1 392 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1010514 « Refonte du REG » : +1 392 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 5201 projet 1010514 « Refonte du REG » : +150 000 F.**

Activation des charges de personnel (interne et externe)

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1910023 « Revenu déterminant unique » : -78 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5062 projet 1010527 « Revenu déterminant unique » : +78 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1910023 « Revenu déterminant unique » : -1 582 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement technique à la ligne 5201 projet 1010527 « Revenu déterminant unique » : +1 582 000 F.**

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 5201 projet 1010527 « Revenu déterminant unique » : +500 000 F.**

Activation des charges de personnel (interne et externe)

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 5201 projet 1910025 « Refonte de l'application du service médico-pédagogique » : -1 000 000 F.**

Suite à la réorganisation du service, le projet est reporté en 2011.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'amendement budgétaire à la ligne 5201 projet 1910044 « SAEA (Service d'allocations et d'apprentissages) » : +400 000 F.**

Nouveau projet qui démarre en 2010 au lieu de 2011.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement du Département des constructions et technologies de l'information ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour: 13 (2 S, 3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)

Contre: --

Abstention: 1 (1 UDC)

**Le projet de budget d'investissement du Département des constructions et technologies de l'information est accepté.**

### **Département du territoire**

#### ***Rubrique 06.08.11.00 « Direction générale des eaux »***

**Le président met aux voix l'amendement à la ligne 6641 projet 2010135 « Crédit de programme DT 2008-2010 : Remboursement subventions accordées / Entreprises publiques / Cercle consolidation » : +4 600 000 F.**

Conformément à l'article 84 al. 2 de la Loi sur les eaux (L 205), le département verse des subventions aux communes au titre de participation aux frais d'établissement, de transformation, d'entretien et d'extension des réseaux secondaires. Les subventions aux communes sont actuellement inscrites en investissement au budget 2010 tandis que le revenu de leur refacturation aux SIG figure en fonctionnement. Cet amendement propose donc d'inscrire en investissement ce revenu.

**L'amendement du Conseil d'Etat est accepté, sans opposition.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement du Département du territoire ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour : 10 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L)

Contre : --

Abstention : 3 (1 UDC, 2 MCG)

**Le projet de budget d'investissement du Département du territoire est accepté.**

### **Département de la solidarité et de l'emploi**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement du Département de la solidarité et de l'emploi.**

**Vote :**

Pour : 10 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L)

Contre : --

Abstentions : 3 (1 UDC, 2 MCG)

**Le projet de budget du Département de la solidarité et de l'emploi est accepté.**

### **Département de l'économie et de la santé**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement du Département de l'économie et de la santé.**

**Vote :**

Pour : 13 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L)

Contre : --

Abstentions : 3 (1 UDC, 2 MCG)

**Le projet de budget du Département de l'économie et de la santé est accepté.**

## **Grand Conseil**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement du Grand Conseil.**

**Vote :**

Pour : 10 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L)

Contre : --

Abstentions : 3 (1 UDC, 2 MCG)

**Le projet de budget du Grand Conseil est accepté.**

## **Cour des comptes**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement de la Cour des comptes.**

**Vote :**

Pour : 12 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 2 MCG)

Contre : --

Abstentions : 1 (1 UDC)

**Le projet de budget de la Cour des comptes est accepté.**

## **Constituante**

Le président indique qu'il n'y a pas d'investissements prévus pour la Constituante en 2010.

## **Pouvoir judiciaire**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget d'investissement du Pouvoir judiciaire.**

**Vote :**

Pour : 13 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 2 MCG)

Contre : --

Abstentions : 1 (1 UDC)

**Le projet de budget du Pouvoir judiciaire est accepté.**

## **Liste des investissements**

**Le président met aux voix l'ensemble des investissements au projet de budget 2010.**

**Vote :**

Pour : 10 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L)

Contre : 2 (2 MCG)

Abstention : 1 (1 UDC)

**L'ensemble des subventions est accepté**

## **VOTE EN DEUXIEME DEBAT DU PL 10540 AMENDE**

**Le président met aux voix l'article 1 « Perception des impôts ».**

**Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 2 « Perception des centime s additionnels ».**

**Pas d'opposition, l'article 2 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 3 « Personnes physiques ».**

**Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 4 « Personnes morales ».**

**Pas d'opposition, l'article 4 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 5 « Successions et enregistrement ».**

**Pas d'opposition, l'article 5 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 6 « Budget administratif ».**

**Pas d'opposition, l'article 6 est adopté.**

**Le président indique que tous les amendements ont été intégrés dans les articles 7 et 8, dans leur nouvelle teneur et met aux voix l'article 7 ainsi amendé comme suit.**

« Art. 7 Fonctionnement

<sup>1</sup> Les charges s'élèvent à 7 609 507 374 F et les revenus à 7 274 448 652 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

<sup>2</sup> L'excédent de charges d'élève à 335 058 722 F et l'excédent de charges à 377 687 574 F avant dotations et dissolutions de provisions »

**Pas d'opposition, l'article 7 ainsi amendé est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 8 est amendé comme suit :**

« Art. 8 Investissements »

<sup>1</sup> Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 918 264 012 F et les recettes à 208 250 341 F.

<sup>2</sup> Les investissements nets s'élèvent à 710 013 671 F avec les locations financement et à 808 285 146 F hors locations financement »

**Pas d'opposition, l'article 8 ainsi amendé est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 9 « Cas d'urgence pour une dépense nouvelle ».**

**Pas d'opposition, l'article 9 est adopté.**



Le président met aux voix l'article 10 « Emprunts ».

**Pas d'opposition, l'article 10 est adopté.**

Au sujet de l'article 11, un député libéral demande quels étaient les taux de l'an dernier.

M. Fornallaz indique qu'ils n'ont pas changé. La seule différence est qu'il n'y a plus la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe.

Le même député libéral se demande si la BCGe n'avait pas été mise au même niveau que les autres.

M. Hiler indique que le taux de la BCGe est le même que l'an dernier ; il n'avait pas été mis au taux des autres, même si cela avait été proposé depuis plusieurs années. Il ajoute que ce changement est rigoureusement indifférent, puisque la BCGe est redevenue contribuable à plein, dans la mesure où il n'y a plus de pertes reportées. Il faudra bientôt discuter d'un PL qui retire la garantie sur les dépôts.

Le même député libéral ne voit pas de raison qu'il y ait une différence entre la BCGe et d'autres institutions mentionnées dans cet article. Il propose donc que la rétribution soit au même niveau pour tous, soit 0.125%.

M. Hiler est opposé à cet amendement, mais pense que, sur le plan économique, ce sont des vases communicants. Il croit que ce n'est pas un bon signal à donner et que cela va agiter les gens pour rien. 0.125% de 5 milliards représente quelque 2 milliards, sur un bénéfice brut d'environ 90 milliards.

Il indique qu'ils vont recevoir cette nouvelle en même temps qu'une autre nouvelle, à savoir qu'il y a un conflit entre la loi cantonale et la LHID sur le fait d'une imposition qui n'est que partielle sur les actions nominatives de l'état des communes, soit l'impôt sur le capital. Il a donc donné à l'AFC l'ordre d'appliquer la loi. Le droit supérieur s'appliquant, il y a un léger effet rétroactif, ce qui est une mauvaise nouvelle.

Par contre, si cet amendement était accepté, il accélérerait le dépôt du PL, car c'est évidemment une motivation supplémentaire. Il note qu'il y a juste un petit problème avec l'arrêté urgent, à savoir sa durée. Pour l'instant, ils sont en train de garantir à 100 000 F ce que la Confédération garantit par l'arrêté urgent sur les dépôts ; ce n'est donc qu'au-delà de cette somme que le canton est seul et aucun juriste n'est en mesure de lui dire qui, du canton ou de la Confédération, paierait en premier.

Le projet de loi qui stabilise l'arrêté urgent est très mal accueilli ; il s'agit de la création de cette fondation, à laquelle le canton cotiserait. Il conclut qu'il est opposé à cet amendement et que le CE l'est également, plus pour des

questions de tranquillité. Sur le plan économique, cela ne changera rien pour la banque et pour l'Etat ; les seuls perdants éventuels seront les communes, pour la moitié du dividende.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à l'article 11 al. 2, modifiant le taux de 0.081% à 0.125% pour la BCGe.**

**Vote :**

Pour : 6 (3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre: 9 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R)

Abstentions : --

**L'amendement est refusé.**

Un second amendement libéral est proposé pour que le taux soit baissé à 0.81% pour toutes les institutions figurant dans cet article 11.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à l'article 11 al. 2, fixant un taux de 0.081% pour toutes les entités y figurant.**

**Vote :**

Pour : 3 (3L)

Contre : 10 (2S, 3Ve, 2PDC, 2R, 1UDC)

Abstentions : 2 (2MCG)

**L'amendement est refusé.**

**Le président met au x voix l'article 11 « Facturation » dans son ensemble, dans sa version originale.**

**Vote :**

Pour : 9 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R)

Contre : --

Abstentions : 6 (3 L, 1 UDC, 2 MCG)

**L'article 11 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 12 « Référendum ».**

**Pas d'opposition, l'article 12 est adopté.**

## **DEUXIEME EXAMEN DU LIVRE ROUGE**

Le président précise que le fait de voter en bloc les subventions revient à les voter ligne par ligne et ne permet pas de transferts.

### **Fonctionnement**

#### **Chancellerie**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement de la Chancellerie.**

**Le projet de budget de fonctionnement de la Chancellerie est accepté, sans opposition.**

#### **Département des finances**

*Rubrique 02.29.10.00 : « Commission externe d'évaluation des politiques publiques – CEPP »*

Un député libéral, au sujet de la CEPP, présente un amendement à hauteur de 130 000 F, soit sur la ligne 30 « Charges de personnel » : -100 000 F et sur la ligne 31 « Dépenses générales » : -30 000 F

**Le président met aux voix l'amendement libéral.**

**Vote :**

Pour : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Contre : 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG)

Abstention : --

**Cet amendement est accepté.**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement du Département des finances ainsi amendé.**

**Le projet de budget de fonctionnement du Département des finances est accepté, sans opposition.**

## Département de l'instruction publique

### *Rubrique 03.31.00.00 « Office de la jeunesse »*

Un député libéral rappelle qu'il y a eu une discussion en Commission concernant les besoins supplémentaires pour le SPMi, qui dépend de l'Office de la jeunesse ; 5 postes supplémentaires avaient été demandés et une annonce avait été faite au sujet de mesures de réorganisation à prendre pour que ce service puisse répondre aux besoins des personnes qui sont appelées à être concernées par les actions de l'Office de la jeunesse.

Il pensait d'abord réduire d'un montant correspondant aux 5 postes la ligne 30. La conversation qu'il avait eue avec M. Beer avait pour effet de dire que, d'un côté, il y aura réorganisation et, de l'autre, les engagements ne seront pas effectués tant que la réorganisation ne sera pas achevée ; cela éviterait de toucher à la ligne budgétaire. Il voit toutefois mal comment, concrètement, cela pourrait se faire sans toucher à la ligne budgétaire. Il demande si la simple promesse de M. Beer, qu'il ne sera pas procédé aux engagements avant que la réorganisation soit terminée, peut suffire.

M. Beer rappelle, comme il l'a déjà fait au moment de la présentation du budget du DIP, qu'il est rarement dans ses habitudes de venir avec une demande de postes supplémentaires qui précéderait une réorganisation. Ici, compte tenu cependant de la situation difficile dans laquelle se trouve le service, il tient à mettre en avant l'idée que les 4.8 postes devraient être retirés du budget et être inscrits dans des dépenses en francs, ce qui leur permettrait de lancer ces remplacements, avec les réorganisations en parallèle. Cela permettrait à la Commission, l'an prochain, de vérifier si les réorganisations ont vraiment été faites, auquel cas ils pourraient aller de l'avant et, si tel n'était pas le cas, les 5 postes, qui sont en dotation financière mais plus en postes, auraient simplement été supprimés.

M. Beer indique qu'il faudrait faire un amendement visant à retirer les 4.8 en postes pour les transférer sur une ligne en francs, toujours dans la rubrique 30.

M. Huber indique que cette modification n'a aucun impact sur les montants.

L'auteur de l'amendement pense qu'il faut tout de même entériner l'amendement technique du DIP.

M. Fornallaz indique que seul le tableau des postes sera modifié.

**Le président met aux voix l'amendement libéral à la ligne 30 « Charges de personnel » : pour un montant nul.**

**Vote :**

Pour : 12 (2 S, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : --

Abstentions : 3 (3 Ve)

**Cet amendement du Conseil d'Etat est accepté.**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement du Département de l'instruction publique ainsi amendé.**

**Le projet de budget de fonctionnement du Département de l'instruction publique est accepté, sans opposition.**

### **Département des institutions**

#### ***Rubrique 04.04.00.00 « Corps de police »***

Un député du MCG propose à nouveau son amendement à -5 mios. pour la subvention accordée à la Fondation des parkings.

**Le président met aux voix l'amendement MCG à la rubrique 363.0118 : « Subventions à la Fondation des parkings » : -5 mios.**

**Vote :**

Pour : 3 (1 UDC, 2 MCG)

Contre : 9 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R)

Abstentions : 3 (3 L)

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement du Département des institutions.**

**Le projet de budget de fonctionnement du Département des institutions est accepté, sans opposition.**

## Département des constructions et technologies de l'information

Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement du Département des constructions et technologies de l'information.

Le projet de budget de fonctionnement du Département des constructions et technologies de l'information est accepté, sans opposition.

## Département du territoire

### *Rubrique 06.05.00.00 « Direction générale de la nature et du paysage »*

Un député libéral redépose son amendement déposé lors du premier examen du Livre rouge par rapport au Service de la faune.

Le président met aux voix l'amendement libéral à la ligne 30 « Charges du personnel » : -400 000 F et à la ligne 41 « patentes et concession » +50 000 F.

**Vote :**

Pour : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Contre : 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG)

Abstention : --

**Cet amendement est accepté.**

### *Rubrique 06.01.00 00 « Secrétariat général »*

Un député du MCG propose un amendement de - 4 mios quant aux subventions pour les SIG, pour être conforme à la loi, dit-il.

Le président met aux voix l'amendement du MCG à la ligne 363 00104 « Indemnité de restructuration déchets spéciaux SIG » -4 mios.

**Vote :**

Pour : 2 (2 MCG)

Contre : 13 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Abstention : --

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Département du territoire ainsi amendé.**

**Vote :**

Pour : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Contre : 2 (2 MCG)

Abstentions : 1 (1 UDC)

**Le projet de budget du Département du territoire est accepté.**

### **Département de la solidarité et de l'emploi**

#### ***Rubrique 07.14.11.00 « Direction générale de l'action sociale »***

Un député socialiste représente un amendement de +5 mios pour les EMS, à la ligne 365.00134 « EMS – subvention d'exploitation ».

Le président demande où est la couverture budgétaire.

M. Hiler relève que les diminutions adoptées jusqu'à maintenant sur les autres postes du budget ne couvrent pas cela. Il annonce que les amendements des commissaires, votés jusqu'à maintenant, se montent à 1 960 000 F. La ligne budgétaire consacrée aux EMS ne peut donc augmenter que de cette somme.

Le député du PS prend donc ce chiffre.

**Le président met aux voix l'amendement socialiste à la ligne 365.00134 « EMS – subvention d'exploitation » +1 960 000 F.**

**Vote :**

Pour : 5 (2 S, 3 Ve)

Contre : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Abstentions : 2 (2 MCG)

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi.**

**Le projet de budget de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi est accepté, sans opposition.**

## **Département de l'économie et de la santé**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement du Département de l'économie et de la santé.**

**Le projet de budget de fonctionnement du Département de l'économie et de la santé est accepté, sans opposition.**

## **Grand Conseil**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement du Grand Conseil.**

**Le projet de budget de fonctionnement du Grand Conseil est accepté, sans opposition.**

## **Cour des Comptes**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement de la Cour des Comptes.**

**Le projet de budget de fonctionnement de la Cour des Comptes est accepté, sans opposition.**

## **Constituante**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement de la Constituante.**

**Le projet de budget de fonctionnement de la Constituante est accepté, sans opposition.**

## **Pouvoir judiciaire**

**Le président met aux voix le projet de budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire.**

**Le projet de budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire est accepté, sans opposition.**



## Liste des subventions

Le président met aux voix la liste des subventions au projet de budget 2010.

La liste des subventions est acceptée, sans opposition.

## INVESTISSEMENTS

### Chancellerie

Le président met aux voix le projet de budget d'investissement de la Chancellerie.

Le projet de budget d'investissement de la Chancellerie est accepté, sans opposition.

### Département des finances

Le président met aux voix le projet de budget d'investissement du Département des finances.

Le projet de budget d'investissement du Département des finances est accepté, sans opposition.

### Département de l'instruction publique

Le président met aux voix le projet de budget d'investissement du Département de l'instruction publique.

Le projet de budget d'investissement du Département de l'instruction publique est accepté, sans opposition.

### Département des institutions

Le président met aux voix le projet de budget d'investissement du Département des institutions.

**Le projet de budget d'investissement du Département des institutions est accepté, sans opposition.**

### **Département des constructions et des technologies de l'information**

***Rubrique 05.05.04.00 « Liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) »***

Un député du MCG propose un amendement qui correspond au crédit complémentaire pour le CEVA, de 113.750 mios.

M. Hiler précise qu'il s'agit de tranches annuelles, qui se montent à quelque 82 mios.

Le député propose donc de réduire les investissements de 82 mios.

M. Hiler note qu'il faut faire un calcul de proportions, 82 mios représentant l'ensemble du crédit. Pour simplifier, il suggère toutefois de faire le vote ainsi, sur cette somme.

**Le président met aux voix l'amendement du MCG à la ligne 5600 « Subventions / Confédération et entreprises fédérales » -82 000 000 F.**

**Vote :**

Pour : 2 (2 MCG)

Contre : 12 (2 S, 3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Abstentions : 1 (1 UDC)

**Cet amendement est refusé.**

**Le président met aux voix le projet de budget d'investissement du Département des constructions et des technologies de l'information.**

**Le projet de budget d'investissement du Département des constructions et des technologies de l'information est accepté, sans opposition.**

### **Département du territoire**

**Le président met aux voix le projet de budget d'investissement du Département du territoire.**

**Le projet de budget d'investissement du Département du territoire est accepté, sans opposition.**

### **Département de la solidarité et de l'emploi**

**Le président met aux voix le projet de budget d'investissement du Département de la solidarité et de l'emploi.**

**Le projet de budget d'investissement du Département de la solidarité et de l'emploi est accepté, sans opposition.**

### **Département de l'économie et de la santé**

**Le président met aux voix le projet de budget d'investissement du Département de l'économie et de la santé.**

**Le projet de budget du Département de l'économie et de la santé est accepté, sans opposition.**

### **Grand Conseil**

**Le président met aux voix le projet de budget d'investissement du Grand Conseil.**

**Le projet de budget d'investissement du Grand Conseil est accepté, sans opposition.**

### **Cour des comptes**

**Le président met aux voix le projet de budget d'investissement de la Cour des comptes.**

**Le projet de budget d'investissement de la Cour des comptes est accepté, sans opposition.**

## Pouvoir judiciaire

Le président met aux voix le projet de budget d'investissement du Pouvoir judiciaire.

Le projet de budget d'investissement du Pouvoir judiciaire est accepté, sans opposition.

## TROISIEME DEBAT

### Position des groupes

Le **PDC** annonce qu'il votera ce budget. Il trouve important de donner un signal en ce début de législature pour éviter une crise qui pourrait, par exemple, aboutir à l'adoption de 12<sup>èmes</sup> provisoires en raison du refus de ce budget. Le budget semble prudent, compte tenu notamment de la baisse d'impôts acceptée par le peuple, car le CE a expliqué au peuple qu'il était d'accord avec la baisse fiscale, mais qu'il ne sanctionnerait pas directement derrière le budget, même s'il y a un déficit, ce qui est le cas. Il ajoute que le moment de vérité arrivera au budget 2011 ; le CE aura, dès lors, le temps d'adopter un plan de mesure en cas de déficit.

Les **radicaux** déclarent que, lorsqu'il est face à un budget qui affiche 335 mios de déficit, leur parti aurait plutôt tendance à le refuser. Il ajoute toutefois qu'il y a cette année des circonstances atténuantes, en raison de la crise économique bien présente, qui incite à la prudence en ce qui concerne les recettes fiscales, et il faut atténuer les baisses fiscales votées par le peuple. Le groupe radical salue, même en période de difficulté conjoncturelle, le budget d'investissement qui est important, notamment grâce aux 82 mios pour le CEVA. La liste des investissements a été attentivement étudiée ; ils sont extrêmement salutaires pour les années à venir pour les milieux de la construction qui ont, en cette période de crise économique, besoin de pouvoir compter sur ces travaux.

Les **verts** accepteront ce budget. Ils se réservent le droit de revenir en plénière sur certains amendements, notamment par rapport aux Mouettes ou aux gardes-faune. Ils sont, dans l'ensemble, satisfaits de ce budget prudent et saluent le volume des investissements, qui va permettre une certaine relance.

S'agissant du **MCG**, il s'opposera à ce budget, notamment en raison des 82 mios prévus pour le CEVA. Il remarque que si le CE proposait 82 mios pour des constructions d'appartements, ils voteraient ce budget. Il note

encore qu'il ne peut pas admettre qu'au budget de fonctionnement, une subvention soit donnée à la Fondation des parkings pour une décision qui a été mal étudiée.

Le groupe **socialiste** soutiendra ce budget en plénière. Il est content de la création de 238 postes aux DI et DIP, mais il a des craintes sur l'Hospice général et par rapport au chômage également, pour lequel il a l'impression que le CE ne prend pas tout à fait la mesure de la crise actuelle. Il relève que les HUG n'ont quasiment pas été évoqués dans ce budget, alors qu'il y a des files d'attente importantes pour les opérations. Quant aux EMS, leurs subventions sont bloquées depuis 2005 et ils éprouvent donc également des craintes à leur sujet. Enfin, s'agissant des investissements, ils sont satisfaits de l'effort fait par l'Etat de manière à pouvoir maintenir un taux acceptable de constructions dans le canton.

L'UDC, puisque la crise économique est encore d'actualité et que le chômage reste très important, signale qu'il est difficile d'accepter un budget déficitaire à hauteur de 335 millions. Malgré le fait qu'il existe une réserve conjoncturelle, l'UDC reste très perplexé quant à son utilisation, car cela revient à alourdir la dette. Elle remarque que l'engagement de 238 collaborateurs n'est pas contrebalancé par des économies sur les charges, lesquelles sont toujours en augmentation, par le biais de la masse salariale, qui est de +2.8% dans ce budget et donc hors de la cible que s'était fixée le CE au début de la précédente législature. L'UDC estime que la baisse d'impôts est une bonne chose, car elle permet de garder une pression sur les dépenses de l'Etat. Enfin, il considère que les investissements sont extrêmement élevés et ne permettent pas à l'Etat de soulager la dette, qui reste également très élevée. L'UDC refusera le budget 2010 de l'Etat de Genève.

Ce budget est insatisfaisant pour les **libéraux**, car le nombre de postes nouveaux n'est pas compensé par des diminutions de postes anciens. Ils considèrent, par ailleurs, que les recettes sont sous-estimées lorsqu'ils regardent ce qu'il en était de l'évolution entre les projets de budget, les comptes intermédiaires et les comptes finaux des budgets 2008 et 2009. Ils ont peine à croire que le différentiel entre les comptes provisoires 2009 et le projet de budget 2010 soit aussi élevé, car ils pensent que la conjoncture sera moins mauvaise que ce qui avait été imaginé récemment. Ils pensent aussi que le montant des investissements est quelque chose de positif, pour autant qu'ils soient tous mis en œuvre. Les libéraux étaient opposés à la modification de la LGAF, mais celle-ci a été acceptée par le Parlement. Ainsi, le budget, qui était illégal à leurs yeux lorsqu'il a été déposé, est devenu légal. Il s'agit d'en prendre acte, surtout que la réserve conjoncturelle

est toujours là. Cela a joué un rôle dans leur réflexion. Avec l'indépendance d'esprit qui caractérise les libéraux, lesquels n'hésitent pas à renvoyer le budget au CE lorsque l'un des leurs est ministre des finances, ils se prononcent en faveur de ce budget.

M. Hiler explique que le CE a pris en fait une position, par rapport à la crise, qui en entraîne bien d'autres. L'un des aspects est l'augmentation du volume d'investissements à réaliser. Tout ce qui a été voté et sera voté cette année a une utilité anticyclique et tout ce qui sera voté l'année prochaine ne devra plus répondre qu'au critère de la stricte utilité. Il cite l'exemple du bâtiment des lits des HUG, qui n'aura rien d'anticyclique, mais sera extrêmement utile à la population ; c'est, selon lui, à ce moment là que les députés doivent vérifier et se prononcer sur une adéquation des montants.

Il rappelle qu'il y a eu une décision sur la baisse des impôts. Il note que les résultats des années 2007, 2008 et 2009 montraient clairement qu'une partie de la somme devait être remise à population. Le CE devait choisir, d'un point de vue conjoncturel, s'il voulait y procéder tout de suite ou avoir une discussion pour reporter tout ou partie. Il a alors décidé de mettre l'extrême majorité en premier ; les reports qu'il a proposés ont été acceptés par la Commission fiscale ; c'est un choix qui comportait une part de risque. Il annonce que la reprise, certes poussive, est bien présente et plus rapide que prévue. La base du calcul, pour le CE sur proposition du DF, était de ne pas avoir plus de 400 mios cette année et il constate qu'ils sont déjà à 330 mios.

Il est possible de se demander si les prévisions fiscales sont trop basses. Pour l'année en cours, il ne l'affirmerait pas. Le fait est toutefois que le DF a changé les méthodes d'évaluation sur l'exercice des personnes physiques pour 2008 pour la première fois. Ainsi certains reliquats de 2006 et 2007 vont continuer à impacter 2010. Il est vrai qu'il y aura un effet « années antérieures » qui va aller en faiblissant.

La réalité d'aujourd'hui est qu'un scénario conservateur, c'est-à-dire sans troubles internationaux trop forts montre qu'il est maintenant déjà possible d'avoir une croissance des charges de 1.5% par an en moyenne et de revenir à l'équilibre, sur les prévisions fiscales telles qu'elles se présentent aujourd'hui, en 2012.

Il sera intéressant de suivre l'avancement de la taxation et les prochaines prévisions fiscales. Il admet qu'il y a des incertitudes et constate que les recettes fiscales seront effectivement plus élevées que ce qui figure dans ce budget, tout en étant incapable d'en prédire le montant, raison pour laquelle AFC est sur un scénario qui peut être qualifié d'extrêmement conservateur.

Au fond, rien n'indique avec certitude qu'il y ait un déficit sur les comptes 2010 ; par contre, il n'y aura pas de retour à l'excubérance économique des années 2007, 2008 et 2009, qu'il ne souhaite d'ailleurs pas. Il indique que le taux de croissance potentiel suisse est aujourd'hui estimé à 1.8%-1.9% et il sait qu'avec 1.5% de taux de croissance l'Etat arrive à satisfaire les besoins nouveaux d'une population qui augmente de 1%.

### **Vote en troisième débat**

Puisqu'il y a eu des amendements, le président reprend ce PL 105 40, article par article.

**Le président met aux voix l'article 1 « Perception des impôts ».**

**Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 2 « Perception des centimes additionnels ».**

**Pas d'opposition, l'article 2 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 3 « Personnes physiques ».**

**Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 4 « Personnes morales ».**

**Pas d'opposition, l'article 4 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 5 « Successions et enregistrement ».**

**Pas d'opposition, l'article 5 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 6 « Budget administratif ».**

**Pas d'opposition, l'article 6 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 7 « Fonctionnement » amendé comme suit :**

« Art. 7 Fonctionnement

<sup>1</sup> Les charges s'élèvent à 7 608 977 374 F et les revenus à 7 274 498 652 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

<sup>2</sup> L'excédent de charges d'élève à 334 478 722 F et l'excédent de charges à 377 107 574 F avant dotations et dissolutions de provisions »

**Pas d'opposition, l'article 7 ainsi amendé est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 8 « Investissements » amendé comme suit :**

« Art. 8 Investissements

<sup>1</sup> Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 918 264 012 F et les recettes à 208 250 341 F.

<sup>2</sup> Les investissements nets s'élèvent à 710 013 671 F avec les locations financement et à 808 285 146 F hors locations financement »

**Pas d'opposition, l'article 8 ainsi amendé est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 9 « Cas d'urgence pour une dépense nouvelle ».**

**Pas d'opposition, l'article 9 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 10 « Emprunts ».**

**Pas d'opposition, l'article 10 est adopté.**

**Le président met aux voix l'article 11 « Facturation ».**

**Vote :**

Pour : 9 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R)

Contre : 6 (3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Abstention : --

**L'article 11 est adopté.**



**Le président met aux voix l'article 12 « Référendum ».**  
**Pas d'opposition, l'article 12 est adopté.**

**Vote final**

**Le président met aux voix le PL 10540 dans son ensemble.**

**Vote :**

Pour : 12 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Contre : 3 (1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : --

**Le PL 10540 est adopté.**

Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, une large majorité des membres de la Commission des finances, composée de tous les députés représentant les partis gouvernementaux, vous invitent à adopter le projet de budget 2010 de l'Etat de Genève.

## **Projet de loi (10540)**

### **établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2010 (LBU-2010) (D 3 70)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 54, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la  
République et canton de Genève, du 24 mai 1847;  
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève,  
du 7 octobre 1993,  
décrète ce qui suit :

## **Chapitre I Contributions publiques**

### **Art. 1 Perception des impôts**

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

### **Art. 2 Perception des centimes additionnels**

Il est perçu en 2010, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au  
chapitre II de la présente loi.

## **Chapitre II Centimes additionnels**

### **Art. 3 Personnes physiques**

<sup>1</sup> Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des  
impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

<sup>2</sup> En application de la loi accordant une indemnité et des aides financières  
annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins  
à domicile pour les années 2008 à 2011, du 4 décembre 2008 (loi 10064), il  
est perçu, en 2010, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et  
fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la  
fortune des personnes physiques.

**Art. 4 Personnes morales**

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales.

**Art. 5 Successions et enregistrement**

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2009, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1er janvier 2010 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

**Chapitre III Budget administratif****Art. 6 Budget administratif**

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2010 est annexé à la présente loi.

**Art. 7 Fonctionnement**

<sup>1</sup> Les charges s'élèvent à 7 608 977 374 F et les revenus à 7 274 498 652 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

<sup>2</sup> L'excédent de charges s'élève à 334 478 722 F et l'excédent de charges à 377 107 574 F avant dotations et dissolutions de provisions.

**Art. 8 Investissements**

<sup>1</sup> Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 918 264 012 F et les recettes à 208 250 341 F.

<sup>2</sup> Les investissements nets s'élèvent à 710 013 671 F avec les locations financement et à 808 285 146 F hors locations financement.

## Chapitre IV Dérogations

### Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

## Chapitre V Emprunts

### Art. 10 Emprunts

<sup>1</sup> Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2010, au nom de l'Etat de Genève.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2010 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

## Chapitre VI Garantie de l'Etat

### Art. 11 Facturation

<sup>1</sup> La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2010 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la Banque cantonale de Genève fixé à 0,081%.

<sup>2</sup> Le détail de la rémunération des engagements de pied du bilan de l'Etat est le suivant :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,081%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social	0,125%
Association Première Ligne	0,125%
Fondation d'aide aux entreprises	0,125%
Fondation des parkings	0,125%
Fondation des parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%

Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation de l'expression associative	0,125%

<sup>3</sup> La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

## **Chapitre VII Dispositions finales**

### **Art. 12 Référendum**

Selon les articles 53 et 54 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, l'article 10 (emprunts) est soumis au délai référendaire de 40 jours.

## Projet de budget administratif 2010 amendé comfin

en CHF

Projet de budget  
2010 amendé

Budget 2009

Compte 2008

### Fonctionnement

<b>Revenus</b> (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'274'498'652	7'586'312'123	8'233'665'146
<b>Charges</b> (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'608'977'374	7'570'991'803	7'737'779'867
<b>Résultat net</b>	<b>-334'478'722</b>	<b>15'320'320</b>	<b>495'885'279</b>
Résultat net hors provisions	-377'107'574	-65'948'925	279'762'714

### Investissement

<b>Recettes</b> (Hors imputations internes)	208'250'341	181'071'812	873'486'872
<b>Dépenses</b> (Hors imputations internes)	918'264'012	720'185'503	584'685'636
<b>Investissements nets</b>	<b>710'013'671</b>	<b>539'113'691</b>	<b>-288'801'236</b>

# Projet de budget 2010

## Thèmes transversaux

- **Recettes fiscales**
- **Les provisions**
- **Le personnel**
- **Fondation de Valorisation des actifs de la BCGe et service du contentieux**
- **Les amortissements**
- **Investissements**
- **Gestion de la dette**



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

1800

Département des finances

03.12.2009 - Page 2

# Projet de budget 2010

## Estimations fiscales

28 octobre 2009



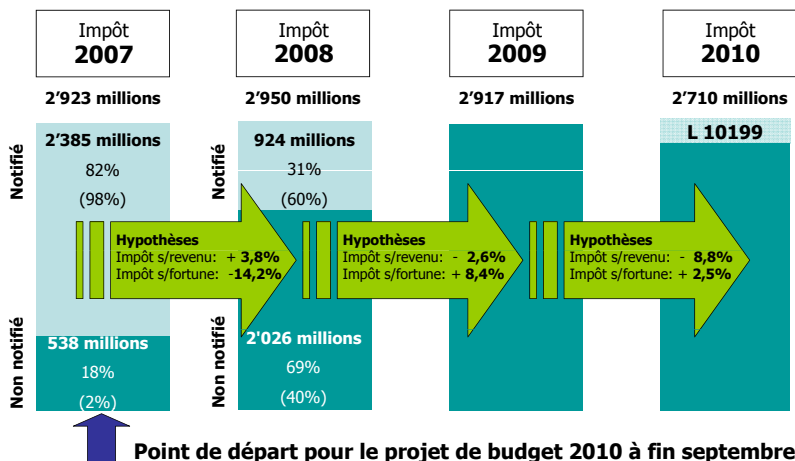
REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

1800

[www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances)

## Personnes physiques (IBO)

Nouveau



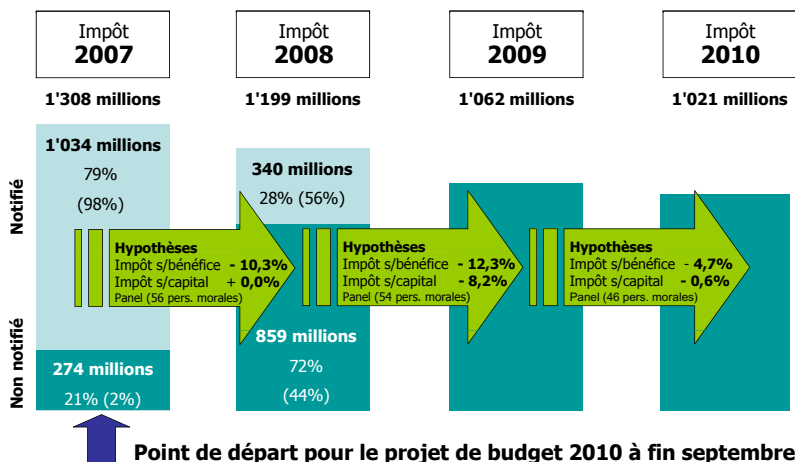
REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

[www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances)

Page 3

## Personnes morales

Nouveau



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

[www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances)

Page 5



## Recettes fiscales

Nouveau

Hypothèses de croissance sur l'impôt courant  
(situation des comptes restitués)

	2007 / 2008	2008 / 2009	2009 / 2010 Avec Loi 10199
Impôt sur le revenu des personnes physiques	+ 4,6%	- 0,2%	- 8,3%
Impôt sur la fortune des personnes physiques	- 14,2%	+ 8,4%	+ 2,5%
Impôt sur les personnes morales	- 8,4%	- 11,4%	- 3,8%



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

[www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances)

Page 7

Nouveau

## Facteurs modifiant la prévision fiscale

### ■ Eléments nouveaux avant le vote du budget :

#### ■ Avance de la taxation

##### ■ Personnes physiques imposées selon le barème ordinaire

Environ 1'200 nouveaux dossiers taxés pour 2007

Environ 38'000 nouveaux dossiers taxés pour 2008. Pour les amendements au projet de budget 2010, prise en compte de quelque 149'000 dossiers taxés.

##### ■ Personnes morales

Environ 200 nouveaux dossiers taxés pour 2007

Environ 3'800 nouveaux dossiers taxés pour 2008.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE




[www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances)

Page 9

Nouveau

## Facteurs modifiant la prévision fiscale




- Perception de l'impôt à la source
  - Deux mois supplémentaires de perception
  - Taux de croissance de la perception cumulée entre 2008 et 2009
    - + 1% pour le projet de budget 2010, situation à fin juillet
    - + 6% pour le projet de budget 2010 amendé, situation à fin septembre
- Prévisions PIB suisse 2009 et 2010 par le GPE (révisées le 1<sup>er</sup> octobre)

	PB2010		PB2010 amendé
2008	+ 1,6%		+ 1,8%
2009	- 2,8%		- 1,5%
2010	+ 0,3%		+ 1,0%

Nouveau

## Facteurs modifiant la prévision fiscale

- Réponses des entreprises au questionnaire (révisées le 15 octobre)
  - Baisse du taux de participation des entreprises (61 en janvier, 56 en octobre)
  - Près de 20% des entreprises ayant répondu ne se prononcent pas pour 2010
  - Modification des hypothèses de croissance sur le bénéfice

	PB2010		PB2010 amendé
2008	- 5,9%		- 10,3%
2009	- 11,9%		- 12,3%
2010	+ 6,9%		- 4,7%

# Recettes fiscales de 2007 à 2010

Nouveau

	C2007	C2008	B2009	PC2009	PB2010	PB2010 / B2009	Ecart B2009 En %	PB2010 / C2008	Ecart C2008 En %
Millions de francs									
<b>IMPÔTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES</b>	3'699.6	3'831.1	3'728.1	4'014.4	3'534.3	-193.8	-5.2%	-296.8	-7.7%
<b>IMPÔTS SUR LES PERSONNES MORALES</b>	1'246.1	1'302.1	1'096.7	1'120.5	1'031.4	-65.3	-6.0%	-270.7	-20.8%
<b>TOTAL IMPÔTS PÉRIODIQUES</b>	4'945.7	5'133.2	4'824.8	5'135.0	4'565.7	-259.1	-5.4%	-567.5	-11.1%
<b>AUTRES IMPÔTS CANTONAUX</b>	623.5	622.1	752.9	833.0	684.9	-68.1	-9.0%	62.8	10.1%
<b>PARTS CANTONALES À DES IMPÔTS FÉDÉRAUX</b>	401.7	402.0	340.6	414.1	352.6	12.0	3.5%	-49.5	-12.3%
<b>TOTAL IMPÔTS</b>	5'970.9	6'157.2	5'918.4	6'382.0	5'603.1	-315.2	-10.9%	-554.1	-13.3%


 REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

10001 TORRENOVA 1000

[www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances)

Page 13

## Recettes fiscales 2009 et 2010

	B2009	Projection C2009 Septembre	PC2009	Ecart PC2009 / B2009 En %	PB2010		Ecart septembre / juillet En %	
Millions de francs					Juillet	Septembre		
<b>IMPÔTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES</b>	3'728.1	4'014.4	286.3	7.7%	3'351.9	3'534.3	182.4	5.4%
<b>IMPÔTS SUR LES PERSONNES MORALES</b>	1'096.7	1'120.5	23.8	2.2%	1'180.2	1'031.4	-148.8	-12.6%
<b>TOTAL IMPÔTS PÉRIODIQUES</b>	4'824.8	5'135.0	310.1	6.4%	4'532.1	4'565.7	33.6	0.7%
<b>AUTRES IMPÔTS CANTONAUX</b>	752.9	833.0	80.0	10.6%	684.2	684.9	0.7	0.1%
<b>PARTS CANTONALES À DES IMPÔTS FÉDÉRAUX</b>	340.6	414.1	73.4	21.6%	356.8	352.6	-4.2	-1.2%
<b>TOTAL IMPÔTS</b>	5'918.4	6'382.0	463.6	7.8%	5'573.0	5'603.1	30.1	0.5%


 REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

10001 TORRENOVA 1000

[www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances)

Page 14

# Projet de budget 2010

# Les provisions

23 septembre 2009



Département des finances

03.12.2009 - Page 16

## Provisions - Rappel

- Une **provision** est une charge non monétaire. Elle permet d'enregistrer des charges dont l'échéance ou le montant est incertain. La constitution intervient lors du constat comptable de la charge, elle implique la rétention de moyens d'activité et diminue le résultat de fonctionnement.

Deux types de provisions :

- Provisions pour risque et charges (ex. assainissement d'un site pollué)
- Provisions pour dépréciation d'actifs (ex. débiteurs douteux)

Les provisions servent essentiellement à couvrir un risque



Département des finances

03.12.2009 - Page 17

## Provisions - Rappel

- Une **réserve** est une charge monétaire ou non qui a pour but d'anticiper ou pré-financer une dépense future. (ex. Réserve conjoncturelle)

Les réserves sont utilisées pour anticiper un événement et sont constituées après résultat



## Provisions au PB 2010

Utilisation/dissolution de provision (nature 439)	256.7 mios
Constitution de provision (nature 338)	<u>206.1 mios</u>
Impact positif sur le résultat	50.6 mios



# Provision pour débiteurs douteux de l'AFC

## Méthode d'estimation de la provision

- Application d'un taux moyen statistique aux recettes fiscales

## Evaluation de la provision

Utilisation	- 122,6 millions
Dotation	+92,9 millions



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

ROSE THOMAS LEE

Département des finances

03.12.2009 - Page 20

## Variation des provisions

	Solde au 1.1.2010 (projection)	Constitution de provision	Utilisation de provision	Dissolution de provision	Solde au 31.12.2010 (projection)
Pensions payées par l'Etat	165.5	15.5	10.0		171.0
Indexation des rentes de la caisse de la police	96.1	15.8	11.1		100.7
Assurance-maladie	72.5	38.9	35.9		75.5
Dossiers non traités	52.8	27.5	27.3		53.0
Pont AVS des enseignants du primaire	49.6		1.5		48.1
Heures supplémentaires	47.5	0.3			47.8
Soldes de vacances	21.8	0.2			21.9
Assainissement des sites contaminés	23.4	0.6	7.3		16.7
Subventions promises non versées	14.9	0.6	1.0		14.6
Pertes sur réalisation Fondation de valorisation	35.3		21.4		13.9
Autres provisions pour risques et charges	7.9	1.3	0.6	0.2	8.4
Amiante	4.5				4.5
Hospitalisations hors canton	0.4				0.4
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>592.2</b>	<b>100.7</b>	<b>116.1</b>	<b>0.2</b>	<b>576.6</b>
Impôts périodiques (PP et PM) et aperiodiques	691.5	92.9	122.6		661.8
Avances des pensions alimentaires	37.6	4.0	2.5		39.1
Autres débiteurs douteux	29.9	2.7	0.4	12.7	19.6
Prestations complémentaires cantonales et fédérales et d'assistance	12.1	5.7	2.2		15.6
<b>Total provisions pour débiteurs douteux</b>	<b>771.1</b>	<b>105.3</b>	<b>127.7</b>	<b>12.7</b>	<b>736.1</b>
<b>Total provisions</b>	<b>1'363.3</b>	<b>206.1</b>	<b>243.8</b>	<b>12.9</b>	<b>1'312.6</b>



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

ROSE THOMAS LEE

Département des finances

03.12.2009 - Page 21

## Projet de budget 2010

# Personnel

23 septembre 2009



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département des finances

03.12.2009 - Page 22

## Charges de personnel en 2010

- Croissance de **2.8% (56 millions)** par rapport budget 2009. Les éléments suivants sont les principaux facteur de cette croissance :
  - Versement dès janvier 2010 de **l'annuité 2009 au corps enseignant**
  - **Annuité 2010** versée à l'ensemble du personnel selon les mécanismes usuels
  - **Refonte de la réduction technique linéaire** - répartie par CR selon le taux de vacances des postes : 17 millions
  - **Effectifs du "petit Etat"** en croissance de **1,4%**, proche du taux de croissance de la population
  
- **L'indexation** n'a pas d'impact, puisque l'inflation est nulle



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département des finances

03.12.2009 - Page 23

## Charges de personnel en 2010

### Refonte de la Réduction technique linéaire (RTL)

- **Historique** : La RTL a évolué au fil du temps selon des directions diverses
  - **Initialement**, la RTL correspondait uniquement aux postes vacants et à l'effet Noria. Elle était centralisée au niveau de chaque département, soit sur le CR du secrétariat général.
  - **Ensuite**, la RTL n'a pas évolué en fonction des réorganisations interdépartementales. De plus, elle a augmenté en fonction d'autres réductions qui ont été alloués selon divers critères (catégorie de personnel).
  - **Finalement** la RTL devenait non équitable entre les divers départements et représentait un montant non "lisible" du fait de tout cet historique.



## Charges de personnel en 2010

### Refonte de la Réduction technique linéaire (RTL)

- **Dès le PB2010** : la RTL ne traduit que les effets de vacances de postes
  - les effets Noria sont désormais pris en compte dans le calcul des annuités
  - la RTL sera désormais basée sur le taux de vacances des postes votés selon les catégories de personnel (personnel administratif et technique, personnel enseignant, corps de Police)
  - Pour chacune de ces catégories, les pourcentages seront considérés sur la base de la dernière année connue de vacances
  - Le taux est fixé annuellement avec répartition de la RTL par CR
  - Pour le PB2010, les taux sont les suivants :
    - pour le personnel administratif et technique : 2,87%
    - pour le personnel enseignant : 0,4%
    - pour le personnel de police : 0,0%
  - Ces taux sont appliqués sur la masse salariale des natures à postes pour déterminer le montant de la RTL





## Nouveaux postes au projet de budget 2010

- Création de **238 postes**, composé de 186 postes dans l'administration et 52 postes au pouvoir judiciaire
  - 52 postes dont 12 magistrats dans le cadre de "Justice 2011" (engagement au cours de l'année 2010).
  - 20 postes pour la police
  - 53 postes pour le corps pénitentiaire (ouverture d'école en vue de la mise en service de Curabilis)
  - 50 postes pour l'enseignement post-obligatoire
  - 21 postes pour l'enseignement spécialisé



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

1001 TORRINO 110

Département des finances

03.12.2009 - Page 26

## Postes au projet de budget 2010

DEPARTEMENT	Internalisation Externalisation	Transferts internes Petit Etat	Nouveaux postes au projet de budget 2010	Projet de Budget 2010
CHA		1.00	1.00	70.83
DF		1.00	6.00	769.00
DIP	-29.20	2.00	77.10	7'192.61
DI		-2.00	96.90	2'787.63
DCTI				1'092.85
DT		4.30	5.50	493.50
DSE		-5.30		678.35
DES				224.23
<b>Total Admin.</b>	<b>-29.20</b>	<b>1.00</b>	<b>186.50</b>	<b>13'309.00</b>
SGGC				22.97
PJ		-1.00	51.50	492.42
<b>Total Général</b>	<b>-29.20</b>	<b>0.00</b>	<b>238.00</b>	<b>13'824.39</b>
CdC				1.00
Constituante				4.00



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

1001 TORRINO 110

Département des finances

03.12.2009 - Page 27

## Effectifs Grand Etat (1/2)

ENTITES	Budget 2005 selon nouvelle structure	Budget 2006	Budget 2007	Budget 2008	Budget 2009	Projet de Budget 2010
CHA	61.93	61.93	60.43	59.83	68.83	70.83
DF	793.05	783.75	769.85	769.65	762.00	769.00
DIP	7'090.65	7'062.06	7'091.66	7'119.46	7'142.71	7'192.61
PAT	1'758.25	1'664.10	1'657.68	1'766.61	1'769.84	1'795.77
ENS	5'332.40	5'397.96	5'433.98	5'352.85	5'372.87	5'396.84
DI	2'702.90	2'697.95	2'741.03	2'729.83	2'692.73	2'787.63
POL	1'516.00	1'517.00	1'554.85	1'554.55	1'572.55	1'645.55
PAT	1'186.90	1'180.95	1'186.18	1'175.28	1'120.18	1'142.08
DCTI	1'167.11	1'141.21	1'116.89	1'098.21	1'092.85	1'092.85
DT	532.80	525.50	518.60	483.89	483.68	493.50
DSE (y.c 276 / OCE)	598.49	696.69	688.41	684.80	683.65	678.35
DES	309.92	307.92	216.31	223.33	224.23	224.23
<b>Total Administration</b>	<b>13'256.85</b>	<b>13'277.01</b>	<b>13'203.18</b>	<b>13'169.00</b>	<b>13'150.68</b>	<b>13'309.00</b>
SGGC	19.97	19.97	20.97	21.97	22.97	22.97
PJ	391.52	391.52	412.92	438.42	441.92	492.42
<b>Total Admin. 3 pouvoirs</b>	<b>13'668.34</b>	<b>13'688.50</b>	<b>13'637.07</b>	<b>13'629.39</b>	<b>13'615.57</b>	<b>13'824.39</b>
CdC			1.00	1.00	1.00	1.00
Constituante					4.00	4.00



Département des finances

03.12.2009 - Page 28

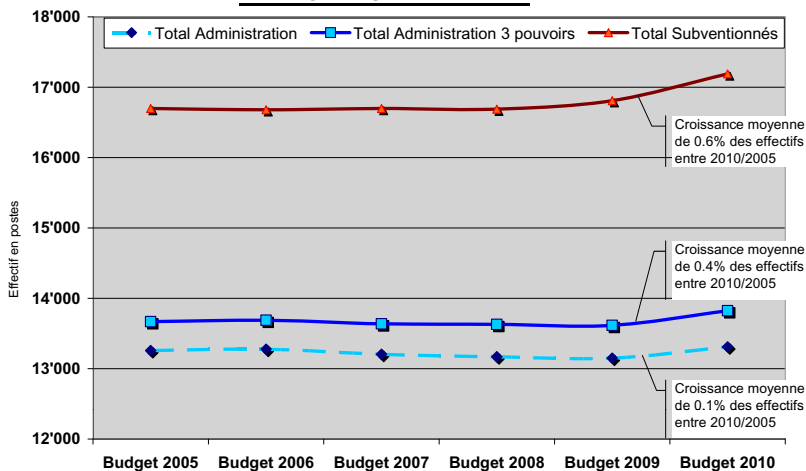
## Effectifs Grand Etat (2/2)

ENTITES	Budget 2005 selon nouvelle structure	Budget 2006	Budget 2007	Budget 2008	Budget 2009	Projet de Budget 2010
HES	532.44	543.94	524.39	513.10	577.51	601.78
Université	1'934.29	1'935.07	1'933.13	1'941.53	1'959.78	2'013.93
Sous-total Uni-HES	2'466.73	2'479.01	2'457.52	2'521.47	2'537.29	2'615.71
HUG	8'368.00	8'352.00	8'455.00	8'348.00	8'298.00	8'298.00
Joli-Mont et Montana	206.00	206.00	206.00	207.00	212.00	212.00
Hospice général	711.40	715.80	756.70	695.70	704.40	703.40
EPI (EPSE-CIP)				390.50	414.50	459.10
EPSE	241.75	241.75	241.75			
CIP-CRPH	86.75	86.75	86.75			
Sous-total Etablis. publics médicaux	9'613.90	9'602.30	9'746.20	9'641.20	9'628.90	9'672.50
FSASD	1'395.35	1'389.75	1'376.10	1'390.40	1'390.40	1'390.40
EMS	3'223.00	3'209.80	3'118.30	3'135.25	3'253.25	3'512.00
Sous-total entités privées subvent.	4'618.35	4'599.55	4'494.40	4'525.65	4'643.65	4'902.40
<b>Total Subvention.</b>	<b>16'698.98</b>	<b>16'680.86</b>	<b>16'698.12</b>	<b>16'688.32</b>	<b>16'809.84</b>	<b>17'190.61</b>
<b>TOTAL Grand Etat</b>	<b>30'367.32</b>	<b>30'369.36</b>	<b>30'336.19</b>	<b>30'318.71</b>	<b>30'430.42</b>	<b>31'020.00</b>



Département des finances

03.12.2009 - Page 29

**EFFECTIF GRAND ETAT**

REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département des finances

03.12.2009 - Page 30

# Projet de budget 2010

## Fondation de Valorisation des actifs de la BCGe, en liquidation

### Point de situation

23 septembre 2009



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département des finances

03.12.2009 - Page 31

## CREANCES RESTANT A VENDRE AU 31 AOUT 2009

En millions de francs

• <b>Ventes en cours</b>	<b>30</b>	
• <b>Offres acceptées</b>	<b>2,2</b>	
• <b>Objets au catalogue</b>	<b>32,1</b>	
• <b>Dossiers en procédure</b>	<b>72,2</b>	
• <b>Reste à commercialiser</b>	<b><u>54,3</u></b>	
<b>Total</b>	<b>190,8</b>	<b>pour 35 dossiers (60 au 31.12.2008)</b>

**Dont 1 dossier de 32 millions et 8 dossiers totalisant 90 millions**

**Environ 50 millions seront réalisés sur 2010**



Département des finances

03.12.2009 - Page 32

## FIN DE LA FONDATION DE VALORISATION

**En conformité avec la loi 10202, la personnalité juridique et la raison sociale de la Fondation disparaîtront au 31 décembre 2009**

**A cette date, la loi prévoit que l'Etat de Genève succède à la Fondation avec tous ses droits et obligations, notamment :**

- reprise des actifs résiduels, essentiellement les créances et biens immobiliers restant à liquider, estimés à environ CHF 50 millions (sur les CHF 5,3 milliards d'origine)
- reprise des passifs résiduels, essentiellement le solde du financement bancaire auprès de la BCGe
- reprise des actes de défaut de biens et conventions obtenus des débiteurs

**Le Conseil d'Etat a décidé que l'activité résiduelle héritée de la Fondation sera gérée par le futur Service du Contentieux de l'Etat => disparition du CR de la Fondation aux budget et comptes 2010**



Département des finances

03.12.2009 - Page 33

## LE SERVICE DU CONTENTIEUX DE L'ETAT

- La création de ce nouveau service centralisé, prévue au 1er janvier 2010 au sein de la Direction générale des finances de l'Etat, concrétise les mesures P1 -58 et P2 -42 des plans de mesure du Conseil d'Etat adoptés en début de législature

- **Budget 2010**

Charges de fonctionnement	23.0
Revenus	<u>37.5</u>
Résultat net	14.5



## Projet de budget 2010

# Les amortissements

23 septembre 2009



# Amortissements

- Le calcul des amortissements est fondé sur **le coût au bilan des immobilisations** ainsi que sur **une estimation** des biens d'investissements qui seront mis en service en 2010.
- **La durée d'amortissement** est déterminée en fonction de la nomenclature **des catégories d'immobilisation**.
- **La charge d'amortissement nette** prévue au PB2010 **s'élève à 268.8 millions**, soit une légère progression de 2% par rapport au budget 2009.
- La forte croissance des investissements qui a eu lieu durant la législature 2006-2009 et qui se poursuivra sur plusieurs années aboutit à un niveau d'amortissements qui **progressera encore durant les prochaines années** au gré des mises en service.



Projet de budget 2010

# Investissement

23 septembre 2009



## Niveau record des investissements

- Le projet de budget 2010 confirme la volonté du Conseil d'Etat d'augmenter significativement les investissements publics afin de **soutenir l'économie et l'emploi** en réalisant les infrastructures collectives dont le canton a besoin pour assurer son développement
- Les dépenses d'investissement atteignent le niveau record de **915 millions** en 2010, soit plus du double du montant du début de la législature
- Deux tiers** des dépenses portent sur la réalisation des **nouveaux projets**, alors que le renouvellement du patrimoine de l'Etat représente un tiers des investissements prévus en 2010



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

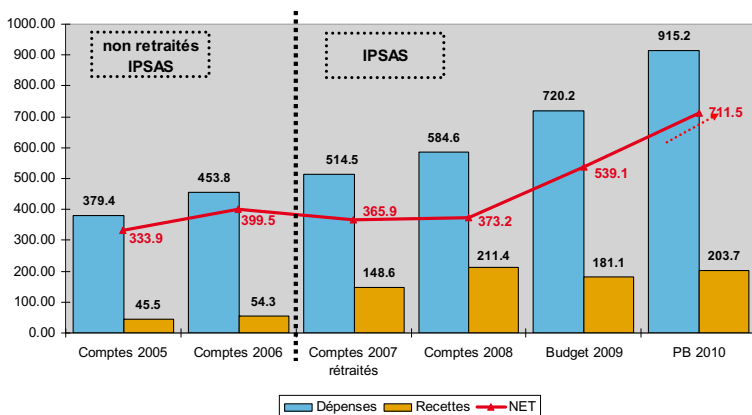
1007 TESSERAUD

Département des finances

03.12.2009 - Page 39

## Croissance des investissements

Progression entre 2005 et 2010 (hors Transferts d'actifs)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

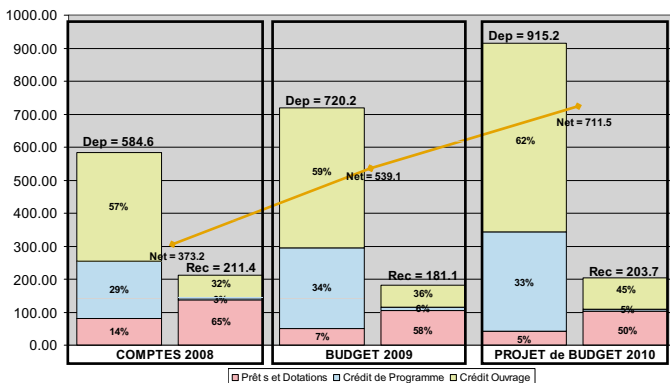
1007 TESSERAUD

Département des finances

03.12.2009 - Page 40

## Structure des investissements

Comparaisons par catégorie (hors transferts d'actifs)



■ **Investissements nets** (dépenses moins recettes) : **711,5** millions en 2010, soit une **progression de 91%** par rapport aux comptes 2008

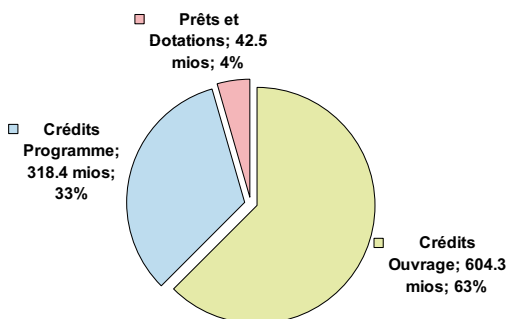


Département des finances

03.12.2009 - Page 41

## Composition des investissements

Répartition des dépenses du PB2010 par type



■ **Dépenses d'Investissements** (hors réduction globale de 50 millions): **965,2 millions**



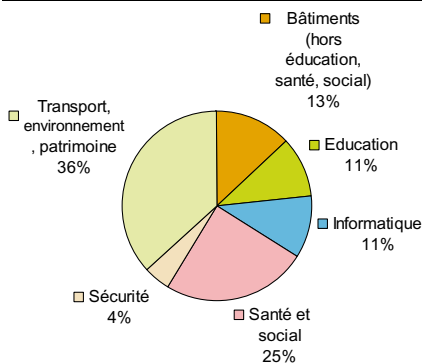
Département des finances

03.12.2009 - Page 42



## Domaines d'investissements

### Répartition des dépenses du PB2010 par Domaine



■ **Dépenses d'investissements** (hors réduction globale de 50 millions) : **965,2 millions**



Département des finances

03.12.2009 - Page 43

## Nouveaux investissements

### Principaux chantiers

N° Loi	Libellé Loi	PB2010	% Dépenses totales
8719 - 10444	Liaison CEVA	82.0	8.5%
H.1.50	Extension du réseau tramway - TCMC	77.0	8.0%
H.1.50	Extension du réseau tramway - TCOB	75.0	7.8%
9422	HUG - Maternité - 3e étape - Construction / Equipement	32.1	3.3%
9955	CMU - 5e étape - Construction / Equipement	24.7	2.6%
10418	Curabilis - extension et transformation	24.4	2.5%
En cours	EMS - construction solde EMS (12 projets ~900 lits)	20.6	2.1%
9015	Collège Sismondi - Reconstruction / Equipement	17.4	1.8%
10407	IHEID Maison de la Paix	17.0	1.8%
8662-10441	Traversée de Vesenez	12.5	1.3%
9897	CO Drize - Construction / Equipement / Informatique	12.2	1.3%
10008	LUP - achats	10.0	1.0%
9610	EMS - Les Mouilles et La Poterie	10.0	1.0%
10409	HUG - HDE - 3e étape - Construction / Equipement	9.8	1.0%
10177	Administration en ligne (AEL)	9.0	0.9%
En cours	HUG - Nouveau bâtiment des lits (BDL2) - construction	4.0	0.4%
		<b>437.6</b>	<b>45.3%</b>

**Dépenses Totales PB 2010 (RGI non déduite) : 965.2**

■ Les **principaux chantiers** prévus en 2010 représentent **45%** des dépenses d'investissements

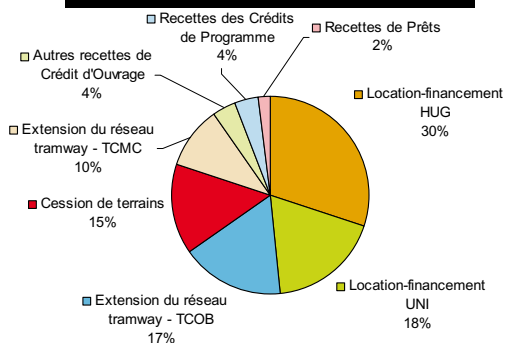


Département des finances

03.12.2009 - Page 44

# Recettes d'investissements

## Répartition des Recettes du PB2010



■ Recettes d'investissement : 203,7 millions (taux de couverture des dépenses : 22,2%)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département des finances

03.12.2009 - Page 45

## Répartition par département

	PB2010 V0			%
	Dépenses	Recettes	NET	
Chancellerie	40'000	0	40'000	0.0%
DF	2'055'000	0	2'055'000	0.2%
DIP	45'856'592	-3'354'500	42'502'092	4.9%
DI	8'468'681	0	8'468'681	1.0%
DCTI	769'117'000	-99'349'366	669'767'634	77.9%
DT	36'883'239	-1'925'000	34'958'239	4.1%
D.S.E	5'480'000	-450'000	5'030'000	0.6%
DES	95'743'000	-300'000	95'443'000	11.1%
Grand Conseil	197'500	0	197'500	0.0%
Cour des Comptes	50'000	0	50'000	0.0%
Constituante	0	0	0	0.0%
PJ	1'273'000	0	1'273'000	0.1%
<b>TOTAL GENERAL (Hors RGI et Loc. Fin.)</b>	<b>965'164'012</b>	<b>-105'378'866</b>	<b>859'785'146</b>	<b>100.0%</b>
RGI *	-50'000'000		-50'000'000	
Location Financement*		-98'271'475	-98'271'475	
<b>TOTAL GENERAL (avec RGI et Loc. Fin.)</b>	<b>915'164'012</b>	<b>-203'650'341</b>	<b>711'513'671</b>	

La réduction globale des investissements (RGI) ainsi que les recettes de location-financement sont intégralement attribuées au DCTI



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département des finances

03.12.2009 - Page 46

## CONCLUSION

- La forte croissance qui a eu lieu durant la législature 2006-2009 aboutit à un niveau d'investissements très élevé qui se maintiendra **au moins jusqu'en 2012**.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

18007 10/2009/001

Département des finances

03.12.2009 - Page 47

Projet de budget 2010

# Gestion de la Dette

23 septembre 2009



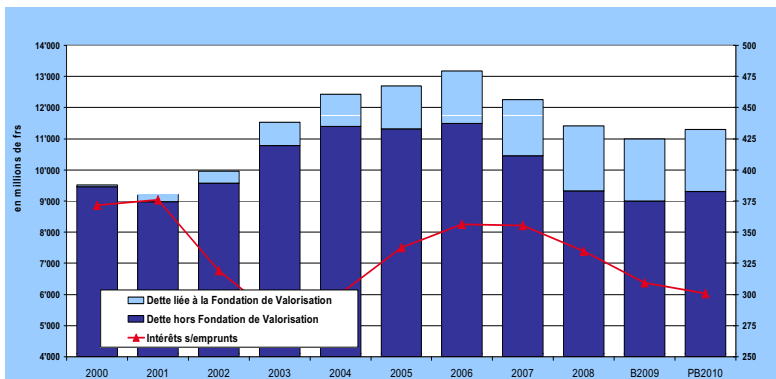
REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

18007 10/2009/001

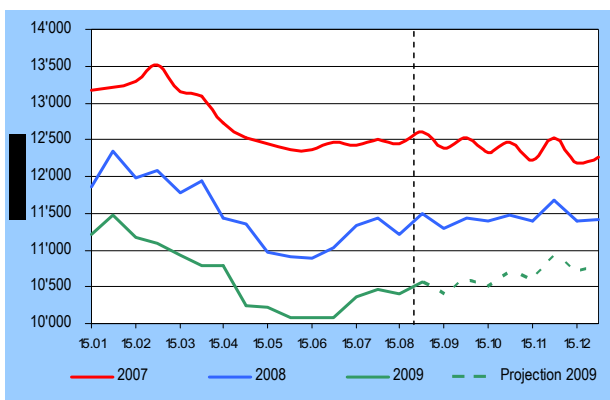
Département des finances

03.12.2009 - Page 48

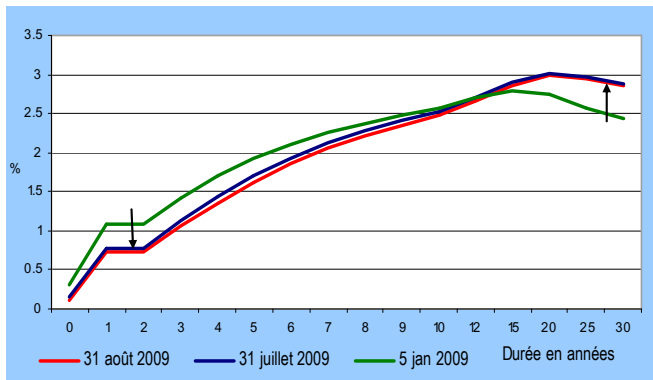
## Evolution de la dette et des intérêts passifs



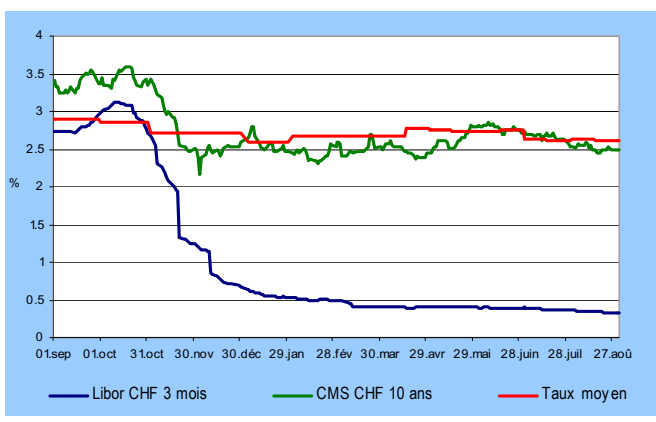
## Evolution de la dette 2007 - 2009



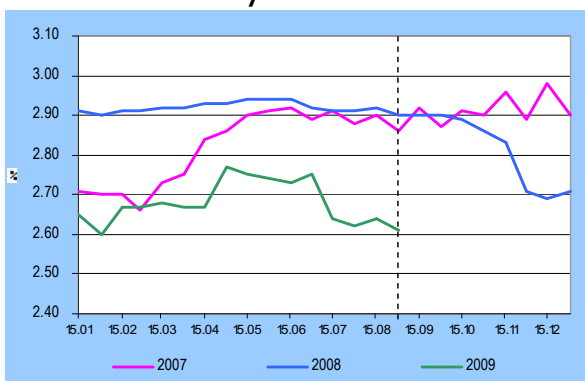
# Évolution de la courbe des taux d'intérêt



# Évolution des taux d'intérêt



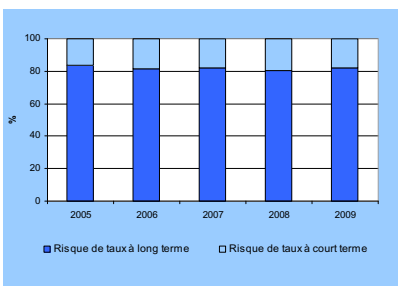
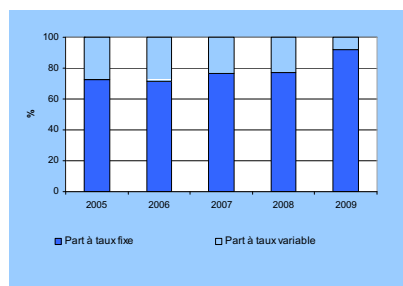
## Taux moyen de la dette



2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
3.88%	3.04%	2.46%	2.58%	2.65%	2.71%	2.90%	2.71%



## Structure de la dette



## Durée moyenne de la dette

Il s'agit de la durée moyenne de la dette restant à rembourser. Cet indicateur permet de mieux mesurer l'évolution de la durée de vie de la dette en fonction de la politique d'emprunts effectuée.

durée moyenne en années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	31.08.2009
	2.25	3.31	3.59	4.26	5.08	5.46	5.83	5.67

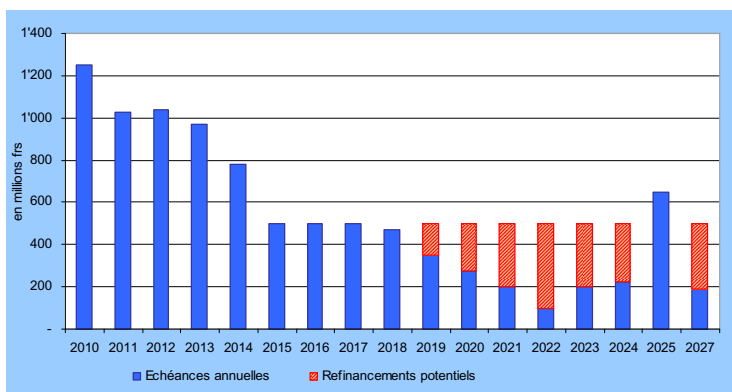
Durée moyenne des emprunts à long terme réalisés en 2009 : 10 ans



Département des finances

03.12.2009 - Page 55

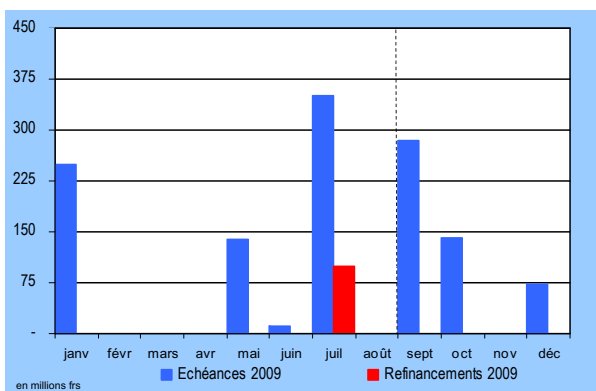
## Echéancier de la dette



Département des finances

03.12.2009 - Page 56

## Échéances importantes – 2009

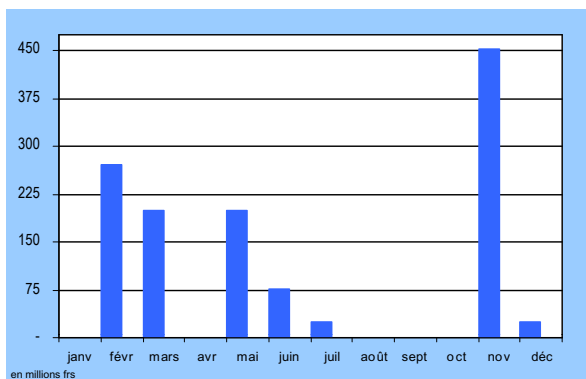


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département des finances

03.12.2009 - Page 57

## Échéances importantes – 2010



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département des finances

03.12.2009 - Page 58



Information demandée par la Commission des Finances concernant :  
les natures postes, les natures à francs et les financements OCE \*

## Consolidation

Natures	2006		2007		2008		2009		2010	
	Budget voté	ETP	Budget voté	ETP	Budget voté	ETP	Budget voté	ETP	PB	ETP
301.00100 Traitement personnel adm.	562'117'800	4'931'95	566'143'960	4'616'52	441'791'781	4'733'54	488'552'984	4'684'17	485'920'049	4'719'59
301.01400 Traitement Police (B)	1'283'00	1'283'00		1'293'00	1'316'00	1'316'00	1'352'42'586	1'323'80	1'392'40'039	1'396'80
PAT - PERMANENT DIP (y compris 301.00100)	160'592'900	1'664'10	162'603'379	1'657'58	169'499'730	1'766'61	195'908'201	1'769'84	198'951'989	1'795'77
ENS - PERMANENT DIP	567'535'500	5'937'96	575'918'200	5'633'96	596'182'870	5'552'85	650'989'232	5'372'87	648'169'738	6'396'84
<b>Total natures à poste</b>	<b>1'290'246'200</b>	<b>13'277'01</b>	<b>1'304'922'539</b>	<b>13'203'18</b>	<b>1'329'059'552</b>	<b>13'169'00</b>	<b>1'470'762'003</b>	<b>13'150'68</b>	<b>1'482'273'815</b>	<b>13'309'00</b>
301.00300 Traitement auxiliaires mensualisés	15'589'060	194'20	16'019'580	221'40	13'650'652	208'50	15'467'401	192'26	21'438'034	179'30
301.03300 Traitements agents spécialisés	1'696'210	26'67	1'932'860	26'68	3'441'744	26'88	6'928'834	46'20	10'623'149	74'50
PAT - AUXILIAIRES MENSUALISES - DIP	2'085'547	26'87	2'572'984	33'66	3'060'394	34'60	4'796'353	51'62	5'853'072	52'83
ENS - AUXILIAIRES MENSUALISES - DIP	13'542'100	138'49	13'368'025	145'47	15'752'726	149'43	19'705'943	169'67	15'260'521	132'92
302.01201 Traitements des remplaçants d'enseignants	23'226'400	220'97	23'368'600	220'68	20'893'590	186'29	24'514'151	204'71	24'888'645	206'93
<b>Total natures francs personnel mensualisé</b>	<b>567'393'317</b>	<b>609'15</b>	<b>57'222'049</b>	<b>647'88</b>	<b>56'799'106</b>	<b>605'70</b>	<b>71'412'682</b>	<b>664'46</b>	<b>78'083'421</b>	<b>646'48</b>
301.03400 Traitements du personnel auxiliaire (heures/facture)	1'828'090	12'46	1'973'069	10'73	2'164'200	13'07	2'121'739	13'11	2'156'719	12'31
301.03400 Nombre d'intervenants (DI) 1)	1'022'500	-	1'223'550	-	1'230'325	-	1'230'325	-	1'242'305	-
PAT - AUXILIAIRES A LA FACTURE - DIP	1'403'100	14'54	1'428'900	14'55	1'368'900	13'67	1'435'754	12'72	1'685'754	15'22
ENS - AUXILIAIRES A LA FACTURE - DIP	8'020'965	76'29	8'344'065	78'73	8'258'149	73'63	8'959'255	81'18	8'125'100	67'55
<b>Total natures francs personnel à l'heure ou à la facture (hors intervenants DI)</b>	<b>12'274'655</b>	<b>103'29</b>	<b>12'969'284</b>	<b>104'01</b>	<b>13'904'799</b>	<b>100'37</b>	<b>13'747'073</b>	<b>107'00</b>	<b>13'509'878</b>	<b>95'09</b>
<b>Total (hors intervenants DI)</b>	<b>1'359'260'172</b>	<b>13'989'44</b>	<b>1'375'013'872</b>	<b>13'955'07</b>	<b>1'398'963'457</b>	<b>13'875'07</b>	<b>1'555'921'758</b>	<b>13'922'14</b>	<b>1'573'547'114</b>	<b>14'050'56</b>

Placements OCE + PCEF (A)	22'469'000	583'90	17'925'000	458'20	11'750'000	309'80	79'45'000	167'00		
---------------------------	------------	--------	------------	--------	------------	--------	-----------	--------	--	--

1) Il n'est pas possible de transformer en ETP le nombre d'intervenants payés à l'heure ou sur facture du DI. Pour le détail de la répartition de ce type de personnel, il convient de se référer au tableau détaillé de la page DI.

(A) Les contrats OCE/ETC prolongés au-delà du 31.12.2008 pour des raisons de maladie, maternité, etc... ne sont pas pris en compte sur 2009.

Les valeurs 2009 contiennent uniquement les contrats PCEF connus à ce jour ainsi que les estimations des contrats 2009

(Source DSE) Le projet de budget 2009 des programmes cantonaux d'emploi et de formation (PCEF) se monte à 28 millions. Ce montant sera revu à la baisse dans les annexes à venir puisque le but à moyen terme est d'accorder cette mesure dès le 12ème mois de chômage au plus tard, soit encore sous régime d'indemnisation fédérale. Il convient également de souligner que les PCEF sont accordés en fonction des besoins du demandeur d'emploi et non des services qui les accueillent et qui doivent de surcroît fournir une prestation d'accompagnement et de formation. Il est difficile, voire dangereux, de déterminer un coût moyen par PCEF. Toutefois, sur la base d'une règle de trois, on peut estimer un coût moyen de 38'400.- F.

(B) Nature créée en 2008 : Précédemment regroupée sous 301.00100



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 14 septembre 2009

**Grand Conseil****Commission des finances****Conseil d'Etat**

M. David Hiler

Président

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

Case postale 3964

1211 Genève 3

*Examen du projet de budget 2010 - questions transversales*

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Faisant suite à sa dernière séance, la Commission des finances vous adresse ci-dessous les questions transversales qu'elle a retenues pour l'examen du projet de budget 2010.

**1) Consommation énergétique**

Une préoccupation récurrente de la Commission a trait à la consommation énergétique de l'Etat dans son ensemble.

Les commissaires souhaitent ainsi obtenir des informations concernant la gestion, le coût, et la consommation des fluides par chaque département et par le Grand Etat, et savoir quelle est la tendance de consommation générale (à la hausse ou à la baisse).

**2) Mise en place d'une nouvelle législature**

L'entrée en fonction d'un nouvel exécutif nécessite un certain nombre d'adaptations et mises à jour.

La Commission tient ainsi à savoir quelles sont les charges prévues pour le passage à la nouvelle législature (déménagements, collaborateurs de droit privé pour les Conseillers d'Etat,...).

**3) Emplois-formation**

Lors des derniers exercices, la Commission s'est à plusieurs reprises intéressée au nombre d'emplois temporaires cantonaux.

Par conséquent, elle souhaite désormais connaître, par département, et pour le Grand Etat, le nombre d'emplois-formation (ces derniers ayant remplacé les emplois temporaires cantonaux).

**4) Connaissance de l'offre de formation**

Dans le domaine de l'enseignement, l'offre de formation est en évolution constante ; de nouveaux diplômes et autres certificats de nature post-obligatoire apparaissent régulièrement.

La Commission souhaite ainsi savoir quelles sont les informations reçues par les responsables du recrutement de chaque département par rapport à l'évolution de l'offre globale de diplômes et autres certifications de type post-obligatoire existant à Genève.

- 2 -

**5) Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales sous une forme consolidée par un envoi unique d'ici au **mercredi 30 septembre 2009**. Il est toutefois évident que, dans le cas des auditions en sous-commission qui auront lieu avant cette date, les entités visitées devront déjà être en mesure de répondre à ces questions transversales.

Par ailleurs, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les présentes questions soient transmises à l'ensemble des entités auditionnées par la commission et relevant des départements (HUG, Hospice général, Université, IHEID, HES). En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes et le Secrétariat général du Grand Conseil, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission. Les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma parfaite considération.



Christian Bavarel  
Président  
Commission des finances

CC : - membres de la commission des finances



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 30 septembre 2009

Le Conseil d'Etat

7678-2009

Monsieur Christian BAVAREL  
Président de la commission des  
finances  
Grand Conseil  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

**Concerne : examen du projet de budget 2010 - Questions transversales**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'étude du projet de budget 2010, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat en date du 14 septembre 2009 un courrier relatif aux questions transversales. Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat par thématique.

**Question 1 - Consommation énergétique****1) Thermique**

L'énergie thermique demande plus d'analyse car il y a deux paramètres qui influencent directement le budget

- a) Tout d'abord son prix qui est très fluctuant de mois en mois mais en moyenne largement à la hausse (le prix a triplé en 5 ans).
- b) la consommation thermique est liée au chauffage donc aux conditions atmosphériques

**Mazout**

Le prix du mazout était au début d'année à 1,20 -/ l pour être aujourd'hui autour des 0,75 -/l. Pour maîtriser le budget, nous avons beaucoup travaillé avec les stocks. Pour 2010 nous tablons sur une légère baisse. (Dépendant de la rigueur de l'hiver !)

**Gaz**

Le prix du gaz suit celui du mazout, le plus souvent avec un décalage de 3 à 6 mois environ. Cela signifie qu'à l'heure actuelle le prix du kWh est encore très élevé mais on peut donc s'attendre à une baisse ses prochains mois. Pour 2010 une réduction du budget (Dépendant de la rigueur de l'hiver !).

- 2 -

**2) Électricité**

Le prix de l'électricité entre 2008 et 2009 a pris l'ascenseur soit +2.5 mio CHF. Une première baisse a été opérée en avril et une deuxième se profile en automne 2009 - 0.5 mio CHF. De plus, des négociations sont en cours avec SIG pour avoir un prix fixé sur 3 à 4 ans avec une baisse conséquente du prix du kWh pour le budget 2010.

**3) Eau**

Le prix de l'eau ainsi que la consommation sont restés stables cette année. Pour 2010, bien que la taxe d'épuration se renégocie actuellement à la hausse, les mesures d'économies d'eaux ont déjà montré leurs effets, d'où le statu quo pour 2010.

Par ailleurs, concernant la gestion en matière de consommation d'énergie, le Conseil a eu récemment l'occasion de communiquer sur ce point et vous trouverez en annexe le communiqué de presse.

**Question 2 - Mise en place d'une nouvelle législature**

Nous rappelons qu'en application des articles 101 et 119 de la Constitution genevoise, du 24 mai 1847 (A 2 00), ainsi que 2 de la loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat et l'organisation de l'administration, du 16 septembre 1993 (B 1 15), le pouvoir exécutif et l'administration générale du canton sont du ressort du Conseil d'Etat, et qu'à ce titre, il incombe à celui-ci de régler les attributions et l'organisation des bureaux de chaque département, en constituant des offices ou des services et en leur déléguant les compétences nécessaires. Les éventuelles charges liées à l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Etat sont donc nulles ou peu importantes et dépendront donc en large part des décisions que prendra le Conseil d'Etat nouvellement élu en début de législature. Il n'est d'ailleurs prévu qu'aucune ligne budgétaire spécifique ne soit ouverte à cet effet.

**Question 3 - Emplois-formation**

La répartition des emplois-formation (régimes fédéral et cantonal confondus) à fin août 2009 :

<b>a) Petit Etat</b>	
CHA	3
DF	19
DIP	32
DI	71
DCTI	24
DT	12
DSE	84
DES	4
PJ	1
	<i>Sous-total</i> 250
<b>b) Établissements publics</b>	
HUG	29
Hospice général	11
Université	9
HES	3
EPI	59
SIG	1
Autres régies et EPA	8
	<i>Sous-total</i> 120
	<b>Total général Grand Etat</b> 370

**Question 4 - Connaissance de l'offre de formation**

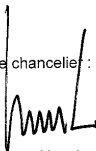
L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue professionnelle -OFPC- (et, partant, les établissements de formation concernés) ne font pas d'information à l'attention des "responsables du recrutement de chaque département", ni à l'attention des responsables du recrutement du monde de l'économie privée. L'OFPC accueille, informe et encadre toute personne -jeune ou adulte- concernée par un projet de formation scolaire ou professionnelle ou de formation continue, quels que soient le type et le niveau des formations envisagées. Toutes les prestations de l'OFPC (information, orientation, financement des formations, etc.) sont accessibles en direct, gratuitement et sans rendez-vous, dans le cadre de sa Cité des métiers et de la formation.

L'office du personnel de l'Etat de son côté donne des informations de manière ponctuelle aux responsables ressources humaines des départements lors de changements majeurs. Nous pouvons par exemple citer l'avènement des HES, la mise en œuvre des accords de Bologne ou la refonte des CFC de commerce. Plus généralement, il y a recherche du "dernier titre en vigueur" à l'occasion de l'évaluation d'un poste ou lors de la création d'une nouvelle fonction. Ledit titre ou ladite formation est alors précisée dans la réponse au département.

**Question 5 - Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

Comme demandé par votre commission, les questions transversales ont été transmises aux entités auditionnées par votre commission. Vous trouverez en annexe les réponses déjà obtenues des entités concernées (HUG, Hospice général, Université, IHEID, HES).

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

  
Le chancelier :  
Robert Hensler

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

  
Le président :  
David Hiler

Annexes mentionnées



Le Directeur général

Monsieur  
Dominique RITTER  
Directeur du service financier  
Département de l'économie et de la  
santé  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11  
Case postale 3178  
1211 GENEVE 3

Réf : SG / RT / F  
Sean N° 101988

Genève, le 25 septembre 2009

**Objet :** examen du projet de budget 2010 – questions transversales

Cher Monsieur,

Je fais suite à votre courriel du 16 septembre 2009 relatif à l'objet mentionné en titre.

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions transversales posées par la commission des finances à M. David Hier, conseiller d'Etat en charge du département des finances, en date du 14 septembre 2009.

**Question transversale 1) Consommation énergétique**

La gestion des énergies des HUG est sous la responsabilité de son service technique et la négociation tarifaire sous celle de sa centrale d'achats.

L'électricité, le gaz et l'eau sont fournis par les SIG, de même que le chauffage à distance de Cressy Santé fourni par la société Cadiom. Seule une faible quantité de mazout, représentant 6,9% de la consommation thermique totale 2008, ainsi que des pellets de bois pour l'hôpital de Bellevue (0,8% de la consommation totale) sont achetés hors SIG. A noter que les HUG ont passé avec les SIG un contrat d'approvisionnement en électricité sur le marché libre pour la période 2010 à 2013. Annuellement, les HUG achètent 4'000'000 kWh d'électricité « Vitale Vert » aux SIG.

Les consommations 2008 et les coûts (TTC) ont été les suivants :

		Consommation KWh	Coût unitaire CHF/KWh	Coût total CHF
Electricité		49'850'000	0.132	6'597'000
Thermique	Gas	91'990'000	0.0666	6'119'000
	Mazout	6'999'999	0.0818	572'727
	Carbom	1'450'000	0.0566	82'000
	Pellets de bois	800'000	0.0675	54'000
	Total	101'239'999	0.0693	7'018'727
		Consommation m <sup>3</sup>	Coût unitaire CHF/m <sup>3</sup>	Coût total CHF
Eau		841'200	3.041	1'950'000

Evolution des consommations :

Electricité : la consommation entre 2007 et 2008 est, avec une hausse de 0.4%, relativement stable. Les économies réalisées compensent l'évolution raisonnable mais continue de consommation en lien avec l'implantation de nouveaux équipements médicaux. Pour 2010, l'ouverture de la maternité, étape 3.1, représentera une hausse de consommation de 2.1%.

Combustibles : la rénovation de la centrale thermique de Cluse-Roseraie début 2008 explique la forte baisse de 21% de consommation constatée sur les combustibles. En compensation, les HUG ont acheté plus d'électricité préalablement produite par la centrale thermique. Hors cette rénovation, la baisse de consommation entre 2007 et 2008 est de 1.5%. L'ouverture de la maternité, étape 3.1, représentera une hausse de consommation de 1.8%.

Eau : la consommation entre 2007 et 2008 a été réduite de 2.2%. L'ouverture de la maternité, étape 3.1, représentera une hausse de consommation de 2.8%.

#### Question transversale 2) Mise en place d'une nouvelle législation

Les HUG ne sont pas concernés par cette question.

#### Question transversale 3) Emplois-formation

Au 23 septembre 2009 les HUG occupaient 38 personnes représentant 30,7 ETP.



#### Question transversale 4) Connaissance de l'offre de formation

##### 4.1. Nature des offres de formation :

L'ensemble des responsables de recrutement des HUG mais aussi des autres établissements ont accès à l'information relative aux différentes formations diplômantes ou certifiantes via le site internet du Centre de formation des HUG, de la FSASD et de la Fegems.

Ces formations sont de plusieurs natures :

- Diplôme universitaire en management des institutions de santé (programme HEC - HUG et programme HEC-HUG-FSASD)
- Diplôme ASCENDI (HUG)
- Certificat en management supérieur pour les cadres soignants :
- Espace compétences (HUG)
- Certificat en management pour les cadres des EMS : Espace compétences (Fegems-EMS)
- Formation universitaire en management international des institutions de soins Micro-MBA
- Négociation (parcours certifiant)
- Parcours de formations du catalogue annuel du réseau santé social regroupant HUG, FSASD, Hospice général et Fegems - EMS
- Cours de formation pour les médecins des HUG

Par ailleurs, le service des formations spécialisées de la direction des soins gère un certain nombre de formation certifiantes métiers comme:

- Infirmière spécialisée en soins d'urgence
- Infirmière spécialisée en anesthésie
- infirmière spécialisée en soins intensifs, etc...

##### 4.2. Médiation de l'offre de formation

- Site internet du Centre de formation des HUG, FSASD et EMS
- Flyer présentant l'offre de formation du catalogue annuel
- Flyer présentant l'offre de formation en management
- Flyers spécifiques à certains programmes
- Flyer présentant l'offre de formation du catalogue du réseau santé - social du canton de Genève
- Edition et diffusion au sein des structures institutionnelles du catalogue de formation continué du réseau santé-social du canton de Genève
- Séances d'information aux cadres sur les différents programmes avec la participation de représentants des institutions formatrices (Ex. HEC, ASCENDI, Espace compétences, etc...)

#### 4.3. Rôle de référent et conseil en formation

La direction et les chargés de formation du Centre de formation sont à disposition notamment des responsables de ressources humaines en charge du recrutement pour renseignement, conseil et orientation en matière de formation continue.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

  
M. Bernard GRUSON

Copie :

- Mme M. Da Roxe, Secrétaire générale, DES
- M. J. Hertzschuch, Directeur des ressources humaines, HUG
- M. D. Péyraud, Directeur du département d'exploitation, HUG

Hospice général  
Direction générale  
Cours de Rive 12  
Case postale 3360  
1211 Genève 3



Hospice général  
Institution genevoise d'action sociale

Téléphone 022 420 51 14  
Télécopie 022 420 51 29  
<http://www.hg-ge.ch>

Monsieur Christian Goumaz  
Secrétaire général  
Département de la solidarité et  
de l'emploi (DSE)  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
Case postale 3952  
1211 Genève 3

N/Réf : BLV/cse 311

Genève, le 28 septembre 2009

Concerne : **Projet de budget 2010**  
Questions transversales de la Commission des finances du Grand Conseil

Monsieur le Secrétaire général,  
Cher Monsieur,

Suite à votre demande du 15 septembre 2009, je vous fais part ci-après des réponses qui concernent l'Hospice général, parmi les questions transversales posées par la Commission des finances dans le cadre de l'examen du projet de budget 2010

#### **Consommation énergétique**

L'Hospice général intègre au quotidien la notion de développement durable dans sa politique organisationnelle, que ce soit sur le plan économique (politique d'achat responsable, gestion financière fiable et efficace, tableaux de bord, etc.), social (temps partiel, investissement en formation, stage jeunes ou réinsertion, partenariat entreprises de réinsertion, etc.) et environnemental (plan de mobilité et incitation à la mobilité douce, participation à l'action « Bike to work », récupération du matériel informatique, recyclage du papier).

Ce dernier volet sera développé et renforcé par une politique environnementale claire intitulée projet « Ecospice ». Ce projet vise principalement à sensibiliser le personnel de l'Hospice général à l'utilisation des ressources et diminuer l'empreinte écologique de ses activités par la mise en place de mesures concrètes sur l'ensemble des lieux de travail.

En ce qui concerne la gestion de la consommation énergétique dans nos immeubles, de rapport et d'exploitation, je vous fais suivre un tableau synthétique des économies réalisées dans quelques bâtiments.

En effet, à titre d'essai, nous avons mandaté la société Stop Gaspi qui a pour objectif de suivre et régler les chaufferies afin de permettre justement d'effectuer des économies.

L'examen dudit tableau démontre à quel point ces réglages ont été efficaces puisqu'on constate une économie moyenne des fluides de plus de 20 % par rapport à la moyenne d'une période de trois ans allant jusqu'en 2006.

Compte tenu de ces résultats, ce mandat sera élargi à l'ensemble de nos bâtiments de rapport

Sur un plan plus global, l'Hospice général a mandaté un ingénieur spécialisé pour effectuer une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires thermiques. Nous en avons déjà installés deux, et d'autres sont en cours d'installation ou projetés

Par ailleurs, notre service immobilier a pris contact avec la société Signa-terre, qui est spécialisée dans l'établissement de bilans énergétiques. Les rapports qu'ils établiront décriront quel élément de l'immeuble est particulièrement "mangeur" d'énergie (toiture, façade, fenêtres, chaufferie, etc.) Il nous permettra, dans le cadre de nos futures rénovations, de prendre les mesures idoines, où cela peut s'appliquer.

#### Emplois-formation

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2009, l'Hospice général a engagé 33 personnes en emplois formation (précédemment emplois temporaires cantonaux), comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Nombre d'emplois réinsertion	2007	2008	01.01 2009 au 30.09.2009
Chômeurs placés par l'office cantonal de l'emploi	24	65	43
dont emplois formation			33
- ARE			9
- AIT			1
Personnes placées par l'assurance-invalidité	4	8	11
Civilistes	4	16	9
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>89</b>	<b>63</b>

#### Connaissance de l'offre de formation

Les ressources humaines de l'Hospice général sont informées via leur service de formation et développement (FDRH)

Le FDRH reçoit d'office les catalogues de formation et diverses offres de formation post-grades concernant les principaux métiers présents à l'Hospice général. S'agissant des diplômes offerts à Genève, le FDRH dispose en particulier des informations sur les filières et formations de la Haute-école de Travail social (HETS), du CEFOC, de la Haute-école de gestion (HEG), de l'Université de Genève et de l'Ifage. Le service diffuse en priorité ces informations aux cadres concernés dans l'institution. Ce sont eux qui définissent, avec les RH, le profil des postes à repourvoir.

Le FDRH est sollicité par les responsables RH lors de l'établissement de nouveaux cahiers des charges ou la modification de cahiers des charges existants, pour ce qui concerne les exigences en termes de qualifications. A cette occasion, il va préciser les formations requises, en recherchant dans l'offre existante les titres correspondants (contenu, niveau). Il s'agit dans la plupart des cas de formations certifiantes officielles.

Enfin, le FDRH répond ponctuellement à la demande des responsables RH lorsque ceux-ci ont besoin d'informations complémentaires à propos d'un diplôme figurant dans un curriculum vitae. Le service va donner des indications permettant d'apprécier le niveau, le caractère officiel ou l'étendue de la reconnaissance (cf. diplômes d'association), ainsi que la compatibilité ou l'équivalence en regard des attentes pour le poste concerné.

Je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire que vous-même ou la Commission des finances souhaiteraient obtenir.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Monsieur le Secrétaire général, cher Monsieur, mes meilleures salutations.



Bertrand Levrat  
Directeur général

Annexe mentionnée

## HOSPICE GENERAL

Résultats de la gestion énergétique saison 2008-2009

N°	Adresse	Hiver 07-08	Hiver 08-09	2007-2008	2008-2009	MJ/m <sup>2</sup> /an	Eco litres
2103	Maraichers 2-4-6	11.07	10.7	9.79	9.9	651	9508
2039	Maraichers 10-10bis	35.11	37.6	35.9	38.3	623	25915
1351	Yvoy 27-29	30.6	40.57	32.69	42.8	495	20182
746	Yvoy 1A-3-5	23.37	24.78	25.84	28.6	599	54949
1347	Dumas 23-23a	20.44	21.62	24.23	22.9	534	27875
530	Yvoy 11-15	5.42	10.62	7.61	14.7	572	23036
1346	Village-Suisse 30-32-34	7.77	12.87	0.04	17.2	498	24650
423	Village-Suisse 19-23	7.42	13.23	8.49	15.7	651	25935
1345	Nicolas Bogueret 2-12	12.36	22.52	11.36	23	525	27234
1349	Richard Wagner 5	16.07	15.15	14.77	18.2	528	8986
1342	Champel 73	3.14	5.15	9.31	10.8	501	5291
1341	Bastion 16	12.76	22.81	17.52	27.5	450	7642
1356	Vernets 5	10.64	13.22	0.56	11	482	3332
1350	Asters 4/servette 96	0.95	13.92	3.16	15	425	10890
1348	Mollebeau 33-35-37	11.14	10.46	10.44	9.4	493	14031
1340	Carrefour du Bouchet	16.87	24.57	12.77	23.3	423	57704
1352	Rive 12	18.99	17.42	22.59	22	361	5765
1353	Praille 41	23.69	23.07	22.61	22.9	757	11796
1354	Chapelle 22	5.44	7.69	13.19	14.5	609	3533
299	Champel 4	0.99	11.95	1.24	13.4	398	4917
747	Sainte-Clotilde 17-19	23.97	26.6	28.68	29.3	587	43927
		14.2	18.4	14.89	20.49		417'096

Avec un prix moyen du mazout à Frs 0 80 le litre, l'économie se monte à Frs 333'677 -



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

RECTORAT

**Le Recteur**  
Professeur Jean-Dominique Vassalli  
Ligne directe: 022 379 75 13  
Jean-Dominique Vassalli@unige.ch

Monsieur Charles Beer  
Conseiller d'Etat chargé du  
Département de l'instruction publique  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

*Pour envoi aux membres de la Commission  
des finances*

Genève, le 23 septembre 2009 RF/es

**Concerne : Examen du budget 2010 - questions transversales**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Cher Monsieur,

Pour faire suite à la demande du 14 septembre 2009 de la Commission des finances au Conseil d'Etat, je vous prie de trouver, ci-dessous, les commentaires de l'Université de Genève :

**1) Consommation énergétique**

Le DCTI apportera une réponse exhaustive à cette préoccupation.  
Selon les données transmises par ledit département, le montant total des dépenses eau, énergie et combustible s'élevait en 2008 à 9'723'568.- CHF (réf : « Etats financiers 2008 » page 24).

Depuis 2007 une étude sur les économies d'énergie, pilotée par le DCTI, est en cours au CMU et a donné les résultats intermédiaires suivants :

Pour 2008 (valeurs avec corrections climatiques) :

- **Electricité** : économie de 782 MWh soit une **diminution de 7%**,
- **Thermique** : économie de 3'485 MWh soit une **diminution de 40%**,
- **Eau** : économie de 21'188 m3 soit une **diminution de 20%**.

L'économie financière ainsi réalisée en 2008 s'élève à 580'000.- CHF ; et l'économie financière cumulée depuis juillet 2007 s'élève à 805'000.- CHF.

Une étude similaire, pilotée également par le DCTI, a été initiée début 2009 sur le site de la Faculté des Sciences.

**3) Emplois-formation**

Actuellement l'Université de Genève accueille neuf personnes en emploi-formation.

**4) Connaissance de l'offre de formation**

Il n'y a pas à l'Etat une politique systématique de communication sur les nouvelles formations diplômantes. De ce fait, il est difficile de prévoir une information exhaustive auprès des responsables RH qui sont sollicités par les personnes qui recrutent. Il y a donc un risque de méconnaissance de la part de recruteurs qui pourrait biaiser un éventuel recrutement. Ce risque

1559  
2009  
**450**  
ans

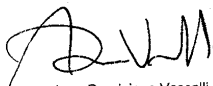
UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

Uni Dufour - 24 rue Général-Dufour - CH-1211 Genève 4  
Tél. 022 379 75 25 - Fax 022 379 11 80 - www.unige.ch/rectorat

swissuniversity.ch

reste toutefois limité dans la mesure où, dans les milieux spécialisés, les nouvelles formations sont généralement connues par les professionnels de la branche.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Dominique Vassalli

Copie à : Mme Ivana Vrbica, secrétaire adjointe du DIP  
M. Pascal Tissot, directeur financier du DIP  
M. Aldo Maffia, directeur adjoint chargé des institutions subventionnées du DIP  
Mme Anik de Ribaupierre, vice-rectrice  
M. Yves Flückiger, vice-recteur  
M. Pierre Spierer, vice-recteur  
M. Raphaël Ferrillo, directeur financier



## THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA

Examen du projet de budget 2010 – Questions transversales

**Personnel**

- 1) Consommation énergétique

Aucun commentaire.

- 2) Mise en place d'une nouvelle législature

Aucun commentaire.

- 3) Emplois-formation

L'Institut n'emploie pas de personnel d'emplois-formation.

- 4) Connaissance de l'offre de formation

Aucun commentaire.

Eric Sévérac  
Chef comptable



## Questions transversales

---

Examen du projet de budget 2010 – questions transversales posées par la Commission des finances dans sa lettre du 14 septembre 2009

- 1 *Consommation énergétique*  
Le DCTI fournit le texte de la réponse et les annexes nécessaires
- 2 *Mise en place d'une nouvelle législation*  
La Chancellerie d'Etat fournit le texte de réponse
- 3 *Emplois-formation*  
La HES-SO Genève n'a, à l'heure actuelle, que 2 personnes en « Emplois-Formation » (une à la HEDS et une à la HEAD)
- 4 *Connaissance de l'offre de formation*  
La HES-SO Genève reçoit, au niveau du service RH, des informations sur les offres de formations Post-obligatoire et l'offre globale de diplômes. Ces informations peuvent être sous forme électronique (courriel, sites internet), de publications ou encore de courriers



## Partie II Questions transversales

### 1.- Consommation énergétique

En ce qui concerne les bâtiments, on rappellera la loi 9509 qui a permis d'étudier un projet de réfection des toitures rendue nécessaire en raison d'une carence très importante en isolation et en protection contre la chaleur sous les toits du palais de justice.

La réfection de la toiture étant étroitement liée aux travaux projetés au Palais de justice en vue de "Justice 2010", cette dernière est repoussée de plusieurs mois.

Les données relatives à la consommation des fluides par le pouvoir judiciaire seront transmises par le DCTI. Cependant, il faut s'attendre à une légère hausse de la consommation d'énergie due à l'arrivée de nouveaux collaborateurs et à l'utilisation du pavillon provisoire, installé dans la première cour intérieure du palais de justice.

#### **Projets réalisés ou à réaliser à court terme**

**Contrat "Mobility"** : le pouvoir judiciaire a conclu en juin 2003 un contrat avec la coopérative "Mobility", contrat qui lui a permis de renoncer à l'achat d'un véhicule. Un deuxième contrat "Mobility" vient d'être conclu avec effet au 1<sup>er</sup> août 2009, qui doit permettre au pouvoir judiciaire de disposer d'un véhicule utilitaire lui permettant d'assurer le transfert des dossiers et accessoires de bureau entre les différents sites.

**Projet de visioconférence** pour l'audition de détenus depuis la prison de Champ-Dollon. Ce petit projet à forte valeur ajoutée, évoqué en 2008, est en l'état suspendu notamment en raison des réflexions en cours sur la prochaine localisation du Ministère public. L'équipement d'un local à Champ-Dollon et d'une salle d'audience du Ministère public permettrait, dans certains cas, d'éviter le transfert du détenu et de réduire tant le coût que l'empreinte écologique liée à ces très nombreux transports.

**Le projet de récupération des bouteilles PET et recyclables** par la Société Serbeco SA sera en place dès janvier 2010. La récupération du PET et de l'aluminium est déjà assurée par l'Instruction dans la partie "Saint-Antoine" du Palais de justice.

### 2.- Mise en place d'une nouvelle législation:

En l'état, le pouvoir judiciaire n'a pas identifié de charges supplémentaires que le passage à la nouvelle législation pourrait engendrer.

### 3.- Emploi - formation

Pour les 12 derniers mois, le pouvoir judiciaire a enregistré 2 PCEF (Programme Cantonal Emploi Formation; cf. loi cantonale sur le chômage, J 2 20, notamment l'art. 39).

En réponse à la question subsidiaire posée par les députés rapporteurs, il est précisé que l'OCE peut proposer la participation au programme cantonal d'emploi et de formation pour une



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**POUVOIR JUDICIAIRE**  
Secrétariat général

durée maximale de 6 mois (ou de 12 mois si l'intéressé a 55 ans ou plus) lorsque le retour en emploi n'a pu être assuré pendant la période d'indemnisation. Si la personne a déjà bénéficié d'un programme d'emploi-formation pendant la période d'indemnisation, la durée de ce dernier est alors déduite de celle du PCEF.

Le PCEF s'effectue au sein :

- d'une administration,
- d'un établissement public autonome, une régie ou un EMS,
- d'une association ou d'une fondation dont l'activité principale s'exerce à but non lucratif (au sens des articles 60 ou 80 et suivants du code civil suisse).

Les deux contrats PCEF du pouvoir judiciaire ont été transformés en contrats d'auxiliaires.

#### 4.- Connaissance de l'offre de formation

L'Office du personnel de l'État explique à cet égard que la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire (et, partant, les établissements du secondaire postobligatoire genevois) ne fait pas d'information à l'attention des "responsables du recrutement de chaque département", ni à l'attention des responsables du recrutement du monde de l'économie privée. En effet, tous les titres délivrés à l'issue des cursus de formation du secondaire postobligatoire sont reconnus au niveau de la Confédération (filières professionnelles) ou au niveau intercantonal (filières gymnasiale et de culture générale). La documentation, tenue à jour, existe au niveau national sur internet (orientation.ch).

L'office du personnel de l'Etat donne de son côté des informations ponctuelles aux responsables ressources humaines des départements, lors de changements majeurs. Nous pouvons par exemple citer l'avènement des HES, la mise en œuvre des accords de Bologne ou la refonte des CFC de commerce. Plus généralement, il y a recherche du "dernier titre en vigueur" à l'occasion de l'évaluation d'un poste ou lors de la création d'une nouvelle fonction. Ledit titre ou ladite formation sont alors précisés dans la réponse au département.

\* \* \*



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 30 septembre 2009

**Secrétariat général du Grand Conseil**

Commission des finances  
**Monsieur Christian Bavarel, Président**  
Hôtel de Ville  
Genève

## Examen du projet de budget 2010 – questions transversales

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Par la présente, le Bureau me prie d'accuser réception de votre lettre du 14 septembre. Vous trouverez ci-dessous les réponses du Bureau aux questions transversales de la Commission des finances.

### 1) Consommation énergétique

Le passage au système de comptabilisation d'un coût moyen global des charges de bâtiment par m<sup>2</sup> de locaux occupés ne nous permet pas de connaître l'évolution des coûts en matière de consommation énergétique, contrairement au système prévalant avant 2009 et qui faisait apparaître une sous-nature « Charges de bâtiments, eau, énergie, combustible ». Les indications détaillées quant à la consommation énergétique doivent être connues des services du DCTI

### 2) Mise en place d'une nouvelle législature

Plus que l'entrée en fonction d'un nouvel exécutif, c'est le renouvellement du parlement qui entraîne le plus de changements pour le Secrétariat général du Grand Conseil. Les dispositions ont été prises pour que l'entrée en fonction du nouveau parlement se déroule dans les meilleures conditions. En ce qui concerne l'élection du Conseil d'Etat et les éventuels changements qui suivront, le Secrétariat général du Grand Conseil est à même de les assumer pour les activités qui le concernent, comme cela s'est déroulé il y a quatre ans.

### 3) Emplois-formation

Il n'y a pas d'emplois-formation au sein du Secrétariat général du Grand Conseil. En revanche le Secrétariat général du Grand Conseil assure la sélection, la formation et le suivi des auxiliaires en charge de la tenue des procès-verbaux. Cette formation constitue un atout dans leur parcours, notamment dans la recherche ultérieure d'un emploi. Chaque année, entre cinq et dix auxiliaires, de niveaux universitaires, sont recrutés et bénéficient ainsi de cette expérience de qualité. Il arrive aussi parfois qu'un procès-verbaliste soit engagé par la suite dans un poste fixe au sein du Secrétariat général du Grand Conseil.

### 4) Connaissance de l'offre de formation

Les responsables du recrutement du Secrétariat général du Grand Conseil n'ont pas reçu d'information particulière à ce sujet. Toutefois, des contacts étroits sont maintenus avec le monde universitaire et les HES, notamment lors de cours et de formations dispensés par des collaborateurs du Secrétariat général du Grand Conseil.

— 2/2 —

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, mes salutations distinguées.



Maria Anna Hutter  
Sautier

**Copie** : au Bureau du Grand Conseil

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



Genève, le 15 septembre 2009

Tél : +4122 388 77 90

Fax : +4122 388 77 99

**COUR DES COMPTES**

8 rue du XXXI-Décembre

Case postale 3159

1211 Genève 3

Monsieur Christian BAVAREL  
Président de la Commission des finances  
p.a Grand Conseil  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

N°réf : SZ

**Examen du projet de budget 2010 – Questions transversales**

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 14 septembre écoulé qui a retenu toute notre attention.

Nous y répondons comme suit

**1) Consommation énergétique**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, la Cour occupe des locaux au 8 rue du XXXI-Décembre, qui sont une location de l'Etat. La Cour n'a aucune information relativement aux énergies consommées. Elle invite la Commission à se renseigner directement auprès du DCTI

**2) Mise en place d'une nouvelle législation**

Aucune charge directe n'est prévue en relation avec la mise en place d'une nouvelle législation.

**3) Emplois-formation**

Il n'y a pas d'emplois temporaires cantonaux à la Cour des comptes, ni de places d'apprentissage en raison de la nature des missions de la Cour.

Le niveau de formation des nouveaux engagés est au minimum un niveau universitaire, avec généralement une formation complémentaire reconnue (par exemple, expert-comptable diplômé).

#### **4) Connaissance de l'offre de formation**

La Cour des comptes suit de manière directe l'évolution de l'offre de formation dans le domaine de l'audit, de l'expertise comptable et de la gestion financière en général. A cet égard elle reçoit les offres de l'Université et des filières professionnelles privées et les examine régulièrement

Espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes



Stéphane GEIGER, Président



Stanislas QUIN, Magistrat





## REPONSES AUX QUESTIONS TRANSVERSALES POSEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

### 1. Consommation énergétique

L'Assemblée constituante ayant emménagé dans ses locaux en avril 2009, il est trop tôt pour en tirer un bilan énergétique. Par ailleurs, nous ne disposons d'aucune donnée de la part du DCTI nous indiquant notre consommation en eau, électricité et chauffage.

Nous partons par ailleurs du principe que les équipements fournis par la CCA et le CTI (ordinateurs, photocopiers, imprimantes, etc.) intègrent des critères énergétiques, mais nous l'ignorons. Nous sommes par contre attentifs aux messages du CTI sur l'utilisation efficace de ces appareils.

### 2. Mise en place d'une nouvelle législature

Contrairement aux services de l'Administration, le fonctionnement de l'Assemblée constituante n'est a priori pas concerné par le changement de législature sous l'angle des adaptations et mises à jour de son organisation.

Bien entendu une prise de contact avec le nouveau Conseil d'Etat, le nouveau Chancelier et la nouvelle Commission des finances seront autant de démarches garantissant le bon fonctionnement de nos activités et une information réciproque de nature institutionnelle.

### 3. Emplois-formation

Dans le cadre des recrutements pour constituer l'équipe du Secrétariat, nous avons eu la chance de pouvoir engager, en tant que collaboratrice administrative, une jeune employée de commerce au bénéfice d'un CFC qui était à la recherche de son premier emploi. Grâce à la direction des ressources humaines du DF, nous avons pu embaucher très vite, en utilisant la possibilité des emplois fédéraux individuels, décision favorable prononcée par l'OCE en faveur de l'intéressée.

Nous avons ainsi pu vérifier l'adéquation entre le profil et les besoins du poste, offert une formation complémentaire s'agissant d'un premier emploi et, l'expérience s'étant révélée concluante, un contrat d'agent spécialisé a été conclu après 3 mois. La collaboratrice nous donne entière satisfaction.

L'Assemblée constituante a été très heureuse de pouvoir non seulement bénéficier de ce dispositif efficace et rapide, mais également de pouvoir donner un premier emploi à une jeune sortant de formation.

### 4. Connaissance de l'offre de formation

Bien qu'au bénéfice d'une convention de service avec l'Office du personnel de l'Etat, nous n'avons pas reçu d'information spécifique sur les nouvelles formations de niveau post-obligatoire. Dans le cas précis de l'engagement d'un/une documentaliste/ rédacteur(ice) web nous serions très heureux de connaître les formations et les candidats potentiels venant par exemple des HES mais nous devons procéder aux recherches par nous-mêmes pour connaître l'état du marché de l'emploi dans ces secteurs.

*Date de dépôt : 8 décembre 2009*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Eric Stauffer**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

A l'heure où le durcissement du marché du travail et les difficultés économiques créent une situation difficile pour notre République, il est vital de veiller à la protection des résidents genevois. C'est le message qui a été clairement exprimé par les électeurs le 11 octobre dernier, mais le Conseil d'Etat s'en écarte dès le départ du tout récent discours de Saint-Pierre, qui a, clairement et de manière précise, fixé les objectifs de la nouvelle législature, puisqu'il s'évertue à mettre en pratique exactement le contraire de ses engagements.

Le groupe MCG ne peut pas se contenter de promesses, qui ressemblent à un véritable miroir aux alouettes et induisent en erreur les citoyens. Il veut des actes concrets, des actes forts à l'image de la volonté des électeurs qui s'est exprimée clairement le 11 octobre dernier. Ainsi, le manque de cohérence du Conseil d'Etat oblige le groupe MCG à refuser, tel qu'il nous est présenté, le budget 2010. C'est pourquoi le Mouvement Citoyens Genevois proposera plusieurs amendements afin de ne pas encourager l'engagement de personnel étranger résidant à l'étranger par l'Etat de Genève :

- En effet, en date du 11 novembre 2009, la Fondation des parkings effectue une demande en autorisation de crédit extraordinaire au Département du territoire No « 7890-2009 » d'un montant de 2,9 millions de francs. La Commission des finances, après investigations, découvre avec consternation que ce crédit extraordinaire a servi à engager une quarantaine de nouveaux contractuels, dont 23 frontaliers, non sans avoir payé une société de placement (Manpower selon les informations dont nous disposons à ce jour) pour plus de 150'000 francs (donnée qu'il ne nous a pas été possible d'infirmier ou de confirmer tant la Fondation des parkings fait de la rétention d'informations). Par ailleurs, ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est qu'un accord entre l'Etat, la Ville et la

Fondation des parkings a été signé en date du 9 juin 2009 prévoyant l'engagement de contractuels supplémentaires sans en avoir la couverture financière (50 nouveaux agents en plusieurs étapes dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2009).

- En date du 18 novembre 2009, le MCG a demandé une réduction de 5 millions de francs de la ligne budgétaire No 363.0118 (subvention à la Fondation des parkings) pour un montant de 10 millions de francs. Il va de soi que cette subvention s'ajoute aux 2,9 millions indiqués ci-dessus. Nous estimons qu'elle est totalement disproportionnée par rapport à l'utilité que la Fondation des parkings pourrait avoir. Il apparaît plus sage que cette dernière débute avec une subvention de 5 millions de francs, ce qui nous permettrait de consacrer ces 5 millions de francs aux programmes des EMS (amendement des socialistes). Ce que nous avons peine à comprendre, c'est que l'Entente, radicaux en tête, veut davantage de contractuels qui vont, en corollaire, freiner l'essor du tissu économique genevois en amendant à outrance les PME et les artisans. Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est que cette même Entente a accepté un crédit extraordinaire de 2,9 millions de francs et s'oppose à la réduction de la subvention de 10 millions à 5 millions de francs. Il est étonnant de constater que c'est cette même Entente, qui d'habitude, prône toujours la réduction de la voilure de l'Etat avec moins de fonctionnaires. C'est une contradiction qui méritait d'être soulignée. Le groupe MCG présentera un amendement de réduction de 5 millions de francs.
- Nous sommes tous d'accord sur un point. Nous votons des lois et nous devons veiller à ce qu'elles soient respectées. Pourtant, quelque chose d'illégal a été décelé dans le fonctionnement de l'Etat : pour preuve, il suffit de se rendre à la ligne 36 du budget (subventions accordées) et plus particulièrement à la ligne budgétaire 06.01.0000 « secrétariat général » ligne 36300104 « indemnité de restructuration déchets spéciaux SIG », soit une subvention de 4 millions de francs pour l'année 2010. Il est à noter que la loi définit qu'une entité qui reçoit des subventions de la part de l'Etat n'est pas autorisée à payer des salaires ou indemnités supérieurs à ceux de l'Etat. Or, les SIG, outre le versement d'un 13<sup>e</sup> salaire et l'octroi du renchérissement du coût de la vie à 100%, distribuent à l'entier du personnel des millions sous forme de bonus (environ 1000 francs par employé et des dizaines de milliers de francs pour la direction générale). La Cour des comptes avait déjà relevé ce dysfonctionnement (rapport de la Cour des comptes N° 9, page 38, arrêté du Conseil d'Etat No 3887 stipulant qu'il n'est pas possible de subventionner des établissements ayant des rémunérations supérieures à celles prévues dans le cadre de la

loi), puisque les SIG perçoivent une subvention, inscrite comme telle dans le budget 2010, pour un montant de 22 millions de francs répartis sur quatre ans. Et l'on pourra nous expliquer ce que l'on veut, il s'agit bien là d'une subvention de fonctionnement et non pas d'un remboursement d'une erreur de calcul lors du transfert des actifs, comme avait tenté de l'exprimer très maladroitement l'ancien conseiller d'Etat Robert Cramer. Le plus surprenant réside dans le fait que la Cour des comptes, après avoir mis au jour cette irrégularité, a conclu que les SIG avaient un droit acquis. Le groupe MCG, quant à lui, proposera un amendement réduisant de 4 millions le budget des SIG ou, à défaut, refusera le budget des Services industriels.

- Par ailleurs, le MCG a voté positivement un amendement des Verts à la ligne budgétaire No 365.00134 « EMS subvention d'exploitation » pour 5 millions de francs, malheureusement refusé par 8 voix contre 6, à croire que l'Entente préfère amender les véhicules des PME que d'octroyer une subvention pour la qualité de vie de nos aînés. Si le parti des Verts ne redépose pas cet amendement en plénière, le groupe MCG le fera.

Pour le Groupe MCG, le budget tel qu'il est présenté pourrait faire l'objet de bon nombre d'améliorations en lien avec le respect des lois et l'engagement prioritaire de résidents genevois. Par souci d'égalité de traitement, le Groupe MCG déposera un amendement général pour octroyer un bonus de 800 francs à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat, à l'image des fonctionnaires des Services industriels qui perçoivent aujourd'hui ce genre de bonus de manière contraire à la loi. A l'heure où nous écrivons le présent rapport de minorité, nous n'avons pas encore obtenu le chiffre du coût de cet amendement général, mais il devrait avoisiner les 10 à 12 millions de francs.

De manière plus générale, nous souhaitons que le message exprimé par les citoyens genevois soit enfin entendu par le Grand Conseil. En effet, il est grand temps que le Conseil d'Etat et ce Parlement quittent leur tour d'ivoire. Il leur faut résolument rendre le pouvoir aux citoyens, ce qui passe par une politique financière intelligente et exigeante au service de tous. Cette ligne de conduite, que défend inlassablement le Groupe MCG, ne correspond pas au projet de loi qui nous est présenté. Nous vous demandons donc de refuser le présent projet de loi, sauf si nous obtenons de solides garanties de la part du Conseil d'Etat.

Le MCG suivra toute politique allant dans le sens des citoyens.